S. 816.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

d'Agriculture, Sciences et Arts

D'ANGERS.

6e Volume. — 1re Livraison.

ANGERS,
IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE.

1847.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'Agriculture, Sciences et Arts

D'ANGERS.

6e Volume. — 1re Livraison.

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE.

1847.

RECHERCHES

DES

ODONATES ou LIBELLULIDÉES,

DE MAINE ET LOIRE,

PAR M. MILLET,

Membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, et de plusieurs autres Sociétés savantes.

Par rapport aux êtres de la création, l'étude des insectes est sans contredit celle qui présente le plus de merveilles aux yeux de l'observateur attentif. Leur genre de vie, leurs mœurs, leurs habitudes, tout en un mot, ne ressemble en aucune chose à ce qu'on peut voir chez les animaux des autres classes. Cependant, malgré l'intérêt qui se rattache à l'observation de tous en général, la classe des *Coléoptères* et celle des *Lépidoptères* ont eu le privilége d'occuper l'attention du plus grand nombre des enthomologistes. La facilité de conservation des Coléoptères, la variété ou l'éclat des couleurs des Lépidoptères ont sans doute milité en faveur de ce choix ; et les *Orthoptères*, les *Hémiptères*, les *Névroptères*, les *Hyménoptères*, les *Diptères* et les *Aptères* ayant été généralement moins étudiés, se sont sentis, jusqu'à ces derniers temps, de l'oubli apparent dans lequel ils étaient restés.

Cet état de choses ne pouvait durer longtemps et

la science enthomologique être ainsi réduite à l'examen seulement de ces deux classes privilégiées. Des savants distingués se sont donc occupés de faire cesser cet état de choses, en publiant des ouvrages spéciaux sur les diverses branches de la science enthomologique.

Nous n'entreprendrons pas de donner ici l'énumération de ces divers traités, dont les derniers (suites à Buffon), en résumant en quelque sorte la science enthomologique, ont prouvé que celles des classes qui avaient été négligées d'abord, n'ont rien perdu de ce retard; mais nous dirons que ces travaux, en facilitant l'étude des insectes, ont fait naître en même temps le goût de les colliger.

C'est ainsi, par exemple, que dans l'ordre des Névroptères, le genre *Libellula* des anciens enthomologistes s'est d'abord transformé en une famille nombreuse, celle des *Libellulidées* qui, à son tour, par des travaux récents, s'est convertie en une tribu : celle des *Odonata* ou *Libelluliens*, qui renferme quatre familles distinctes.

Ces travaux, en réglant la place que chaque genre doit occuper, en même temps qu'ils donnent les moyens de préciser convenablement les caractères distinctifs propres à chaque espèce, ont puissamment contribué à faire sortir de l'oubli où ils étaient plongés, les charmants insectes dont il est question.

Cependant, en examinant ces ouvrages avec attention, on y aperçoit bientôt une lacune assez marquée qu'il est bien important de chercher à combler. Nous voulons parler de la *Géographie naturelle des insectes* qui n'y est qu'ébauchée; sans doute parce que les

renseignements sur les diverses localités qu'affectionnent ces animaux, ont été insuffisants. Nous aurons l'occasion plus d'une fois de faire l'application de cette vérité, en montrant des espèces prises dans le département de Maine et Loire, que l'on croyait ne pouvoir habiter que le midi de la France ou l'Italie.

Pour obvier à cet état de choses, le moyen le plus convenable sans doute eût été de consulter les Faunes particulières à chaque pays; mais ces Faunes, il faut le dire, si elles existent, se réduisent à un bien petit nombre de localités.

Ces Faunes devant encore atteindre un autre but, qui est, tout en faisant connaître les espèces propres à une contrée, de donner en même temps les moyens convenables pour en faciliter les recherches, en indiquant d'une manière précise les lieux d'habitation particulière à chacune d'elles, nous croyons agir dans ces différentes pensées en entreprenant la publication de la *Faune de Maine et Loire;* et pour donner une idée de ce travail, nous allons emprunter à la deuxième partie de cet ouvrage (1) l'article consacré, dans l'ordre des Névroptères, à la tribu des Odonates.

(*Extrait de la seconde partie de la Faune de Maine et Loire.*)

---

(1) *Faune de Maine et Loire*, seconde partie, comprenant la description méthodique des animaux invertébrés qu'on rencontre dans toute l'étendue du département de Maine et Loire, avec des observations sur leurs mœurs, leurs habitudes, l'indication des lieux qu'ils fréquentent davantage, etc., par M. Millet.....

La première partie de cet ouvrage, comprenant les animaux vertébrés, est publiée en deux volumes in-8°, avec figures dessinées et lithographiées par l'auteur.

TROISIÈME SECTION DE L'ORDRE DES NÉVROPTÈRES.

SUBULICORNES : *Subulicornia, Latr.*

Antennes très courtes sétiformes, composées au plus de six à sept articles.

Cette section comprend deux tribus, les Odonata, Fab. (Libellules, Latr.) et les Agnata, Cuv., ou Éphémérides.

Première tribu : ODONATA, *Fabr.* — *Libellula, Linn. Latr.*

Tête très grosse, formée en grande partie par les yeux; antennes très courtes, sétiformes, de six à sept articles; mandibules et mâchoires cornées, très développées et fortement dentées; trois petits yeux lisses, (stemmates ou ocelles); ailes presque égales, lisses, très réticulées; tarses de trois articles.

Les insectes qui composent cette tribu, connus vulgairement sous les noms de *Demoiselles*, de *Mairées*, se distinguent facilement et au premier aspect par un faciès qui leur est propre et les sépare facilement des autres insectes de la même section : les Agnata ou Ephémérides, avec lesquels ils n'ont d'autres rapports que la petitesse des antennes.

La tête, le thorax, qui est ordinairement velu, les pieds, les ailes de l'abdomen des Odonates fournissent des caractères pour la distinction des espèces, comme pour l'établissement des familles et des genres.

Dans les trois premières familles, les ailes sont horizontales dans le repos, et verticales, pour la plu-

part, dans la quatrième; l'abdomen est plus ou moins large et déprimé, grêle et allongé, ordinairement renflé à la base et composé de dix segments assez consistants.

Les parties génitales externes des mâles sont placées sous le deuxième segment, et celles des femelles au-dessous du huitième.

Le dernier segment, chez les mâles des trois premières familles, est terminé par trois appendices (appendices anals) : deux supérieurs et un inférieur; ce dernier manque chez la femelle. Dans la quatrième famille, l'abdomen des mâles est terminé par quatre appendices : deux supérieurs et deux inférieurs; ces derniers manquent également chez la femelle.

Ces appendices, qui prennent différents noms, à raison de la variété de leurs formes, servent au mâle pour saisir la femelle par le prothorax et forcer celle-ci à l'accouplement, qui s'effectue soit dans les airs, soit sur les plantes. La femelle, pour cet effet, replie son abdomen vers les parties génitales du mâle. Après l'accouplement, qui dure quelquefois plusieurs heures, la femelle dépose ses œufs dans l'eau. C'est, ou reposée sur les plantes, ou bien en volant par saccades et en plongeant l'extrémité de l'abdomen, qu'elle exécute sa ponte. Le mâle lui vient quelquefois en aide dans cette circonstance, en continuant de la tenir en captivité et de voler avec elle, ce que l'on voit assez souvent chez les Agrions.

Aux différentes phases de leur vie, tous les insectes qui font partie des quatre familles composant la tribu des Odonates, sont carnassiers. Ils vivent dans l'eau

à leur état de larve comme à celui de nymphe, d'où ils sortent, après y avoir séjourné ainsi la valeur d'une année entière, pour se revêtir de couleurs plus ou moins brillantes, mais d'un éclat plus vif et presque toujours différentes chez les mâles, et paraître alors dans leur état parfait; mais, selon les espèces, à différentes époques de l'année, et les mâles, toujours en plus grand nombre que celui des femelles. Cette différence numérique des mâles ne donnerait-elle pas à penser que ces insectes ont un autre but à remplir que celui de la reproduction de l'espèce, et qu'ils sont appelés, par leur genre de nourriture, à modifier le nombre de certains insectes qui, trop féconds, finiraient par rompre l'équilibre qui existe et qu'on remarque parmi les êtres de la nature. On les rencontre depuis le mois d'avril jusqu'en octobre, et même quelques espèces se montrent encore en novembre, si les gelées ne sont venues y mettre obstacle.

Ainsi parvenues à leur dernier état, certaines espèces ne s'écartent pas ou peu des lieux qui leur ont donné naissance, tandis que d'autres, s'éloignant davantage, se répandent dans les jardins, les prairies, les marais ou les bois, et même à de très grandes distances des eaux qu'elles habitaient d'abord.

Les espèces se succèdent assez généralement les unes aux autres, et de telle façon que celles du printemps font place aux espèces d'été, comme celles-ci disparaissent à leur tour à l'époque où les Odonates d'automne viennent à se montrer, bien que quelques-unes, provenant de générations subséquentes, reparaissent de nouveau sur la scène du monde; toutefois,

pour se procurer toutes les espèces d'un pays, il faut en faire la recherche pendant au moins six mois de l'année.

Les petites espèces volent à de petites distances et se reposent souvent; elles sont peu craintives et se laissent facilement approcher. Celles d'une moyenne taille, plus défiantes que les premières, ne possèdent pas néanmoins cette qualité (précieuse pour le naturaliste) à un aussi haut degré de perfection que les plus grandes espèces, qu'on ne peut souvent se procurer qu'avec beaucoup de persévérance et de difficulté. Cependant, en visitant les lieux que fréquentent habituellement ces insectes, soit le soir, soit le matin, quelque temps avant le coucher ou le lever du soleil, il devient assez facile de les prendre avec le filet; car à ces deux époques de la journée, ils volent avec plus de lenteur et se reposent souvent : le matin, jusqu'à ce qu'ils soient réchauffés par les rayons de cet astre bienfaisant qui les anime et de plus en plus, et le soir, après avoir perdu son influence, sans laquelle ils restent engourdis et dans un état quasi-léthargique.

La présence du soleil est tellement nécessaire à l'animation des Odonates, que lorsque cet astre vient à disparaître par la présence de quelques nuages, on les voit presque aussitôt cesser de voler et se réfugier immédiatement, en cherchant quelque abri dans les herbages, les buissons ou les arbres, comme s'ils avaient à craindre la pluie, le vent ou le froid qui ne leur conviennent aucunement.

Nous croyons utiles, indispensables même, les détails dans lesquels nous venons d'entrer, puisque,

tout en se rapportant aux mœurs et aux habitudes des insectes qui nous occupent en ce moment, ils peuvent contribuer en même temps à donner les moyens de se les procurer.

Après avoir donné en quelque sorte les moyens de colliger ces insectes, il serait sans doute convenable aussi de faire connaître ceux qu'on doit employer de préférence pour leur conservation; mais ne voulant pas intervertir l'ordre du plan que nous nous sommes tracé, nous croyons devoir renvoyer à la fin de ce travail tout ce qui pourra concerner leur taxidermie particulière.

En terminant cette introduction, nous devons dire ici, afin de justifier les motifs qui nous ont porté à donner pour chaque espèce des descriptions plus étendues qu'elles ne seront pour les insectes des autres classes, qu'il importait d'en agir ainsi pour bien faire sentir les différences qui les caractérisent, si l'on considère la grande analogie qu'elles ont les unes avec les autres.

Tableau synoptique des quatre familles qui composent cette tribu.

Yeux
- sessiles,
  - contigus (1). Palpes labiaux de deux articles. . . . . *Libellulides.*
  - à peine contigus. Palpes labiaux de trois articles. . . . . *Gomphides.*
  - largement contigus. Palpes labiaux de trois articles. . . . *Æschnides.*
- comme pédicelles, très éloignés l'un de l'autre. Palpes labiaux de trois articles. *Agrionides.*

(1) Le *G.* Diastalops excepté dont les yeux sont écartés (*G.* tranger.)

FAMILLE DES LIBELLULIDES.

Tête globuleuse; vertex élevé, comme renflé ou vésiculeux; yeux sessiles, grands, contigus; palpes labiaux de deux articles.

Occiput triangulaire et épais; bouche presque complétement fermée par le second article des palpes maxillaires qui est d'une grande étendue; abdomen assez épais, variable dans sa forme; trois appendices anals chez le mâle, deux chez la femelle; triangle des ailes supérieures comme rectangle, et dont la base est tournée vers la côte; ptérostigma en carré-long.

Cette famille, composée d'une douzaine de genres, n'en fournit que deux par rapport aux Libellulides de Maine et Loire : les *G. Libellula* et *Cordulia*.

G. LIBELLULA. *Linn.* — *De Sel.*; *Ramb.*

Yeux simples, grands, contigus (1); *appendices anals rapprochés, petits; styliformes, cylindriques ou fusiformes.*

Thorax ordinairement velu. Abdomen lancéolé, ensiforme, déprimé ou cylindrique, moins long que l'aile inférieure et ordinairement marqué de cinq arêtes longitudinales. Vulve de la femelle recouverte d'une écaille double. Bord anal des secondes ailes arrondi dans les deux sexes. Membranule petite.

Ce genre, un des plus nombreux en espèces, puis-

(1) Les yeux se touchent dans une étendue très variable, selon les espèces.

qu'il en énumère en quelque sorte à lui seul le tiers de toute la tribu, présente des êtres tout-à-fait disparates par la forme de l'abdomen, ainsi que par les couleurs dont ils sont ornés. Le bleu pulvérulent appartient généralement aux mâles des espèces à abdomen déprimé ou ensiforme, comme le rouge vif est le partage ordinaire de ceux à abdomen cylindrique. La couleur, en général, de l'abdomen des femelles ainsi que celle des mâles nouvellement éclos, se nuance dans les teintes jaunes ou olivâtres.

A. *Abdomen plus ou moins conique; ailes tachées de brun roux sur les nervures cubitales et la base des postérieures.*

L. QUADRIMACULATA, *Linn.* — *De Sel. Mon. lib., pl.* 3, *f.* 1; *Ramb. la Française, Geoffr.*

Abdomen légèrement déprimé, conique, velu, olivâtre sur les cinq premiers segments et noir ensuite, avec une bande maculaire jaune sur les côtés, qui finit au pénultième segment; ailes safranées à la base, une tache cubitale et ptérostigma noirs; une tache triangulaire d'un brun roux, réticulée de jaune à la base des postérieures.

Longueur, 4 à 5 centimètres. Envergure, 7 1/2 à 8 centimètres. Tout le corps est velu. Côtés du thorax jaunes, avec deux lignes obliques, irrégulières, noires. Styles des mâles renflés, en massue, plus longs que les deux derniers segments de l'abdomen; pièce sous-stylaire moitié plus courte, courbée en haut, comme cordiforme et terminée par deux petites

pointes. Styles de la femelle moins renflés et moins longs. Membranule blanche. Pieds noirs.

La femelle ressemble au mâle, mais l'abdomen est plus large à la base.

La teinte jaune des ailes ainsi que la tache cubitale variant pour leur étendue, ont donné lieu à la création de plusieurs variétés.

Var. A. Ailes lavées de jaune entre et sur les nervures costale, sous-costale, médiane, sous-médiane et postérieure, depuis la base jusqu'au point cubital, qui est plus ou moins ombré de brun.

Var. B. Semblable à la *var.* A, pour la teinte des ailes, mais la tache cubitale très étendue et double.

Assez commune. On la rencontre dans les jardins, dans les champs le long des haies et fossés, ainsi que dans les prairies et au bord des eaux, depuis la mi-avril jusqu'à la fin de juillet. Nous l'avons remarquée aux carrières abandonnées de Saint-Augustin; et les variétés aux carrières de Pigeon, à Eventard, etc. Elle varie pour la taille.

B. *Abdomen large et déprimé; une tache noirâtre à la base des ailes.*

L. DEPRESSA, *Linn.* — *De Sel.*; *Ramb.* — *La Philinte et l'Eléonore, Geoffr.*

Abdomen très déprimé, large et comme lancéolé, d'un bleu pulvérulent chez le mâle adulte; d'un jaune-olivâtre chez la femelle, avec des taches marginales jaunes. Une tache oblongue brune à la base des ailes supérieures; une tache triangulaire de même couleur

à la base des ailes inférieures : toutes réticulées de jaune.

Longueur, 4 1/2 centimètres; envergure 8 centimètres. La femelle, un peu moins grande que le mâle, a l'abdomen plus arrondi postérieurement. Les styles ont beaucoup de ressemblance avec ceux de l'espèce précédente, mais ils sont moitié moins grands. Ptérostigma noir; membranule blanche. Pieds noirs, avec les cuisses en partie roussâtres.

Var. A. Tout le corps d'un brun noirâtre, mais la partie moyenne des 3e, 4e, 5e et 6e segments de l'abdomen bleu, pulvérulent, et les taches marginales jaunes, indiquées seulement sur les premiers segments. Les macules basilaires des ailes beaucoup plus foncées que dans le type. La membranule est restée blanche (femelle).

Très commune partout, depuis la mi-avril jusqu'au mois d'août. Nous avons rencontré la *var.* A dans les prairies de Saint-Serge, près d'Angers.

C. *Abdomen plus ou moins déprimé et plus ou moins étroit. Ailes sans taches ou avec une tache roussâtre à la base.*

L. FERRUGINEA, *Vand. L. — De Sel.; Ramb.*

Abdomen déprimé, lancéolé, jaunâtre chez la femelle, rouge vif chez le mâle adulte. Ailes inférieures marquées à la base d'une large tache d'un roux safrané; cette tache légèrement indiquée aux ailes supérieures; ptérostigma rougeâtre. Membranule petite, noirâtre.

♂. Longueur, 4 centimètres; envergure, 6 1/2 cen-

timètres. Tête, y compris les yeux, rouge, ces derniers teints de bleuâtre en dessous. Thorax rouge foncé. Abdomen d'un rouge cramoisi éclatant, comme transparent sur les côtés, avec un trait noir sur l'arête dorsale du 8e et du 9e segment. Styles rouges, petits, presque cylindriques, renflés en dessous vers l'extrémité qui est terminée en pointe aiguë; pièce sous-stylaire de même couleur, recourbée en haut et moitié plus courte. Pieds d'un rouge clair avec les épines noires. Les nervures costale, sous-costale, médiane, sous-médiane et postérieure, ainsi que les nervules des premier et deuxième espace huméral et cubital rouges. Il en est de même du réseau qui récouvre les taches basilaires de l'aile inférieure.

♀. Tête jaunâtre; yeux bruns, teints de gris en dessous. Thorax jaunâtre avec deux lignes humérales contiguës de chaque côté. Abdomen très déprimé, jaunâtre ou gris-olivâtre, jaune transparent sur les côtés, avec la ligne dorsale, le bord des segments et autres petites taches, noirs. Styles et pieds jaunes, ces derniers avec des épines noires et les tarses brunâtres. Taches basilaires moins foncées, et les nervures costale et autres, jaunâtres.

« L'éclat du mâle adulte, dit M. de Selis-Longchamps (1), est tel qu'on ne peut s'en faire d'idée sans l'avoir vu; au soleil il ressemble à un rubis, mais cette couleur s'évanouit après la mort. »

Rien de plus exact que cette description; elle ex-

---

(1) Mon. Lib. p. 43.

prime en peu de mots la beauté éclatante de cet insecte, qui est rare en Anjou. On le rencontre en juillet au bord des rivières, des étangs, etc. Les bords du Layon, ceux de l'étang de Saint-Nicolas, etc.

L. OLYMPIA, *Fons col. — de Sel.; Ramb.*

Thorax marqué antérieurement de deux bandes verticales blanchâtres. Abdomen étroit, triangulaire, bleu-pulvérulent ♂; cylindrique, olivâtre ou jaunâtre ♀. Ptérostigma jaune roussâtre, long de 4 millimètres. Membranule blanche.

♂. Long. 4 1/2 cent. Enverg. 6 1/2 cent. Tête et yeux verdâtres; vertex échancré et comme bifide. Thorax brun-olivâtre, marqué antérieurement de deux bandes verticales blanchâtres, ombrées extérieurement de brun ou de noirâtre. Abdomen étroit, un peu renflé à la base, ensuite triangulaire et diminuant en pointe, d'un bleu cendré pulvérulent, mais la base du premier segment est brunâtre et le dixième noir; bords segmentaires, appendices anals et pieds noirs; ces derniers avec les cuisses d'un brun-jaunâtre en dehors. Ailes légèrement teintes de brun-roussâtre au sommet et la partie basilaire à peine lavée de jaune. Nervure costale jaune pâle à l'extérieur.

♀. Front et yeux d'un gris roussâtre. Abdomen presque cylindrique gris-olivâtre ou jaunâtre, avec les bords segmentaires, une ligne marginale et la ligne dorsale, noirs : cette dernière coupée à angle droit par un petit trait de même couleur situé vers la base de chacun des 4^{e}, 5^{e}, 6^{e}, 7^{e} et 8^{e} segments, s'arrête

au 9e. Pieds d'un jaune roussâtre, avec le côté intérieur des jambes et leurs épines noirâtres.

Var. A. de Sel. (1). Plus grande que l'espèce, ayant près de 7 centimètres d'envergure. Ailes lavées de jaune safrané entre les nervures costale, sous-costale, médiane, sous-médiane, et postérieure, depuis la base jusqu'au sommet avec les nervules du premier et du second espace huméral jaune-pâle.

Cette espèce, qui est rare, vole en rasant la terre, et se repose souvent soit sur les sentiers battus soit sur les herbes des prairies, lieux où on la rencontre ordinairement. Nous l'avons prise à Thorigné, dans un pré tourbeux (l'étang de Villiers), vers la mi-août; et la var. A. au nord de l'Anjou, en mai et juin, dans les prés tourbeux de la Bouillant, commune de la Chapelle-Hulin, arrondissement de Segré.

L. CANCELLATA, *Linn.* — *de Sel., Ramb.*

Thorax très velu, marqué antérieurement de deux bandes verticales noires. Abdomen déprimé, trigone, varié de jaunâtre et de noir et couvert en partie de bleu-cendré pulvérulent ♂ *; jaune et varié de noir* ♀. *Ptérostigma noir. Membranule noirâtre.*

♂. Adulte. Longueur 5 centimètres. Envergure 8 1/2 centimètres. Front grisâtre; une tache noire au menton; yeux verts. Thorax olivâtre, marqué antérieurement de deux bandes verticales noires, et sur les côtés de deux lignes obliques de même couleur.

---

(1) Mon. Lib. p. 41.

Abdomen renflé à la base, ensuite déprimé, trigone et atténué à son extrémité; jaunâtre sur les deux premiers segments, ensuite roussâtre avec une large bande irrégulière noire de chaque côté, dessinant des taches marginales et quelquefois dorsales d'un jaune roussâtre; ces dernières paraissent en dessous comme en dessus. Toutes ces taches sont en partie absorbées ou voilées par une teinte d'un bleu-cendré pulvérulent qui règne sur les 3e, 4e, 5e et 6e segments; les suivants sont noirs, et les deux premiers jaunâtres ou gris verdâtres et velus comme le thorax. Nervure costale jaune ainsi que les nervules voisines. Ptérostigma noir, long de deux millimètres et tronqué à ses extrémités. Styles et pieds noirs.

♀. Corps jaune. Yeux gris-verdâtres. Abdomen olivâtre avec les bords des segments et une large bande noire plus ou moins interrompue de chaque côté du dos. Cuisses roussâtres, bordées de noir avec le reste des pieds noirs.

Pas très commune. On la rencontre pendant tout l'été, au bord des étangs, des rivières, etc. Elle aime à se reposer à terre, sur les lieux dénudés, les chemins. — Les bords de l'étang de Saint-Nicolas, la Baumette, les carrières abandonnées de Saint-Barthélemy.

D. *Abdomen mince, comme cylindrique.*

L. VULGATA, *Charp.* — *de Sel., Ramb.*

Abdomen presque de la longueur de l'aile inférieure, rouge ♂, *olivâtre* ♀. *Pieds noirs, rayés de*

jaune en dehors. Ptérostigma rouge ou brun, long de 2 millimètres.

♂. Adulte. Longueur 4 centimètres. Envergure, près de 6 centimètres. Tête jaunâtre avec le haut du front rougeâtre. Yeux d'un rouge foncé en dessus, jaunâtres en dessous. Thorax roux ou rougeâtre obscur en dessus, les côtés d'un jaune plus ou moins rembruni, avec trois lignes noires dont l'intermédiaire courte. Abdomen un peu renflé à la base, un peu rétréci avant son milieu, d'un rouge plus ou moins éclatant, ayant près de la ligne latérale, une suite de traits noirs élargis en arrière, atténués en avant; et sur le bord antérieur de la plupart des segments une ligne de même couleur qui part à angle droit du bord latéral et se rend jusques ou près de la ligne dorsale; deux petits traits réduits quelquefois à deux points se font remarquer vers la partie postérieure des segments, dont le dessus du plus grand nombre est plus ou moins taché de noir. Les 3^{e}, 4^{e}, 5^{e}, et 6^{e} segments présentent souvent sur cette dernière tache une petite macule réniforme, jaunâtre de chaque côté de la ligne dorsale. Les 8^{e} et 9^{e} segments sont marqués en dessus chacun d'une petite tache longitudinale noire, et la base du 1er et du 2^{e} segment est noirâtre. Appendices anals rouge-pâle, à peu près égaux entr'eux et deux fois plus longs que le dernier segment. Pattes ayant les hanches et trochanters jaunes, avec une tache noire; cuisses noires, avec une bande postérieure et un peu interne, et une ligne externe, jaunes; les tibias noirs, avec la face externe jaune et les tarses noirs. Ailes avec une tache basi-

laire jaune, légèrement indiquée; et les grandes nervures en partie d'un rouge obscur. Membranule blanche.

♀. La femelle diffère du mâle par la forme de l'abdomen qui est un peu comprimé et non rétréci avant son milieu, ainsi que par sa teinte olivâtre ou jaunâtre qui remplace les couleurs rouge et sombre du mâle. Les taches et traits noirs de l'abdomen sont les mêmes, si l'on en excepte, toutefois, le bord postérieur et supérieur des segments, qui est sans tache. Les 8e et 9e segments sont comme chez le mâle; mais les nervures de l'aile sont noires, à peine prennent-elles un peu de brun rouge à leur insertion. Bord vulvaire prolongé et élevé en voûte.

Cette espèce ayant beaucoup de rapports avec les suivantes de la même section, nous avons cru devoir entrer dans des détails descriptifs exceptionels à son égard afin de pouvoir la donner en comparaison pour mieux préciser les caractères distinctifs de ses congénères.

Très commune partout, depuis le mois d'août jusqu'en novembre, et même quelquefois plus tard si la saison le permet.

L. HYBRIDA, *Ramb.*

Jaune ou rougeâtre; côtés du thorax jaunâtres, avec deux lignes noires interrompues ou peu marquées; tarses noirs en dessous, roussâtres en dessus; 8e segment ayant le bord vulvaire terminé par un petit lobe arrondi et non élevé en voûte comme chez la vulgata.

♂. Longueur 4 centimètres. Envergure 6 centimè-

tres. Prothorax ayant une tache transversale noire, surmontée d'une macule angulaire jaune; son bord postérieur très élevé, échancré au sommet et la base légèrement marquée de noir. Thorax jaunâtre, plus foncé en dessus; ayant, près de son insertion avec le prothorax, une petite bande transversale noire, qui reçoit 4 points jaunes; sur sa partie antérieure 4 petites bandes brunâtres peu marquées; sur les côtés deux lignes noires interrompues ou peu prononcées et en dessous de très petites taches de même couleur. Abdomen un peu atténué au milieu, roussâtre ou rougeâtre, ayant l'arête latérale noire, et un peu au-dessus une ligne longitudinale de même couleur, peu marquée et presque nulle sur les derniers segments. Appendices anals comme chez la vulgata. Pattes jaunes, avec le côté antérieur des premières cuisses, celui des intermédiaires plus ou moins divisés par un trait jaune; une bande antérieure aux postérieurs, une ligne externe plus ou moins marquée sur toutes et la face interne des tibias, noires. Tarses noirs en dessous, roussâtres en dessus. Ailes à peine tachées de jaune à la base; ptérostigma plus long que chez la vulgata (3 millimètres), d'un fauve rougeâtre; nervures costales et sous-costales, ainsi que les nervules qui en garnissent l'espace, un peu roussâtres. Membranule blanche.

♀. D'un jaune assez vif; les taches de l'abdomen plus prononcées que chez le mâle, la teinte jaune de la base des ailes plus étendue et le ptérostigma jaunâtre.

Cette espèce a de grands rapports avec la vulgata,

dont on la distinguera néanmoins aussitôt par les caractères diagnostiques que nous venons d'indiquer.

On la rencontre pendant l'été dans les mêmes lieux que ceux que fréquente la vulgata. Nous l'avons prise à la Chalouère, près Angers.

L. ROESELII, *Curtis. — de Sel., Ramb.*

Abdomen plus court que l'aile inférieure, jaunâtre ou rouge; une petite tache jaune-safran à la base des ailes inférieures, moins étendue, aux ailes supérieures; ptérostigma court (2 millimètres), rouge ou noir; les quatre pieds postérieurs noirs.

♂. Longueur 3 1/2 centimètres. Envergure 5 1/2 centimètres. Face jaune ou jaunâtre sans tache. Thorax d'un brun rougeâtre en dessus, sans bandes jaunes en devant, mais ayant à sa base antérieure une tache transverse noire, plus ou moins étendue, touchant la ligne médiane, de même couleur; et sur les côtés trois lignes noires, dont l'intermédiaire est plus courte. Abdomen court, très atténué au milieu et élargi avant l'extrémité, d'un beau rouge briqueté; ayant l'arête latérale noire; au dessus et touchant souvent à l'arête une ligne courte de même couleur; le 8^{e} et le 9^{e} segments ordinairement marqués, sur la ligne dorsale, d'une petite tache noire; dessous rougeâtre, avec une petite tache noire touchant d'un côté la ligne latérale et de l'autre le bord postérieur des segments. Appendices anals rougeâtres. Pieds noirs, ou bien ayant la base de la face interne des cuisses antérieures seulement, jaunâtre. Membranule blanchâtre.

♀. Diffère du mâle par sa teinte d'un jaune olivâtre, ses taches noires plus grandes, plus étendues; et ayant le dessous de l'abdomen recouvert d'une exudation d'un gris-blanchâtre pulvérulent. Le menton est souvent marqué d'une tache noire, et le bord vulvaire n'est point élevé en voûte, comme chez la vulgata, mais seulement un peu saillant, épais et renflé.

Aussi commune que la vulgata. On la rencontre aux mêmes époques, et fréquente les mêmes lieux.

G. CORDULIA, *Leach.* — *de Sel.; Ramb. chlorosoma, Charp.; Libellula, Linn.*

Bouche des Libellules; mais vers le milieu du bord postérieur de l'œil un prolongement ou second œil, lisse, séparé du grand œil par une fossette sinueuse.

Arête dorsale de l'abdomen à peine sensible. Styles variables, au nombre de trois chez les mâles et de deux chez les femelles. Lobe génital des mâles très développé. Bord anal des ailes inférieures anguleux chez le mâle, arrondi chez la femelle. Membranule grande, alongée. Ptérostigma petit.

Les insectes qui composent ce genre, peu nombreux en espèces, sont on ne peut plus remarquables par leur coloration à reflets métalliques; leur vol est peu élevé mais rapide. On les rencontre à peu de distance des lieux de leur naissance et souvent au repos sur les haies et les buissons.

C. METALLICA, *Vand. L.* — *de Sel.; Ramb.*

Vert bronzé. Une bande frontale jaune, dilatée,

gibbeuse à ses extrémités et prolongée jusqu'aux yeux. Base de la lèvre supérieure de cette dernière couleur.

♂. Longueur 5 1/4 centimètres. Envergure de 7 à 7 1/2 centimètres. Tête grosse ayant le vertex et la face d'un bleu-vert métallique, la lèvre inférieure, une tache à la lèvre supérieure et une bande frontale, jaunes. Yeux roux en dessus, verts en dessous. Abdomen d'un beau vert métallique, brillant, renflé à la base, retréci au troisième segment, élargi ensuite et atténué postérieurement; deuxième segment marqué de chaque côté en dessus et vers le bord postérieur, d'un point ou tache jaune, suivi quelquefois d'un point ou tache de même couleur sur le segment suivant, mais séparés par la section annulaire du second segment qui est également jaune; deux taches semblables en dessous et sur les côtés de la base du deuxième segment, dont l'une occupe la moitié longitudinale du lobe génital; ordinairement une troisième tache jaune, également de chaque côté, plus étendue et comme triangulaire occupe la base du troisième segment. Styles noirs, velus, flexueux, un peu renflés vers le milieu qui est garni extérieurement de deux dents et finissant en pointe recourbée en haut; pièce sous stylaire comme triangulaire, légèrement arquée en haut et d'un tiers moins longue que les styles. Pieds noirs. Nervure costale jaune en dehors.

♀. La femelle diffère du mâle par sa taille plus forte et son envergure plus étendue ainsi que par l'abdomen, un peu renflé à sa base, mais qui diminue ensuite insensiblement jusqu'au dernier segment. Les styles sont velus, longs, linéaire-lancéolés; et le bord vulvaire,

en forme d'ergot et très prolongé, est redressé à angle droit.

Cette jolie espèce varie par les taches de l'abdomen ainsi que par les ailes qui sont ou sans couleur ou bien lavées de jaune safrané sur le premier et le second espace costal et même au-delà. Cette couleur, qui est d'une teinte plus intense chez la femelle que chez le mâle, se montre aussi quelquefois à la base des ailes inférieures, près de la membranule, qui est blanchâtre à la base et cendrée au reste. Le ptérostigma varie aussi de couleur, il est ou jaunâtre ou noir.

Elle est indiquée par les auteurs comme étant rare partout; nous l'avons rencontrée en assez grande quantité vers la fin de mai et en juin au nord de l'Anjou, sur les communes de Grugé et de la Chapelle-Hullin, le long des chemins, depuis le pont de Gobert jusqu'à Labouillant. Nous l'avons aussi remarquée sur la route de Châteaugontier à Craon (Mayenne), près de la Turtaudière.

C. ÆNEA, *Linn.* — *Curt,*; *de Sel.*; *Ramb.*
Libellula ænea, *Linn.*; *Latr.*; *Vand. L.*

Front et devant de la tête vert-bronzé, avec la base de la lèvre supérieure jaunâtre. Abdomen bronzé cuivreux.

♂. Longueur 5 centimètres. Envergure 7 centimèt. Vert-bronzé; cette couleur plus cuivreuse et moins éclatante sur l'abdomen. Lèvre inférieure et base de la supérieure, jaunes. Abdomen un peu renflé à la

base, rétréci ensuite et s'élargissant progressivement jusqu'à son extrémité qui est fortement dilatée. Les côtés du premier segment présentent quelquefois un tubercule arrondi, noir et brillant. Quelques taches jaunes en dessous se font remarquer et particulièrement au deuxième segment. Styles une fois plus longs que le dernier segment, cylindriques, obtus, très écartés à leur base, fléchis en dehors à leur extrémité, bronzés et velus; pièce sous stylaire profondément fourchue, à branches inégalement bifurquées et crochues au bout. Pieds noirs. Ailes plus ou moins teintes de jaune safrané à leur insertion : cette couleur plus marquée aux ailes inférieures, s'étend depuis la nervure costale jusques et comprise la grande cellule qui borde la membranule. Ptérostigma noir. Membranule blanchâtre à la base, d'un cendré noirâtre au reste.

♀. Abdomen à peine dilaté à son extrémité; le bord postérieur du deuxième segment jaune. Appendices anals, cylindriques, velus, presque de la longueur des deux derniers segments réunis. Membranule blanchâtre.

Cette jolie espèce se montre vers la fin de mai et en juin, dans les champs, les chemins, etc. Nous l'avons rencontrée à l'ouest de la ville d'Angers, ainsi qu'à Beaufort.

FAMILLE DES GOMPHIDES.

Tête plus ou moins déprimée. Vertex étroit, très abaissé ou nul. Yeux sessiles, petits, éloignés l'un de l'autre ou rarement contigus ou à peine contigus.

Palpes labiaux de trois articles; les lobes latéraux largement espacés vers leur partie supérieure; le troisième article très apparent, ordinairement terminé par une longue épine.

Tête plus ou moins déprimée; bouche plus ou moins saillante. Abdomen cylindrique ou comprimé, plus ou moins dilaté à ses extrémités, généralement sans arêtes, plus long que l'aile inférieure et marqué sur le second segment d'un petit tubercule latéral arrondi chez les mâles. Appendices anals variables.

Les Gomphides, dont la coloration du corps est le jaune et le noir, ont le vol peu soutenu, aussi les rencontre-t-on souvent reposés sur les buissons ou à terre sur les sentiers battus. Cette famille composée de sept genres, n'en présente que deux pour le département de Maine-et-Loire : les G. Gomphus et Cordulegaster.

G. GOMPHUS, *Leach. — de Sel.* ; *Ramb. Lindenia, Vand. Hœv.* ; *Diastatoma, Burm.*

Yeux non contigus. Vertex très abaissé. Ocelles placées presque sur la même ligne. Occiput transverse, en lame saillante. Lèvre inférieure entière, aussi large que haute. Second article des palpes labiaux plus large que long, son angle interne prolongé en une longue épine; troisième article moins long que le précédent, étroit et terminé en pointe aiguë. Triangles des ailes sans nervules.

Tête petite; occiput transverse, en lame saillante, terminée en biseau, sur lequel règne une petite crête formée par des poils abondants. Côtés des quatre der-

niers segments de l'abdomen plus ou moins dilatés en expansion membraneuse chez les mâles particulièrement. Appendices anals variables, l'inférieur souvent bifurqué. Bord anal des ailes inférieures anguleux chez le mâle, arrondi chez la femelle. Membranule très petite.

Les Gomphus ont une coloration bien prononcée : des lignes noires sur un fond jaune, ou bien des taches jaunes sur un fond noir. Ils sont d'une taille moyenne ; leur vol, quoique rapide, n'est jamais de longue durée. On les rencontre dans toutes sortes de localités, souvent éloignés des eaux.

G. FORCIPATUS, *Lin.— Donov.; de Sel.; Ramb. S. à Buff., pl.* 5, *e.; Libellula Forcipata, Linn.*

Bande antérieure et intermédiaire du thorax noire, non dilatée, linéaire, terminée inférieurement en une pointe légèrement sagittée et surmontée par une petite carène en partie jaune. Abdomen noir, avec une ligne dorsale jaune, terminée au septième segment.

♂. Longueur, 4 1/2 centimètres. Envergure 6 1/2 centimètres. Abdomen dilaté postérieurement. Appendices noirs, égaux entre eux, de la longueur du dernier segment, les supérieurs presque cylindriques, subitement rétrécis en pointe à l'extrémité qui est légèrement mucronée en dessous; pièce sous-stylaire fourchue très profondément, à branches très écartées et recourbées en haut. Pieds noirs, quelquefois marqués d'une bande jaune sur la face postérieure des

cuisses antérieures. Nervure costale noire. Ptérostigma brun-noirâtre.

♀. Ressemble beaucoup au mâle; mais l'abdomen est moins dilaté postérieurement. Styles courts, cylyndriques, aigus.

Commun au printemps, vers la fin d'avril et en mai, dans les jardins, les champs, les bois, etc.

G. ZEBRATUS, *Ramb. s. à B. pl.* 5, *f.* 3, *c.*

Bande antérieure et intermédiaire du thorax noire, dilatée progressivement jusqu'à sa base, qui est tronquée et mucronée; une petite carène, en partie jaune surmonte cette bande. Abdomen dilaté postérieurement, noir en dessus, avec une ligne dorsale jaune prolongée jusqu'à son extrémité. Tibias jaunes en dehors; tarses noirs.

♂. Longueur 4 1/2 centimètres. Envergure 6 1/2 centimètres. Face jaune, traversée par deux lignes étroites noires. Abdomen mince, renflé à la base, dilaté postérieurement, mais moins que dans l'espèce précédente, noir en dessus, avec une ligne dorsale jaune, prolongée dans toute son étendue, et dilatée en taches de diverses formes sur les deux premiers et le pénultième segments; le dessous et les côtés sont jaunes; cette dernière partie avec un point ou tache noire, mal défini, sur chacun des huit premiers segments. Les quatre derniers anneaux ont le jaune plus pur et plus étendu et le bord postérieur segmentaire jaune; les autres segments ont cette partie noire. Styles noirs, droits, un peu plus longs que le dernier segment, terminés subitement en pointe aiguë et mucronés en

dessous. Pièce sous-stylaire fourchue très profondément, à branches écartées, recourbées en haut, noires en dehors et jaunes en dedans. Cuisses jaunes, rayées et ponctuées de noir; tibias et tarses noirs, les premiers avec une ligne extérieure jaune. Ailes à peine lavées de jaune entre les grandes nervures; nervure costale jaune; ptérostigma roux-jaunâtre.

♀. Ressemble beaucoup au mâle; mais les quatre derniers segments de l'abdomen sont presque entièrement jaunes et le bord vulvaire est de cette couleur.

Cette espèce, confondue sans doute avec le Forcipatus avec lequel elle a quelques rapports de forme, en a été parfaitement distinguée par M. Rambur. On la rencontre au printemps et en été dans les bois, les champs, etc. Nous l'avons prise aux environs d'Angers.

G. PULCHELLUS, *de Sel. — Ramb. s. à B. pl. 5, f. 4, d.*

Bande antérieure et intermédiaire du thorax noire ou noirâtre, alongée, dilatée et tronquée en s'évasant inférieurement; cette bande est dépassée à sa base et surmontée d'une petite carène de la couleur du thorax. Abdomen comme cylindrique, noir en dessus, avec une ligne dorsale jaune prolongée jusqu'à l'extrémité du dernier segment. Tarses noirs, les postérieurs jaunes en dessus.

♂. Longueur, 5 centimètres. Envergure 6 1/2 centimètres. Tête petite; face jaune, traversée par deux lignes étroites, noires, celle du front plus apparente. Thorax jaune ou olivâtre, avec quatre lignes noires,

fines de chaque côté ; l'humérale arquée, plus courte et plus épaisse. Abdomen noir en dessus, avec une ligne dorsale jaune, large à la base, et prolongée jusqu'à l'extrémité du dernier segment; les côtés sont jaunes, avec le bord des segments et une tache longitudinale irrégulière d'où part un petit filet transverse, noirs ; ces taches sont peu apparentes sur les premiers segments et nulles sur les derniers. Styles noirs, droits, courts et terminés en pointe courte; pièce sous-stylaire profondément bifurquée, jaune avec les pointes noires. Pieds jaunes, bordés en dedans par une ligne noire, divisée en trois sur les cuisses qui ont la face interne garnie de deux rangs de longues épines noires; tarses noirs, les postérieurs jaunes en dessus. Nervure costale jaune. Ptérostigma fauve.

♀. Plus épaisse, plus jaune que le mâle et lui ressemblant beaucoup.

Cette espèce est commune en mai, juin et une partie de juillet, dans les prairies, ainsi qu'au bord des eaux, etc.

Les prairies qui bordent la Mayenne; les bords de l'étang de Saint-Nicolas, etc.

G. UNGUICULATUS, *Vand. L. — de Sel.*; *Ramb. S. à B. pl. 4, f. 1, 2, a, b.*; *Libellula Forcipata, Linn.*; *Æschna unguiculata, Vand. L.*

Bande antérieure et intermédiaire du thorax noire, disjointe, et dont chaque branche, tronquée obliquement à son extrémité inférieure, s'écarte l'une de l'autre comme les jambages d'une). *Une petite*

carène jaune règne au milieu de cette bande. Abdomen noir, maculé de jaune, très atténué au milieu chez le mâle, cylindrique chez la femelle; les trois appendices du mâle coudés à l'extrémité.

♂. Longueur, 5 centimètres; envergure, 6 1/2 centimètres. Tête de moyenne grosseur; yeux grisâtres; face jaune, traversée par trois lignes noires. Thorax jaune ou olivâtre, avec une bande antérieure intermédiaire, et quatre autres de chaque côté, dont une interrompue au milieu, l'humérale et la suivante presque contiguës, plus larges, arquées et flexueuses, noires. Abdomen renflé à la base, ensuite étroit et dilaté postérieurement, noir et marqué de taches jaunes; sur la ligne dorsale ces taches sont alongées et plus ou moins lobées, touchent la partie antérieure des sept premiers segments, se prolongent sur les côtés ainsi qu'en dessous, et prennent plus d'extension sur les derniers anneaux; le neuvième et le dixième, en dessus, présentent les taches jaunes touchant la partie postérieure des segments; et le bord postérieur segmentaire des septième, huitième et neuvième anneaux est également jaune. Appendices anals de la longueur des deux derniers segments, forts, crochus, les deux supérieurs coudés à leur extrémité et à pointe bifide retournée en dedans; l'inférieur, divisé, dans toute son étendue, en deux parties rapprochées, jaunes à la base, noirâtres au reste, arquées en dessus et terminées, l'une et l'autre, par une pointe abaissée; une épine redressée se fait remarquer vers la base et la face interne de chacune de ces parties. Pieds noirs, ayant la base et le côté externe de la moitié des cuisses jaunes.

Nervure costale jaune en dehors. Ptérostigma noir.

♀. Diffère du mâle par la forme de l'abdomen qui est plus cylindrique et plus épais, ainsi que par ses taches supérieures plus grandes et ses appendices moitié moins longs, simples, droits, pointus, jaunes.

Cette espèce remarquable est rare et peu défiante : on la rencontre en juin et juillet dans les bois ainsi qu'au bord des eaux. Nous l'avons prise, fin de juin, au bord du Louet (un des bras de la Loire), près des Ponts-de-Cé.

G. CORDULEGASTER, *Leach. — De Sel.; Ramb. Æschna, Latr.; Vand. L.; Charp.*

Yeux presque contigus : se touchant par un seul point. Ocelles disposées en triangle. Lèvre inférieure plus longue que large, profondément échancrée et comme bilobée à son extrémité et dont chaque lobe se termine par une petite pointe. Second article des palpes labiaux aussi large que la lèvre, avec le bord interne denté; troisième article trois fois plus court que le précédent, terminé par une épine courte. Bord vulvaire prolongé et dépassant l'anus. Triangle des quatre ailes semblables, traversé par une nervule arquée.

Tête large; vertex étroit, échancré; front élevé. Abdomen très alongé, comme cylindrique. Appendices anals très courts. Parties génitales accessoires du mâle très prononcées, avec deux tubercules en oreillettes saillantes. Bord vulvaire prolongé en une pointe longue, dépassant l'anus, divisée en deux parties

creusées en gouttière. Bord anal des ailes inférieures anguleux chez le mâle, arrondi chez la femelle.

Les Cordulegaster sont de très grands insectes, dont la coloration est le jaune ou le roux et le noir; leur vol est puissant, sans être élevé.

C. LUNATUS, *Charp.*, — *Ramb.*, *C. annulatus*, *Leach.*; *de Sel. Mon. lib. pl. 2, f. 15*; *Æschna annulata*, *Latr.*

Thorax noir, marqué de six bandes obliques jaunes : deux antérieures et deux de chaque côté; ces dernières quelquefois séparées par un filet de même couleur.

♂. Longueur, 8 centimètres; envergure, 9 1/2 centimètres. Tête jaune à poils noirs; front échancré en dessus, ayant une bande noire à sa base, et quelquefois une ligne de même couleur au sommet. Thorax noir à poils d'un roux cendré, marqué de bandes jaunes. Abdomen noir; le premier segment ayant une ligne de chaque côté, le deuxième une bande antérieure et une bande postérieure circulaire qui s'étend jusque sur les parties génitales, les troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième et huitième une bande médiane circulaire et deux petites taches postérieures sur chaque anneau, le neuvième avec une petite tache de chaque côté, jaunes; ces bandes et ces taches, ordinairement interrompues par l'arête dorsale, qui est noire, sont irrégulières dans leurs formes, très variables par leur largeur, et les premières s'étendant obliquement sur les côtés. Dernier segment complétement noir. Styles noirs, très petits,

un peu déprimés, pointus, avec une petite pointe vers la base; pièce sous-stylaire courte, carrée. Pieds noirs. Espace interalaire noir, marqué de deux taches jaunes. Un gros point jaune à la base de chaque nervure costale, dont la tranche extérieure est de même couleur. Ptérostigma étroit, allongé, noir. Membranule allongée, blanchâtre.

♀ Longueur, 8 1/2 cent. Envergure, plus de 10 centimètres. Plus grande et plus forte que le mâle et lui ressemblant pour la disposition des taches. Styles très petits, noirs, courts, droits, cylindriques, pointus. Bord vulvaire noir, avec deux petites taches jaunes à la base, prolongé en une longue pointe fendue dans les trois quarts de sa longueur, creusée en gouttière et dépassant l'extrémité de l'abdomen, sous lequel elle occupe une place qui lui est parallèle et contenant deux autres pointes moins longues.

Cette remarquable espèce, indiquée dans le midi de la France, l'Espagne, l'Italie, etc., et qu'on ne soupçonnait pas devoir se rencontrer dans le département de Maine et Loire, où elle y est très rare, habite le nord de l'Anjou. Nous l'avons observée le 4 juin, le long des haies et fossés, dans les prés et les chemins, près de la Bouillant, commune de la Chapelle-Hulin.

FAMILLE DES ÆSCHNIDES.

Yeux plus ou moins largement contigus. Palpes labiaux de trois articles, dont le deuxième est plus étroit que la lèvre inférieure, et le troisième, qui est cylindrique, est moitié plus court que le second. Ab-

domen très long, avec l'arête dorsale, variable par son étendue, selon le sexe ou les espèces. Appendices anals supérieurs ciliés en leur bord interne, ordinairement dilatés, lamelliformes, jamais cylindriques; l'inférieur presque toujours entier.

Tête grosse, avec le vertex et l'occiput petits; front droit, très saillant; lèvre supérieure échancrée. Abdomen très long, renflé à la base, avec, le plus ordinairement, un tubercule latéral au deuxième segment; dessous du dernier segment, rugueux ou épineux à son extrémité postérieure. Bord vulvaire des femelles prolongé en une pointe cornée, formée de quatre pièces rapprochées et unies entre elles, terminées par deux petites cornes. Appendices vulvaires de deux articles chacun, dont le premier est droit et arqué, et le deuxième styliforme; ces quatre pièces, qui n'atteignent pas l'extrémité de l'abdomen, sont contenues par deux lames ou valves étroites, plus ou moins recourbées, cornées et terminées chacune par un petit pinceau de poils.

Triangle des quatre ailes semblables. Corps varié de diverses couleurs.

Cette famille, composée de trois genres seulement, en présente deux pour le département de Maine et Loire : les genres *Anax* et *Æschna*. Elle rassemble les plus grandes espèces de la tribu : celles aussi dont le vol est le plus puissant et le plus soutenu et qui leur procure les moyens de parcourir de vastes espaces et de s'éloigner à de très grandes distances des lieux de leur naissance, quoique certaines espèces s'en écartent peu.

G. ANAX, *Leach. — de Sel. ; Ramb.*
Æschna, Vand. L.; Charp.

Angle anal des ailes inférieures arrondi dans les deux sexes. Point de tubercule sur les côtés du deuxième segment de l'abdomen. Pièce sous-stylaire tronquée, quadrilatère ou bien rétrécie à son extrémité.

Les Anax ont la tête grosse y compris les yeux qui en forment la majeure partie. Le thorax est très épais et l'abdomen très allongé. Cette dernière partie est marquée d'une bande dorsale anguleuse, noire ou rousse, et de sept arêtes longitudinales. Leur coloration, en général, se compose de bleu tendre, de vert ou vert-jaunâtre, de roussâtre et de noir ; mais ces couleurs ne sont pas disposées par petites taches ou bien par plaques comme chez les Æschna, avec lesquels les Anax ont des rapports de forme et de taille très marqués. Par leurs couleurs brillantes on peut les considérer comme étant les plus beaux insectes de cette famille. On les rencontre sur les étangs et les rivières, d'où ils s'éloignent peu et sur lesquels ils planent à la manière des oiseaux de proie. Ils sont fort défiants et se laissent, par cela même, difficilement approcher.

A. FORMOSUS, *Vand. L. — de Sel. Mon. lib., pl. 3, f. 23 ; Ramb.*
Æschna formosa, Vand. L.; Æ. asurea, Charp.; Burm.

Thorax vert. Une petite tache triangulaire noire

à la base du vertex, touchant de sa pointe supérieure une petite bande transversale bleue, située sur le haut du front. Ptérostigma très allongé (5 mill.), roussâtre. Thorax d'un vert clair, sans taches, mais les sutures latérales un peu marquées de noir.

♂ Longueur, 8 centimètres. Envergure, 10 centimètres. Vertex noir à la base, jaune-verdâtre au sommet qui est très peu élevé. Occiput jaune. Yeux verts à fond bleu. Face plate, d'un jaune-verdâtre, avec le bord de la lèvre supérieure noir. Abdomen long, renflé à la base, rétréci au troisième segment, déprimé ensuite, d'un beau bleu, le premier et la moitié du deuxième segment excepté, qui sont verdâtres; une bande dorsale anguleuse noire, traversée à la base des troisième et huitième segments par une raie courte de même couleur, règne depuis le troisième jusqu'au dernier segment, sur les côtés desquels il existe des taches allongées. Appendices supérieurs deux fois aussi longs que le dernier segment, rétrécis à la base, dilatés ensuite, puis tronqués au sommet, avec une côte longitudinale arquée en dessus. Pièce sous-stylaire courte, carrée. Pieds noirs; les cuisses en partie roussâtres en dehors. Membranule cendrée, blanchâtre à la base. Nervure costale jaune.

♀ Longueur, 8 centimètres. Envergure, 11 centimètres. Diffère du mâle par l'abdomen qui est plus épais, non rétréci au troisième segment, ainsi que par ses couleurs : le bleu du mâle est remplacé par du vert, et la bande dorsale, qui est plus large, est d'un brun-roux; l'arête dorsale est nulle sur les trois derniers segments; les appendices anals sont lancéolés et dé-

primés, et les ailes sont plus larges, plus étendues et teintes légèrement de brun-verdâtre.

Cette espèce, qui est on ne peut plus répandue, se montre sur tous les étangs ainsi que les petites rivières de préférence, depuis le mois de mai jusqu'à la fin de l'été. Elle vit des insectes qu'elle saisit au vol et particulièrement d'Agrions.

G. ÆSCHNA, *Fabr. — de Sel ; Ramb.* *Libellula, Linn.*

Angle anal des ailes inférieures anguleux chez le mâle, arrondi chez la femelle. Deuxième segment de l'abdomen du mâle marqué sur les côtés d'un tubercule comprimé, et en forme d'oreillette, plus ou moins saillant et dentelé. Pièce anale inférieure moins longue que les supérieures et en triangle ordinairement allongé et tronqué.

Abdomen renflé à la base, ensuite plus ou moins rétréci, puis cylindrique, très allongé et marqué de cinq arêtes longitudinales. Sa coloration se compose de bleu, de jaune, de vert, de roux et de noir; ces différentes couleurs disposées par petites taches ou par plaques : le bleu est le partage du mâle comme le jaune et le vert sont le propre de la femelle.

Ces insectes, tous en général d'une grande taille, ont le vol puissant et soutenu, comme ceux du genre précédent. On les rencontre dans les marais, les clairières et les allées des bois, ainsi que le long des chemins bordés de haies et de fossés; allant et revenant continuellement dans le même lieu, en parcourant de petits espaces jusqu'au moment où, effrayés par quel-

que cause, ils partent et s'éloignent avec la rapidité d'un trait en s'élevant dans les airs et souvent à une très grande hauteur. Ils se laissent, pour la plupart, très difficilement approcher.

A. Une tache frontale noire en forme de T.

Æ. MACULATISSIMA, *Latr. — de Sel. Mon. lib. pl. 2, f. 19; Ramb.*

Thorax vert-jaunâtre, avec une bande antérieure et intermédiaire d'un brun roux, qui s'unit, de chaque côté, avec une bande humérale de même couleur et ombrée extérieurement de noir pour entourer deux taches ovales de la couleur du fond; chaque bande humérale présente à sa base un gros point jaune; côtés marqués de deux lignes noires, dont l'antérieure est la plus courte; tubercule du deuxième segment tridenté. Ptérostigma court (2 mill.), presque carré, noir.

♂ Adulte. Longueur, 8 centimètres. Envergure, 10 1/2 centimètres. Tête jaune; lèvre inférieure verdâtre; branche transverse de la tache frontale noire, épaisse et arrondie extérieurement. Yeux bleus en dessus, jaunâtres en dessous ainsi qu'au bord postérieur. Abdomen varié de nombreuses petites taches bleues, jaunes et vertes, isolées ou géminées sur un fond noir ou noirâtre : premier segment vert et noir; deuxième segment avec une tache dorsale allongée, triangulaire, une petite tache transverse de chaque côté, une tache dorsale basale géminée jaune-verdâtre et deux taches latérales, l'une jaune-verdâtre, l'autre bleue; troisième au septième segment, en des-

sus, une ligne transverse ou bien une petite tache antérieure, deux petites taches médianes triangulaires, géminées, et deux taches postérieures géminées, arrondies, plus grandes, vert-jaunâtre, et de chaque côté deux taches antérieures bleues, séparées par un filet annulaire, noir et saillant; huitième segment, la ligne ou tache antérieure ainsi que les deux petites taches suivantes manquent ordinairement; neuvième et dixième segment, bleus antérieurement. Appendices supérieurs noirs avec une large bande jaune au milieu de la face interne, deux fois aussi longs que le dernier segment, élargis au milieu, rétrécis à la base et près du sommet, qui est terminé par une pointe tournée en dehors; l'inférieur, moitié moins long, en triangle allongé, obtus. Pieds noirs, avec les cuisses brunâtres. Membranule courte, blanchâtre, teinte de noirâtre au bord postérieur.

♀ Longueur, 8 centimètres. Envergure, 11 centimètres. Diffère du mâle par l'abdomen qui n'est pas rétréci au troisième segment; les yeux sont verts en dessus et les taches du thorax et de l'abdomen sont d'un vert-jaunâtre.

Chez les insectes nouvellement éclos, la couleur bleue des adultes est changée en vert, et la verte est transformée en jaune; les ailes sont lavées de jaune clair et la nervure costale est jaune

Cette espèce est on ne peut plus répandue; on la rencontre depuis juillet jusqu'à la fin d'octobre, dans les bois, les chemins, etc.

Æ. MIXTA, *Latr.* — *de Sel. Mon. lib. pl. 2, fig. 17; Ramb.*

Thorax roussâtre, velu, avec deux petites taches basales antérieures, jaunes, et sur les côtés deux larges bandes de même couleur, précédées chacune par une ligne noire. Ptérostigma un peu long (4 millimètres), brun. Appendices supérieurs du mâle non dentés à leur base, ceux de la femelle plus longs que ceux du mâle ou de trois fois la longueur du dernier segment.

♂ Longueur, 7 centimètres. Envergure, 8 1/2 centimètres. Tête jaunâtre; lèvre supérieure bordée de noir; branche transverse de la bande frontale noire, épaisse et rabattue à ses extrémités; vertex et occiput jaune; yeux bleus. Espace interalaire tacheté de jaunes. Abdomen, en dessus, d'un brun-roux, marqué de taches entourées ou ombrées de noir, ainsi disposées : le premier segment ayant une tache latérale jaune; le deuxième une tache dorsale allongée, triangulaire, une ligne transverse de chaque côté, jaunes, et la partie postérieure bleu-pâle; le troisième au huitième un trait transverse antérieur jaunâtre, deux petites taches médianes géminées pâles, deux taches postérieures géminées plus grandes et, de chaque côté, deux taches antérieures bleues, ces dernières séparées par un filet annulaire saillant, noir; le neuvième avec deux taches postérieures bleues et le dixième noir, avec deux taches latérales jaunâtres. Appendices supérieurs plus de deux fois aussi longs que le dernier segment, noirâtres, rétrécis à la base (non dentée en

dessous), dilatés ensuite, finissant en pointe aiguë et garnis d'une côte médiane peu marquée. Appendice inférieur un tiers plus court, brunâtre, en triangle allongé et tronqué, concave et relevé en haut. Pieds noirs, avec les cuisses en partie roussâtres en dehors.

Ptérostigma noirâtre ou roussâtre. Membranule cendrée, blanchâtre à la base.

♀ Diffère du mâle par ses yeux verdâtres, par les taches de l'abdomen qui sont verdâtres et moins ombrées de noir, par l'arête dorsale qui disparaît sur les trois derniers segments, ainsi que par les appendices anals plus longs que ceux du mâle, lancéolés et garnis d'une côte médiane plus élevée.

Cette espèce varie quelquefois par les côtés de ses premiers anneaux qui prennent une belle couleur jaune.

On la rencontre assez communément dans les marais et les bois, depuis juillet jusqu'en septembre.

Les marais de la Baumette, les bois d'Avrillé, de La Haie, etc.

Æ. VERNALIS, *Vand. L. — de Sel. Mon. lib., pl.* 2, *f.* 16; *Ramb.*

Thorax très velu, d'un brun-roux en dessus et antérieurement, avec deux bandes antérieures jaunes, plus courtes chez la femelle; les côtés ordinairement jaunes avec trois lignes noires d'égale longueur. Front jaune, traversé sur la suture frontale par une ligne noire qui l'étrangle de chaque côté. Ptérostigma long et étroit (longueur, 3 mill.; largeur, 1/2 mill.), d'un jaune foncé.

♂ Longueur, 5 1/2 centimètres. Envergure, 7 1/2 centimètres. Tête jaune, avec la bouche et la base de la lèvre supérieure, noirâtres ; vertex et occiput jaunes ; tache frontale transverse longue, arquée à ses extrémités ; yeux peu contigus, bleus. Espace interalaire tacheté de jaune. Abdomen à peine rétréci au troisième segment, presque cylindrique, noir et tacheté comme suit : le premier segment avec un point bleu; le deuxième au huitième, en dessus, un trait antérieur transverse et deux lignes médianes, transverses et géminées, verdâtres, deux taches postérieures géminées bleues, et sur les côtés trois taches bleues; les neuvième et dixième avec deux taches postérieures bleues. Appendices supérieurs noirs, deux fois aussi longs que le dernier segment, ayant une côte médiane, très élevée vers l'extrémité, qui est retournée en dedans et terminée en pointe; l'inférieur est plus court que le dernier segment, concave et en triangle tronqué à son extrémité. Pattes noires. Ailes assez petites, à peine jaunâtres à la base, mais ayant le bord costal extérieur, les nervules du premier et du deuxième espace huméral et celles du point cubital, jaunes; angle anal arrondi; membranule blanchâtre, petite.

♀ Diffère du mâle par les taches de l'abdomen qui sont toutes, plus ou moins, d'un jaune-verdâtre; les deux bandes antérieures jaunes sont transformées ici en deux petites taches de même couleur; et les appendices sont presque droits et lancéolés.

Cette espèce, la plus petite du genre, n'est pas très répandue; on la rencontre au mois de mai dans

les marais. — Les carrières abandonnées de Saint-Augustin près Sorges.

B. Point de tache frontale en forme de T.

Æ. IRENE, *Fonsc.* — *de Sel. Mon. lib. pl.* 3 *f.* 20 ; *Ramb.*

Thorax court et épais antérieurement, marqué de quatre traits ou taches noires sur le devant ; abdomen renflé à la base, très étranglé au troisième segment ; tubercules du second segment très prononcés, en forme d'oreillettes ; ptérostigma jaunâtre ; membranule courte, cendrée.

♂. Longueur, 7 centimètres 3 millimètres. Envergure, 9 1/2. centimètres. Face d'un vert jaunâtre, rousse inférieurement, le front très velu ; yeux d'un gris verdâtre. Thorax court et épais antérieurement, varié de vert, de jaune-roussâtre, de brun-roussâtre et de quatre traits ou taches antérieures noires. Abdomen renflé à la base, très étranglé au troisième segment, taché de brun-roussâtre sur un fond vert-blanchâtre ; ces taches sont ainsi disposées : une large tache d'un brun roussâtre à la base de la plupart des segments, marquée en dessus de deux points et de deux macules oblongues, et sur les côtés d'une petite tache ovale, jaunâtres ; cette tache, qui est échancrée antérieurement, est surmontée d'une petite tache de même couleur, qui s'unit à la première par la ligne dorsale ; les deux premiers segments sont à peine maculés. Appendices anals d'un brun-roux, deux fois aussi longs que le dernier segment, lancéolés, marqués en dessus

d'une ligne longitudinale élevée; et en dessous, à la base, d'une dent aiguë; appendice inférieur court, en triangle allongé, obtus au sommet et excavé en dessus. Pieds d'un brun roussâtre, ses épines noires. Ailes très grandes, transparentes, souvent brunâtres au sommet, leur insertion fortement maculée de jaune; nervure costale en dehors, nervules du point cubital ainsi que plusieurs autres, jaunes; ptérostigma moyen, jaunâtre, long de 4 millimètres.

♀ Diffère du mâle principalement par ses couleurs plus ternes et par la grande tache qui touche ici le bord postérieur des segments, sans laisser comme chez le mâle, de points verts sur cette partie. Appendices anals, courts, lancéolés.

Cette remarquable espèce, qui est rare, habite les bords du Layon; nous l'avons prise, vers la fin de juin, près du Pont-Barré.

FAMILLE DES AGRIONIDES.

Tête petite, transversale, déprimée en dessus; bouche saillante; yeux comme pédicellés, très éloignés l'un de l'autre; palpes labiaux de trois articles; lèvre supérieure entière, bombée, arrondie; lèvre inférieure grande, divisée en deux parties, ordinairement réunies par une membrane. Ocelles disposées en triangle. Quatre appendices anals chez les mâles, deux chez les femelles, variables pour la forme.

Vertex peu élevé, occiput linéaire; deuxième article des palpes labiaux moitié moins large que la lèvre;

l'angle interne de son extrémité prolongé en une longue épine.

Thorax et prothorax allongés, grêles. Abdomen grêle, cylindrique, très long, ayant trois arêtes peu marquées : celles du dessous et la dorsale qui est à peine sensible; parties génitales semblables à celles des Æschnides, avec les appendices vulvaires très saillants. Les ailes verticales ou horizontales dans le repos, formées d'aréoles quadrilatères ou pentagones, variables pour la forme selon les genres, avec ou sans ptérostigma, ordinairement pédicellées, étant alors réduites à la base à leurs cinq nervures principales, ont le le point cubital placé beaucoup plus près de la base que de l'extrémité; triangles et membranule nuls.

La tête transverse et déprimée, les yeux très éloignés l'un de l'autre et la bouche saillante de ces insectes, forment par leur assemblage un triangle à pointes émoussées, qui leur donne une physionomie toute particulière.

Cette famille, nombreuse en espèces, composée de onze genres, en fournit quatre pour le département de Maine et Loire : les G. *Calopterix*, *Platycnemis*, *Lestes et Agrion*. Elle réunit toutes les petites espèces d'odonates à corps svelte et élégant, et dont les couleurs éclatantes de quelques-unes en font des insectes tout-à-fait remarquables. Leur vol est loin d'avoir une grande puissance, et bien que par cela même la plupart d'entr'eux ne quittent pas les lieux de leur naissance, il en est cependant quelques-uns qui s'en éloignent beaucoup et qu'on rencontre alors soit dans les jardins ou les champs, soit dans les bois ou les forêts

et à de grandes distances des marais ou des lieux herbeux au bord des eaux, séjour habituel du plus grand nombre.

§ 1. Espace huméral traversé par un nombre plus ou moins grand de nervules; point cubital placé vers la moitié de la longueur de l'aile, ou environ.

G. CALOPTERIX, *Leach. — de Sel.*; *Ramb.* *Calepterix*, *Leach. — Libellula*, *Linn.*

Ailes verticales pendant le repos, larges, arrondies à la base, dilatées vers le tiers de leur largeur, pourvues de nervures divergentes, et à réseau très serré. Ptérostigma sans forme bien déterminée, ordinairement nul chez les mâles. Appendices supérieurs des mâles en demi-cercle, les inférieurs cylindriques, plus courts; ceux des femelles petits, droits.

Tête, dessus du thorax et premier segment de l'abdomen, poilus.

Abdomen grêle, cylindrique, plus long que l'aile, d'un brillant soyeux ou métallique. Pattes grandes, longuement ciliées. Ailes colorées, mais différemment dans chaque sexe.

Les insectes qui composent ce genre peu nombreux en espèces, mais bien les plus brillants de toute la famille, ont le vol léger, moelleux et peu soutenu. On les rencontre ordinairement le long des eaux courantes et souvent en société.

C. VIRGO, *Linn.* — *de Sel. Mon. lib. pl.* 3, *f.* 26.; *Ramb.*

Libellula virgo, Linn. — *Calepterix virgo, Leach.* — *l'Ulrique, Geoffr.*

D'un bleu ou d'un vert soyeux. Points ou tubercules blancs interalaires nuls. Appendices inférieurs du mâle noirs, à base jaunâtre en dessous. Ailes larges (11 à 12 mill.), brunes ou d'un brun-roussâtre chez la femelle, de même couleur ou bleus de différentes nuances chez le mâle.

♂ Longueur, 4 1/2 centimètres. Envergure 6 centimètres. Yeux bruns; tête, dessus du thorax et de l'abdomen d'un beau bleu soyeux, brillant, à reflet, vert sur les derniers segments; dessous des trois derniers anneaux jaunâtre ou rougeâtre, avec le bord postérieur et inférieur du dernier terminé de chaque côté, par une très petite dent, à peine sensible. Les ailes, à réseau très serré, brunes ou d'un brun-roussâtre, ou bien bleues de différentes nuances, qu'elles soient colorées dans toute leur étendue ou bien incolores à la base, ont les nervures costale et médiane bleues lorsque l'aile est brune ou d'un brun-roussâtre, vertes quand les ailes sont d'un bleu verdâtre; mais lorsque celles-ci sont d'un bleu bien prononcé, alors toutes les grandes nervures sont aussi de cette même couleur. Pieds noirs.

Var. A. Ailes d'un brun-roussâtre, colorées dans toute leur étendue, légèrement transparente, avec les nervures costale et médiane, bleues.

Sous-Var. Ailes semblablement colorées, mais d'un roux clair à la base.

Var. B. Ailes d'un brun-enfumé, colorées dans toute leur étendue, légèrement transparentes, avec les nervures costale et médiane, bleues.

Sous-Var. Ailes semblablement colorées, mais d'un roux clair et diaphane à la base.

Var. C. Ailes d'un bleu foncé, colorées dans toute leur étendue, légèrement transparente, avec les nervures costale et médiane, bleues.

Sous-Var. Ailes semblablement colorées, mais d'un roux-clair et diaphane à la base.

Var. D. Ailes opaques, d'un bleu-foncé brillant ou bleu-verdâtre, avec leur pointe un peu brunâtre, colorées dans toute leur étendue, et ayant les nervures costale et médiane, bleues.

Sous-Var. Ailes semblablement colorées, moins la base qui est sans couleur.

♀ Longueur, près de 5 centimètres. Envergure 7 centimètres. Yeux d'un brun-jaunâtre; tête, thorax et abdomen d'un beau vert soyeux, brillant, à reflets cuivrés sur les derniers segments; le dixième garni d'une petite ligne dorsale jaunâtre, saillante et terminée en pointe. Ailes ordinairement d'un brun-roussâtre, moins foncées que celles des mâles, avec la nervure costale verte et le ptérostigma blanc.

Cette espèce, dont les ailes varient pour la couleur, particulièrement chez le mâle, a de grands rapports avec la suivante. Elle n'est pas très répandue dans le département de Maine-et-Loire, mais abondante dans les localités où elle se trouve. On la rencontre vers la

fin de mai et en juin, le long des ruisseaux et des petites rivières de l'arrondissement de Segré qui se jettent dans l'Oudon.

C. LUDOVICIANA, *Leach. — de Sel. Mon lib. pl. 3, f. 26,; Ramb.*

Libellula virgo, Var. Linn. — Calepterix virgo, Leach. — La Louise, Geoffr.

D'un bleu ou d'un vert soyeux. Deux points ou tubercules interalaires blancs. Appendices inférieurs du mâle jaunâtres en dessous, avec la pointe et le dessus noirs. Ailes étroites (9 à 10 mill.), vertes chez la femelle, hyalines et traversées par une large tache bleue, bleuâtre ou rousse chez le mâle.

♂. Longueur, près de 5 centimètres. Envergure 6 centimètres, 2 millimètres. Yeux bruns. Tête, dessus du thorax et de l'abdomen d'un bleu pur ou d'un bleu-verdâtre soyeux, brillant, et à reflet vert sur les derniers segments; dessous des trois derniers segments jaunâtres ou rougeâtres, avec le bord postérieur et inférieur du dernier terminé de chaque côté, par une pointe triangulaire beaucoup plus développée que dans l'espèce précédente. Les ailes plus étroites et à réseau moins serré que dans le C. virgo, sont hyalines, avec les principales nervures bleues ou bleu-verdâtre, et traversées par une large tache elliptique bleue, bleuâtre ou roussâtre, qui laisse à découvert la base et le sommet. Pieds noirs.

Var. A. Ailes hyalines, avec une tache bleue ou bleu-verdâtre, opaque.

Var. B. Ailes plus étroites, avec une tache rousse et légèrement lavée de roux-jaunâtre à la base.

♀. Longueur, 5 centimètres. Envergure de 7 à 7 1/2 centimètres. Tête, thorax et abdomen comme dans l'espèce précédente; mais les ailes sont hyalines avec toutes les nervures vertes, ce qui les fait paraître en totalité d'un beau vert; ptérostigma blanc; pieds noirs.

Cette espèce, qui est très commune, a de grands rapports avec la précédente; mais en faisant attention aux diagnoses qui caractérisent l'une et l'autre, il devient facile de faire la distinction. On la rencontre depuis la fin de mai jusqu'à la fin de juillet, le long des ruisseaux ainsi que des rivières qui y communiquent.— Les rives de la Loire, de la Mayenne, etc.

§ II. Premier espace huméral traversé seulement par deux nervules; point cubital placé à peine au tiers de la longueur de l'aile, ou beaucoup moins.

G. PLATYCNEMIS, *Charp. — Ramb.*
Agrion, Vand. L., Burm., de Sel.

Ailes verticales pendant le repos, pédicellées; ptérostigma petit, presque en lozange. Appendices anals supérieurs droits, plus courts que les inférieurs qui sont en forme de tenaille; ceux de la femelle courts, droits. Pattes longues, garnies de cils ou épines allongées; les quatre derniers tibias, au moins chez les mâles, plus ou moins dilatés.

Tête large, à raison des yeux qui sont très écartés, légèrement velue antérieurement. Thorax en ovale un

peu élargi sur les côtés antérieurs et aplati en dessus, légèrement velu sur les cotés. Abdomen grêle, lisse, un peu renflé postérieurement. Ailes de beaucoup plus courtes que l'abdomen, étroites, pédicellées, pourvues de nervures basilaires parallèles et de cellules ou aréoles assez grandes, presque toutes quadrilatères.

Ces insectes, de la taille et de la forme des Agrions, avec lesquels ils ont été longtemps réunis, et qu'on en distingue aussitôt, ainsi que de tout autre genre, par leurs tibias dilatés en forme d'aviron, habitent le bord des eaux.

P. PLATYPODA, *Vand. L.* — *Ramb.*

Agrion platypoda, Vand. L.; de Sel. Mon. lib. pl. 4, f. 42.

Bleu, bleuâtre ou blanchâtre; une petite tache dorsale carrée et pédiculée sur le premier segment de l'abdomen, les quatre tibias postérieurs dilatés chez les deux sexes. Appendices inférieurs du mâle en forme de tenaille.

♂. Longueur, près de 4 centimètres. Envergure 4 1/2 centimètres. Tête ordinairement d'un bleu-clair, noire en dessus, avec deux lignes transverses derrière les yeux, qui sont bleus avec le dessus brun. Prothorax rugueux, avec une bande noire en dessus, bleuâtre sur les côtés. Thorax bleuâtre, ayant une large bande dorsale d'un noir-bronzé, séparée en deux parties par un filet jaunâtre; et deux lignes humérales, de chaque côté, également noires, séparées par

un trait jaunâtre ou bleuâtre. Abdomen bleuâtre ou blanchâtre, avec une bande dorsale plus ou moins marquée, interrompue à chaque segment, ayant deux points latéraux contigus et le bord postérieur, d'un vert-noirâtre bronzé; la bande dorsale postérieure se divise en deux sur les 7e, 8e et 9e segments en s'élargissant postérieurement; le 10e avec ou sans taches; dessous de l'abdomen avec une double ligne longitudinale noire. Appendices anals inférieurs courbés en forme de tenailles, d'un blanc bleuâtre avec l'extrémité noire; les supérieurs moitié moins longs, comme triangulaires et à pointe un peu bifide. Pieds blancs ou blanchâtres, ayant une double ligne aux cuisses, une seule sur les tibias, noires. Ptérostigma presque en lozange, ferrugineux.

♀. Diffère du mâle par ses couleurs plus foncées tirant sur le verdâtre ou le roussâtre. Les appendices anals sont blanchâtres, courts, droits et à pointe arrondie.

Var. A. (P. latipes ? Ramb.) Tête et thorax d'un jaune roussâtre, avec les mêmes taches que dans le type de l'espèce. Abdomen blanc, avec les 7e, 8e et 9e segment, bronzés en dessus, mais les 8e et 9e marqués chacun d'une petite tache dorsale ovale, d'un blanc bleuâtre; 10e segment avec deux petites taches latérales anguleuses, bronzées. Les quatres tibias postérieurs blancs, sans nervure noire et très dilatés chez le mâle.

Cette espèce, qui est très commune pendant l'été, sur les bords du Layon, à Martigué, Aubigné, Mâchel, etc., varie de manière à ce que les taches dorsales,

surtout, affectent des formes insolites, qui pourraient quelquefois donner de l'hésitation pour la détermination de l'espèce, si des caractères plus importants ne venaient faire oublier ceux-ci. On la rencontre encore sur les bords de l'étang de Saint-Nicolas, de la Mayenne, etc.

P. DIVERSA, *Ramb.*

Roussâtre ou orangé; appendices inférieurs un peu courbés en dedans; les quatre tibias postérieurs dilatés chez le mâle, non dilatés chez la femelle.

♂. Longueur, 3 1/2 centimètres. Envergure 4 centimètres, 2 millimètres. Tête roussâtre, avec une bande noire en dessus, entre les yeux, et une autre très étroite, située dans la ligne des antennes. Prothorax roussâtre, maculé de noir. Thorax roussâtre, avec une large bande vert-bronzé en dessus, séparée en deux parties par un petit filet roussâtre, et accompagnée de deux lignes noires de chaque côté, dont la plus extérieure est souvent oblitérée. Abdomen orangé, avec les 7^{e}, 8^{e} et 9^{e} segments marqués en dessus, chacun de deux petites taches oblongues vert-bronzé; le 10^{e} segment sans taches. Appendices jaunâtres, les inférieurs moins courbés en pince que dans l'espèce précédente, avec l'extrême pointe noire; les supérieurs anguleux, bifides au sommet. Pieds jaunâtres, ciliés de noir, ayant une double ligne aux cuisses, une seule sur les tibias, qui disparaît quelquefois sur ces dernières parties. Ptérostigma roux.

♀. Diffère du mâle par ses couleurs moins vives, par la petite bande étroite noire, située dans la ligne des

antennes qui est en partie oblitérée, ainsi que par le ptérostigma qui est jaunâtre et les taches postérieures de l'abdomen qui sont rarement bien marquées.

Cette espèce, qui est aussi commune que la précédente, se rencontre dans les mêmes lieux. Nous l'avons remarquée pendant l'été sur les bords de l'étang de Saint-Nicolas, ainsi que sur ceux du Layon. Elle varie peu.

G. LESTES, *Leach. — de Sel.; Ramb. Agrion, Vand. L.; Burm.*

Ailes, pour la plupart des espèces, horizontales dans le repos, pédicellées; ptérostigma oblong, tronqué à ses extrémités. Appendices supérieurs des mâles en forme de tenaille, plus longs que les inférieurs et garnis intérieurement d'une ou de plusieurs dents; ceux des femelles, styliformes, petits; pattes assez longues, garnies de cils longs, peu nombreux.

Tête large, à raison des yeux qui sont pédicellés et très éloignés l'un de l'autre; thorax en ovale aplati en dessus et orné de couleurs métalliques; l'espace interalaire ainsi que les extrémités de l'abdomen et autres parties du corps, chez les mâles de certaines espèces se couvrent d'une poussière d'un blanc-bleuâtre qui ne paraît toutefois que chez les individus nés déjà depuis un certain temps. Abdomen très long, grêle, renflé à la base et à l'extrémité, lisse, ordinairement jaune en dessous et orné en dessus de couleurs métalliques vertes ou bronzées, très brillantes, surtout chez les mâles. Ailes de beaucoup plus courtes que l'abdomen, horizontales ou rarement verticales dans le re-

pos, et formant dans le premier cas, un angle aigu avec le corps et non un angle droit comme cela existe pour les espèces des autres familles; elles sont étroites, pédicellées, pourvues de nervures basilaires parallèles et de cellules ou aréoles, pour la plupart, pentagones.

Ces insectes, dont l'aspect rappelle celui des Agrions, mais dont la forme oblongue du ptérostigma suffit pour les en éloigner aussitôt, habitent ordinairement les marais, le bord des eaux stagnantes, sans s'éloigner pour la plupart des lieux de leur naissance, bien que certaines espèces s'en écartent davantage, en allant habiter les bois, les forêts, etc.

§ I. VERT BRONZÉ EN-DESSUS; AILES HORIZONTALES DANS LE REPOS.

L. SPONSA, *Hanseman.—de Sel. Mon. lib., pl. 3, fig. 29; Ramb.*

Agrion sponsa, Hans. — Lestes sponsa, Curt.

Derrière de la tête, vert-bronzé; thorax d'un bronzé sombre, ayant en dessus, trois lignes jaunâtres, visibles chez les jeunes mâles et les femelles seulement. Ptérostigma noir; appendices supérieurs du mâle en forme de tenaille, noirs, avec la base jaunâtre et deux fortes dents au bord interne, penchées et d'égale longueur; les inférieurs aussi longs que les supérieurs.

♂. Adulte. Longueur, près de 4 centimètres. Envergure, 4 centimètres. Tête vert-bronzé en dessus et en arrière, jaunâtre au reste; yeux bleu-indigo, moins

foncés en dessous. Thorax et abdomen d'un vert foncé métallique ou bronzé, avec le dessous du thorax, le mésothorax, l'espace interalaire, ainsi que les premiers et les derniers segments de l'abdomen d'un blanc-bleuâtre pulvérulent. Appendices supérieurs en forme de tenaille, noirs avec la base jaunâtre, denticulés à l'extérieur, munis au bord interne de deux fortes dents aiguës, égales entre elles, et l'espace qui les sépare dentelé dans toute son étendue; les inférieurs aussi longs que les supérieurs, épais à la base, droits et écartés. Pieds d'un noir bronzé, avec une ligne jaune en dehors des cuisses.

♀ Ressemble beaucoup au mâle jeune, mais elle est plus forte et d'un bronzé plus cuivré. Pieds noirs, jaunes en dehors; tarses noirs. Appendices anals styliformes, une fois plus courts que le dernier segment, jaunâtres, à pointe brune.

Cette espèce est assez commune de juillet à septembre. On la rencontre dans les trous herbeux et tourbeux de Saint-Augustin, ainsi qu'aux bords de l'Authion et du Layon, aux bois d'Avrillé, à Thorigné, etc.

L. VESTALIS, *Rambur*.

Vert-doré ou vert-bronzé en dessus; derrière de la tête jaunâtre. Thorax vert, ayant en dessus deux lignes jaunâtres peu marquées; ptérostigma roux, avec un petit filet jaunâtre à ses extrémités; appendices supérieurs du mâle en forme de tenaille, noirs, jaunâtres à leur base externe, avec une forte dent ai-

guëvers la base du bord interne ; les inférieurs courts, droits, velus.

♂ Adulte. Longueur, 3 centimètres 3 millimètres. Envergure, 4 centimètres. Tête vert bronzé en dessus, jaunâtre au reste. Thorax et abdomen vert-doré en dessus, ce dernier, bronzé à son extrémité postérieure, et marqué ordinairement d'un petit anneau jaune au sommet de chaque segment ; espace interalaire et extrémité de l'abdomen d'un blanc bleuâtre pulvérulent. Appendices supérieurs en forme de tenaille, ayant quatre à cinq petites dents au sommet du bord externe ; bord interne sinué, denticulé, garni, vers la base, d'une forte dent aiguë, située au-dessus d'une assez forte échancrure ; les inférieurs, velus, très courts, droits, comprimés, et à pointe émoussée. Pieds jaunes, avec une bande externe aux cuisses, la face interne des tibias et les tarses, noirs.

♀ Un peu plus épaisse que le mâle. Tête et thorax vert-bronzé en dessus ; abdomen et côtés du thorax d'un bronzé cuivreux. Appendices anals styliformes, velus, courts, brunâtres en dedans, jaunâtres, avec la pointe noirâtre en dehors.

Cette espèce, plus petite que la sponsa, lui ressemble beaucoup ; on la rencontre avec elle aux mêmes époques et dans les mêmes lieux.

L. VIRIDIS, *Vand. L. — de Sel. Mon. lib., pl. 3, f. 27 ; Ramb. — Agrion viridis, Vand. L.*

Vert bronzé en dessus ainsi que le derrière de la tête ; thorax ayant en dessus trois lignes étroites

jaunes; ptérostigma d'un roux plus pâle au centre, bordé de noir; appendices supérieurs du mâle en forme de tenaille, d'un blanc jaunâtre, avec le bord externe supérieur noir; pieds roussâtres, bordés de noir.

♂ Longueur, 4 centimètres 2 millimètres. Envergure, 5 centimètres. Tête vert-bronzé en dessus, jaunâtre au reste; yeux bleu-verdâtre en dessus, jaunâtre en dessous. Abdomen long, grêle, d'un vert brillant en dessus, cuivreux à son extrémité, avec un petit anneau jaune à la partie antérieure de chaque segment; jaunâtre en dessous. Appendices anals supérieurs en forme de tenaille, d'un blanc-jaunâtre, avec le bord externe supérieur denticulé, noirâtre, et le bord interne garni de deux dents courtes, droites; les inférieurs noirs, très courts et comme tronqués au sommet.

Ne prend à aucune époque de sa vie cette teinte d'un blanc-bleuâtre pulvérulent que l'on remarque sur beaucoup d'autres espèces.

♀ Un peu plus forte que le mâle et d'un vert bronzé-cuivré. Appendices anals une fois plus courts que le dernier segment, bronzés, coniques, aigus. Valves génitales dentelées à leur extrémité.

Cette espèce, la plus grande de notre pays, est aussi la plus répandue. On la rencontre depuis juillet jusqu'en octobre, dans les lieux herbeux et marécageux, ainsi qu'aux bords des ruisseaux, des rivières, et même dans les bois et les forêts. — Angers, la Baumette, les prairies des Fourneaux, les bords de

l'étang de Saint-Nicolas, ceux du Layon, de l'Authion, etc.

L. BARBARA, *Fabr.—de Sel. Mon. lib. pl. 4, f. 31; Ramb. — Agrion barbara, Fabr.*

Vert-doré en dessus; derrière de la tête jaune; ptérostigma brunâtre, le tiers extérieur d'un jaune-blanchâtre; thorax vert, avec trois lignes jaunes en dessus, dont deux plus larges, moins prononcées chez le mâle; appendices supérieurs du mâle un peu en forme de tenaille, avec une seule dent à la base interne.

♂ Adulte. Longueur, 3 centimètres. Envergure, 4 centimètres 6 millimètres. Tête vert-bronzé en dessus, jaune au reste; yeux verts en dessus, jaunes en dessous. Thorax vert, avec trois lignes antérieures jaunes, les deux latérales très larges; dessous et côtés d'un beau jaune; espace interalaire légèrement poudré de blanc-bleuâtre. Abdomen vert-bronzé en dessus (1); premier segment marqué de deux petites taches géminées, séparées par une petite ligne dorsale jaune qui se prolonge sur le deuxième segment; dessous et cotés d'un beau jaune : cette couleur s'étend au devant de chaque segment où elle forme en dessus comme un petit anneau; dernier segment presque entièrement jaune et saupoudré de blanc-bleuâtre

(1) Cette couleur étant moins étendue sur les côtés, laisse voir plus de jaune que chez les autres espèces.

pulvérulent. Appendices supérieurs en forme de tenaille, plus longs que le dernier segment, jaunâtres, à pointe et côté interne noirâtres, munis à leur base interne d'une dent émoussée; les inférieurs jaunâtres, courts, minces, coniques, rapprochés d'abord et ensuite éloignés. Pattes jaunes, avec deux lignes aux cuisses et les tarses, noirs; ailes légèrement teintes de jaune, avec les nervures antérieures rousses.

♀. Les lignes jaunes du thorax sont plus larges et la couleur du dessus de l'abdomen d'un vert plus éclatant que chez le mâle. Derniers segments de l'abdomen très renflés, les 9^{e} et 10^{e} jaunâtres, surmontés chacun d'une tache brunatre.

Cette espèce, répandue comme la sponsa, habite les mêmes lieux et se rencontre, aux mêmes époques, avec elle et ses congénères.

§ II. BRONZÉ OBSCUR EN DESSUS, AILES VERTICALES DANS LE REPOS.

L. FUSCA, *Vand. L.*; *Ramb.*

Agrion fusca, Vand. L. — Sympecma fusca, de Sel. Mon. Lib. pl. 4, f, 32.

Bronzé obscur en dessus, derrière de la tête jaunâtre; thorax marqué d'une bande antérieure humérale jaunâtre; une tache longitudinale, d'un bronzé obscur, sinuée et dilatée postérieurement sur chaque segment de l'abdomen; ailes étroites; ptérostigma roussâtre.

♂ Tête et thorax velus, d'un bronzé obscur en dessus, jaunâtres en dessous; ce dernier marqué de chaque côté d'une bande antérieure humérale roussâtre;

espace interalaire légèrement poudré ; yeux d'un bleu foncé, surtout en dessus. Abdomen mince, d'un blanc roussâtre en dessous, marqué d'une tache longitudinale très étendue, d'un bronzé sombre, sinuée et dilatée postérieurement sur chacun des 2e—7e segments, et à peine sinuée sur les trois derniers. Appendices supérieurs plus longs que le dernier segment, arrondis en forme de tenaille, roussâtres, denticulés sur le bord supérieur externe; bord interne marqué d'une forte dent à sa base et d'une échancrure anguleuse au-delà du milieu, l'espace qui les sépare, denticulé; appendices inférieurs contigus, très courts, terminés en pointe ciliée. Pieds roussâtres avec une ligne noire très étroite sur les cuisses. Ailes plus étroites et plus pointues que chez les autres espèces.

♀ Ressemble beaucoup au mâle, mais les taches abdominales sont plus étroites. Appendices anals de la longueur du dernier segment, lancéolés, velus, jaunâtres. L'espace interalaire comme chez le mâle, se poudre légèrement en vieillissant.

Cette espèce avait été séparée du genre *lestes* à raison de la position verticale de ses ailes dans le repos, mais cette seule considération ne pouvant contrebalancer tous les caractères propres au genre et qui se rencontrent également en elles, il devenait tout naturel de l'y réunir.

Rien n'est plus commun que cette espèce que l'on rencontre partout, soit au bord des eaux ou dans les marais, soit dans les jardins, les champs ou les bois, depuis le mois d'avril jusqu'en septembre. L'Agrion

sanguineum est le seul des Odonates à être aussi précoce.

Nota. Nous avons rencontré au nord de l'Anjou, un *lestes* que nous n'avons pu rapporter aux cinq espèces dont nous venons de donner la description, qui nous a paru avoir des rapports avec le *L. Forcipata*, mais le mauvais état dans lequel il s'est trouvé au moment où nous l'avons examiné ne nous a pas donné la facilité d'en bien constater l'espèce.

G. AGRION, *Fabr. — de Sel.; Ramb. Libellula, Linn.*

Ailes verticales dans le repos, pédicellées; ptérostigma court, en lozange. Appendices anals très courts et très variables pour la forme; pattes courtes ainsi que leurs épines.

Tête un peu moins forte que dans le genre précédent; yeux pédicellés et éloignés l'un de l'autre. Thorax petit, velu ainsi que la tête. Abdomen long, cylindrique, presque filiforme, à peine renflé à sa base et à son extrémité. Appendices anals très courts, au nombre de quatre chez le mâle et de deux chez la femelle; dans certaines espèces les deux supérieurs étant quelquefois divisés en deux, dans ce cas, le mâle paraît en avoir six. Ailes de beaucoup plus courtes que l'abdomen, verticales dans le repos, étroites, pédicellées, pourvues de nervures basilaires parallèles et de cellules ou aréoles assez grandes, pour la plupart quadrilatères.

Les insectes qui composent ce genre, les plus petits de toute la tribu se distinguent facilement de tous

les autres par leurs ailes étroites et le ptérostigma qui est court et en lozange. On les rencontre au bord des eaux, dans le marais, etc.; volant et se reposant fréquemment sur les plantes du rivage, et souvent accouplées. Comme ils sont un aliment pour beaucoup d'autres insectes, leur nombre aussi est-il des plus grands.

§ I. DERRIÈRE DES YEUX SANS TACHE PLUS CLAIRE.

A. NAJAS, *Hanseman.— desel. Mon. Lib. pl 4 f. 33; Ramb.*

Yeux rouges ♂, *jaune verdâtre* ♀; *thorax d'un bronzé obscur en dessus; espace interalaire bleu ou jaune; abdomen noir bronzé en dessus, pulvérulent chez les mâles adultes, avec les deux derniers segments bleus.*

♂. Adulte. Longueur, 3 centimètres 7 millimètres. Envergure, 5 centimètres. Dessus de la tête et du thorax très velu, d'un bronzé obscur, ce dernier ayant les côtés bleus marqués de deux lignes noires, dont la première très courte. Abdomen d'un vert bronzé obscur en dessus, avec le premier segment d'un cendré pulvérulent, le 8^{e} noir, les deux derniers bleus; les autres segments en dessus, ainsi que tout le dessous du corps et l'espace interalaire plus ou moins saupoudrés de cendrés. Appendices supérieurs noirs, presque droits, dolabriformes et échancrés à l'extrémité. Pieds noirs. Ptérostigma assez grand, d'un brun roux, en rhombe imparfait, ayant un de ses angles arrondi.

♀. Yeux jaunâtres en dessus, plus clairs en dessous; bord supérieur du prothorax bilobé; côtés et dessous du thorax d'un jaune-soufre. Abdomen d'un vert-bronzé sombre en dessus, le dessous, les côtés et les articulations jaune-soufre; les derniers segments, ainsi que l'espace interalaire, poudrés. Pieds jaunâtres, avec les parties extérieures des cuisses et intérieures des tibias noires. Ptérostigma d'un roux clair. Un peu plus épaisse que le mâle.

Cette espèce dont les localités sont rares en Anjou, habite les eaux vives, depuis la fin de mai jusqu'à la fin d'août. Nous l'avons rencontrée en grande quantité sur l'Aubance, commune de Denée, se tenant de préférence sur les feuilles de Nénuphar.

A. SANGUINEUM, *Vand. L. — de Sel. Mon. lib. pl. 4, f. 34; Ramb.*

A. *Sanguinea, Vand. L. — Libellula puella, Var. B, Linn.*

Thorax d'un vert-bronzé sombre, avec une bande humérale rouge ou jaune; espace interalaire rouge-carmin; abdomen rouge-carmin, plus ou moins taché de noir; pieds noirs.

♂. Adulte. Longueur près de 4 centimètres. Envergure 4 centimètres 8 millimètres. Yeux roussâtres en dessus, verdâtres en dessous. Thorax d'un vert-bronzé en dessus, ayant une bande humérale rouge, les côtés marqués d'une bande d'un jaune orangé et de deux lignes noires. Abdomen rouge-carmin, ayant les articulations étroites, bronzées, le 1er et les 7^{e}, 8^{e} et 9^{e} segments avec chacun une tache noire, le 10^{e} sans

taches ou bien avec deux points ou deux petites taches de la même couleur. Appendices anals velus, noirs, égaux entre eux, de la longueur du dernier segment; les deux supérieurs coniques et un peu crochus; les deux inférieurs un peu arqués, bifides. Ptérostigma en lozange, noirâtre, avec la circonférence d'un rougeâtre pâle transparent.

♀ Diffère du mâle, particulièrement par les taches de l'abdomen : les 6 premiers segments marqués d'une ligne dorsale noire, qui se confond ou s'unit avec une petite tache de même couleur à la base; les 7^{e}, 8^{e} et 9^{e} comme chez le mâle, mais les taches plus étendues; le 10^{e} rouge avec deux petits points noirs.

Nota. Les mâles et les femelles nouvellement éclos ont les taches rouges du thorax remplacées par des taches orangées.

Cette espèce, la plus grande de celles de France, est aussi une des plus communes. On la rencontre au bord des eaux et même dans les bois, depuis avril jusqu'en août.

A. RUBELLUM, *Vand. L. — de Sel. Mon. lib. pl. 4, f. 35; Ramb.*
A. rubella, Vand. L.

Thorax d'un bronzé sombre et uniforme en dessus; espace interalaire et abdomen d'un rouge vif, ce dernier sans taches chez le mâle; pieds rougeâtres.

♂. Longueur 3 1/2 centimètres. Envergure 4 centimètres. Yeux bruns en dessus, verts en dessous. Thorax d'un vert bronzé en dessus, les côtés marqués de deux lignes noirs. Abdomen d'un rouge vif, sans taches.

Appendices anals rouges, très courts; les supérieurs arrondis; les inférieurs presque nuls, surmontés d'une petite pointe noire. Ptérostigma rougeâtre, en lozange court.

♀. Diffère du mâle par la couleur de l'abdomen et des pieds d'un rouge jaunâtre, de même que par les taches de l'abdomen qui sont ainsi disposées : 1er, 2^{e} et 10^{e} segments rouges; 3^{e} rouge-bronzé, à son extrémité; 4^{e}, 5^{e}, 6^{e}, 7^{e} et 8 noir bronzé, avec les articulations rougeâtres; 9^{e} rouge avec deux points bronzés. Ptérostigma rougeâtre, plus pâle à la circonférence.

Beaucoup plus petit que le précédent et assez rare en Anjou. Il habite les lieux tourbeux de préférence; nous l'avons rencontré en juillet et août dans les trous de Saint-Augustin; ainsi qu'à l'étang de Villiers, commune de Thorigné.

§ II. DERRIÈRE DES YEUX AVEC UNE TACHE PLUS CLAIRE.

* *Abdomen bleu dans les mâles, celui des femelles plus ou moins bronzé en dessus.*

A. LINDENII, *de Sel. Mon. lib. pl. 2, f. 41; Ramb. S. à B. pl. 6, f. 2. b.*

Bord postérieur du prothorax presque droit; abdomen bleu; les segments maculés et annelés de noir bronzé; le 2^{e} ayant une tache dorsale oblongue noire, dilatée avant sa base et occupant toute sa longueur; appendices supérieurs du mâle, grands, arrondis en forme de pince.

♂. Longueur 3 centimètres, 8 millimètres. Envergure 4 1/2 centimètres. Thorax bleu ou d'un bleu-ver-

dâtre, marqué de bandes et de lignes d'un noir bronzé. Abdomen bleu, avec des taches d'un noir bronzé ainsi disposées : une tache carrée et pédiculée sur le 1er segment; le 2e marqué d'une tache oblongue, dilatée avant sa base et occupant toute sa longueur; les 3e, 4e et 5e avec une tache amincie antérieurement en pointe, dilatée postérieurement, et occupant plus de la moitié de la longueur des segments; les 6e, 7e et 8e presque complétement couverts ; les 9e et 10e bleus; ce dernier avec une petite bande dorsale d'un noir bronzé, comme à tous les autres. Pieds bleus, avec la partie extérieure des cuisses, le bord externe des tibias et l'extrémité des articles des tarses, noirs. Appendices anals supérieurs en forme de pince, plus longs que le dernier segment, noirs en dehors et jaunâtres en dedans; les inférieurs courts et un peu crochus, d'un blanc jaunâtre, avec la pointe noire. Ptérostigma en rhombe informe, d'un jaune roussâtre.

♀. Diffère du mâle principalement par les taches de l'abdomen qui s'étendent et couvrent davantage les segments.

Cette espèce, qui est rare, paraît en août et en septembre. Nous l'avons rencontrée au bord de l'étang de Saint-Nicolas.

A. PULCHELLUM. *Vand. L. —de Sel. Mon. lib. pl. 4, f. 38.*

Ramb. S. à B. pl. 7, f. 1, a.

Bord postérieur du prothorax, biéchancré et trilobé ; abdomen bleu, les segments avec une large macule noire, échancrée antérieurement en V *au* 2e *seg-*

ment chez le mâle, trilobée chez la femelle et touchant le bord postérieur; bord postérieur du 10e segment fortement échancré en demi-cercle; appendices du mâle courts, au nombre de six en apparence.

♂. Longueur 3 1/2 centimètres. Envergure 4 centimètres 1/2. Yeux noirs en dessus; dessus de la tête noir. Bord postérieur du prothorax noir-bronzé, finement bordé de bleu, biéchancré, ayant au milieu un lobe saillant et de chaque côté un point bleu. Abdomen bleu, très mince, amplement couvert en dessus de taches noires ordinairement ainsi disposées: 1er segment une tache carrée; 2e une tache échancrée antérieurement en V informe, touchant le bord postérieur; 3e—6e la tache comme trifurquée antérieurement, ayant la pointe intermédiaire petite; 7e presqu'entièrement couvert; 8e presqu'entièrement bleu; 9e bleu avec une large tache postérieure; 10e entièrement couvert. Appendices anals très courts, au nombre de six en apparence. Pieds bleuâtres, avec la face extérieure des cuisses, le bord antérieur des tibias et les tarses noirs. Ptérostigma en lozange allongé, noir, plus clair à la circonférence.

♀. Diffère du mâle par sa teinte bleue plus affaiblie; le bord postérieur du prothorax est plus fortement échancré, et le lobe intermédiaire plus long; le 2e segment est presqu'entièrement couvert par une tache d'un noir-bronzé, divisée antérieurement en trois petits lobes.

Cette espèce se rencontre avec la suivante le long des mares, des étangs, etc.

A. PUELLA, *Vand. L.—de Sel. Mon. lib. pl. 4, f. 39. Ramb. S à .B pl. 7, fig. 2, b.*

Bord postérieur du prothorax bisinué et légèrement trilobé; abdomen bleu et annelé de noir ♂, *brun-bronzé en dessus* ♀ ; *2e segment, chez le mâle, avec une tache noire fourchue imitant grossièrement la lettre* U; *bord postérieur du dernier segment fortement échancré en arc; appendices anals du mâle très courts, au nombre de quatre.*

♂. Longueur 3 1/2 centimètres. Envergure 4 1/2 centimètres. Prothorax bisinué de manière à former 3 festons arrondis. Abdomen bleu, très mince, marqué en dessus de taches d'un noir-bronzé ainsi disposées : 1er segment, une tache carrée; 2e une tache largement et profondément échancrée antérieurement, de manière à imiter grossièrement la lettre U, épaissie et tronquée carrément en dessous et ne touchant pas la base du segment; les 3e, 4e et 5e marqués d'un anneau noir touchant le bord postérieur des segments; 6e la tache d'un noir-bronzé très étendue et bifurquée antérieurement; 7e presqu'entièrement couvert par la tache; 8e ordinairement sans tache; 9e sans tache, ou bien avec deux petites taches noires, réunies sur le bord postérieur; 10e entièrement couvert. Appendices anals courts, noirâtres; les supérieurs coniques, les inférieurs un peu courbés. Ailes et pieds comme ceux de l'espèce précédente.

♀. Diffère du mâle en ce que le dessus de l'abdomen est d'un vert-bronzé obscur, ne laissant de bleu qu'au bord antérieur des segments : tache du premier

segment comme chez le mâle; celle du 2e grande, un peu diminuée antérieurement, avec deux échancrures latérales profondes. Appendices anals, courts, coniques, noirs.

Très commun pendant l'été, le long des fossés, des mares, des étangs, etc.

A. HASTULATUM, *Charp. — de Sel. Mon. lib. pl. 4, f. 40; Ramb. S. à B. pl. 7, f. 3, c.*

Bord postérieur du prothorax non sinué, presque droit; abdomen bleu, avec des taches d'un noir bronzé ♂, *jaunâtres et les taches plus étendues* ♀; *2e segment, chez le mâle, ayant à la base une tache imitant grossièrement la lettre* T; *10e segment ayant le bord postérieur largement échancré, formant un angle presqu'aigu, très prononcé.*

♂. Longueur 3 1/2 centimètres. Envergure 4 1/2 centimètres. Côtés du thorax marqués d'un petit trait noir. Abdomen plus court et plus épais que dans les deux espèces précédentes, bleu, avec des taches d'un noir-bronzé ainsi disposées : 1er segment, une petite tache transverse à la base; 2e, une tache à la base formée d'une ligne transverse un peu épaisse et arrondie et d'un pédicule qui la soutient, imitant grossièrement la lettre T et touchant ordinairement le bord postérieur; 3e, 4e et 5e, la tache de chaque segment, étranglée avant son extrémité et en occupant le quart postérieur; 6e la tache couvrant la moitié postérieure du segment; 7e ne laissant paraître qu'un anneau bleu basilaire; 8e et 9e d'un bleu pulvérulent; 10e noir,

avec les côtés bleus. Appendices courts, d'un noir luisant; les supérieurs, plus courts que les inférieurs, réniformes, placés obliquement sur les côtés; les inférieurs un peu arqués en dedans. Pieds noirs, avec la face interne des cuisses, la face interne et une partie de la face externe des tibias, d'un blanc-jaunâtre. Ptérostigma en lozange, noirâtre.

♀. La couleur bleue du mâle est ici changée en jaune verdâtre, et chaque tache de l'abdomen, d'un vert-bronzé, couvre presque complétement les segments, ne laissant qu'une petite ligne jaune ou jaunâtre à la base; le 2e segment, entièrement couvert comme les autres, présente une tache qui est échancrée sur les côtés. Bord vulvaire muni d'une forte épine. Pieds jaunâtres, avec la face externe des cuisses, la face antérieure des tibias, noire. Ptérostigma plus pâle que chez le mâle.

Cette espèce, qui est aussi répandue que les précédentes, habite également les mêmes lieux.

** *Abdomen en grande partie bronzé dans les deux sexes.*

A. ELEGANS, *Vand. L.* — *Ramb. S. à B. pl. 7, f. 6, 7, f. g.*

A. *Pupilla, Hansem.; de Sel. Mon. lib. pl. 4, f. 37.*

Une crête élevée, trapézoïdale au milieu du bord postérieur du prothorax; abdomen bronzé en dessus; 8e segment bleu; 10e ayant le bord postérieur, en dessus, élevé en une espèce de crête épaisse, bifide; ptérostigma en lozange, noir, blanc en dehors chez le mâle.

♂. Longueur 3 1/2 cent. Envergure 4 cent. Face jaune, avec deux lignes transverses noires; dessus de la tête d'un noir bronzé; bord postérieur du prothorax peu élevé, si ce n'est dans sa partie moyenne où il présente une crête droite, trapézoïdale. Thorax noir, bronzé en dessus, avec une ligne humérale et l'espace interalaire, bleus et deux lignes noires peu marquées, sur les côtés. Abdomen très mince, d'un jaune clair en dessous, moins les quatre derniers segments qui ont cette partie bleu-azuré; d'un noir bronzé en dessus, avec le bord antérieur de la plupart des segments, un peu interrompu, jaune; mais le 1^er^ segment bleu-azuré, marqué d'une large tache noire; le 8^e^ complétement bleu azuré, le dernier noir, terminé par une espèce de crête ou corne épaisse, bifide. Appendices anals noirs; les supérieurs courts, tronqués et terminés par une pointe dirigée en bas; les inférieurs spiniformes, écartés obliquement. Pieds jaunâtres, noirs en dehors. Ptérostigma en lozange noir, avec la partie extérieure blanche.

♀. Diffère du mâle en ce que la crête, qui termine le prothorax, est moins élevée; que le dernier segment de l'abdomen est sans crête ou comme bifide; et les teintes bleues de la tête et du thorax sont ici changées en jaune verdâtre; mais le 8^e^ segment conserve sa couleur bleue. Ptérostigma grisâtre, avec une tache noire au milieu.

Var. a. Violacea. Le bleu-azuré remplacé par une belle teinte violette, mais l'espace interalaire conserve sa couleur bleue.

Var. b. ♀. *Aurantiaca, Fonscol.* Les couleurs

claires de la tête, du prothorax et du thorax, ainsi que des côtés des deux premiers segments de l'abdomen, changées en jaune-orangé et le thorax marqué d'une tache dorsale antérieure et longitudinale noire ou noirâtre.

Cette espèce, l'une des plus petites de France, et des plus répandues depuis le mois de mai jusqu'en septembre, habite le bord des étangs, des petites rivières, des fossés aquatiques, etc.

La var. *a* est commune sur les bords du Layon, et la var. *b* qui est rare, s'y rencontre également.

A. BREMII, *Ramb. S. à B. pl. 6, f. f.*

D'un vert-bronzé en dessus; 9^e^ et 10^e^ segments de l'abdomen bleus; appendices supérieurs écartés, dilatés à la base, bifides au sommet; les inférieurs courts, appuyant les supérieurs; ptérostigma en rhombe imparfait dans les deux sexes.

♂. Longueur 3 centimètres, 2 millimètres. Envergure 4 centimètres 2 millimètres. Dessus de la tête d'un bronzé sombre, à reflets métalliques; suture frontale marquée d'un point noir au milieu et d'un petit trait de même couleur, de chaque côté; bord du prothorax un peu saillant. Thorax vert-bronzé obscur en dessus, avec une bande humérale roussâtre, et les côtés marqués de deux lignes noires, dont la première courte. Abdomen grêle, jaunâtre en dessous et sur les côtés; 1^er^ segment bleu en dessus, avec une tache carrée noirâtre, ne touchant pas le bord postérieur; 2^e^ couvert, ainsi que les suivants, d'une tache d'un vert-

bronzé, ayant postérieurement une échancrure sur les côtés et le bord antérieur bleu ou jaunâtre; 8e segment bleu sur les côtés, avec une tache obscure en-dessus ; 9e entièrement bleu ; 10e bleu , avec une tache dorsale noire et le bord postérieur à peine échancré. Appendices supérieurs roussâtres , bordés de noir , écartés obliquement, dilatés inférieurement selon la longueur, et bifides à l'extrémité; cette dilatation, formant à la base un angle allongé en pointe, écailleux et contourné en avant; les inférieurs courts, roussâtres à la base, noirs au sommet et velus comme les supérieurs contre la base desquels il sont appuyés. Pattes jaunes, avec la face interne des cuisses, le bord antérieur des tibias et les tarses ou seulement l'extrémité des articles, noirs. Ptérostigma en rhombe imparfait, ayant un de ses angles arrondi, roussâtre.

♀. Diffère du mâle en ce que les segments de l'abdomen sont couverts, pour la plupart , d'une tache d'un bronzé sombre, ayant postérieurement deux échancrures de chaque côté, qui déterminent la formation d'un lobe intermédiaire arrondi; et le bord vulvaire est garni d'une épine noire.

On distinguera facilement cette espèce de la précédente, avec laquelle elle a quelques rapports , par ses deux derniers segments bleus et les appendices du mâle, ainsi que par le ptérostigma en rhombe imparfait chez les deux sexes.

Cet agrion, qui est rare, indiqué seulement en Sicile, par M. Rambur, habite les bords du Layon.

Nous terminons ce travail en faisant remarquer que les espèces dont nous venons de donner la description, au nombre de 38, forment à peu près la moitié de celles que l'on rencontre en Europe, puisque 77 seulement ont été mentionnées pour cette partie du monde; que cette liste peut encore s'accroître d'une certaine quantité de Libellulidées que nous n'avons pu y insérer faute d'avoir pu les saisir, bien que nous les ayons assez remarquées pour nous engager à les regarder comme nouvelles pour notre pays. Nous sommes d'autant plus fondé à admettre cettre présomption, que le département de la Sarthe, qui touche vers nord-est celui de Maine et Loire, a fourni, aux recherches de MM. Blisson et Anjubault, amateurs distingués au Mans, certaines espèces que nous n'avons pas encore rencontrées.

En signalant cet état de choses, c'est dire assez combien il nous importe de redoubler de zèle dans nos recherches enthomologiques, afin de compléter le travail général que nous avons entrepris sur les animaux invertébrés de Maine et Loire, et de pouvoir publier bientôt la deuxième partie de la Faune de ce département qui leur est entièrement consacrée.

CONSERVATION DES ODONATES OU LIBELLULIDÉES.

Si la difficulté de conserver certains insectes dans leur état naturel est la cause principale de l'apparent oubli dans lequel ils se trouvent, il importe donc beau-

coup d'apporter un remède salutaire à ce mal vraiment réel. Dans cette catégorie se trouvent placées les Odonates ou Libellulidées, ces insectes légers, aux ailes de gaze, au corsage élégant orné des plus belles couleurs, qui de tous temps ont fixé l'attention générale, même des personnes les plus indifférentes aux beautés de la nature. Pour atteindre ce but, les insectes dont il est ici question doivent être soumis à quelques préparations, sans lesquelles ils prennent, et peu de temps après avoir cessé de vivre, une teinte plus ou moins rembrunie, qui confond ou efface les dessins dont ils sont décorés, si l'on en excepte toutefois les espèces des genres *cordulia, calopteryx* et *lestes*, aux reflets plus ou moins métalliques, dont les couleurs ne sont altérées dans aucun temps.

La destruction des couleurs étant due à la putréfaction des matières que renferme le corps, il suffit, pour arrêter ce mal, d'en faire l'extraction immédiatement après que l'insecte a cessé de vivre (1). Mais avant de faire connaître les moyens que nous employons dans

---

(1) Prévoir ou saisir l'instant auquel l'insecte que l'on a capturé aura cessé de vivre, afin de pouvoir le préparer en temps convenable, est un fait tellement difficile à préciser qu'il convient de chercher un moyen plus expéditif que celui que peut présenter la mort naturelle. Le plus prompt de tous consiste à tenir les insectes que l'on veut faire périr sur la vapeur de l'ammoniaque ou de l'éther qui les tue presque immédiatement. On asphyxie encore promptement les insectes en les renfermant dans des flacons ou des bocaux, ou bien sous des cloches de verre (des verres à boire renversés peuvent en tenir lieu) que l'on expose soit au soleil, soit près du feu ou que l'on plonge en partie dans de l'eau très chaude.

cette circonstance, nous croyons devoir préalablement rapporter ici ceux indiqués, pour atteindre ce même but, par M. de Selys-Lonchamps, dans sa Monographie des Libellulidées d'Europe, nos préceptes n'en étant en quelque sorte que des modifications.

« J'emploie, dit M. de Selys-Lonchamps, depuis quelque temps, un mode de préparation qui a pour effet de conserver une grande partie des couleurs aux Libellules, de leur donner une grande solidité et de les mettre à l'abri de l'attaque des insectes rongeurs : trois avantages que l'on ne pouvait pas obtenir en traitant ces insectes de la même manière que ceux des autres ordres, et les inconvénients étaient propres à rebuter les collecteurs; ce moyen, qui a été inventé, je crois, par M. Foudras, enthomologiste lyonnais, consiste en une sorte d'empaillage pour lequel on procède ainsi qu'il suit : on sépare avec un scapel ou des ciseaux l'abdomen du thorax; on presse l'abdomen avec le doigt à partir de son extrémité. On expulse ainsi les viscères qui s'y trouvent, on les arrache avec une petite pince. On peut alors, si l'on veut tremper un seul instant l'abdomen vide dans de l'alcool limpide et rectifié; on introduit alors dans l'abdomen, par le côté du thorax, un morceau de papier roulé, s'il s'agit d'un abdomen cylindrique, plat et de la forme de l'abdomen, si celui-ci est déprimé. On peut employer un papier de la couleur dominante de la Libellule, mais en général un papier blanc suffit. S'il s'agit d'un Agrione à l'abdomen presque filiforme, j'emploie seulement une, deux ou trois feuilles de pin (*pinus*, *strobus* ou *sylvestris*), trempées dans du minium, si

c'est une Agrione rouge. Pour préparer le thorax, je me borne à extraire quelques viscères et à les remplacer par du coton ou ouate imbibée dans de l'alcool très fort et trempé quelquefois dans de la couleur rouge ou jaune. On étale ensuite les ailes, on laisse sécher les deux parties, puis on les récolle ensemble, soit au moyen du papier, soit de la feuille de pin que l'on a laissés dépasser, et qui pénètre dans le thorax, soit au moyen d'une épingle très fine et sans tête.

» La colle que l'on emploie est composée de gomme arabique et de farine délayée, à laquelle on ajoute un peu de sucre candi; pour garantir les Libellules de l'attaque des insectes rongeurs, j'ai l'habitude d'y mêler une faible portion de savon arsénical de Bécœur, qu'on introduit aussi dans le thorax; par cette préparation, modifiée de la manière que je l'indique, il n'y a que les yeux qui deviennent ternes.

» Pour les Libellules des anciennes collections, je procède à peu près de la même manière, mais je me borne à traverser l'abdomen par un fil de fer très mince, trempé dans de la colle arsénicale et entouré de ouate. On comprendra qu'on ne peut obtenir pour celles-ci la réapparition des couleurs, mais bien la solidité et la conservation du corps. Il me reste à recommander un grand soin pour ne pas mêler les parties séparées de plusieurs individus, car cela donnerait lieu à des créations factices et à des méprises déplorables. »

Le procédé indiqué par M. de Selys-Longchamps, dont nous venons de donner l'exposé, peut sans doute conduire à d'heureux résultats; néanmoins comme il

nous a paru susceptible d'être amélioré, nous avons donc cru devoir y apporter certaines modifications; voici au reste les changements que nous y avons apportés.

Nous ne séparons point l'abdomen du thorax pour vider, par la pression, le corps des insectes en question, comme l'indique M. de Selys-Lonchamps; car en préparant ainsi plusieurs espèces en même temps, il peut en résulter quelques méprises en réunissant l'abdomen de l'une au thorax de l'autre; et la pression, qui ne remplit qu'imparfaitement le but qu'on se propose, nuit beaucoup, par le frottement qu'elle exerce, à la fraîcheur des couleurs. Pour obvier à ces inconvénients, voici de quelle manière nous procédons.

Aux grandes comme aux moyennes espèces, nous pratiquons, avec des ciseaux fins à deux pointes, une incision longitudinale, du tiers ou environ de la longueur de l'abdomen, vers la partie moyenne et inférieure de cette portion du corps, et avec un cure-dent arrondi en spatule nous extrayons, autant que possible, tous les viscères et les matières qui peuvent s'y rencontrer ainsi que dans le thorax. Cette dernière partie est remplie aussitôt de coton en poil imbibé d'une solution alcoolique de deutoxide de mercure; et l'intérieur de l'abdomen reçoit une couche de la même préparation s'il s'agit d'une Libellulidée pulvérulente; ou bien d'esprit de lavande, si c'est une espèce à abdomen lisse et transparent (1). Nous intro-

(1) Le deutoxyde de mercure en se desséchant, laissant une tache grisâtre qui paraîtrait à l'extérieur et nuirait à la vivacité des couleurs des espèces à corps transparent, si on l'employait

duisons ensuite le petit rouleau de papier de couleur, indiqué par M. de Selys-Lonchamps, en le faisant glisser par une ouverture proportionnée, que l'on pratique, avec la pointe des ciseaux, vers la partie inférieure du thorax, à peu de distance de la dernière paire de pattes, et qui déjà a servi pour introduire le coton en poil dont nous venons de parler. Il ne faut plus, pour terminer l'opération, que couper avec la pointe des ciseaux le surplus du petit rouleau de papier qui dépasse l'ouverture par laquelle il a été introduit, et rapprocher avec les pinces les lèvres de la plaie faite à l'abdomen. L'on donne ensuite la pose (l'insecte étant piqué sur une planche de liége) en plaçant convenablement les pieds et les ailes. Quatre longues et fortes épingles, deux pour chaque côté, superposées et piquées dans le liége, suffisent pour presser convenablement les ailes et les maintenir dans la position horizontale qui leur est naturelle.

Quant aux petites espèces, il est inutile de les vider, leur corps, d'ailleurs, contient peu de matières; cependant, pour en diminuer la quantité et donner de la solidité à l'insecte, nous introduisons, par un trou pratiqué comme pour les grandes espèces et jusqu'à l'extrémité de l'abdomen, une portion de la tige d'une graminée proportionnée à la grosseur de cette partie (1);

---

dans cette circonstance, il est donc de toute nécessité de lui substituer une préparation qui ne présente pas ce désavantage, comme l'esprit de lavande, par exemple, que nous employons avec succès.

(1) Les chaumes de différentes espèces d'Agrostis, de Festuca ou autres graminées à tiges menues, sont on ne peut plus convenables.

nous retirons ensuite ce chaume qui se trouve enduit des matières contenues dans l'abdomen et une partie du thorax, et nous le remplaçons par un chaume nouveau, dont il faut couper la partie qui dépasse l'ouverture. Cette opération terminée, nous donnons la pose par le procédé que nous venons d'indiquer pour les grandes et les moyennes espèces.

Les choses étant ainsi, au bout de quelques jours, l'insecte est complétement desséché; néanmoins, dans cet état, il n'est point complétement à l'abri des ravages que peuvent lui causer les insectes destructeurs, mais au moyen de la préparation mercurielle, indiquée plus haut, appliquée avec un pinceau sur les parties inférieures du thorax et de l'abdomen, on les préserve assez bien. Le savon arsénical de Bécœur, sous forme de bouillie claire, produit aussi le même effet.

Malgré toutes ces précautions, nous avons vu cependant quelques Libellulidées être attaquées dans les collections par des larves d'Andrènes qui s'étaient introduites par la partie supérieure de l'insecte. Pour prévenir ce mal et procurer la plus longue durée possible aux insectes que l'on veut conserver, nous employons avec succès le moyen suivant, qui consiste à recouvrir d'un enduit aromatique transparent, léger, mais suffisant, la tête y compris les yeux, le dessus et les côtés du thorax, ainsi que le dessus de l'abdomen, parties qui n'ont reçu aucun préservatif; pour cet effet, nous employons de l'*esprit de lavande*, que nous étendons avec un pinceau en plume sur toutes les parties que nous venons d'indiquer, en exceptant tou-

tefois les espèces à exudation pulvérulente que l'enduit aromatique ne manquerait pas d'endommager, mais que le préservatif intérieur remplace infailliblement.

Cependant, si, pressés par la nécessité de prendre des aliments, et repoussés, sans doute, par la nouvelle saveur produite par l'enduit aromatique en question, les insectes enthomophages, n'étaient plus tentés de se porter vers ces parties ainsi dénaturées pour en faire leur nourriture, ils chercheront en-dessous du corps quelque point pour y pénétrer, mais le poison qu'ils y rencontreront ne tardera pas à leur donner la mort.

Nota. A l'époque (1840) où M. de Selys-Lonchamps publiait le mode de préparation pour la conservation des Libellules, dont nous venons de donner l'exposé, qui nous suggéra, dans le même temps, l'idée des modifications que nous avons apportées à cette méthode, M. Blisson, de son côté, présentait à la société enthomologique un mémoire sur la préparation des Æschnes et des Libellules (Annales de la société enthomologique, séance du 4 novembre 1840), et l'année suivante un supplément à ce travail. Ce mémoire et son supplément, remarquables l'un et l'autre par la bonté des préceptes qu'ils renferment, étant, par leur mode de publication, entre les mains de tous les enthomologistes, nous nous abstiendrons d'en parler ici plus longuement.

CONSIDÉRATIONS

SUR

LA NOURRITURE DES MOLLUSQUES,

Par M. MILLET,

MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.

Rarement les naturalistes se sont occupés de constater d'une manière particulière, à chaque espèce de Mollusques, les productions de la nature qui leur servent de nourriture. Cependant, l'on ne peut se rendre compte de cette négligence, si l'on considère que d'un tel examen, qui se rattache à leur histoire, il en peut résulter l'occasion de se procurer plus facilement certaines espèces rares, ou que leur petitesse peut souvent faire dérober aux recherches de l'observateur.

Pour les Mollusques omnivores, l'on conçoit que cette considération ne peut être d'un grand secours par rapport à leur recherche; mais comme il en est d'autres qui ne vivent que de certains aliments, à l'exclusion de tous les autres, cette observation mérite donc d'être prise en considération.

Dans un voyage que nous fîmes, il y a quelques années, dans les Pyrénées, nous avons été à même de constater un fait de cette nature par rapport à une

hélice rare (*Helix Carascalensis, De Fer.*), indiquée d'abord à Carascal, en Aragon, par M. Daudebard-de-Férussac, et ensuite à Gavarnie (Hautes-Pyrénées), par M. Michaux. En effet, dans le cirque de Gavarnie, non loin de la plus belle cascade du monde, et qui fait à juste titre l'admiration de tous les voyageurs qui vont la visiter, nous trouvâmes un certain nombre de coquilles vides, de l'espèce que nous venons de citer. Cette rencontre, bien que fort agréable, ne put néanmoins satisfaire complétement notre curiosité ; nous désirions nous procurer des individus frais, et par cela même vivants ; mais où les rencontrer ?

Les coquilles vides que nous avions recueillies au pied de la montagne, nous donnèrent à penser que les Mollusques, auxquels elles se rapportaient, devaient habiter quelques points de l'un ou de l'autre de ses versants. Nous en étions à ces réflexions, lorsqu'après avoir monté pendant un espace de temps assez considérable, en suivant le sentier qui conduit à la Brèche-de-Rolland, nous aperçûmes une forte touffe de dryas octopetala, L., sur laquelle nous remarquâmes, vivant en société, une vingtaine d'individus de l'*Helix Carascalensis*. Cette plante servait donc à leur nourriture.

Mais comme en histoire naturelle une seule observation n'est pas toujours concluante, nous désirions trouver l'occasion de fortifier nos idées à cet égard. Déjà plusieurs jours s'étaient écoulés, lorsqu'en nous rendant au pic de Bergonz, à gauche, un peu avant d'arriver au plateau qui couronne cette montagne, nous vîmes de nouveau le *dryas octopetala* couvert de la même espèce de Mollusques.

De ces deux faits, si l'on ne peut conclure que le *dryas octopetala*, sur lequel on rencontre l'*Helix Carascalensis*, serve exclusivement de nourriture à cette espèce de Mollusques, du moins est-il constant que cette plante alpine peut aider à donner les moyens de se procurer une espèce d'Hélice rare, dont on ne citait jusqu'à ce moment que deux localités, comme aussi à faire préjuger, sous le rapport géographique, son habitat particulier; car si ce Mollusque ne vit pas exclusivement de cette plante, du moins peut-on conjecturer qu'il lui faut des plantes alpines pour nourriture.

Nous avons retrouvé dans les Alpes le *Dryas octopetala*, toujours, comme dans les Pyrénées, à une très grande élévation et à peu de distance des neiges perpétuelles; mais nous devons ajouter que nous n'y avons point rencontré l'Hélice en question; peut-être n'habite-t-elle pas les Alpes ou se tient-elle dans des localités que nous n'avons pas parcourues.

S'il est utile de faire remarquer que des observations de cette nature, mais faites sur d'autres plantes, afin d'y rencontrer d'autres espèces de Mollusques, ne peuvent avoir en général un plein succès que lorsqu'elles ont lieu par un temps frais ou brumeux (les Mollusques terrestres, pour la plupart, comme chacun sait, se cachent par un temps sec); il est bon aussi de dire qu'elles ne peuvent être prises à la rigueur, par rapport aux montagnes, surtout lorsque celles-ci sont très élevées : la fraîcheur qu'on y ressent presque continuellement devant faire exception à cette règle généralement admise.

REVUE

DES ESPÈCES DE FUMARIA,

APPARTENANT

A LA FLORE DE FRANCE,

Par M. BOREAU, directeur du Jardin botanique d'Angers.

La distinction des espèces de *Fumaria* présente de grandes difficultés, augmentées encore par l'obscurité de la synonymie. En 1844, Parlatore publia à Florence une monographie de ce genre, avec des descriptions détaillées de chaque espèce; l'auteur s'était livré à des recherches très étendues, il avait consulté les herbiers les plus considérables de France et d'Italie; son travail mérite toute confiance, et je n'aurais point songé à produire cet essai après lui, si je n'eusse reconnu la nécessité de mettre en lumière une espèce qu'il n'avait pas distinguée et qui, confondue avec les autres dans presque tous les herbiers, a causé un grand nombre d'erreurs.

Dans cette revue rapide, je n'énumérerai que les caractères essentiellement distinctifs de chaque espèce, renvoyant pour le reste aux descriptions du savant monographe. Les localités que je cite sont seulement

celles dont j'ai des échantillons sous les yeux. Après avoir fait une étude sérieuse de ce genre, je suis heureux d'être arrivé à des résultats analogues à ceux de M. Parlatore, et c'est ce qui me donne la confiance de penser que les botanistes qui ont contesté ces derniers, n'avaient point suffisamment approfondi ce sujet.

FUMARIA. L. (*Pro parte.*)

1. Fum. caprœolata. L. —Pedicelles fructifères recourbés, plus longs que la bractée; sepales ovales aigus denticulés égalant environ la moitié de la longueur de la corolle et dépassant sa largeur; petales blancs, d'un rouge foncé au sommet, éperon gros, court arrondi; capsule *lisse* orbiculaire très obtuse avec deux petites fossettes au sommet.—Montpellier! Bordeaux! Autun! Lyon! Dijon! Paris! Meaux! — Alger!

OBS. Cette espèce a été indiquée mal à propos dans un grand nombre de Flores locales par suite d'une confusion avec les espèces voisines. La plante figurée, sous ce nom, par Dc, ic, rar. t. 34, ne se rapporte probablement pas ici. Ses fleurs sont très grandes, ses sepales sont presque entiers, et ses pedicelles fructifères sont dressés. — Gœrtner fruct. t. 115, a figuré très bien la capsule du *F. Caprœolata*. — La *Fum. flabellata* Gasp. *F. Caprœolata* B. Parlat, ressemble beaucoup au *caprœolata*, mais ses sepales sont à peine plus larges que la corolle, son éperon est plus allongé, ses capsules sont rugueuses et apiculées. J'en ai des échantillons de la Sicile, peut-être vient-elle en France.

2. Fum. Bastardi, Nob. *F. media* Bast! fl. de M. L. Suppl. p. 53 Duby bot. Gall p. 23 non Loisel. *F. Caprœolata* Flore du centre, n° 116! *F. Caprœolata* γ Parlat, monog. in Walpers rep. t. 5 p. 30. — Pedicelles plus longs que la bractée, dressés ou étalés, non recourbés, sepales ovales plus ou moins denticulés, dépassant à peine la largeur de la corolle, fleurs grêles, d'un blanc rosé mêlé de verdâtre rouges au sommet, éperon alongé parabolique, capsule orbiculaire, *rugueuse*, très obtuse avec deux petites fossettes au sommet. — Creuse! Environs de Paris! de Blois! d'Angers! et probablement dans tout l'ouest.—Corse. — Asturies. (Durieu, sous le nom de *F. Caprœolata* L. *F. media* Lois.)

B. *Major*. N. *F. Caprœolata* Smith Fl. brit. 2 p. 751. (« *Flores dilute carnei, apice atrosanguinei, formosi majores.* » Sm.) *F. Caprœolata* des Flores de l'ouest. — Fleur moitié plus grande, d'un rose plus prononcé, très foncé au sommet, sepales plus fortement dentés, quelques pedicelles tendent à se recourber, capsule du type. — Région de l'ouest: Angers! Nantes, Rennes! Caen! Dives, Trouville (Calvados), etc.

OBS. La *Fum media* Loisel appartient à *l'officinalis*, comme nous le verrons plus loin; la *Fum, media* Dc. (Syst. p. 134), se compose d'au moins trois plantes différentes: 1° *F. media* Lois. 2° *F. Bastardi*. 3° *F. agraria* Lag. Il convient donc, pour faire cesser une telle confusion, d'abandonner tout à fait un nom si souvent mal appliqué, aussi, j'ai cru devoir consacrer notre espèce au botaniste qui dès 1812, l'a

distinguée et décrite avec des observations judicieuses. La *Fum. Bastardi*, remplace dans l'ouest la *F. Caprœolata*, que je n'y ai point encore vue, et qui y doit être fort rare, si elle s'y trouve. Elle en diffère par ses pedicelles non recourbés à la maturité, par la couleur des fleurs toujours plus ou moins rosées, et non d'un blanc jaunâtre, par la forme de l'éperon, qui est allongé et non globuleux, enfin par ses capsules sensiblement rugueuses et non très lisses. J'avais pris d'abord cette plante pour la *F. Petteri*, Reich. (Icon. t. 4453 B.) et la figure de cet auteur retrace en effet une espèce très ressemblante à la nôtre, mais d'après la description des auteurs, la *F. Petteri* aurait les fruits lisses, un peu aigus, apiculés, les sepales presque rhomboïdaux, et n'offrant qu'une seule dent de chaque côté, caractères qui ne conviennent nullement à notre plante.

Notre variété *major* à un aspect très remarquable, si on observe, au printemps, ses premières fleurs qui sont très prononcées et d'un rouge foncé; mais à mesure que la plante s'élève, les fleurs pâlissent et s'atténuent à tel point, qu'on la distingue difficilement du type. Dans son premier état, cette plante peut se confondre très facilement avec la *Fum. agraria* Lag. mais celle-ci se reconnaît de suite à ses bractées constamment aussi longues que les pedicelles, et à ses capsules beaucoup plus grosses et distinctement mucronées dans leur jeunesse.

3, Fum. agraria. Lag. *F. major* Badarro. *F. media*. Dc. *pro parte*.— Pedicelles fructifères dressés ne dépassant pas la bractée, sepales ovales aigus, irré-

gulièrement serrulés, de la largeur de la corolle, fleurs grandes, roses, très foncées au sommet, petale inférieur linéaire spathulé écarté des autres, éperon parabolique, capsule grosse rugueuse légèrement comprimée, pourvue d'une pointe distincte, qui s'oblitère à la maturité complète. — Région des oliviers, Hyères! (Jordan.)

4. Fum. micrantha. Lagasca. — Grappes serrées, pedicelles courts ne dépassant pas les bractées, les fructifères dressés; sepales blanchâtres, très grands ovales élargis, pointus, denticulés tout autour, plus larges que la corolle, et dépassant le tiers de sa longueur; fleurs courtes à éperon gros arrondi, blanchâtres à la base, d'un rose purpurin, puis brunes et un peu verdâtres au sommet; capsule globuleuse obtuse, lisse d'abord, puis rugueuse et offrant au sommet deux fossettes confluentes. — Environs de Paris! Malsherbes! Troyes! Thouars! (Deux-Sèvres.) Martigné-Briand! (Maine et Loire.)

OBS. Koch. (Syn. p. 1018.) veut reconnaître ici la *F. densiflora* Dc. et ajoute que la description de cet auteur cadre très exactement avec celle du *micrantha*, c'est ce qui ne me semble pas exact. De Candolle (Fl. Fr. 6 p. 588.) dit de son *F. densiflora* : « Ses tiges sont droites, peu rameuses, ses petioles » ne s'entortillent point autour des corps voisins, les » calices ont leurs folioles un peu dentées, etc. » Or, la *F. micrantha* se ramifie beaucoup, ses tiges sont très faibles et tombantes, ses pétioles partiels sont très étalés, divariqués, et ont une légère tendance à s'enrouler, les sepales sont très fortement denticulés,

et non *subdentata* comme le dit Dc. dans le Systema en parlant de sa *F. densiflora.*

5. Fum. officinalis. L. Pedicelles fructifères dressés plus longs que la bractée, sepales ovales dentés, plus larges que le pedicelle, et égalant à peu près le tiers de la corolle, capsule arrondie, plus large que longue, déprimée au sommet, et légèrement rugueuse. Lieux cultivés partout.

B. *Major.* — *Fum. media* Loisel. Plante glauque à rameaux diffus allongés; feuilles à segments planes écartés en éventail, petioles un peu volubiles; fleurs d'un rose pâle, pourpres au sommet. Lieux cultivés. — Paris! Nevers! Bourges!

γ. *Minor* Koch. Plante glauque, moitié plus petite dans toutes ses parties, fleurs pâles très grêles. Çà et là. — Orléans! Bordeaux! Maine et Loire!

δ. *Floribunda.* — *F. densiflora,* Dc. Plante peu élevée, plus ferme, glaucescente, lobes des feuilles épais, très courts, fleurs assez grandes, d'un rouge foncé, en grappes serrées. Çà et là. — Montpellier! Angers!

OBS. Notre var B. est certainement la *F. media* de Loiseleur sur laquelle les botanistes sont si peu d'accord, les termes de ses descriptions ont plus de poids à nos yeux que toutes les discussions que l'on a élevées depuis sur ce sujet. En effet la *F. officinalis* et ses variétés se reconnaissent toutes au fruit qui est sensiblement déprimé au sommet; or, Loiseleur n'a omis ce caractère dans aucune de ses diagnoses; dans sa notice de 1810 page 101, on lit : *pericarpiis depressiusculis*, et page 102 : « Ses capsules sont presque

» échancrées au sommet. » Dans sa *Flora Gallica* de 1828, tome 2., page 100, Loiseleur dit de sa *F. media* : « Siliculis subglobosis retusis. » Ce caractère si important exprimé d'une manière si positive ne peut s'appliquer à aucune autre espèce, et ne doit laisser aucun doute à cet égard; aussi M. Cosson et Germain dans leur Flore de Paris, n'ont-ils pas hésité à rattacher la *F. media* de Loiseleur comme variété à *l'officinalis* (1). La var. *minor* ressemble beaucoup à la *F. Vaillantii,* dont son fruit la fait distinguer sur le champ.

6. Fum. Vaillantii. Loisel. Fleurs rosées en grappes courtes, lâches, pauciflores, sépales très petits en forme d'écaille plus étroits que le pedicelle, capsules rugueuses, globuleuses, obtuses non apiculées. — Terrains calcaires, çà et là.

7. Fum. parviflora. Lam. Fleurs blanchâtres en grappes droites, sepales courts ovales denticulés, plus larges que le pedicelle; capsules rugueuses arrondies distinctement apiculées. — Terrains sablonneux ou calcaires. Çà et là.

OBS. La *Fum. spicata* L. est aujourd'hui le *Platycapnos spicatus* Bernhd.

---

(1) Les échantillons qui servirent de type à la description de Loiseleur, furent cueillis le 25 juin, à droite de la route d'Orléans, vis-à-vis la tour de Montléry, dans les vignes, en allant à Marcoussis.

ANALYSE DES ESPÈCES.

1 { Sepales des jeunes fleurs orbiculaires et débordant largement la base de la corolle. . . . . *F. micrantha.*
  { Sepales ovales ou oblongs dépassant peu ou point la largeur de la corolle.. 2

2 { Fruit arrondi ou globuleux non échancré au sommet. 3
  { Fruit plus large que long, un peu déprimé au sommet. . . . *F. officinalis.*

3 { Sepales au moins aussi larges que la corolle. 4
  { Sepales très petits, plus étroits que la corolle. 6

4 { Fruit lisse à pédicelle recourbé. *F. caprœolata.*
  { Fruit rugueux à pédicelle dressé ou étalé. 5

5 { Bractée plus courte que le pédicelle, capsule très obtuse. . . . . *F. bastardi.*
  { Bractée égalant le pédicelle, capsule munie d'une pointe distincte avant la maturité. . . . . *F. agraria.*

6 { Fleurs blanchâtres, capsule terminée en pointe. . . . . *F. parviflora.*
  { Fleurs rosées, capsule très obtuse. *F. vaillantii.*

SALIX RUBRA. HUDS.

Le 17 août 1843, j'ai recueilli, dans une île de la Loire, deux saules dont le feuillage me sembla ne pouvoir se rapporter à aucune des espèces signalées jusqu'ici aux bords de notre fleuve. Ces saules plantés au jardin d'Angers, y ont fleuri les années suivantes, et m'ont offert, l'un l'individu mâle, l'autre l'individu femelle du *salix rubra. Huds.* L'individu mâle est très élégant au moment de sa fleuraison, à raison de ses chatons d'un beau rouge d'abord, puis passant au jaune et brunissant ensuite; les deux étamines ne sont que légèrement adhérentes par leur base. L'individu femelle a les feuilles plus larges, et ces feuilles conservent jusqu'à l'âge adulte une pubescence soyeuse sur la face inférieure, qui lui donne un aspect différent de celui de l'individu à étamines, ce qui permet de les distinguer l'un et l'autre, même après la fleuraison. Le *salix rubra* n'a été jusqu'ici indiqué d'une manière positive dans aucune des Flores de Maine et Loire, il ne figure pas non plus dans les Flores des autres départements traversés par la Loire. Je crois donc avoir apporté un fait intéressant à la géographie botanique, en constatant l'existence de cette espèce aux Ponts-de-Cé, à Chalonnes et dans plusieurs îles de notre beau fleuve.

A. Boreau.

OBSERVATIONS

SUR

deux Plantes nouvelles pour la Flore française,

PAR **M. BERAUD.**

STELLARIA NEGLECTA. *Weihe. Reich.*

Jean-Jacques, à propos de la meilleure méthode à suivre dans les études botaniques, disait que pour que la science fît de véritables progrès, c'est-à-dire des progrès qui ne s'appuyassent que sur l'observation intelligente et comparative des faits, il faudrait seulement que chacun connût bien *sa botte de foin.* C'est qu'en effet ce sont généralement les êtres les plus voisins de nous qui sont les moins bien connus. Au début de la carrière, l'attention s'est sans doute dirigée d'abord vers eux, mais à ce moment on ne possède pas encore des idées bien arrêtées sur la valeur absolue ou relative du caractère spécifique, souvent même au lieu d'étudier par soi-même, on se contente, pour la détermination des espèces, du secours que peut offrir la tradition, et une fois que l'on s'est ainsi familiarisé avec l'aspect général du type que l'on admet comme constituant une espèce, on y rapporte toutes les formes qui ont une analogie marquée avec lui et qui ne sont plus pour des yeux prévenus que des états passagers et accidentels auxquels l'examen doit dédaigner

de s'arrêter. C'est ainsi, sans doute, qu'avec une facilité qui a eu le déplorable effet de maintenir la confusion, on est arrivé à admettre pour la plupart des espèces vulgaires une tendance, un état polymorphique qui leur rendrait inappliquables les lois qui, dans d'autres groupes, autorisent la délimitation spécifique des plantes. J'avoue que plus j'avance dans l'observation des faits, plus je suis porté à croire que lorsque certaines variétés de formes se reproduisent avec persistance dans ce qu'on regardait comme une espèce homogène, on devra, le plus souvent, arriver à reconnaître que ces formes constituent des êtres qui peuvent être très rapprochés sous certains rapports, mais qui n'en doivent pas moins fonder de véritables espèces, occupant des places distinctes dans la chaîne des êtres organisés dont ils forment seulement des anneaux dont la connexion est plus intime.

N'est-ce pas là, d'ailleurs, l'histoire de ce qui se passe sous nos yeux, depuis quelques années, dans le domaine de toutes les sciences naturelles où la circonscription de l'être simple, de l'espèce, paraissait le mieux défini? Et dans la botanique dont nous nous occupons en ce moment, n'est-ce pas celle de ce *myosotis scorpioides* (L.), qui, après avoir été scindé en deux espèces par Lamarck, s'est récemment, sous le scalpel des Allemands, subdivisé en dix autres qu'on ne pardonnerait déjà plus à un botaniste de confondre? N'est-ce pas ce qui vient de se passer près de nous pour le *gladiolus communis*, de Linné, dont Lamack, Decandolle, Duby, n'avaient pas suspecté l'homogénéité, et qui, pour la seule flore de notre dé-

partement, a produit : 1° le *gladiolus segetum*, Gawl; 2° dans une forme grêle et pauciflore, signalée par Bâtard dès 1812, l'espèce que Koch a depuis nommée l'*Illyricus;* 3° enfin dans le *glaïeul* précoce, particulier au centre de l'Anjou, cette espèce nouvelle que le même botaniste a dédiée à M. Guépin, notre savant collègue, comme un légitime témoignage de ce que lui doit notre botanique locale.

Ces réflexions me sont naturellement suggérées par l'examen que je viens de faire d'une plante que les auteurs français ont jusqu'ici confondue avec le *stellaria media*, ce trivial mouron des oiseleurs qui infeste nos jardins. Celle que j'ai trouvée, il y a quelques jours, à Bouchemaine, me frappa tout d'abord par sa stature élevée de 12 à 18 pouces, la direction verticale qu'affectaient sa tige et la largeur de sa feuille, ce qui lui donnait le port du *cerastium aquaticum*. Cet état de développement n'était pas dû d'ailleurs à l'étiolement, le fossé n'étant pas ombragé, mais bien découvert et exposé à toutes les influences des rayons solaires.

Voici les caractères que j'ai reconnus à cette plante :

Tiges dressées, longues de 33 à 66 centimètres, ayant une ligne latérale de poils. — Feuilles supérieures ovales, larges, aiguës, sessiles; les inférieures pétiolées. — Fleurs à pédoncule filiforme, deux fois aussi long que les feuilles supérieures, *très glabre*, ainsi que le calice; pétales plus courts que les sépales, fendus jusqu'à la base en deux lobes linéaires très divergents; *toujours* 10 étamines à anthères roses.

Cette plante est évidemment l'espèce que Weihe et

Reichembach ont nommée *neglecta.* Ce dernier auteur ajoute que ses graines aplaties ont un rebord dentétoruleux. Ce rebord existe ainsi que je l'ai observé, quoique peu prononcé, mais la graine ne me paraît pas néanmoins différer sensiblement de celle du *stellaria media.* Dans l'un et l'autre, elle est comprimée et couverte de petites aspérités disposées symétriquement en rangées concentriques.

Je ferai remarquer que j'ai rencontré, parmi des pieds du *stellaria media* de nos jardins, des individus à calice et pédoncule glabres, bien que les auteurs les disent velus, mais ces individus, à tiges très ramifiées et étalées et n'ayant, sauf de très rares exceptions, que de 3 à 5 étamines à anthères foncées, ne pouvaient être pris pour le *stellaria neglecta* dont le nombre normal d'étamines est de dix et dont la tige est constamment droite ou dressée.

Ainsi que je l'ai dit, les échantillons de cette dernière plante, que j'ai examinés le 8 avril, ne portaient encore qu'une seule fleur axillaire par tige, que déjà le *stellaria media,* dans les champs voisins, était depuis longtemps fructifié et laissait échapper ses graines.

T. C. Béraud.

VIOLA SUAVIS. *Reich.*

De Bieberstein décrivit, dans sa Flore du Caucase, une violette odorante à laquelle il imposa le nom de *viola suavis.* Reichembach, puis Koch, admirent

cette espèce et la signalèrent dans les contrées montagneuses, voisines du Rhin allemand. Depuis lors, je ne sache pas qu'aucun autre auteur en ait parlé et que nul surtout l'ait indiquée comme habitant la France. C'est cette espèce rare que j'ai eu la bonne fortune de rencontrer, le 10 mars 1847, sur les rochers de la Baumette, où elle est spontanée, y vivant pêle-mêle avec la *viola odorata*, et exhalant comme elle de doux parfums, mais dont l'arôme est moins pénétrant, facile du reste à distinguer pour les yeux les moins exercés à sa couleur d'un bleu moins foncé, tournant moins au violet et surtout à sa gorge d'un blanc pur qui tranche sur le bleu des pétales. Sa corolle, également plus ample, rappelle plutôt celle des beaux individus du *viola hirta*, et ses pétales supérieurs, au lieu de se renverser sur un plan régulier en arrière, comme dans ces deux espèces, s'infléchissent par le milieu pour se reporter en avant, comme si la fleur avait subi une compression latérale.

Pour mieux fixer l'attention des amateurs sur cette espèce et les diriger dans leurs recherches, nous nous empressons d'en donner ici une courte description faite sur le vivant.

Tige courte émettant des stolons; feuilles les plus inférieures réniformes, les autres largement cordiformes, obtuses, crénelées plutôt que dentées; pétioles *très glabres.*

Pétales élargis, obovales, obtus, l'inférieur seul échancré plus court sensiblement que les latéraux; bleus avec *leur moitié inférieure d'un blanc pur*, tranché; l'inférieur portant quelques raies violettes;

éperon blanc, comme scrotiforme, sans protubérance anguleuse en dessus; *sépales sans appendices basilaires.* Fruit à pubescence très courte.

Observations. — On voit que par la forme de la base des sépales, cette espèce serait à l'*odorata* ce que le *sylvestris* est au *riviniana.*

Lorsque j'ai dit en commençant que le *viola suavis* n'avait pas encore été rencontré en France, je n'ignorais pas que Mutel avait, dans sa Flore, indiqué cette espèce près de Besançon, mais cette indication, comme beaucoup d'autres localités du même auteur, doit être rectifiée. Mutel ne la citait en effet que d'après M. Grenier, et celui-ci, dans le catalogue qu'il a publié postérieurement à l'ouvrage de Mutel, non seulement ne reproduit pas le nom de cette espèce, mais cite un *viola* qui, ainsi que me l'a fait remarquer M. Boreau par l'examen d'un échantillon authentique venant de Grenier, est le *viola alba* des modernes auquel il restitue en effet ce nom, espèce qui ne peut être confondue avec notre plante à laquelle on peut vérifier, d'après la description que nous venons d'en donner, que s'appliquent parfaitement les phrases de Reichembach et de Koch.

T.-C. Beraud.

(lu a la séance de la société d'agriculture, le 16 avril 1847).

RAPPORT

SUR LES LOISIRS D'UNE FEMME,

POÉSIES DE Mme LA COMTESSE LOMÉNIE DE MARMÉ,

PAR **M. E. LACHESE.**

En venant vous entretenir du recueil de poésies que, sous ce titre : *Loisirs d'une femme*, a récemment publié madame le comtesse de Loménie de Marmé, nous nous sentons sous l'impression d'un double sentiment, celui de l'empressement et celui de la réserve. Il suffit, pour expliquer le premier, de rappeler que nous citons un nom appartenant désormais et à divers titres à l'Anjou. Attaché au commandement de l'artillerie de la place d'Angers, M. de Marmé n'a quitté cette ville, il y a seize ans environ, que pour aller remplir les mêmes fonctions à Saumur et rester, par conséquent, dans les limites de ce département. Depuis, le plus triste et le plus indissoluble des liens attache son souvenir à notre contrée. Frappé dans une chute, au cours de l'année dernière, d'un coup qui lui enleva la raison avant de lui enlever la vie, c'est près de nous qu'il a expiré et que ses restes reposent. A un titre de plus encore, Messieurs, nous devons saluer en compatriote l'auteur gracieux des vers que nous

venons de lire. C'est à Saumur que ces vers ont été publiés, c'est un fruit du sol, dont nous avons intérêt à constater de suite la beauté et la saveur, pour en augmenter le bilan de nos richesses intellectuelles.

Seulement, Messieurs, vous vous étonnez sans doute de voir cet examen livré à notre appréciation. Lorsque des poètes déclarés et renommés se comptent parmi vous, par quelle bienveillance, aveugle, nous le craignons bien, plusieurs membres de votre bureau nous ont-ils fait l'honneur de nous confier ce livre? Sommes-nous donc poète aussi? Hélas! s'il faut absolument parler de nous, fixé par nos relations et nos devoirs au milieu de la vallée des misères humaines, nous n'avons jamais gravi l'Hélicon et si, par occasion, nous avions essayé de rimer, aucun de nos vers n'aurait assez vécu pour venir nous accuser aujourd'hui. Vous devez donc facilement comprendre ce sentiment de réserve dont nous parlions à l'instant. La nature de ce compte-rendu aurait, d'ailleurs, même pour un Daillère, quelque chose de fort délicat. Lorsqu'on juge un travail de physique, de jurisprudence ou d'histoire, on a bien, sans doute, à apprécier la perspicacité, la méthode, le style d'un auteur; mais c'est d'un auteur parlant de choses tout extérieures à sa personne. Dans un poème ordinaire, même, c'est sur des temps éloignés, des héros fabuleux, des scènes de la nature, que s'exerce l'écrivain. Ici une grande partie des stances appartient à la poésie intime, à cette poésie dans laquelle l'âme sent tout haut et où le chantre, pour ainsi dire, raconte son propre cœur. Ce sont donc, il faut le reconnaître, les sentiments mêmes, la pen-

une surprise se révélant dans ces loisirs, que nous avons à interroger, à scruter devant vous. N'est-ce pas là, nous le demandons, une tâche devant laquelle tout critique doit hésiter?

Toutefois, Messieurs, l'auteur doit se féliciter de voir la question tout naturellement posée à ce point de vue, car il ne saurait se rencontrer une voie plus prompte ni plus sûre pour arriver à l'éloge de son œuvre et de sa personne en même temps. Citer vaut ici mieux que décrire.

S'agit-il de tristes accents? on comprend qu'ils se modulent d'eux-mêmes sur cette lyre récemment voilée.

Si, dit une méditation,

Si, dans le cours de notre vie,
Il se trouve une main amie
Qui, devant nous, jette des fleurs,
Bien plus souvent l'indifférence
Ne répond à notre souffrance
Qu'avec des yeux vides de pleurs.

Plus loin, parlant à un enfant :

Dors, ma petite, oh! dors encore,
Ne devance pas le matin;
Retarde, s'il se peut, l'aurore
De ton jeune et frêle destin.

Car bientôt, ajoute l'auteur :

Aux songes gais de ton enfance
Il t'aura fallu renoncer :
Tu connaîtras l'indifférence,
Son œil froid viendra te glacer.

Ces pensées tristes, toutefois, ne deviennent pas un

système, un parti pris, n'arrivent jamais à ce paradoxe dangereux qu'ont affectionné certains auteurs de nos jours et qui tendrait à donner au génie du mal la direction de nos destinées.

Voyez en quels termes Mme de Loménie s'adresse à un romancier comme elle enfant de la Touraine et ancien compagnon de ces jeux, M. Balzac, qui, par parenthèse, semblait alors ne pas annoncer ce qu'il est devenu, car elle lui dit en passant :

A cette époque, autant qu'il m'en souvienne,
Vous aviez de l'esprit, mais rien de bien saillant,
Rien qui fît croire, en vous voyant,
Qu'un jour vous brilleriez sur la scène du monde,
Que vos écrits, qu'on s'arrache et qu'on fronde,
Trouveraient un critique et vingt admirateurs.....

Frappée de la défaveur que Balzac jette le plus souvent sur les pensées et sur les actions de l'homme, affligée, sans doute, de voir cet auteur résumer les actes de notre vie sous ce titre désolant de *Comédie humaine*, Mme de Marmé semble vouloir l'amener à un retour qui n'est pas sans exemple, et lui rappeler qu'après nous avoir montré la récompense de la vertu si douteuse dans la *Salamandre* et dans *Atar-Gull*, Eugène Sue a peint *Rodolphe*, *Fleur de Marie* et l'abbé *Gabriel*.

Quand vous nous dépeignez (*dit-elle*) le cœur sans nulle [flamme,
Sans nul autre moteur que la cupidité ;
L'épouse sans pudeur, la fille sans tendresse
Et l'amant sans fidélité ;
Vous ne mêlez que trop de vérité
A ce tableau qu'avec plus de sagesse,
Vous eussiez, sans doute, évité.

Pensez-vous, en effet, qu'il soit fort bon pour l'homme
D'envisager nos vices trop à nu?
En voit-on, pour cela, diminuer la somme?
. . . . . .
Celui pour qui la vie avait d'heureuses chances,
Qui se laissait bercer par de douces croyances
En restera seul attristé,
Car vous aurez désenchanté
Son rêve de tendresse, ou son rêve de gloire.

Ces réflexions sur une opinion extrême ne sauraient, sans abdiquer leur sagesse, lancer l'auteur dans l'excès contraire. C'est d'ailleurs une mère qui écrit et c'est à sa fille qu'elle dédie son œuvre; elle ne peut lui cacher que le monde lui prépare plus d'un chagrin, plus d'un mécompte.

» De la douce et riante enfance
» Laisse les songes te bercer,
» Ne reveille pas la souffrance
» Qui, bientôt, viendra t'enlacer....

Ailleurs :

L'ombre est propice
A cœur novice,
A tendre fleur....

Madame de Loménie, toutefois doit croire qu'une fleur née à son ombre et, pour continuer son langage, cultivée de ses mains, ne saurait manquer de s'épanouir et de briller bientôt au grand jour du monde.

De ce moment, elle s'attache à peindre à sa fille quelques-uns des travers ou des vices dont la société lui réserve la rencontre.

C'est l'importun, qui

Vous parle longuement de duels, de batailles,

Ne fait grâce de rien, même des funérailles ;
Puis, changeant aussitôt et de scène et de lieux,
De ses vieilles amours vous relate les feux ;
Compte jusqu'aux soupirs, jusqu'au nombre d'échelles
Qu'il appliqua jadis aux fenêtres des belles...

L'envie, ce monstre

Qui se cache, bondit, rampe et bave à la fois.

Le suffisant

A la voix haute et brève, à la taille cambrée.

La fausseté

. . . . Avec son œil errant
Qui jamais ne se pose, et regarde en fuyant.

La coquette, enfin, dont nous voudrions vous citer en entier le portrait ; cette femme si charmante, si dangereuse et toujours si sûre d'elle-même :

Car, parmi cette cour qui l'encense ou la flatte,
Au milieu de ces cœurs empressés tour à tour,
Elle attire l'amant et dédaigne l'amour...

Onze fables, dont quelques-unes sont remarquables par le trait et le naturel du style, viennent joindre à ces tableaux d'utiles enseignements sur les écarts les plus fréquents où le monde nous entraîne.

Mais, ne croyez pas qu'une fois abordé, ce genre de composition absorbe à son profit tous les accents de notre poète. M^me^ de Loménie se mettrait en désaccord avec elle-même si, blâmant Balzac du pessimisme répandu dans quelques-unes de ses œuvres, elle s'arrêtait après avoir, aussi elle, écrit un peu sa *Comédie humaine*. Aussi, elle ne cesse de revenir à des chants d'amour et d'admiration en présence des

splendeurs de la nature ou des beautés de l'intelligence. Voyez, par exemple, avec quel bonheur elle rajeunit ce tableau du matin, tant de fois essayé :

Les vapeurs couvrant la prairie
Lentement remontaient dans l'air ;
Déjà le plus brillant concert
Remplissait les bois d'harmonie.
Un vent frais chassait devant lui
Ces nuages, fils de l'Aurore,
Et la lune montrait encore
Son disque presqu'évanoui.

C'est sur un mode plus élevé qu'elle célèbre les deux grands noms de notre poésie contemporaine, Hugo et Lamartine.

Presqu'enfant (*dit-elle, en parlant du premier*) son [front qui rayonne
Avait déjà ceint la couronne
Que l'antiquité dresse et donne
A ces mortels déifiés,
Qui, fiers du pouvoir de la lyre,
Avec un orgueilleux sourire
Laissent les peuples en délire
Se précipiter à leurs pieds.
L'autre, moins éclatant sans doute,
Mais bien mieux guidé dans sa route,
Verse dans l'âme qui l'écoute
Le charme inconnu des douleurs.
Et, cygne égaré sur la terre,
Va chercher dans une autre sphère,
Le divin rayon de lumière
Dont il vient réchauffer nos cœurs.

Enfin, vous le voyez, par vous-mêmes, sur tous les sujets, sur tous les tons, M^me^ de Loménie fait également preuve de goût, de sentiment et de distinction.

Faudra-t-il donc que nos éloges lui soient donnés sans exception et que notre jugement puisse se nommer un panégyrique? Non, et, si nous ne pouvons que féliciter Mme de Loménie au point de vue de l'art, nous la querellerons sur le métier. Dans plusieurs passages, dirons-nous, il se rencontre des négligences sur la structure des vers, des répétitions, des rimes insuffisantes et même, dans un ou deux endroits, impossibles. Il est vrai que nous sommes le premier à comprendre combien ce genre de défaut était facile à éviter. Il suffisait à l'auteur d'une dernière et attentive lecture de son œuvre : ce soin pouvait même être confié au moindre pédagogue. Son examen nous enlevait cette seule et chétive occasion de blâme. Le mérite reste donc dans toute sa réalité.

En disant ce dernier mot de notre opinion, permettez-nous, Messieurs, de vous confier bien bas une circonstance qui en double la force. Vous savez quelles nobles inspirations de dévoûment et de charité notre poète Béranger prête au sentiment du bonheur. « Le plaisir rend l'âme si bonne! » s'écrie-t-il. Eh bien! nous pensons que le bonheur qui porte à bien faire, aide également à bien écrire et qu'à l'exception des élégies, dans le sens le plus large du mot, de ces chants de désespoir que firent entendre Orphée jadis et Gilbert de nos jours, le chagrin et surtout, la sollicitude, sont deux grands ennemis de la poésie. Qu'on nous comprenne bien, encore une fois, nous parlons de cette poésie de description, d'invention et de grâce, dans laquelle l'esprit, et non pas seulement le cœur, a une large part et qui se présente à tant de pages du

recueil qui nous occupe. Or, sachez-le, Mme de Lomé-nie, cette femme si distinguée, cette mère si tendre, n'est pas heureuse... Nous pensons que ce mot n'a pas besoin ici d'interprétation. Ne devinez-vous pas com-bien s'en accroissent le mérite de l'œuvre et l'intérêt que l'on doit porter à l'auteur? Les gracieuses des-criptions dont abondent les fables ne prouvent-elles pas doublement le talent de l'écrivain, quand on songe que ces peintures de scènes d'imagination étaient peut-être tracées au milieu des préoccupations d'une trop sérieuse réalité? Permettez-nous, Messieurs, de vous laisser sur ce point achever notre pensée. Seule-ment, nous voulons, en finissant y joindre un vœu; c'est que l'avenir cesse de réserver à Mme de Marmé de tristes inspirations et que, se parant pour elle de teintes aussi riantes que celles répandues sur quelques-uns de ses vers, il puisse lui faire un doux souvenir du jour où, pour la première fois, ses chants auront été appréciés dans cette enceinte.

NOTE SUR LE MANUSCRIT DE LEHOREAU.

BLASONS DES ÉVÊQUES D'ANGERS,

HUBERT DE VENDÔME; GUILLAUME DE BEAUMONT, RADULPHE DE MACHECOUL ET GUILLAUME TURPIN.

Il existe à l'évêché un ouvrage manuscrit en trois énormes volumes in-folio intitulé : « *Cérémonial de* » *l'église d'Angers, composé par maître René Leho-* » *reau, sieur du Fresne prêtre, maître chapelain* » *de rue Chèvre en la même église, natif de la pa-* » *roisse de la Pommeraye sur Loire, près de Mon-* » *tejean en Anjou, commencé l'an* 1692 *et fini en* » 17. »

Ce titre qui résume à peu près toute la biographie de l'auteur est inexact, en ce qu'il nous a semblé trop restreint, car l'ouvrage en lui-même est bien plus qu'un cérémonial, c'est à vrai dire, sauf la mauvaise qualité du style, et en plusieurs points le défaut de mise en ordre, une histoire très détaillée de la cathédrale et même d'autres monuments de la ville d'Angers. Ce cérémonial abonde en faits très curieux et inédits; M. le comte de Quatrebarbes y a puisé, le premier que je sache, en insérant dans son t. IV, p. 171, *des Œuvres du roi René, la marche de la procession du Sacre.*

Cet ouvrage de Lehoreau qui ne contient pas moins

en son entier de 15 à 1600 pages in-folio, est divisé en *cinq livres*, un dans le premier volume, trois dans le second, le 3e volume renferme le 5e livre plus un calendrier et quelques autres pièces.

Lehoreau commença ses recherches, vers 1682, et à les écrire seulement, en 1692.

Mon premier livre, dit-il, dans sa notice au lecteur, comprend: « Toutes les cérémonies en général de festes » épiscopales.... féries réceptions des Roys, Evêques, » des Gouverneurs..... et beaucoup d'autres choses » qui regardent l'église. — Le deuxième contient l'or- » dre de toutes les sépultures..... *la fidèle copie de* » *toutes les épitaphes comme elles sont gravées sur des* » *plaques et autres choses.* — Le troisième renferme » l'ordre des processions... fors la procession du Sacre » qui est tout au long dans le suivant, etc.

» — Le quatrième contient en partie l'abrégé du » 1er livre....

» — Le cinquième comprend pour la plus grande » partie ce qui s'est passé au changement du chœur » et bien d'autres curieuses remarques, c'est pour- » quoi, continue Lehoreau, je le nomme *Journal*, je » l'ai orné d'estampes et dessins qui sont de vrais ori- » ginaux. »

Puis il ajoute : « J'aurais ajouté un 6e livre que je » nomme Calendrier, qui comprend les fondations ou » gaignages du chœur, chaque jour qu'il y en a, com- » posé par feu M. Gervais Chollet, en 1700... mais je » n'ai pas cru le devoir faire, celuy que je vous offre » estant déjà trop gros. »

Il termine enfin par ces lignes : « Vous pouvez croire

» que je n'ay rien épargné pour l'accomplissement de » ce petit ouvrage (il était trop gros tout à l'heure, le » mot petit doit sans doute, dans la pensée de l'auteur, » se traduire ici par modeste), de ce petit ouvrage en- » fin, qui m'a mis deux fois en danger de ma vie, que » sans doute j'aurais perdue, si le Seigneur ne me l'a- » vait conservée. »

J'ignore, Messieurs, quel a été ce danger, mais ces lignes vous donnent suffisamment la mesure de l'exactitude que Lehoreau a mise dans la critique des faits historiques. Il engagea même une polémique assez verte contre Grandet auquel il reproche à tort ou à raison beaucoup d'erreurs dans ses travaux, tout en appelant la plume de celui-ci, *une plume d'or*, et en effet, c'est justice, car le style de Grandet est d'une qualité bien supérieure à celui de son adversaire.

Quoiqu'il en soit, Messieurs, à part ce qui concerne la *cérémonie du Sacre* éditée en quelques pages par M. de Quatrebarbes, l'ouvrage de Lehoreau est réellement une mine inexplorée jusqu'ici; vous me permettrez donc de vous en offrir quelquefois des extraits.

Je commence par quatre blasons de nos évêques, m'engageant avec M. Dainville à vous en présenter une série la plus complète possible.

Le blason n° 1 est celui de Hubert de Vendôme, élu évêque, en 1010, mort vers 1047; nous ne vous dissimulons pas, Messieurs, que ses armoiries nous semblent apocryphes, la science héraldique, d'après les auteurs les plus estimés, étant à cette époque loin encore d'être formée. Sans doute *les emblêmes* existaient,

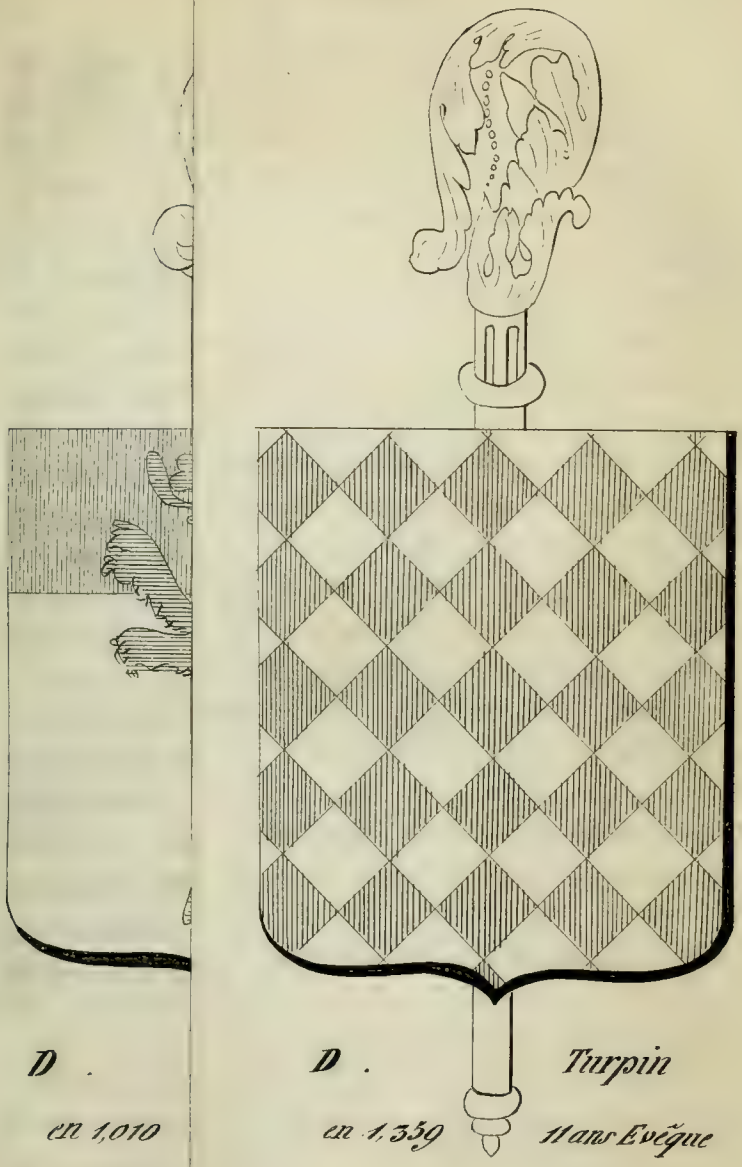

D .

en 1,010

D . Turpin

en 1,359 11 ans Evêque

N° IV.

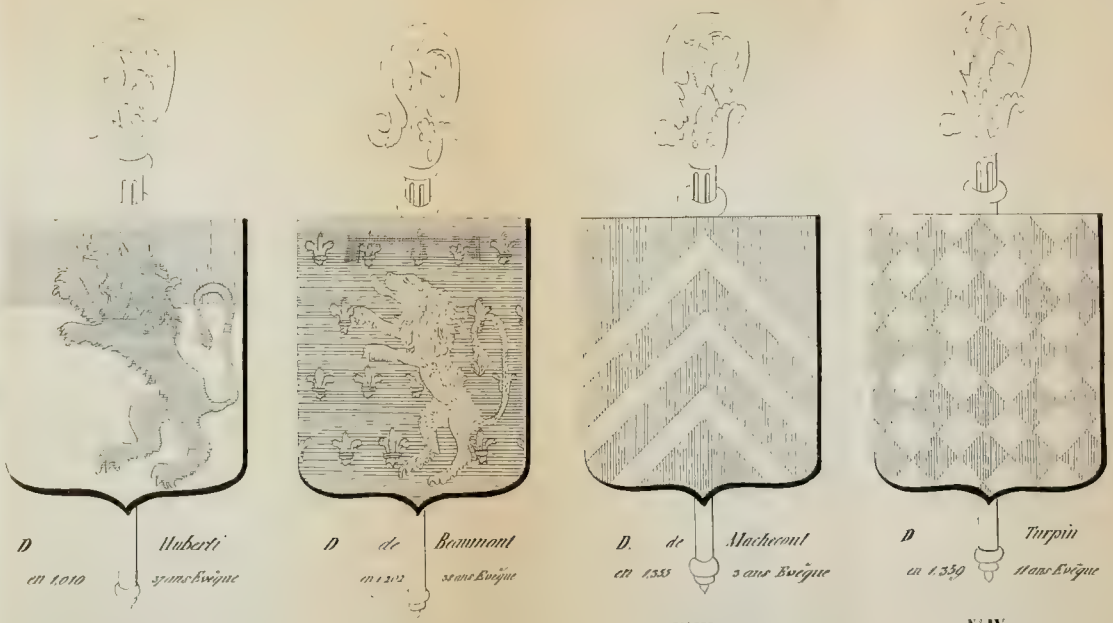
D Hubert
en 1.010 3 ans Evêque
N° I.
D de Beaumont
en 1.212 31 ans Evêque
N° II.
D. de Macheront
en 1333 3 ans Evêque
N° III.
D Turpin
en 1.339 11 ans Evêque
N° IV.

et cela dès la plus haute antiquité ; mais des emblêmes, bien qu'ils aient pu donner naissance à l'art héraldique, ne sont pas des armoiries dans le sens attaché à ce mot.

Quant aux blasons suivants : n° 2 qui est celui de Guillaume de Beaumont, élu évêque en 1202, et mort vers 1240; n° 3 qui est celui de Radulphe de Machecoul, nommé évêque en 1355, mort en 1358; n° 4 qui est celui de Guillaume Turpin, consacré évêque en 1359, mort vers 1370, ils sont vrais, mais la forme de l'écu n'est point celle qu'ils eurent primitivement, les accolades au bas du bouclier ne se rencontrant guères que depuis le 17ᵉ siècle. En ce qui concerne les crosses, elles sont toutes dans le goût de celles de la fin du 17ᵉ siècle, époque durant laquelle écrivait Lehoreau.

Faisons remarquer en passant que les armes de G. Turpin sont les mêmes que celles qu'avait autrefois l'abbaye de Sᵗ-Aubin d'Angers, et terminons en disant qu'afin d'éviter des frais de coloris à la Société, M. Dainville a, dans la reproduction des armoiries, adopté les hachures héraldiques, bien qu'il soit certain que ce système n'ait rien d'ancien (17ᵉ siècle) en comparaison de celui des couleurs.

V. Godard-Faultrier.

ARMOIRIES DES ÉVÊQUES D'ANGERS,

GUILLAUME DE CHEMILLÉ, NICOLAS GELLANT, MILON DE DORMANS ET HARDOUIN DE BUEIL.

Déjà, Messieurs, nous vous avons donné quatre blasons d'évêques, en voici un pareil nombre aujourd'hui. Notre projet, vous le savez est, de concert avec M. Dainville fils, de vous reproduire ce que nous pourrons trouver de nos armoiries épiscopales. Les quatre blasons ci-contre de la *planche* 2 comme ceux de la *planche* 1re, sont extraits du manuscrit Lehoreau. Il nous semble superflu de vous parler de l'utilité des études héraldiques, à quoi bon vouloir persuader des gens convaincus?

Qu'il nous suffise donc de vous rappeler qu'avec elles se font souvent d'inattendues révélations historiques, et comment n'en serait-il pas ainsi! Qu'est-ce en effet qu'un blason? sinon le cachet spécial d'un individu, d'une famille, d'une communauté, d'un royaume, d'une république, d'un empire, et ce cachet spécial, à partir du XIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe, vous le trouverez en tout lieu, il circule avec la monnaie, il s'épanouit sur les parchemins, il brille sur les lettres funèbres, il couvre le dos des valets, il s'attache au fronton des édifices, il éblouit sur les

vitraux, il pénètre partout, oui partout et jusque sur les cuillers et les fourchettes, dans le palais et dans la cuisine.

Durant plus de six siècles, il a été, passez-moi le terme, comme l'abrégé des idées, des habitudes et des mœurs de nos pères. Le blason né d'actions historiques, récompense de hauts faits d'armes et de grands services rendus à l'État. Monument traditionnel de l'illustration des familles mortes, une étude sérieuse au point de vue de l'archéologie et de l'histoire. Passons donc aux quatre écussons de nos prélats, mais auparavant disons que *les lignes verticales* représentent *le gueule ou la couleur rouge, le semis de points noirs l'or, les lignes horizontales l'azur,* et *les fonds blancs l'argent.*

Le n° 1^er^ est l'écu de Guillaume de Chemillé, évêque d'Angers de 1198 à 1202, Cette maison de Chemillé a été fort célèbre au moyen âge.

Vous remarquerez sur le champ de l'écu des merlettes, petits oiseaux sans bec ni pattes, « oiseaux voya-» geurs et passant la mer, comme le nom l'indique dit » H^de^ Morreu, p. 26, ils sont les emblêmes des voyages » d'outre-mer. »

Le n° 2, est le blason de Nicolas Gellant ou Geslant, évêque, de 1260 à 1290. La croix que vous voyez figurer sur ses armes est une croix ancrée.

Le n° 3, est l'écu de Milon des Dormans, évêque d'Angers, de 1370 à 1372, et ensuite de Bayeux, plus tard de Beauvais, puis chancelier de France et fondateur du collége de Beauvais à Paris, où on l'inhuma vers 1387.

Le n° 4, représente les armoiries de Hardouin de Bueil, évêque, de 1372 à 1430. Ce prélat fut un grand *Bâtisseur*, et nous trouvons encore, sur le manteau d'une cheminée de l'évêché actuel dans une salle haute qu'il fit construire, des traces de son blason que notre collègue M. Lèbe-Gigun a reproduit dans la 3e livraison du 5e volume de vos Mémoires.

Assez, Messieurs, sur ces quatre écussons, n'ayant pas le dessein en vous les présentant aujourd'hui de vous tracer la biographie des quatre évêques auxquels ils se rapportent.

V. Godard-Faultrier.

4. Pl. 2.

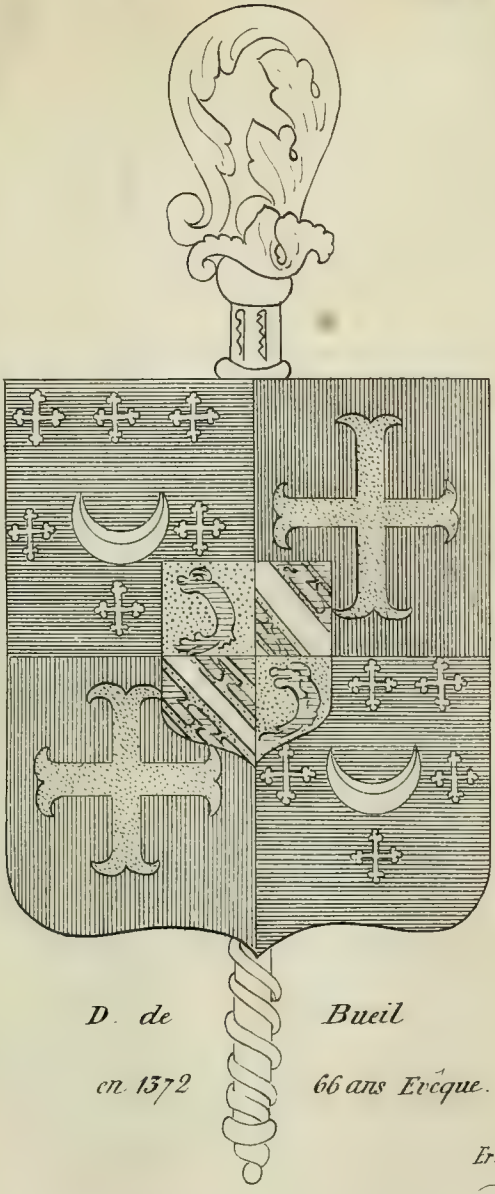

D. de Bueil

en 1372 66 ans Evêque.

Fr. Daineville.

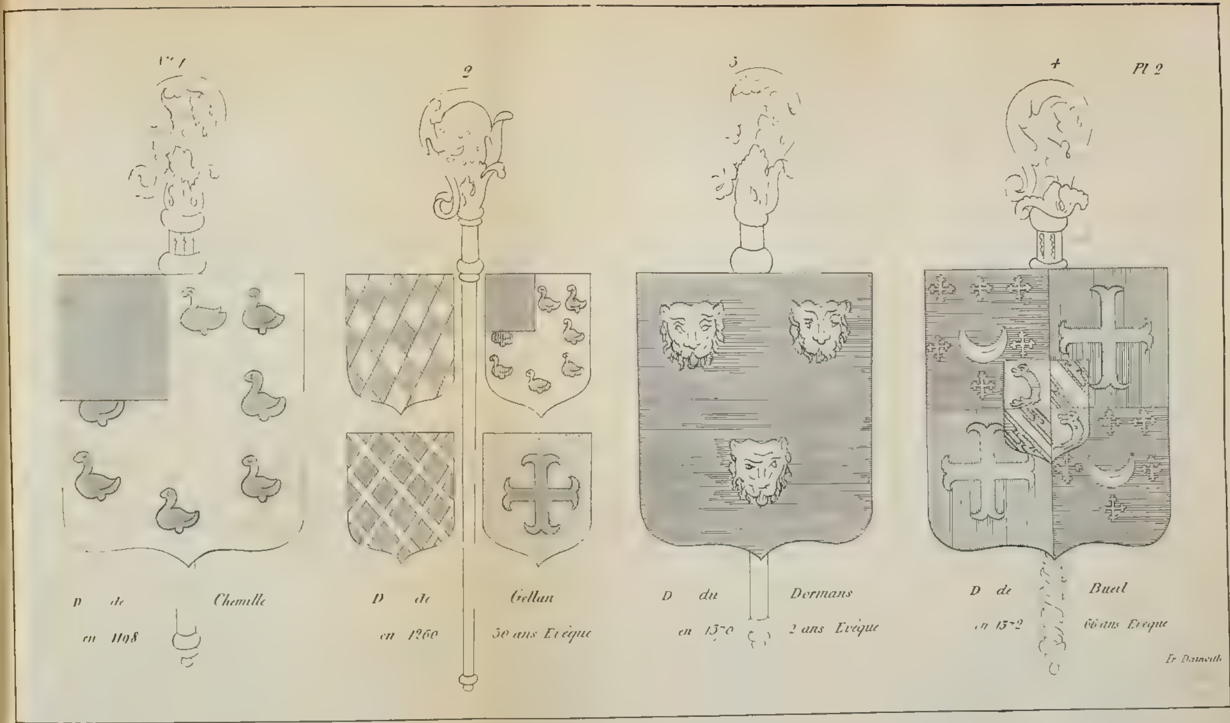

N° 1
2
3
4
Pl 2
D de Chemillé
en 1198
D de Gellan
en 1260
30 ans Evêque
D du Dormans
en 1370
2 ans Evêque
D de Bueil
en 1372
66 ans Evêque
Fr Darnoth

OBSERVATION.

La Société n'accepte pas la solidarité de toutes les opinions émises dans les articles insérés dans le Recueil de ses mémoires.

AVIS.

MM. les Membres du Comice Horticole sont prévenus qu'ils auront dorénavant à adresser franco le montant de leurs cotisations à M. Le Gris, trésorier du Comice, rue des Cordeliers, à Angers. Il leur en sera délivré récépissé.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

d'Agriculture, Sciences et Arts

D'ANGERS.

6e Volume. — 2e Livraison.

ANGERS,

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE.

1847.

RUINES ROMAINES

DE MEMBREY

(Haute-Saône),

PRÈS DE L'ANTIQUE SEGOBODIUM (Seveux),

SUR

LA VOIE DE VESONTIO (Besançon) A ANDEMATUNUM (Langres),

Qui faisait partie de celle de Rome dans la Grande-Bretagne, par MEDIOLANUM (Milan) et GESORIACUM (Boulogne),

PAR

M. DE MATTY DE LATOUR.

Dans tous les cas, le territoire qui possède les ruines de Membrey aura désormais une double célébrité qui se rattachera aux monuments de deux civilisations séparées par 15 siècles, au commencement desquels a régné l'ignorance et la barbarie.
(*Page* 44).

ORDRE DES MATIÈRES.

CHAPITRE PREMIER.

Description des ruines de Membrey.

Pages.

ARTICLE PREMIER. — Date de leur découverte; — leur situation. 121

ART. 2. — Étendue et dispositions principales. 123

ART. 4. — Pièces diverses des ruines. . . 125

§ 1. Leur nombre, leur forme et leurs dimensions.

§ 2. Pavés des chambres, leur nature, leur épaisseur et leur surface supérieure.

§ 3. Différence de niveau des pavés des chambres.

§ 4. Des murs, leurs enduits, leur maçonnerie.

ART. 4. — Particularités de l'édifice. . . 132

§ 1. Canaux divers.

§ 2. Chambres basses à piliers en briques.

§ 3. Chambres à foyer ou calorifères.

ART. 5. — Objets trouvés. 138

§ 1. Objets ayant fait partie de l'édifice.

§ 2. Objets n'ayant pas fait partie de l'édifice, tels que petits meubles, etc.

CHAPITRE II.

Destination de l'édifice de Membrey.

Pages.

ARTICLE UNIQUE. — Les ruines paraissent être celles de thermes de construction romaine.. . 147

§ 1. Premiers indices fournis par quelques débris de l'édifice et objets trouvés.

§ 2. Autres indices d'un établissement de bains, fournis par quelques particularités de l'édifice.

§ 3. Enfin on peut retrouver dans l'édifice de Membrey, les dispositions d'ensemble des bains antiques.

CHAPITRE III.

Cause et époque de la destruction de l'édifice.

ARTICLE PREMIER. — Cause de sa destruction. 153

ART. 2. — Époque de sa destruction. . . 154

CHAPITRE IV.

Demande de fonds pour l'achèvement des fouilles,

basée sur l'intérêt qui s'attache aux ruines de Membrey. 155

En 1841, les fouilles archéologiques du bois de Membrey étant interrompues par le manque de fonds, nous crûmes devoir adresser à M. Ed. Mazères, préfet de la Haute Saône, le plan de la partie découverte des ruines, sans attendre que l'achèvement de ces fouilles qu'il fesait faire sous la surveillance d'une commission dont nous étions membre, nous permît de lui envoyer le plan complet qu'il nous avait chargé de faire exécuter.

Nous désirions mettre entre ses mains une pièce qui pût lui servir à démontrer l'importance de ces ruines au gouvernement, à qui devait être faite la demande d'un crédit pour les rendre entièrement à la lumière.

Afin que ce plan, accompagné de profils de nivellement et de dessins des principaux objets trouvés (1) remplît plus complétement ce but, nous pensâmes qu'il était convenable d'y joindre une description qui serait propre à faire connaître les résultats obtenus jusqu'alors avec les fonds employés, et à la suite de laquelle nous émettrions notre opinion sur ces ruines romaines, qui dans la Franche-Comté étaient à l'étude pour tous les amateurs de l'antiquité.

Angers, le 2 février 1847.

DE MATTY DE LATOUR,

INGÉNIEUR EN CHEF DE LA LOIRE,

membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.

---

(1) Le plan et les profils de nivellement ont été faits par M. Mourlot, sous notre direction.

C'est aussi M. Mourlot qui a fait les dessins des principaux objets trouvés.

RUINES ROMAINES DE MEMBREY.

CHAPITRE PREMIER.

DESCRIPTION GÉNÉRALE DES RUINES.

ARTICLE PREMIER. — DATE DE LEUR DÉCOUVERTE, LEUR SITUATION.

Les ruines antiques de Membrey furent découvertes, en 1838, par M. Thomas, piqueur des chemins vicinaux (1), à l'occasion de recherches faites sous notre direction et sur la demande de M. le préfet, Amédée Thierry, qui avaient pour but de trouver dans le bois de ce village, les vestiges de la voie romaine de *Vesontio* (Besançon) à *Andematunum* (Langres).

(1) M. Thomas, aujourd'hui gardien des ruines, a surveillé avec soin l'exécution des fouilles. Il nous a fourni tous les renseignements que nous avons réclamés de sa complaisance.

Elles se trouvent sur le plateau d'un petit coteau boisé, à 450 mètres de cette voie, aujourd'hui chemin vicinal d'Oiselay à la Haute-Marne, à 100 mètres d'une direction, différente de celle de la voie antique, donnée en cet endroit à ce chemin dans le but principal d'éviter une forte rampe et une pente rapide; et enfin, à 650 mètres de la rive droite de la Saône. Leur élévation, au-dessus de la plaine de 580 mètres qui borde cette rivière, n'est que d'environ 2 m. 50 c.

Elles sont presqu'en face du village de Seveux, situé sur la rive gauche de la Saône, où l'on trouve des vestiges de constructions qu'on dit être ceux de la ville de *Segobodium*, qui possédait un grand pont dont les fondations sont encore cachées par les eaux et qui faisait partie de la voie précitée.

La Table Théodosienne fixe Segobodium sur la voie de Besançon à Langres à 18 lieues gauloises de la première de ces villes; nous avons désiré connaître si cette distance correspondait à peu près à l'emplacement de Seveux: comme une lieue gauloise avait 1500 pas, le pas 5 pieds (Pline), et que le pied romain vaut 10 pouces 10 lignes du pied français, ancienne mesure, ou $0^{m}2977$, l'on en déduit que ces 18 lieues gauloises correspondent à une distance de $43^{k}853^{m}$; or, la distance de Besançon à la Saône comptée sur la route actuelle, que nous avons cherché à avoir aussi exactement que possible, est de $44^{k}406^{m}$, savoir : $30^{k}006^{m}$ de la Saône à Etuz (qui ont été mesurés), et $14^{k}400^{m}$ d'Etuz au centre de Besançon.

Ainsi, d'après ce calcul, le point central de Sego-

bodium se serait trouvé à 553^{m} de la Saône, et comme le point central de Seveux est à environ 400^{m} de cette rivière, l'on peut conclure non seulement que l'emplacement de ce village correspond bien à celui de Segobodium, mais aussi qu'il est probable que celui-ci s'étendait sur la rive droite, mise en communication par un pont avec la rive gauche.

ART. 2. — ÉTENDUE ET DISPOSITIONS PRINCIPALES.

(Voir le plan, première feuille de dessin).

En 1838, on ne découvrit que quelques pièces des ruines; ce n'est que depuis la fin de mars de cette année (1841) que toutes les autres ont pu être déblayées. Les formalités à remplir pour la vente et le défrichement des deux hectares environ, du bois de Membrey, où l'on est autorisé à faire des fouilles, ont motivé le retard apporté à leur exécution.

La partie découverte peut être comprise dans un rectangle de 200 mètres de longueur sur 70 mètres de hauteur.

Un grand mur de 100 mètres, qui présente à son milieu deux saillies qui sont celles sans doute des chambranles d'une grande porte, peut être regardé comme la partie inférieure de la façade principale d'un vaste édifice à plusieurs ailes, dont faisaient partie toutes les chambres découvertes jusqu'à présent; tous leurs murs sont en effet parallèles ou perpendiculaires à cette façade; celle-ci est à peu près parallèle au cours de la Saône, dirigé en cet endroit du nord-

est au sud-ouest, et elle donnait sur une grande cour.

Voici la disposition des parties principales des ruines :

En regardant la Saône, et étant placé en avant du premier corps de bâtiment auquel appartient cette façade, l'on voit à gauche un deuxième corps de bâtiment perpendiculaire à celui de la façade, à partir duquel il s'avance vers la Saône, et à droite un troisième corps de bâtiment que ce dernier coupe en deux parties, mais dont la portion découverte est toute entière du côté opposé à la Saône.

Ces trois corps principaux de bâtiments possèdent chacun une galerie ou vestibule; dans les 2me et 3me, le vestibule, qui est intérieur, devait être découvert pour pouvoir éclairer les pièces adjacentes, et du genre de ceux nommés par les anciens *impluvium* ou *cavædium*, qu'un goût uniforme faisait placer dans le centre des maisons romaines pour les rendre le point de départ de toutes les distributions. Les longueur et largeur de l'un sont de 37 m. et 2 m. 40 c.; celles de l'autre de 37 m. et 4 m. 50 c. Dans le premier corps de bâtiment, le vestibule, qui servait sans doute de grand vestibule d'entrée, avait pour une de ses faces, la façade principale qui donnait, comme on l'a déjà dit, dans une grande cour. Il est probable que c'était un portique, c'est-à-dire que sa façade était formée par des colonnes ou des pilastres. Ce portique avait 91 m. de longueur et 4 m. 30 c. de largeur.

ART. 3. — PIÈCES DIVERSES DES RUINES.

§ Ier. LEUR NOMBRE, LEUR FORME ET LEURS DIMENSIONS.

Les ruines offrent un ensemble de 60 chambres. 38 sont rectangulaires, 18 sont carrées ou peuvent être considérées comme telles; une est formée de deux rectangles, l'un d'eux étant terminé par un hémicycle; un autre ne consiste qu'en un hémicycle; et enfin deux, qui sont irrégulières, ont été formées de la réunion de deux rectangles.

Pour la plus grande chambre, les longueur et largeur sont 9 m. 80 c. et 6 m. 15 c., et la plus petite est un carré de 1 m. 80 c. de côté (les chambres nos 8 et 61.) Les dimensions ordinaires sont 5 m. et 4 m.

Outre les vestibules et les chambres, on remarque sur le plan deux espaces étroits, resserrés entre deux murs et qui ont été des lieux de passage.

§ 2. PAVÉS DES CHAMBRES, LEUR NATURE, LEUR EPAISSEUR ET LEUR SURFACE SUPÉRIEURE.

Cinq chambres, qui sont contiguës (les chambres nos 21, 22, 23, 24, 25, voir les figures 1, 2, 3, 4 et 5), (1) ont un pavé formé de petites pierres de diverses couleurs, dont la surface a été polie; il est détruit en grande partie pour deux d'entr'elles, et est assez bien conservé pour les trois autres (celles nos 22, 23 et 25), dont l'une est celle terminée en hémicycle, qui a 10 m. 60 c. de longueur et 4 m. 22 c. de largeur, et qui est la plus belle et la plus grande des cinq. Les

---

(1) Troisième feuille de dessin.

dessins, qui ne représentent aucune figure d'hommes ou d'animaux, ont pu être faits en général avec la règle et le compas; ils ne consistent guère, par conséquent, qu'en des figures géométriques formées par des arcs de cercle ou des lignes droites; mais pour les deux plus grandes, ces dessins présentent un ensemble et des détails de bon goût, qui étaient nuancés très agréablement par les couleurs, qui maintenant ont perdu de leur éclat. Les petites pierres employées sont naturelles, *segmenta;* elles forment bien l'espèce de pavé désigné sous le nom de *pavimenta segmentata*, et chez nous, par pavé de marqueterie; cependant quelques-unes, dans la plus grande seulement, sont composées d'une matière vitrifiable colorée; les pavés qui en étaient formés, *pavimenta musiva*, sont ceux désignés en français sous le nom de pavés en mosaïque. Ces derniers servaient principalement aux incrustations des murailles et pavés des palais, et leur dénomination s'applique aussi aux pierres qui étaient colorées artificiellement à leur surface, et sur lesquelles on coulait un vernis qui rendait les couleurs fermes et durables; mais nous n'avons point aperçu de celles-ci.

Tous ces petits pavés de marqueterie et de mosaïque, qui sont de petits cubes, *quadrata*, dont les côtés varient de 1 cent. à 1 cent. 1/2, ont une superficie plane et unie, et sont par conséquent de l'espèce appelée *pura pavimenta*, par opposition à ceux gravés de diverses figures que les Romains appelaient *scalpturata* ou *cœlata.*

Le petit mastic qui les unit avec une grande solidité, est très blanc et très délicat.

Quant aux autres chambres, dont les pavés sont en maçonnerie, les petites pierres disposées en marqueterie ou en mosaïque, les carreaux en briques ou en marbre, qui formaient la partie supérieure, *summa crusta*, ont disparu; l'on ne voit que la deuxième couche.

Le pavé de la chambre rectangulaire, à côté de celle en hémicycle ou bassin demi-circulaire, ayant été détruit sur moitié de son étendue, on a pu observer facilement les diverses couches qui le composent. La surface supérieure était un pavé en marqueterie formé par de petites pierres d'une épaisseur d'environ $0^m\ 01^c$; quelques-unes de celles-ci, aperçues sur les débris du pavé, l'ont prouvé. La couche suivante (*nucleus*), dans laquelle la première s'incrustait, est un ciment formé de mortier et de petites briques pilées; elle a $0^m\ 23^c$ d'épaisseur. Vient ensuite une couche de pierres mises en blocage, qui a $0^m\ 18^c$ d'épaisseur, couche qui ne se trouvait pas ordinairement dans les pavés du rez-de-chaussée (*pavimenta plano pede*), dont Vitruve donne la description. Sous celle-ci, on voit une couche de béton, de $0^m\ 15^c$ d'épaisseur, bien moins dure que le ciment dont nous venons de parler; ce béton, correspondant à la couche dite *rudus*, est formé d'un mortier blanchâtre et de petites pierres; il est tout à fait semblable à celui observé sur plusieurs points dans la construction de l'ancienne voie romaine de Besançon à Langres. Enfin la dernière couche ou fondation (*statumen*), qui repose sur le terrain, est un mélange de pierres grosses et petites et a $0^m\ 10^c$ d'épaisseur. Ce pavé se com-

pose ainsi de cinq couches, et a une épaisseur totale de $0^m 66^c$.

Une aussi grande épaisseur, qui dépasse celle indiquée par Vitruve (environ $0^m 40^c$), a pu être considérée comme nécessaire par suite du voisinage du bassin demi-circulaire, où les eaux arrivaient, car l'on y voit encore l'ouverture par laquelle elles en sortaient; les vestiges de gradins qui l'entouraient, font voir que c'était une chambre à bain. Mais cette épaisseur ne devait plus être la même dans des chambres placées dans d'autres circonstances. Il était nécessaire de s'en assurer. Notre attention s'étant donc portée sur quatre autres chambres éloignées (celles nos 21, 33, 39 et 63), nous avons reconnu que trois d'entr'elles, indépendamment de la surface de revêtement (*summa crusta*), détruite pour toutes, n'avaient qu'une seule couche de béton reposant sur le sol, savoir : de $0^m 15^c$ d'épaisseur pour la première, $0^m 35^c$ pour la deuxième, et de $0^m 12^c$ pour la troisième, et enfin que la quatrième chambre n'avait, outre celle du dessus, aussi détruite, que deux couches, dont une, celle inférieure, de $0^m 12^c$ de béton blanc (tenant lieu des couches *rudus et statumen*), et l'autre de $0^m 03^c$ de ciment de briques pilées (*nucleus*).

Pour la deuxième de ces quatre chambres seulement, l'on trouverait donc à peu près l'épaisseur indidiquée par Vitruve; pour les trois autres, elle serait inférieure, et pour aucune on ne trouve complètes les quatre couches *statumen*, *rudus*, *nucleus* et *summa crusta*.

Ainsi, chez les anciens comme chez nous, des règles

générales étaient posées, et dans l'exécution elles étaient souvent modifiées suivant les cas.

Les pavés maçonnés de quelques chambres, sont détruits sur des étendues qui forment quelquefois plus de la moitié de la pièce.

La surface unie et ferme du sol de plusieurs chambres pourrait faire croire qu'il est maçonné; mais il n'en est rien. Parmi les 63 pièces découvertes, 34 seulement ont une aire en maçonnerie; pour toutes les autres, à l'exception de celles nos 44 et 50, le sol est en terre bien battue et quelquefois consiste en un mélange de diverses terres, et même de pierres qui ont pu s'y trouver naturellement ou y être mises. La dureté et la couleur feraient croire qu'en quelques endroits on a eu recours à une petite quantité de chaux pour donner plus de fermeté à la matière, ainsi que nous avons eu l'occasion de l'observer dans des couches de la voie romaine de Besançon à Langres.

Sur ces aires en terre était autrefois, très probablement, établi un pavage formé seulement par des carreaux de briques, ou bien par ces mêmes carreaux reposant sur une couche formée d'un mélange de terres et de pierres, comme on le voit dans une chambre où l'on aperçoit encore neuf de ces carreaux (chambre no 55).

Pour les chambres nos 44 et 50, présentées comme exception, dans la première, une partie du pavé est en pierres de taille grossières, et l'autre en terre, et dans la deuxième, des carreaux en briques reposaient sur des tuyaux rectangulaires en terre cuite et sur de

petits massifs en maçonnerie. (Voir l'article chambres à calorifères).

§ 3. DIFFÉRENCES DE NIVEAU DES PAVÉS DES CHAMBRES.

(Voir la deuxième feuille de dessin).

Un des principaux faits à constater, c'est que les pavés de presque toutes les pièces ont des niveaux différents. Pour un premier groupe de chambres voisines, il varie de $0^m\ 41^c$, *celui dont la chambre* n° 22 *est le centre;* pour un deuxième de $0^m\ 90^c$, *celui dont la chambre* n° 32 *est le centre;* et pour un troisième $1^m\ 95^c$, *celui dont la chambre* n° 45 *est le centre.* Enfin pour des chambres éloignées (mais ceci peut s'expliquer facilement), la différence de niveau s'élève jusqu'à $3^m\ 23^c$.

Une ou deux marches d'escalier se voient encore aux seuils de quelques portes; ces marches en pierres sont si irrégulières et taillées si grossièrement, que probablement elles ne servaient que de support à la partie de surmarchement qui aurait été enlevée.

§ 4. DES MURS, LEUR ÉPAISSEUR, LEURS ENDUITS, LEUR MAÇONNERIE.

Le dessus des murs, avant la découverte des ruines, était recouvert d'une quantité de terre qui variait de zéro à environ 1^m; leur épaisseur la plus faible est de $0^m\ 40^c$, la plus forte de $1^m\ 73^c$, et celle de la plupart d'entr'eux de $0^m\ 60^c$. Ces murs qui, à partir du pavé des chambres, ne s'élèvent qu'à une hauteur qui varie

de $0^m\ 20^c$ à $1^m\ 98^c$ (1), sont privés presque partout des enduits qui les recouvraient avant la destruction de l'édifice auquel ils appartenaient ; les fragments de ces enduits, qu'on a pu observer, avaient des épaisseurs qui variaient de $0^m\ 03^c$ à $0^m\ 08^c$ et étaient formés de une, deux ou trois couches différentes de mortier. Sur leur surface on voit une peinture à fresque d'un fond uni, qui est rouge ou d'un blanc jaunâtre (celui-ci étant très pâle, ce qui doit tenir à l'altération de la couleur), et sur lequel on distingue une ou plusieurs petites raies, blanches et noires, rouges et bleues, qui formaient sans doute une bordure (*fig.* 6 *et* 6 *bis*) (2). Dans quelques chambres, les revêtements des murs étaient formés en marbre, tels que ceux de la grande mosaïque, ou en carreaux de briques, tels que ceux du bassin demi-circulaire, ainsi que le prouvent quelques débris de ces revêtements trouvés sur les murs mêmes.

Leur maçonnerie est faite en général avec de petits matériaux ; les pierres des parements, préparées par le marteau, ont été disposées avec soin, et pour quelques-uns d'entr'eux la taille et la régularité des matériaux sont tout à fait remarquables, eu égard à l'enduit qui les recouvrait ; si ces parements de murs étaient extérieurs, cette circonstance s'expliquerait facilement, quoique l'on pût alors se demander pourquoi parmi ceux extérieurs, ils sont les seuls dans ce

---

(1) Pour la chambre n° 45 seulement, cette hauteur s'élève jusqu'à 3 mètres.

(2) Troisième feuille de dessin.

cas là; mais les parements en question sont ceux intérieurs de quelques chambres (*chambres* nos 2, 3, 4 et 7) et du portique du premier corps de bâtiment.

ART. 4. — PARTICULARITÉS DE L'ÉDIFICE.

§ Ier. CANAUX DIVERS.

L'édifice de Membrey présente plusieurs particularités caractéristiques, dont l'étude servira puissamment à faire connaître quelle pouvait être sa destination.

L'on remarque un long intervalle longeant le portique du premier corps de bâtiment, formé par le mur extérieur de celui-ci et un autre mur intérieur. L'espace qu'ils laissent entr'eux, dont le fond n'est pas maçonné, et qui varie de $0^m\ 30^c$ à $0^m\ 70^c$, semble être un canal qui aurait contenu des tuyaux pour la conduite des eaux; par sa position sous le portique, il paraît avoir servi aux besoins de l'intérieur de l'édifice.

Indépendamment de ce canal, on a découvert, dans le troisième corps de bâtiment, la portion d'un autre canal souterrain (*chambre* n° 54); il passe un peu obliquement sous le mur qui sépare deux chambres, présente un coude dans l'une de ces chambres, tout près de ce mur, et s'étend ensuite avec une section plus petite et perpendiculairement audit mur sous le pavé de l'autre chambre. La grande section est un rectangle de $0^m\ 37^c$ de base et $0^m\ 50^c$ de hauteur, surmonté d'un demi-cercle de $0^m\ 265^m$ de rayon; la plus petite est un rectangle de $0^m\ 67^c$ de base sur $0^m\ 30^c$ de hauteur.

Dans le même corps de bâtiment, l'on voit encore au plan un autre canal construit tout en briques de $0^m 50^c$ de largeur et de $0^m 43^c$ de hauteur, qui était terminé par une voûte détruite; il aboutit au niveau du pavé d'une chambre basse (*chambre* n° 60), où l'on ne voit pas de portes, mais où, sans doute, il existait une ouverture par où arrivait l'eau qui s'échappait par ce canal.

Dans le deuxième corps de bâtiment, deux plus petits canaux, ayant, l'un une section de $0^m 22^c$ de largeur et $0^m 40^c$ de hauteur, l'autre de $0^m 30^c$ sur $0^m 30^c$, aboutissent au niveau du pavé d'une chambre basse (*chambre* n° 5) sur deux de ses faces qui se rencontrent, après avoir passé sous le pavé des chambres adjacentes; de sorte que, ici encore, comme dans la chambre du canal en briques dans le troisième corps de bâtiment, l'eau pouvait arriver par un conduit et s'échapper par l'autre.

§ 2. CHAMBRES BASSES A PILIERS EN BRIQUES.

C'est ici le lieu de remarquer une autre particularité qui distingue ces deux chambres basses dont nous venons de parler et une troisième adjacente à la première (celle du canal en briques); cette troisième (*chambre* n° 59) communique seulement à une autre pièce voisine par deux petites ouvertures au niveau du pavé, ayant, la première $0^m 27^c$, et la deuxième $0^m 60^c$ de largeur (les hauteurs n'existent plus). L'on remarque dans ces trois chambres des restes de petits piliers en briques très rapprochés, s'élevant sur plusieurs

endroits du pavé, de manière à laisser croire qu'ils existaient ainsi sur toute son étendue; l'on voit encore la place occupée par quelques-uns de ces piliers entièrement détruits. Leur section est celle du carré (0^m 25^c de côté) de ces petits carreaux en briques qui les forment, et leur espacement entre deux faces voisines varie de 0^m 15^c à 0^m 40^c.

Dans la deuxième de ces chambres basses (n° 5), l'on voit, à l'endroit où une porte semble avoir existé, deux massifs de briques de 0^m 18^c de hauteur, qu'on serait tenté de prendre pour les supports des marches qui menaient dans cette chambre basse, si l'espacement des piliers avait permis d'y circuler. Ces chambres à piliers en briques, dont nous venons de parler, fixeront encore bientôt notre attention.

§ 3. CHAMBRES A FOYERS OU CALORIFÈRES.

Dans plusieurs chambres, l'on voit des vestiges de foyers ou d'emplacements disposés pour recevoir le feu et des calorifères.

Dans trois chambres du deuxième corps de bâtiment (*chambres* n^{os} 4, 17 et 18), l'on distingue, dans un des murs, un enfoncement demi-cylindrique correspondant à une aire rectangulaire; dans une autre chambre (*celle* n° 39), l'on reconnaît encore, contre un mur, une aire rectangulaire construite en briques, qui paraît avoir été distincte du reste du pavé. Dans une, irrégulière (*celle* n° 34), non éloignée de la chambre à bain, il existe, dans un angle, un massif de 1^m 80^c de longueur, de 1^m de largeur et de

o^m 15^c de hauteur, à la partie supérieure duquel on remarque une terre rouge particulière, propre à supporter l'action du feu.

Dans une des trois seules chambres irrégulières qui existent dans tout l'édifice, celle dont la figure est donnée par l'ensemble d'un rectangle et d'un carré placés sur son grand côté (n° 35), la séparation du carré et du rectangle a lieu par des piliers en brique contre lesquels on a trouvé des traces de feu et des cendres. Dans cette même chambre, d'autres piliers aussi en briques occupent des places diverses. L'on peut croire qu'ils concouraient, avec ceux détruits, à supporter la voûte d'un grand fourneau pour chauffer un grand nombre de pièces au moyen de tuyaux; c'était donc un *hypocaustum*, et comme nous avons une chambre à bain qui n'est pas éloignée, on devine que cet hypocaustum avait pour but principal de chauffer l'eau nécessaire au bain. L'on voit dans cette chambre, au niveau du pavé, deux petites ouvertures par lesquelles pouvaient passer des tuyaux de conduite.

Les foyers ordinaires que nous avons mentionnés ci-dessus, attestent l'existence d'un assez grand nombre de cheminées. L'on sait que, se fondant sur le silence gardé par Vitruve sur la construction des cheminées et sur l'absence de toutes traces qui les indiquassent dans les monuments antiques, quelques auteurs ont avancé que des cheminées, destinées à échauffer l'intérieur des appartements, étaient inconnues aux anciens, et que c'était par le moyen seul de l'hypocaustum, poêle souterrain, ou de l'étuve, qu'ils échauf-

faient toutes les pièces de la maison par le moyen de tuyaux de chaleur répandus dans les murs et les cloisons, procédé qui devint général dans tout l'empire romain; mais sous les derniers empereurs l'usage des cheminées s'était introduit, et l'on voit ici que les deux procédés ont pu être employés.

Enfin il nous reste à examiner une dernière espèce de poêle et de calorifères bien remarquables. Dans une chambre du premier corps de bâtiment (n° 49), l'on voit un massif isolé vers le milieu, qui avait à ses quatre angles de petites colonnes contre lesquelles on a trouvé des cendres; en examinant avec attention cette chambre, l'on voit à l'un des angles une petite ouverture qui aboutit dans une chambre voisine, sur laquelle l'attention se trouve ainsi portée. Après y être monté de celle du poêle au moyen de deux marches, on reconnaît de suite qu'un grand bouleversement a eu lieu dans le pavé de cette deuxième chambre, où l'on n'aperçoit plus, à la première vue, que des masses de déblais sans consistance, sur lesquels on sent bien que la surface supérieure du pavé détruit n'a pas dû reposer; mais on distingue, vers les murs qui aboutissent à l'ouverture qui communique au poêle, des tuyaux en terre cuite d'environ 0^m 40^c de longueur, et dont la section intérieure est celle d'un rectangle de 12^c 1/2 de base sur 9^c 1/2 de hauteur, et ayant au milieu de deux de leurs faces parallèles une petite ouverture rectangulaire aussi (fig. 7^e, 3^e feuille de dessin). Les tuyaux ont un ordre et une position verticale propres à fixer l'attention; on a vu en plusieurs endroits des carreaux de briques, qui paraissent avoir formé la sur-

face du pavé de la chambre, posés sur l'ouverture de ces tuyaux, accolés quelquefois ensemble, de manière à ce que les ouvertures latérales se correspondent, ce qui établissait une communication entr'eux. Contre le mur qui sépare la chambre du poêle de celle dont nous nous occupons, en soulevant les carreaux de briques, l'on reconnaît une espèce de petit canal ou vide, faisant suite à l'ouverture pratiquée dans ce mur; les carreaux fermaient la partie supérieure de ce canal, et ses deux autres côtés étaient formés soit par les tuyaux verticaux dont l'intérieur communiquait avec celui du canal, soit par de petits massifs en maçonnerie. L'on a désiré savoir si la surface sur laquelle reposaient les tuyaux, et qui forme le fond du petit canal en question, était en béton : elle a été trouvée en terre; des fouilles ayant été faites sur plusieurs points, l'on a partout trouvé le même résultat.

De ces faits observés, l'on est conduit à penser que *dans toute l'étendue de la chambre* ces tuyaux pouvaient être placés verticalement, accolés les uns aux autres et séparés par quelques massifs de maçonnerie très rapprochés, de manière à ce qu'un vide, communiquant avec la chambre du grand foyer isolé au moyen de la petite ouverture mentionnée, existât autour et dans l'intérieur de ces tuyaux, dont les ouvertures supérieures supportaient, ainsi que les petits massifs en question, les carreaux de briques sur lesquels on marchait. L'air de cette chambre à poêle était donc destiné à échauffer le pavé de la chambre voisine, et il pouvait aussi le faire directement dans

quelques endroits où la bouche des tuyaux n'aurait pas été couverte par les carreaux de briques. Les petites ouvertures latérales dont sont percés les tuyaux, avaient sans doute pour but, y faisant pénétrer l'air, de conserver à ces tuyaux et à l'air introduit, plus longtemps sa chaleur. Ainsi cette chambre au-dessus était donc une autre chambre à suer, qui, avec celle du grand poêle, formaient un *laconicum*, appelé aussi *sudatio assa* ou étuve sèche, pour distinguer la sueur qu'elle produisait de celle excitée avec l'eau chaude, *calida lavatio.*

ART. 5. — OBJETS TROUVÉS.

§ 1er. OBJETS AYANT FAIT PARTIE DE L'ÉDIFICE

(Voir la troisième feuille de dessin).

Parmi les objets trouvés au milieu des décombres et ayant fait partie de l'édifice, l'on voit beaucoup de débris de carreaux en briques, en tuiles plates (*tegula*) et quelques-uns en tuiles creuses (*imbrices*), ayant servi probablement au recouvrement des arêtiers de la charpente, comme on le voit souvent de nos jours. Trois carreaux seulement, pris parmi ceux trouvés isolés ou détachés de l'édifice, ont été trouvés entiers; ils sont de très grandes dimensions, c'est-à-dire de l'espèce de ceux appelés *tessellata*; deux ont $0^m\ 60^c$ au carré et l'autre $0^m\ 46^c$, et leur épaisseur est de $6^c\ 1/2$ et de $4^c\ 1/2$. D'après les dimensions observées, les autres carreaux, qui offrent trois espèces de grandeur, étaient de 37^c, 30 et 23^c (fig. 8); deux tuiles plates

seulement ont aussi été trouvées entières; elles ont 0^m 45^c de longueur, 0^m 33^c de largeur d'un bout, et 0^m 31^c de l'autre, et 0^m 03^c d'épaisseur. Les extrémités de ces tuiles sont recourbées de manière à offrir, dans le sens de la longueur, des rebords en saillie de 0^m 03^c sur une de leurs faces. (Fig. 9.)

Quelques fragments de colonnes mutilés ont été trouvés (bases, fûts et chapiteaux). La partie inférieure d'une colonne est encore en place dans l'angle d'une chambre (*celle* n° 19); la base carrée a été arrondie vers deux de ses angles pour entrer dans celui de la chambre, de manière que le côté opposé de cette base fît face au milieu de cet angle.

La pierre de ces colonnes est blanche, très tendre; pour quelques-unes elle est d'un grain assez gros, et pour d'autres très fin; elle est connue dans le pays sous le nom de vergenne. (Fig. 10.)

Nous allons citer les objets sur lesquels l'attention peut se porter plus particulièrement :

1° L'on a remarqué de gros morceaux d'un ciment fort dur formé de mortier et de briques pilées. Quelques-uns possèdent encore les débris des grands carreaux qui formaient leur surface de revêtement. L'état de conservation du pavé de quelques chambres, la nature et l'épaisseur observées de celui de plusieurs autres où il est détruit en partie, doit faire penser que ces morceaux de ciment n'en proviennent pas. Ils ne peuvent donc provenir que des parties supérieures de l'édifice, c'est-à-dire du plafond des chambres découvertes ou planchers de celles supérieures, car les pavés des étages se faisaient à peu près comme ceux

des rez-de-chaussée, c'est-à-dire qu'on y distinguait aussi les quatre couches *statumen, rudus, nucleus* et *summa crusta;* de sorte que les planchers *(coaxationes)* formés de l'espèce de chêne que les Romains appelaient *esculus*, avaient à supporter un poids considérable (1).

L'un de ces morceaux de ciment a été trouvé dans la chambre basse du troisième corps de bâtiment, où aboutit le canal en briques voûté (n° 60).

2° L'on voit encore, épars en divers endroits, des fragments de tuyaux en terre cuite à section rectangulaire, semblables à ceux dont nous avons déjà eu occasion de parler. (Fig. 7.)

3° Quelques tuyaux ronds en terre cuite, d'un diamètre intérieur de $0^{m}\ 09^{c}$, ont aussi été trouvés; ils devaient servir à conduire les eaux, et peut être étaient placés dans le grand aqueduc souterrain dont on a découvert une partie et dans celui du portique. L'extrémité d'un tuyau entrait dans celle du tuyau voisin, de telle manière que la pénétration s'opérait au moyen d'une égale réduction de l'épaisseur, faite extérieurement pour l'un et intérieurement pour l'autre. (Fig. 11.)

4° L'on a aussi trouvé des débris de tuyaux en plomb.

5° Nous citerons encore un morceau de cuivre ouvragé, qui aurait pu servir, étant fixé sur une porte, à la tirer à soi pour la fermer, mais qui paraît, avec

---

(1) Les murs de la grande mosaïque sont si épais qu'ils devaient servir à supporter une voûte.

plus de probabilité, avoir été la tête d'un robinet de bain.

§ 2. OBJETS TROUVÉS N'AYANT PAS FAIT PARTIE DE L'ÉDIFICE.

Une assez grande quantité d'objets, qui n'ont pas fait partie de l'édifice, tels que petits meubles, instruments, etc., ont été trouvés parmi les décombres.

1° *Médailles.* — L'on doit citer en première ligne 317 médailles des empereurs romains ; la plupart sont entièrement frustes; quelques-unes sont à peine lisibles, étant recouvertes surabondamment du vernis antique (1) 37 médailles, grand bronze, bronze

---

(1) Un classement des médailles a été fait par M. le curé de Lavoncourt, il nous a été communiqué par M. le maire de Membrey, chez qui elles sont déposées, ainsi que tous les objets trouvés.

Les 37 qui ont été trouvées isolées au milieu des décombres, appartiennent aux empereurs romains ci-dessous désignés :

2	de Tibère	mort en 37	26	*report*	
2	Vespasien	*id.* 79	4	Marc Aurèle	mort en 180
2	Trajan	*id.* 117	1	Lucilla	*id.* 184
2	Sabine (Julia)	*id.* 138	1	Septime Sevère	*id.* 211
5	Adrien	*id.* 138	1	Julia Domna	*id.* 217
4	de Faustine, mère	*id.* 141	1	Maximin	*id.* 238
5	Antonin	*id.* 161	1	Philippe Marc-Jules	*id.* 249
4	Faustine jeune	*id.* 175	2	Inconnus.	
26	*à reporter*		37		

Quant aux autres médailles, au nombre de 280, trouvées dans un pot, elles appartiennent aux empereurs suivants : Tribonianus Gallus (mort en 253), M. Cassius Posthumius (267), Galère Maximien (269), Claude Second (270), Tetricus (274), Aurelianus (275), Probus (282) et Constantin le Grand (337).

moyen et petit bronze, ont été trouvées isolément ou deux à deux parmi les décombres, et 280, toutes petites, dans le fond d'un fragment de pot. Ce fragment était la partie inférieure du pot, cassé anciennement; toutes sont en cuivre, à l'exception de 5 en argent, qui étaient enveloppées dans un linge bien conservé, dont 3 de Probus et 2 d'Aurelianus. La plus ancienne (trouvée dans les déblais) est de Tibère, mort en 37; et celle qui l'est le moins (trouvée dans le petit pot), est de Constantin, mort en 337.

Les médailles les plus communes sont des empereurs Galère, Tetricus, père et fils, et Claude Second; les mieux conservées, des empereurs Antonin, Probus et Aurelianus.

Parmi les autres objets, nous citerons les suivants :

2° *Style.* — Un style pour écrire sur des tablettes de cire (*tabulæ ceratæ*). Cet instrument est en cuivre; l'extrémité opposée à la pointe est large et plate; c'est le côté dont on se servait pour effacer les parties écrites, ce que les Romains appelaient *stylum vertere.* (Fig. 12.)

3° *Cuillère.* — Une petite cuillère en argent (*cochleare*), d'environ 0^m 15^c de longueur; elle est terminée en pointe à l'une de ses extrémités, et l'on peut croire qu'elle entrait dans un manche; une torsion qu'on remarque a dû avoir pour but de l'y fixer plus solidement. (Fig. 13.)

4° *Une pince.* — Une pince d'environ 0^m 12^c de longueur (fig. 14), pour arracher les poils, terminée à l'extrémité opposée par un cure-oreilles, semblable à celles que l'on fait de nos jours, auxquelles on donne

seulement moins de longueur. C'était un de ces petits instruments en usage dans les bains et destinés à épiler, que les Romains appelaient *volsellæ*. Dans des peintures de bains anciens, l'on voit un homme dans la baignoire avec deux jeunes garçons qui lui râclent et lui frottent le corps avec le *strigilis*, et lui arrachent le poil avec un certain instrument. Montfaucon rapporte que Jules César, attentif aux soins de son corps jusqu'à l'excès, voulait, non seulement qu'on y portât les ciseaux et le rasoir, mais aussi qu'on arrachât le poil blanc avec des pincettes.

5° *Sonnettes.* — Trois sonnettes en bronze (*tintinnabula*); elles sont privées du petit marteau intérieur et leur section n'est pas celle d'un cercle, mais d'un rectangle; elles ressemblent à celles qu'on attache, dans certaines parties de la France, au cou des mulets et des bœufs. Les anciens s'en servaient pour le même objet, et souvent aussi, comme nous, ils les fixaient aux portes; c'est sans doute l'usage auquel elles étaient ici employées. (Fig. 15).

6° Un anneau en cuivre de la forme la plus simple.

7° Une petite clef très simple aussi; son tuyau n'est pas foré; les fouilles n'ont fait découvrir qu'un fragment de serrure, l'on sait que les serrures antiques sont fort rares, tandis que les clefs ont été trouvées en grand nombre.

8° *Un petit corps en plomb* régulier, pesant environ 1 kil. 1/2, mais privé de tout signe qui pourrait faire croire qu'il a servi de mesure. Nous pensons qu'il a dû être employé comme contre-poids dans un mécanisme.

9° *Un plat creux en cuivre* de 0^m 13^c de diamètre. (Fig. 16.)

10° *Un petit objet fort curieux*, et qui a la forme d'un dodécaèdre régulier de 0^m 03^c de côté. Les pentagones en plaques de cuivre qui composent ce corps creux, sont percés de trous qu'il semble qu'on a eu l'intention de faire égaux deux à deux, sans que l'on distingue aucun ordre dans leur arrangement. Les diamètres de ces trous ayant été mesurés aussi exactement que possible, ont été trouvés de 0^m 028^m, 0^m 027, 0^m 023, 0^m 025, 0^m 018, 0^m 013, 0^m 027, 0^m 020, 0^m 023, 0^m 020, 0^m 012, 0^m 017. Il sont obtenus en descendant à partir du plus gros trou, mis à la partie supérieure, jusqu'à celui du dessous, et en tournant.

Enfin chaque angle solide est muni de petits pieds terminés sphériquement, qui permettent au corps jeté sur une table de prendre une quelconque des douze principales positions qu'on peut obtenir en mettant chaque face à la partie inférieure.

Ne peut-on pas considérer ce corps comme une espèce de dé qu'on jetait sur une surface chargée de points, de manière que le joueur qui amenait le trou inférieur le plus grand, c'est-à-dire le plus grand nombre de points, était-ce celui qui gagnait le coup? (Fig. 17.)

11° *Flacon en terre cuite.* Il nous paraît appartenir à la classe des vases qu'on appelait anciennement *guttus*, parce que le goulot était assez étroit pour que la liqueur n'en sortît presque

que goutte à goutte; nous pensons qu'il a pu contenir des parfums. (Fig. 18.)

12° *Des fragments de vases en terre cuite*; sur l'un on voit ces lettres *BRVSSVS*, qui faisaient partie d'une inscription mise extérieurement (fig. 19). Sur un autre de ces fragments, qui a été le fond d'un pot, l'on voit cette inscription, qui était intérieure, *ITVS FECIT*; le premier mot est très lisible, mais le deuxième l'est beaucoup moins.

13° *Morceaux de verre.* — Des morceaux d'un verre fort épais et lamelleux.

Il est très regrettable qu'on ne puisse dire avec certitude, vu leur petitesse, qu'ils ont appartenu à des vitres. On sait, en effet, que l'emploi du verre pour les vases, les tasses et les gobelets, était en usage depuis longtemps, que l'on ne se servait pas encore de vitres, et que la découverte de celles-ci est assez incertaine. La pierre transparente qui précéda l'emploi du verre dans les fenêtres, ne fut même trouvée que du temps de Senèque (avant l'an 65); on l'appelait *speculare;* c'est celle mentionnée dans la description que Pline a donnée de sa maison de campagne et employée par Néron dans la construction du temple bâti dans sa maison dorée, et où l'on voyait clair en plein jour sans qu'il y eût aucune fenêtre.

14° *Meule en granit.* — Une meule à bras en granit bleu et noir, de 0^m 48^c de diamètre; la première pierre est concave au-dessus et à sa partie inférieure qui s'appliquait sur la pierre du dessous, convexe à cet effet.

On voit dans les deux pierres le trou qui marque la

place de l'axe en fer qui était fixé dans la pierre du dessous et la réunissait à celle du dessus; sur le côté de celle-ci, on remarque aussi en saillie, sur un cercle en fer qui l'enveloppe, la place du manche qui servait à lui donner un mouvement de rotation. Enfin l'on voit, à la surface supérieure de la pierre du dessus, une cavité dirigée vers l'axe et se continuant sur sa surface inférieure; on y mettait le grain qui se rendait ainsi sur la surface de contact des deux pierres où il était broyé. (Fig. 20.)

15° *Ferrements divers.* — Enfin, parmi les ferrements nombreux qu'on a trouvés, on distingue : une crémaillère, des chaînes, des lames de couteaux et de coutelas, une faulx, des têtes de marteaux, des clous de toutes les dimensions, le fer de l'extrémité d'une flèche et des ferrements de voiture.

CHAPITRE II.

DESTINATION DE L'ÉDIFICE DE MEMBREY.

De la description générale des ruines de Membrey, découvertes jusqu'à présent, il faut conclure qu'elles appartenaient à un vaste édifice, mais quelle était sa destination ? à quelle époque a-t-il cessé d'être habité, et quelle fut la cause de sa destruction ? Ce sont des questions intéressantes, que nous allons examiner, et qu'on pourra résoudre d'une manière plus satisfaisante après l'achèvement des fouilles.

ARTICLE UNIQUE.— LES RUINES PARAISSENT ÊTRE CELLES DE THERMES DE CONSTRUCTION ROMAINE.

§ 1er PREMIERS INDICES FOURNIS PAR QUELQUES DÉBRIS DE L'ÉDIFICE ET OBJETS TROUVÉS.

Le canal souterrain du deuxième corps de bâtiment et celui sous le portique, qui tous deux paraissent avoir été de grands canaux où la distribution des eaux s'opérait avec les gros tuyaux ronds qu'on a trouvés; les canaux plus petits et les ouvertures qu'on remarque au niveau de quelques chambres basses, et dans lesquels l'eau pouvait circuler directement, ou dans les tuyaux en plomb dont on a trouvé les débris; les chambres dans lesquelles nous avons reconnu un *hypocaustum* et un *laconicum*; et enfin ce bassin demi-circulaire, qui évidemment n'est autre chose qu'une chambre à bain, donnent d'abord l'idée d'un local approprié à l'usage des bains, idée qui n'est point contredite par aucun des objets trouvés, et qui est fortifiée par quelques-uns. L'on ne peut douter que ce local ne fût celui d'un édifice public et non d'un édifice particulier, tel qu'une villa, en considérant les deux grands vestibules des deuxième et troisième corps de bâtiments, le grand portique du premier, l'étendue de plusieurs pièces, et surtout la reproduction en des endroits éloignés, soit des aqueducs, soit de quelques détails de construction, ayant rapport à la destination de l'édifice, tels que ces piliers de briques des chambres basses. Ce serait donc, selon nous, un établissement de bains de construction ro-

maine, ce qui s'accorderait assez bien avec la désignation qu'ont conservée les prés de cette localité, désignés, depuis un temps immémorial, sous le nom de *prés de l'hôpital.*

Parmi les objections qu'on peut faire à cette opinion, celle-ci paraît être la plus forte : Pourquoi ne voit-on qu'une seule chambre à bain *(balneum)?* ou si l'on veut en voir dans d'autres pièces de l'édifice, comment se fait-il qu'aucune d'elles ne présente les signes caractéristiques ordinaires, tels que les gradins, etc. ? A cela nous répondrons que la différence de niveau des différentes chambres voisines, en est un qui s'accorde bien avec l'idée d'une distribution générale des eaux dans plusieurs chambres contiguës, que les autres ont bien pu disparaître sans laisser de traces; et nous ajoutons que des bains devaient se trouver, ainsi que nous allons l'exposer, dans des chambres détruites, supérieures aux chambres basses découvertes.

§ 2. AUTRES INDICES D'UN ÉTABLISSEMENT DE BAINS, FOURNIS PAR QUELQUES PARTICULARITÉS CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉDIFICE.

1° Le moment est maintenant arrivé de chercher à expliquer l'usage de ces piliers en briques, fort rapprochés dans les chambres où aboutissent des canaux et des ouvertures, et à côté desquels on a trouvé ces masses énormes de ciment avec des briques de revêtement, que nous avons dit devoir appartenir à un plafond et non à un pavé des chambres découvertes. Ils forment assurément un des signes les plus caracté-

ristiques de l'édifice de Membrey. Les explications de ces particularités offriront sans doute des difficultés; mais si elles s'accordent assez bien avec celles qui se rapportent à des circonstances analogues, observées dans des thermes antiques, il paraîtra alors naturel de regarder ces circonstances particulières de construction comme étant un indice de la destination de l'édifice.

Eh bien! en examinant les bains d'Aix en Savoie, de construction romaine, l'on est frappé de la ressemblance qu'on peut voir entre les dispositions principales de cette partie de l'édifice de Membrey et celles que présente le bain dit de César, l'un de ceux découverts sous la maison de Pierre Chabert, et qu'on désigne sous le nom de *vaporarium* romain.

L'on est conduit à penser que dans les thermes de Membrey, comme dans ceux d'Aix, les piliers en briques, très rapprochés, dont il ne reste que quelques vestiges dans les trois chambres basses en question, supportaient de larges carreaux en briques qui formaient des plates-formes sur lesquelles étaient placés les plafonds des chambres supérieures dont les gros morceaux de ciment trouvés en divers endroits, et notamment près d'une desdites chambres, sont des fragments (1). Ici, comme aux thermes d'Aix, l'on peut

(1) Les blocs de ciment trouvés appartiennent à la couche dite *nucleus;* les carreaux de briques qui y sont fixés sont ceux de la partie supérieure dudit pavé (*summa crusta*) et diffèrent par conséquent des larges briques dont il est ici question, sur lesquelles reposait la fondation du pavé.

admettre aussi que l'eau chaude arrivait dans les chambres souterraines, et pouvait en sortir par les canaux ou ouvertures qui y aboutissent ; que le plafond contre les murs était percé d'une multitude de petites cheminées formées par ces petits tuyaux rectangulaires, qu'on a trouvés en si grande quantité, et qu'elles introduisaient la vapeur dans la chambre du dessus ou étuve (*concamerata sudatio*). L'ouverture qu'on remarque sur deux faces opposées de ces tuyaux rectangulaires servait, sans doute, à leur donner plus de fixité par la pénétration du mortier.

Nous avons déjà vu qu'ils ont servi pour faire circuler sous le pavé de la chambre n° 50 l'air échauffé par le grand poêle de la chambre voisine n° 49.

§ 3. ENFIN ON PEUT RETROUVER DANS L'ÉDIFICE DE MEMBREY LES DISPOSITIONS D'ENSEMBLE DES BAINS ANTIQUES.

Voyons maintenant si l'ensemble et les dispositions particulières, que nous ont offertes les ruines de Membrey, peuvent s'accorder assez bien avec les idées qu'on se fait des thermes des anciens.

Les thermes étaient des bâtiments spacieux destinés non seulement aux bains, mais aux exercices du corps et de l'esprit.

Considérons d'abord la partie essentielle de ces édifices. Les Romains entraient aux bains par degrés et en sortaient de même; leurs thermes étaient quelquefois, comme chez les Grecs, composés de sept pièces différentes : le *frigidarium*, ou la chambre fraîche, était

celle où l'on se dépouillait de ses habits; tout à côté se trouvait l'*eleothesium*, ou la chambre aux parfums, où l'on se frottait le corps après avoir usé de toutes les espèces de bains. Après le *frigidarium* venait la chambre tiède, *tepidarium*, où l'air était tempéré entre le chaud et le froid, et où l'on restait quelque temps. La 4^{me} était l'étuve ou le bain de vapeur, *concamerata sudatio*. La 5^{me}, l'*hypocaustum*, où l'on allumait le feu qui échauffait l'eau qui servait à faire suer dans l'étuve. La 6^{me}, le *laconicum* ou poêle; et la 7^{me} enfin, la chambre à bain *(balneum)*.

Dans la supposition où l'édifice de Membrey aurait été réellement des thermes romains, la difficulté d'indiquer sur le plan la position exacte de chacune des pièces ci-dessus serait grande, car les dispositions des bains devaient offrir entr'elles des différences assez fortes pour que la chose soit à peu près impossible pour nous, après leur destruction; mais ne suffit-il pas, pour motiver notre opinion, de faire remarquer que l'on retrouve, dans l'édifiee de Membrey, les signes caractéristiques des bains antiques.

Ainsi qu'on l'a déjà vu, la chambre où l'on a trouvé des cendres contre deux rangs parallèles de piliers, devait être l'*hypocaustum*, au-dessus duquel étaient établis ces trois grands vases de cuivre placés l'un sur l'autre en saillie, se communiquant la chaleur à des degrés différents, de manière à obtenir trois espèces d'eau pour les bains, la *caldaria*, la *tepidaria* et la *frigidaria*, en ouvrant le tuyau conducteur en plomb qui communiquait avec le vase dont on voulait faire usage.

Les deux dernières pouvaient se rendre, l'une au *tepidarium* et l'autre au *frigidarium*, de sorte que ceux qui ne voulaient pas passer par toutes les chambres ci-dessus décrites, ni prendre des bains chauds, pouvaient n'en prendre que de tièdes ou de froids. Nous avons aussi reconnu que le bassin demi-circulaire était une salle de bain *(balneum)*; que la chambre du grand poêle isolé et la chambre voisine formaient un *laconicum*, et qu'au dessus des chambres souterraines remplies de piliers de briques, étaient des chambres à suer *(concamerata sudatio)*; et comme l'une de ces chambres est très éloignée des deux autres qui sont contiguës, l'on peut expliquer cette circonstance en rappelant ici que très souvent, dans ces établissements, les bains des hommes étaient distincts de ceux des femmes.

Si maintenant, venant aux autres usages des thermes, nous rappelons qu'on y trouvait de grands portiques, des salles à manger, d'autres pour instruire la jeunesse, qu'on appela *ephebea*, de grands lieux pour s'exercer à la lutte et à la gymnastique, des exèdres (salles de réception), où l'on voyait un grand nombre de siéges pour s'asseoir et discourir, qu'il y avait des promenades, etc.; l'on verra qu'il serait possible de trouver tout cela dans les ruines de Membrey.

En effet, nous avons vu qu'un portique donne sur la façade principale; la grande mosaïque en hémicycle pouvait être ou un exèdre, ou une salle à manger *(triclinium)*, et les espaces non bâtis qui séparaient les divers corps de bâtiments, pouvaient facilement servir aux divers usages que nous venons d'indiquer.

En terminant ces considérations, nous ferons remarquer que le petit corps géométrique, si propre à exciter la curiosité, et qui paraît avoir servi à un jeu, pouvait très bien se trouver dans ces thermes, car on s'y livrait aussi à des jeux divers.

CHAPITRE III.

CAUSE ET ÉPOQUE DE LA DESTRUCTION DE L'ÉDIFICE DE MEMBREY.

ARTICLE PREMIER. — CAUSE DE SA DESTRUCTION.

L'on a pu remarquer que les objets qu'il devait contenir et que l'on pouvait autrefois regarder comme réellement précieux, n'ont pas été trouvés dans les fouilles, mais seulement quelques petits meubles ou instruments, qui auraient pu servir encore, ayant une certaine valeur. Quant à la plupart des autres objets, ils sont brisés, incomplets, ou ont pu être jugés, dans le temps, d'assez peu de valeur pour ne pas être recueillis.

De ces faits observés, nous pouvons tirer les conclusions suivantes :

L'édifice a été détruit par la main des hommes; ses

possesseurs ayant été obligés de l'abandonner, les objets les plus précieux, les seuls que ceux-ci ou les ennemis qui les chassaient pussent emporter avec eux, ont été les premiers enlevés; sa destruction a été opérée ensuite; mais les parties de l'édifice non entièrement détruites et les décombres qui cachaient plusieurs meubles et instruments utiles, des matériaux d'une grande valeur, ont dû être fouillés; dès lors, tout ce qui pouvait servir a été pris, et il n'est plus resté sous les décombres que les objets sans valeur ou ceux qui, par leur petit volume, avaient échappé aux recherches. Celles-ci ne furent peut-être pas difficiles, car alors plusieurs parties de l'édifice étaient encore debout et les décombres ne recouvraient qu'imparfaitement les chambres; en effet, tout a presqu'été enlevé, non seulement les meubles, mais les parties de l'édifice, telles que les pavés des chambres, les surfaces de revêtement des murs, tous les bois des planchers, les pierres de taille, les débris de colonnes propres à être utilisés; ce ne serait que plus tard que le temps aurait achevé l'œuvre de la destruction, et qu'enfin de nouveaux propriétaires, pour utiliser le sol en le remplissant des matériaux restants, l'auraient nivelé grossièremeut, mais assez bien pour que dans la suite le souvenir même des ruines ait été effacé de la mémoire des habitants de la localité.

ART. 2. — ÉPOQUE DE SA DESTRUCTION.

La médaille la moins ancienne, trouvée dans le pe-

tit vase qui en contenait un grand nombre, peut servir à fixer provisoirement et approximativement la date de la destruction de l'édifice. Cette médaille est celle de Constantin-le-Grand : cet empereur romain ayant régné de 306 à 337, elle aurait donc eu lieu vers cette époque. Si elle s'opéra à la suite d'une invasion des barbares, comme avant le v^e^ siècle, les Allemands furent les seuls d'entr'eux qui pénétrèrent dans la province séquanaise, on pourrait admettre que ce serait dans une de leurs irruptions qui dépeuplèrent les campagnes et ruinèrent plusieurs villes. Besançon même en souffrit beaucoup, c'est ce que l'on peut conclure du passage d'une lettre de l'empereur Julien, cité par Dunod.

CHAPITRE IV.

DEMANDE DE FONDS POUR L'ACHÈVEMENT DES FOUILLES,

BASÉE SUR L'INTÉRÊT QUI S'ATTACHE AUX RUINES DE MEMBREY.

Si, comme nous le pensons, l'on doit voir dans les ruines de Membrey des thermes de construction romaine, il est très désirable d'en avoir de nouvelles preuves; si, au contraire, malgré les raisons qui servent à établir cette opinion, l'on en voyait d'autres

pour croire que ce pouvait bien être la villa d'un riche propriétaire, celle d'un gouverneur de province, ou enfin tout autre édifice, il serait encore très intéressant d'en acquérir des preuves convaincantes.

Ainsi la continuation des fouilles, jusqu'à ce que toutes les ruines soient mises à jour, indépendamment de la découverte d'objets dont l'étude servira à l'archéologie, offre un puissant attrait qui s'attache principalement à l'ensemble de cet édifice, si vaste et si difficile, jusqu'à ce moment, à expliquer dans tous ses détails.

Espérons donc que toutes les sommes nécessaires pour achever les fouilles archéologiques de Membrey, seront accordées par le gouvernement, lorsque M. le préfet et MM. les députés, au zèle éclairé desquels on doit les premiers fonds, auront exposé les résultats déjà obtenus et ceux qu'on peut attendre encore.

Et ces derniers pourraient bien dépasser nos espérances, si la découverte de nouvelles pièces des ruines, ne se rattachant pas à l'édifice de Membrey, conduisait à reconnaître qu'il n'est pas isolé, et qu'au lieu d'être séparé par la Saône de *Segobodium*, qu'on suppose sur la rive gauche, il existait au sein même de cette ville, car elle a bien pu être bâtie (ainsi que nous en avons montré la possibilité) sur les deux rives, ses deux parties étant réunies par le grand pont établi sur l'une de ces grandes voies de communication, dont les restes sont un si éclatant témoignage de la puissance romaine. Les nouveaux débris de cette cité seraient en effet une mine féconde pour l'étude de l'antiquité.

Dans tous les cas, le territoire qui possède les ruines de Membrey aura désormais une double célébrité qui se rattachera aux monuments de deux civilisations séparées par 15 siècles, au commencement desquels a régné l'ignorance et la barbarie.

La civilisation, qui déjà est redevenue vieille sur le sol de l'ancienne Gaule, vient de nouveau étaler ses merveilles sur le territoire de *Segobodium*, et, chose remarquable, précisément au moment où des ruines antiques sont rendues à la lumière, comme pour établir un parallèle entre le temps passé et le temps présent.

En effet, un chemin de grande communication, destiné à devenir important, va remplacer le petit chemin tortueux et peu fréquenté qui existe à peu près sur l'emplacement de la voie romaine, autrefois élevée au-dessus du sol, et maintenant plus ou moins détruite presque partout, conservée seulement dans les endroits où le temps a pu l'ensevelir sous les terres et la dérober ainsi à la destruction. Si, comme la voie romaine, le nouveau chemin n'offre pas dans sa construction un ensemble de ces travaux qui étonnent l'imagination, il offre, vis-à-vis les ruines de Membrey, l'image d'un progrès, par un changement de direction qui donne des pentes plus douces. Le simple bac, qui avait succédé au pont des Romains, va être remplacé à son tour par un genre de pont inconnu aux anciens, admirable invention de l'industrie de nos jours.

Enfin la Saône, qui sous le pont de *Segobodium* ne vit jamais remonter les bateaux du commerce, verra bientôt ses eaux, alimentant un grand canal de navi-

gation , se frayer, en face de cette ville antique, un passage au sein d'une vaste montagne, creusée par le génie moderne (1), et présenter ainsi au voyageur l'image d'une percée souterraine qui rappellera celle du mont Pausilippe et du mont Capitole.

Gray, le 1er octobre 1841.

L'ingénieur ordinaire,

Membre de la commission de surveillance des fouilles de Membrey,

DE MATTY DE LATOUR.

EXTRAITS

DE DIVERSES LETTRES ÉCRITES A L'AUTEUR ET FAISANT MENTION DU MÉMOIRE SUR LES RUINES ROMAINES DE MEMBREY.

1° *Extrait d'une lettre du 9 novembre 1841, de M. Ed. Mazères, préfet de la Haute-Saône.*

«..... Votre travail, Monsieur, est fait avec un » soin remarquable, et le développement qu'il com- » porte fait connaître complétement les résultats des » recherches, l'état actuel des choses; les dessins, » très bien exécutés, sont pleins de vérité, enfin il me » semble qu'il ne peut rien laisser à désirer. Je m'em- » presse de le transmettre aujourd'hui à M. le minis- » tre de l'intérieur, pour qu'il soit mis sous les yeux

---

(1) Ces immenses travaux projetés par M. l'ingénieur en chef Lacordaire, qui a construit le célèbre souterrain du canal de Bourgogne, sont exécutés sous sa direction, par M. l'ingénieur Voinchet.

» de la commission spéciale des monuments historiques, et je m'appuie sur ce précieux document » pour solliciter de nouveau une subvention élevée, » destinée à continuer, en 1842, les fouilles de Membrey. Recevez donc, Monsieur, avec mes remercîments, les éloges que mérite le travail laborieux auquel vous avez su donner tant d'intérêt.

» Je vous prie de témoigner ma satisfaction à » M. Mourlot pour la manière dont il vous a secondé... »

2° *Extrait d'une lettre du 25 août 1842, de M. le préfet de la Haute-Saône.*

« J'ai le plaisir de vous annoncer que M. le ministre de l'intérieur, en me renvoyant votre travail » sur les mosaïques de Membrey, m'a fait connaître » qu'il avait été fort apprécié par la commission des » monuments historiques et qu'il vous en témoignait » toute sa satisfaction; je conserve vos dessins et votre » mémoire pour les mettre sous les yeux du conseil » général, qui ne les examinera pas avec moins d'intérêt.

» A cette occasion, je dois aussi vous informer que » je viens de mettre une somme de 600 fr. à la disposition de M. le maire de Membrey, pour faire continuer les fouilles au point où elles ont été laissées » l'année dernière..... »

3° *Extrait d'une lettre du 1^er^ janvier 1842, de M. Perron, professeur de philosophie à la Faculté de Besançon, membre de l'académie de cette ville.*

« J'ai lu avec le plus vif intérêt votre beau et savant

» travail sur les ruines de Membrey; je vous en fais » mes très sincères compliments. Je vous réitère, au » nom de tous mes confrères à l'académie, la prière » de vouloir bien le communiquer à notre Société, » aussitôt que vous le pourrez, sans vous gêner. Elle » applaudira, comme moi, à votre zèle et à votre ta- » lent. De plus, elle en tirera profit pour l'histoire du » pays qu'elle a entreprise.....»

4° *Lettre du 2 mars 1842, de M. Perennes, secrétaire perpétuel de l'académie de Besançon.*

Monsieur,

L'académie de Besançon a accueilli avec reconnaissance la communication qui lui a été faite du beau travail que vous avez entrepris sur les ruines antiques découvertes à Membrey. Une commission a été nommée pour l'examiner, et elle en a reconnu à l'unanimité l'intérêt et l'importance.

L'académie, Monsieur, me charge de vous transmettre ses remercîments empressés. Convaincue que des études si habilement exécutées ne peuvent qu'être consultées avec fruit par les archéologues, elle ose vous prier de vouloir bien en faire faire, à ses frais, une copie dont elle a voté d'avance le dépôt dans ses archives. M. Perron lui a fait espérer que vous seriez assez bon pour accéder à ce vœu.

Veuillez agréer, je vous prie, l'hommage des sentiments de haute estime et de parfaite considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.....

INDICATIONS DU PLAN.

ÉTENDUE DES RUINES.

La partie des ruines découverte jusqu'à ce jour, peut être comprise dans un rectangle de 190^{m} de longueur et 72^{m} de largeur.

DISPOSITIONS PRINCIPALES.

L'on peut distinguer dans la partie découverte des ruines trois corps de bâtiments qui se rencontrent : le 1er parallèle au cours de la Saône, et les deux autres perpendiculaires à celui-ci, le 2^{e} étant tout entier du côté de la Saône, et la partie découverte du 3^{e} toute entière du côté opposé.

Un 4^{e} corps de bâtiment non encore découvert, et dont l'emplacement est hors des limites du cadre du plan, paraît exister à environ 115^{m} sur la gauche du spectateur qui serait placé dans la grande cour, ayant en face le 1er corps de bâtiment.

VESTIBULES.

Le premier, qui appartient au 1er corps de bâtiment, était probablement un portique formé par les pilastres ou colonnes de la façade; il a 90^{m} de longueur et 4^{m} 20 de largeur.

Les deux autres intérieurs des 2^{e} et 3^{e} corps de bâtiment devaient être découverts pour pouvoir éclairer les pièces adjacentes; ils sont du genre de ceux qui étaient appelés *impluvium;* les dimensions de l'un

sont 37^m et 2^m 60, et celles de l'autre, qui n'est pas entièrement découvert, paraissent devoir être de 33^m 40 et 5^m 40.

MURS.

Leurs épaisseurs, leurs enduits.

Les épaisseurs des murs varient de 0^m 40 à 1^m 73, et leur hauteur au-dessus du pavé de 0^m 20 à 1^m 98; pour la chambre souterraine n° 45 seulement, cette hauteur est de 3^m. Les enduits sont en général détruits; ils varient de 0^m 02 à 0^m 08; ils sont quelquefois composés d'une seule espèce de mortier, quelquefois de deux et de trois. (*Voir les* 2e *et* 3e *feuille de dessin.*)

(*g h* n° 34, *j k* n° 37.) Il existe deux OUVERTURES VOUTÉES, l'une dans le mur *g h* de la chambre n° 34, et l'autre dans celui *j k* de la chambre n° 37. (*Voir la feuille des profils.*)

PAVÉS.

(*Voir la* 2e *feuille de dessin.*)

(Nos 21, 22, 23, 24 *et* 25.) Chambres qui ont un pavé en marqueterie et en mosaïque.

(*Du n°* 1 *au n°* 9 *excepté* 6 *et* 8; 17 *et* 19; *du n°* 28 *au n°* 42, *excepté* 29, 30 *et* 34; 36 *et* 38; *du n°* 47 *au n°* 50, *excepté* 49; *et du n°* 56 *au n°* 63.) Ces chambres sont celles qui ont un pavé maçonné et dont les mosaïques en carreaux de briques, qui formaient les parties supérieures, n'existent plus; la partie que l'on voit est en béton (*voir la description.*) Sur celle n° 7 l'on voit encore les carreaux en briques de la partie supérieure du pavé.

PLAN GÉNERAL.

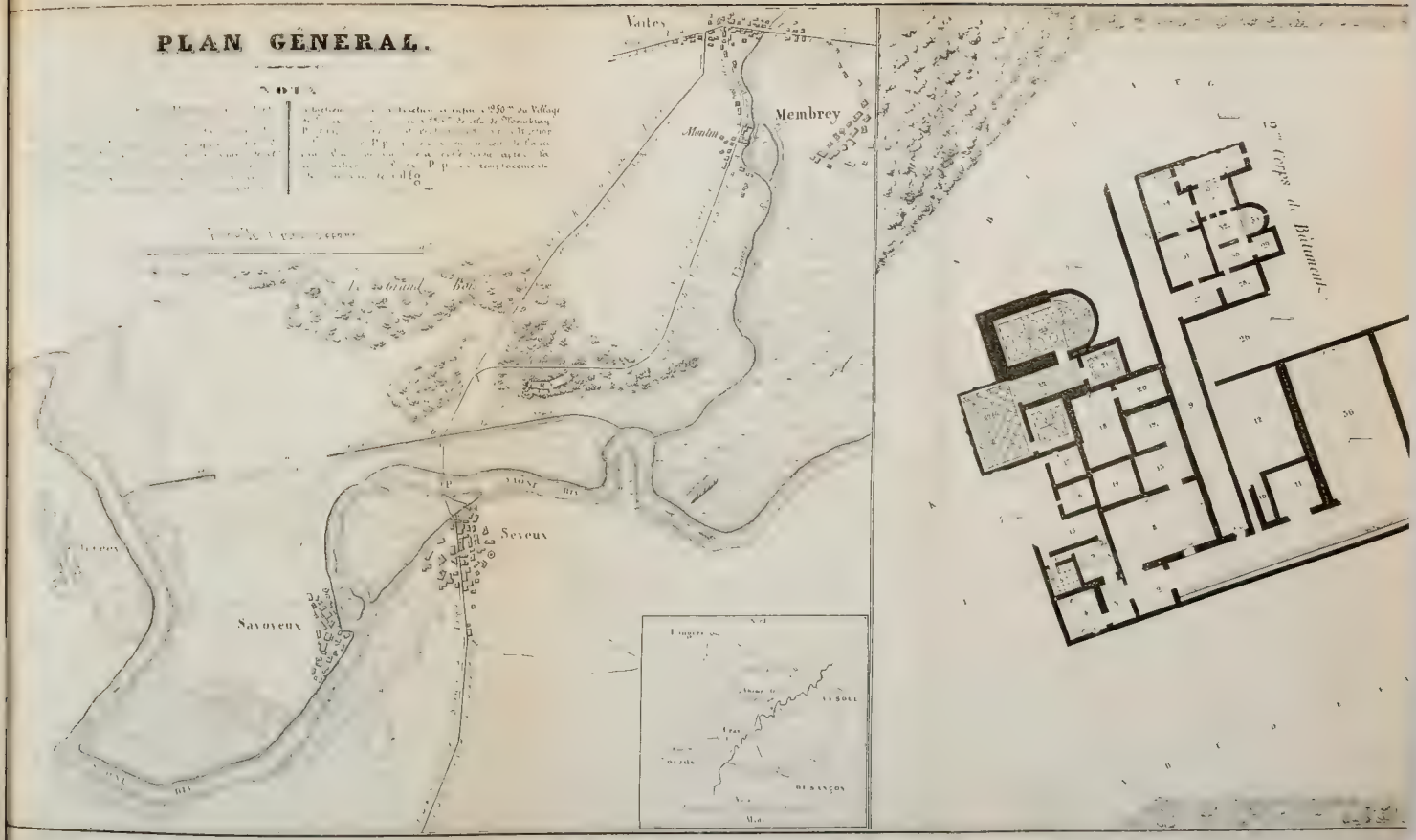

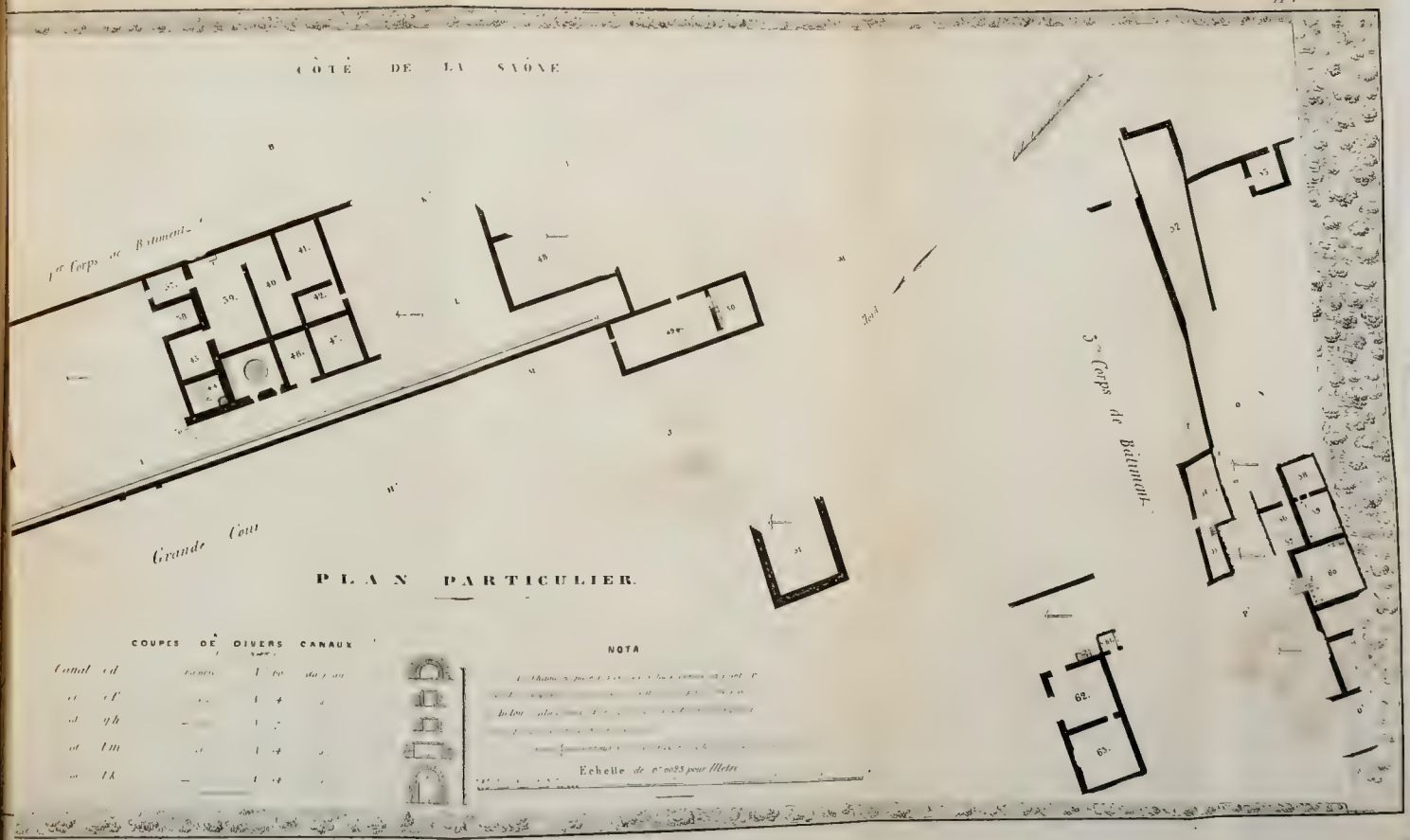
CÔTÉ DE LA SAÔNE
1er Corps de Bâtiment
2e Corps de Bâtiment
3e Corps de Bâtiment
Grande Cour
Bord
PLAN PARTICULIER.
COUPES DE DIVERS CANAUX
NOTA
Echelle de 0m 0025 pour Mètre

Dans toutes les autres pièces, l'on marche sur de a terre unie, bien battue et quelquefois mélangée d'une terre particulière ou de petites pierres qui lui donnent de la solidité; les surfaces de revêtement ou pavés ont sans doute été enlevées; on peut penser qu'elles n'étaient pas en béton, mais que les carreaux reposaient seulement sur cette aire en terre ou sur une simple maçonnerie en pierre et terre. (*Voir n°* 55, *page* 164.)

DIFFÉRENCES DE NIVEAU DES PAVÉS.

(*Voir la 2e feuille de dessin.*)

Les chambres voisines présentent en général de grandes différences de niveau.

1er *Groupe.* Le pavé de la chambre n° 21 est plus élevé que celui des chambres voisines nos 18, 22, 23, 24 et 25 de 12c, 35, 17, 35 et 41c.)

2e *Groupe.* Le pavé de la chambre n° 32 est plus élevé que celui des chambres voisines nos 30, 31, 33, 34 et 35 de 37c, 35, 90, 33 et 65c.

3e *Groupe.* Le pavé de la chambre n° 39 est plus élevé que celui des chambres voisines nos 37, 40, 43, 44, 45 et 46 de 55c, 4c, 0c, 55c, 1m 95 et 4c.

CHAMBRES A FOYER.

(*Nos* 4, 17 *et* 18.) Dans ces chambres, l'on voit, sur le pavé et contre les murs, des emplacements *F* de foyers.

Des vestiges de la 4e face de la petite chambre n° 60 n'ont pas été trouvés; c'est vers cette face que l'on a

trouvé des briques paraissant avoir formé l'aire d'un foyer.

(*N*os 54 *et* 55.) Sur les lignes de la séparation de ces deux chambres, qui n'est marquée actuellement que par des niveaux différents, il existe tout entier dans la chambre n° 55 un massif en carreaux en briques, élevé de om 30 sur cette chambre et de om 38 sur l'autre, n° 54, reposant sur des pierres unies seulement par de la terre et non par du mortier; ce massif a pu être l'aire d'un foyer ou peut-être est-il un reste du pavé de la chambre n° 55.

(*N*os 49 *et* 50.) Dans la 1re de ces chambres, il existait au milieu un grand poële; pour la 2e, dont le pavé était plus élevé de om 84, les carreaux de briques qui le formaient reposaient sur des tuyaux à section rectangulaire d'environ om 40 de longueur, et sur de petits massifs en maçonnerie, de telle manière qu'il existait un vide sous ce pavé qui communiquait avec la 1re chambre n° 49, par la petite ouverture qu'on voit dans l'un de ses angles.

L'air échauffé du poële pouvait y circuler, c'était probablement un *laconicum* ou étuve sèche. (*Voir la description des ruines.*)

(*N*° 35.) Chambre irrégulière formée de la réunion d'un rectangle et d'un carré placé sur l'un de ses grands côtés, la séparation ayant lieu par des piliers en briques. Un assez grand nombre de piliers placés sur divers points et contre lesquels on a trouvé des cendres et des traces de feu, laissent croire que ces piliers supportaient la voûte d'un grand fourneau ou *hypocaustum* qui chauffait, au moyen de tuyaux, un grand

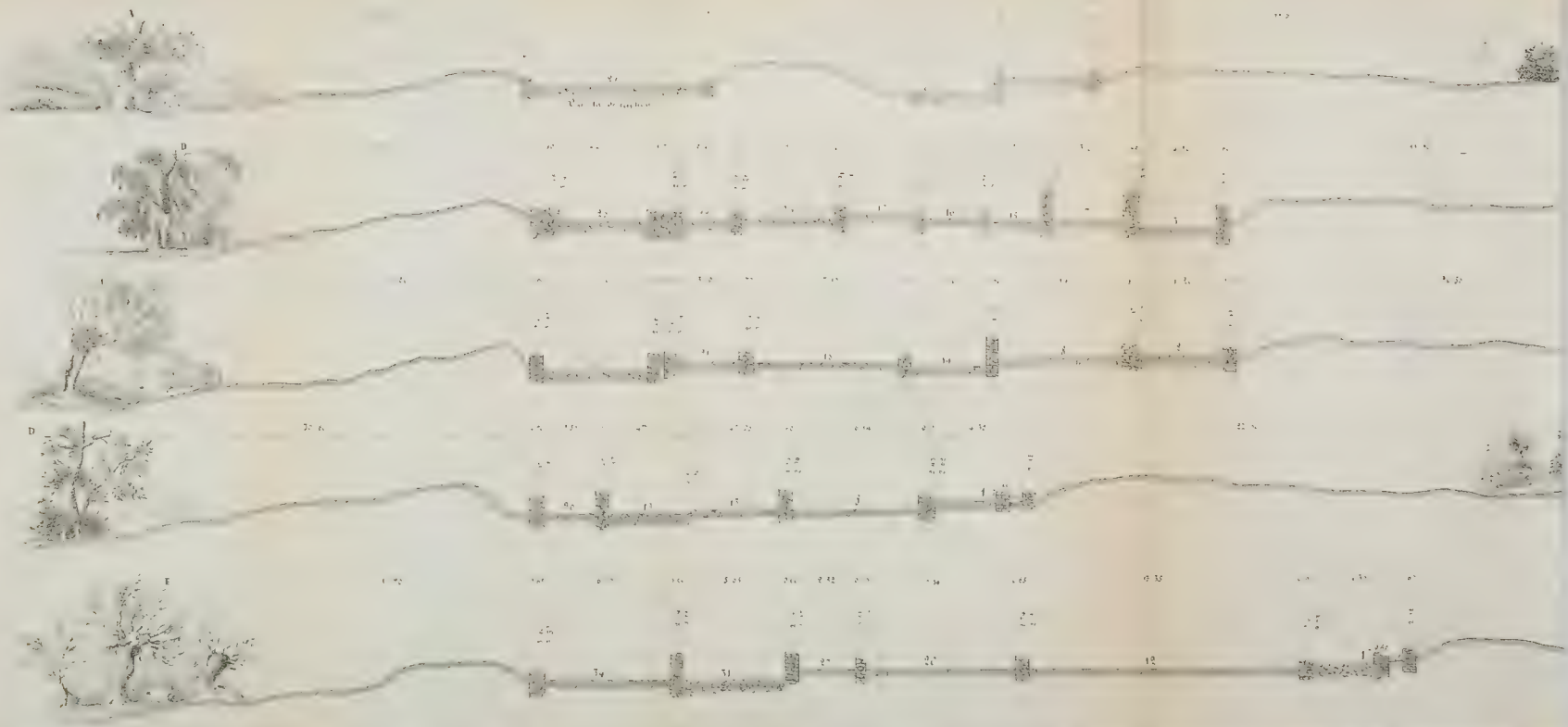

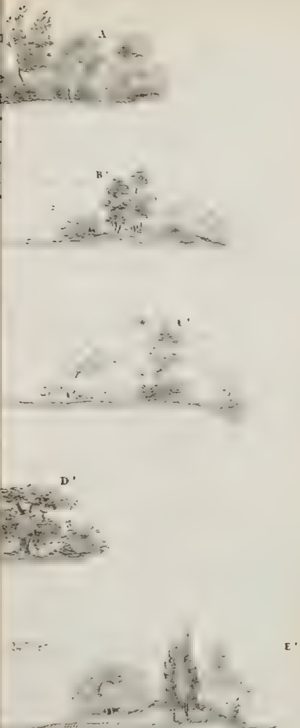

INDICATIONS
de la 2.me feuille de dessin.

[illegible] appartees à un même plan general [illegible] dessus de la Chambre [illegible] différence entre deux côtes [illegible] profils différents donne la dif- [illegible] auxquels ces côtes se rapportent [illegible] de chaque chambre depuis leur [illegible] es pavés entr'eux dont la pro [illegible]

Les côtes [illegible] chambres et les épaisseurs des murs.

Les épaisseurs des pavés des chambres N.os 52, 53, 54, 56, 57 et 59 ayant pû être connues, on les a representées avec celle de leurs diverses couches.

Pour les autres chambres on a dû se contenter de figurer la nature de la couche qui forme actuellement la surface du pavé.

Voici les signes adoptés pour représenter les diverses couches.

Couche en Marqueterie ou en Mosaïque

— id. en Carreaux en briques

— id. — en Pierres de taille.

id. — en Béton rouge (Ciment [illegible] et de briques pilées) [illegible]

id. [illegible]

[illegible]

id. [illegible] Pierres sèches de diverses [illegible]

id. [illegible]

Echelle de 0.mèt 005 m par Mètre

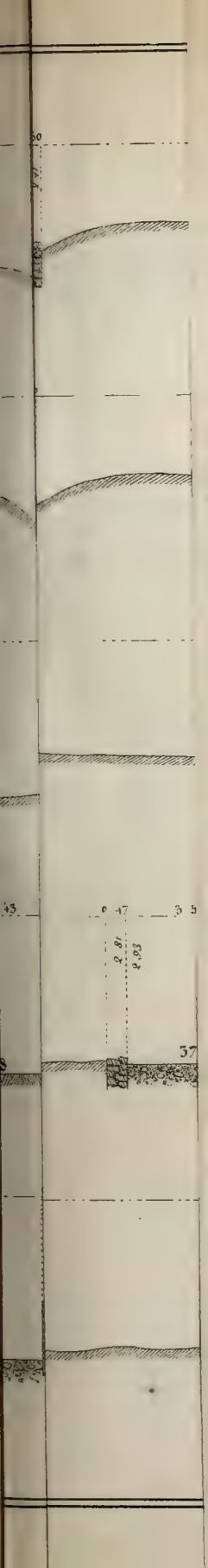
50
43
0.47
3.5
2.81
0.63
37

Feuille de dessin.

2me partie

Profils

sur les lignes

FF, GG, HH, KK, LL,

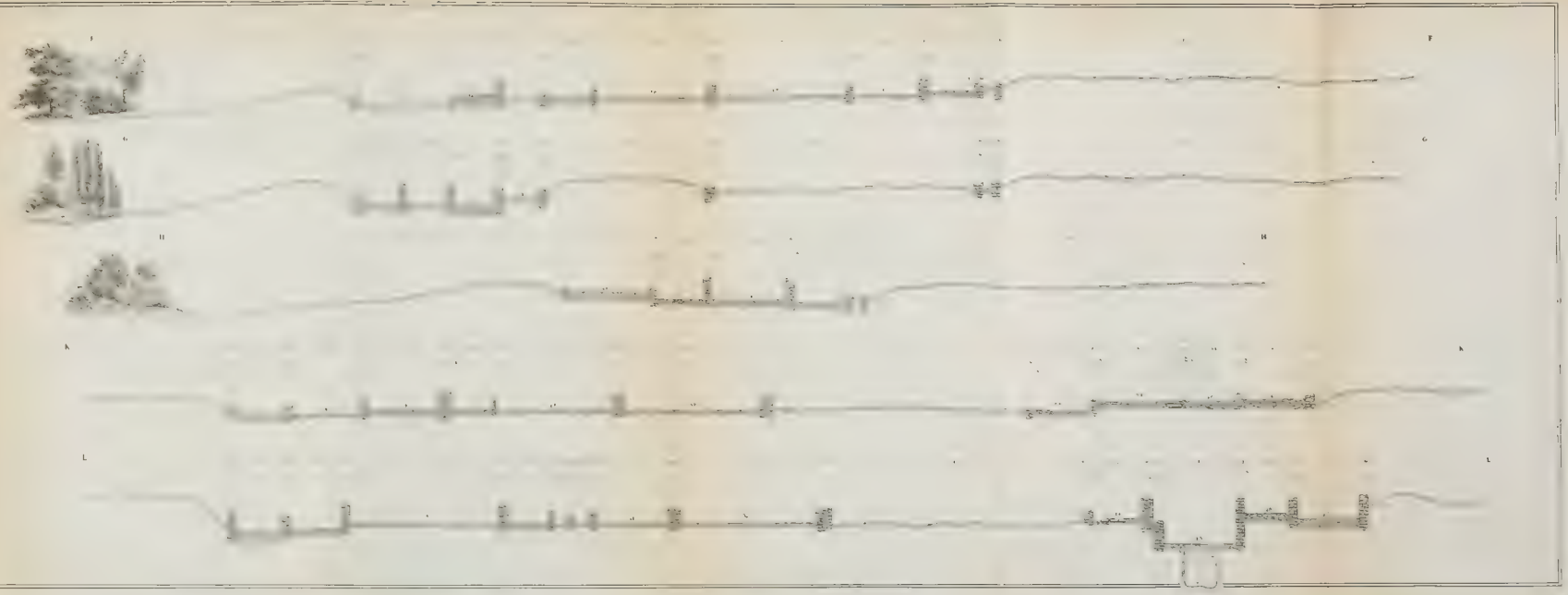

S DIFFÉRENCES DE NIVEAU
pavés des diverses Chambres.

Chambres dont la différence de Niveau de
sse pas 0,m 05, ont été supposées au même niveau).

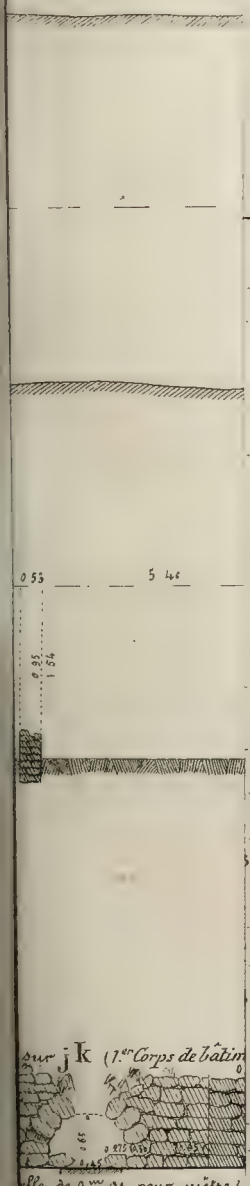

Echelle des Différences de Niveau.

Les Nombres de cette Colonne indiquent les différences du Niveau de Chaque Chambre par rapport à la Chambre N.° 56, qui est la plus élevée et par conséquent entr'elles, par une simple soustraction

0 00
0 10
0 30
0 40
0 50
0 55
0 70
1 00
1 20
1 30
1 50
1 65
1 86
1 90
2 00
2 08
2 16
2 21
2 30
2 48
2. 50
2 54
2 70
2 79
3 00
3 23

Feuille de dessin [illegible]

(3.me partie.)

Profils

[illegible]

J.J. M.M. N.N. O.O. P.P.

[illegible]

Echelle des différences de niveau des diverses chambres

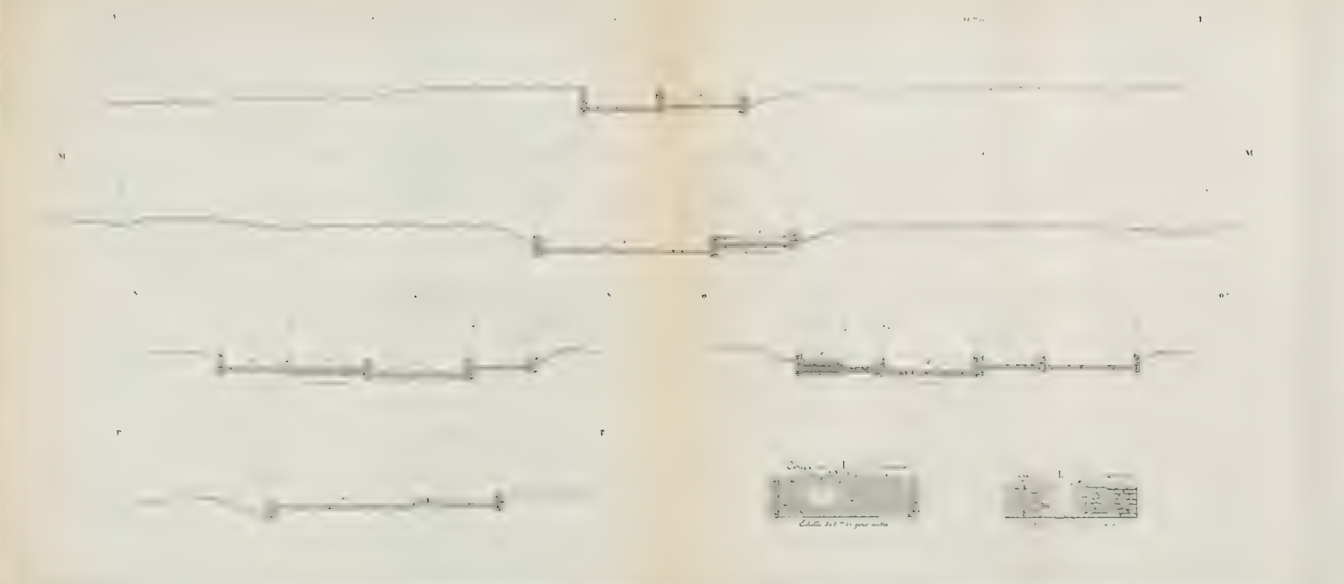

ECHELLE DES DIFFÉRENCES DE NIVEAU
entre les pavés des diverses Chambres

(Toutes les Chambres dont la différence de Niveau des pavés ne dépasse pas 0.m 05 ont été supposées au même niveau)

Numeros des Chambres	Echelle des Différences de Niveau
	Les Nombres de cette colonne indiquent les différences de Niveau de chaque Chambre par rapport à la Chambre N.° 16 [illegible]

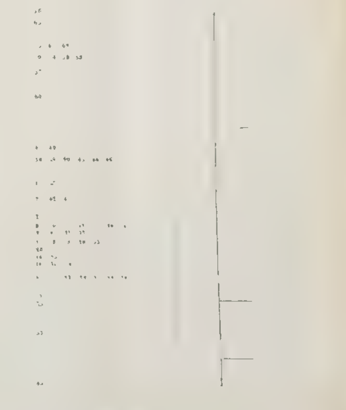

nombre de pièces. Il servait principalement pour la chambre à bain n° 33. C'est probablement dans ce foyer souterrain où l'on allumait le feu qui servait à faire suer dans l'étuve à vapeur, ou qui chauffait ces grands vases de cuivre qui contenaient de l'eau à des degrés différents pour les 3 espèces de bains, *frigidaria, tepidaria, et caldaria. (Voir la description des ruines.)*

(*N*° 34.) Chambre irrégulière et voisine de la précédente. On y remarque un grand massif ayant 0^m 15 de hauteur, et dont la longueur et la largeur sont 1^m 80 et 1^m; il contient à sa partie supérieure une espèce de terre particulière qui paraît avoir été destinée à le défendre de l'action du feu.

CANAUX.

(a a' n° 1.*)* L'espace *a a'* qui existait sous le portique du 1er corps de bâtiment, dont la largeur varie de 0^m 30 à 0^m 70, paraît avoir été un canal; sur son fond, non maçonné, mais en terre sabloneuse, devaient reposer de grands tuyaux pour la conduite des eaux dans l'intérieur de l'édifice.

(*c d* n° 60.) Canal en briques qui aboutit au niveau du pavé de la chambre basse n° 60.

(*e f* n° 4, *g h* n° 7.) Canaux en briques, qui aboutissent au niveau du pavé de la chambre basse n° 5.

(*k l m* n° 54.) Portion d'un grand canal souterrain, faisant un angle au point *l*.

La partie perpendiculaire au mur de la chambre n° 54 offre une coupe différente de celle de l'autre direction oblique au mur de la chambre. (*Voir au plan les coupes des canaux* c d, e f *et* k l m.)

(*N*os 5, 59 *et* 60.) De petits piliers en briques très rapprochés et des canaux ou petites ouvertures aboutissant au niveau du pavé de ces chambres, forment un signe bien caractéristique. Nous pensons que ces piliers supportaient une voûte, et que la vapeur de l'eau chaude qui y était amenée par ces canaux se rendait au moyen des petits tuyaux à section rectangulaire trouvés en grand nombre, dans les chambres supérieures qui étaient des étuves humides, *concamerata sudatio.* (*Voir la description des ruines.*)

(*N*o 45.) Chambre souterraine au milieu de laquelle existe un puits; le pavé de la chambre est à 1m 95 au-dessous de la chambre voisine no 39. Les pierres de taille et autres de ceinture du puits n'ont pas été trouvées; la partie du puits déblayée jusqu'à présent a 2m 65 de profondeur.

(*N*o 33.) Chambre à bain; l'on y distingue des vestiges de gradins; des carreaux en briques formaient le revêtement des murs intérieurs; le niveau de cette chambre est de 0m 90 au-dessous de celle voisine dont le pavé, formé de 4 couches, non compris la surface en mosaïque qui n'existe plus, a une épaisseur totale de 0m 65.

(*N*o 44.) On ne peut expliquer les particularités de cette chambre, voisine de celle souterraine, où existe un puits; elle a pu être une petite cour. L'on y voit, à deux angles opposés, un rectangle et un carré tronqué sur un de ses angles. L'emplacement du rectangle est en terre et est plus bas de 0m 20 que le reste de la chambre; ses deux côtés intérieurs sont bordés

nbre N° 22

largeur

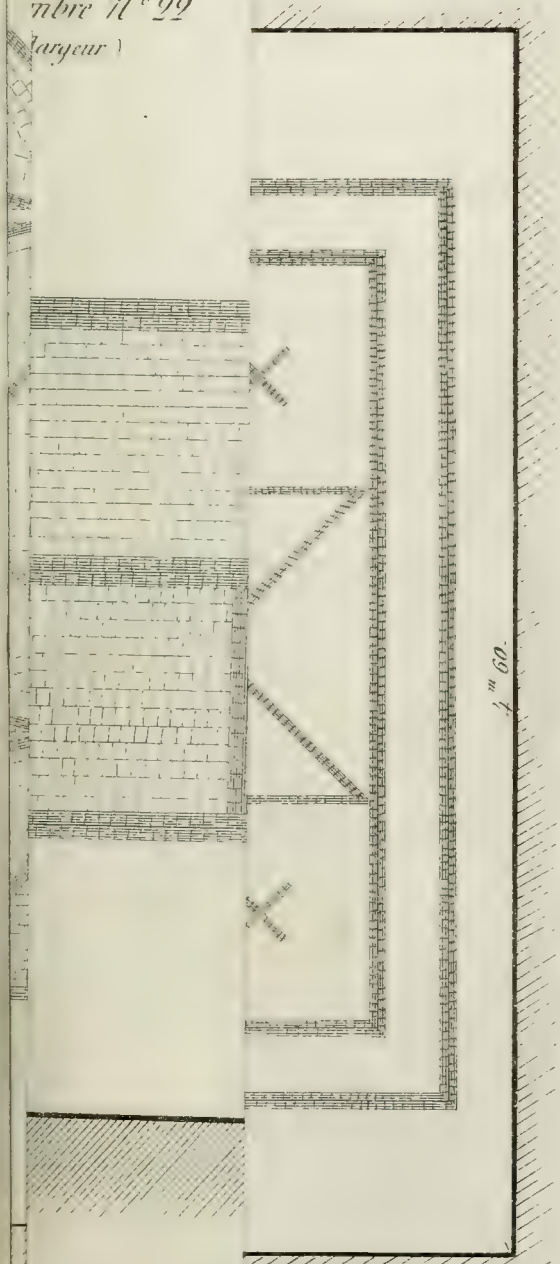

Parquet en marqueterie

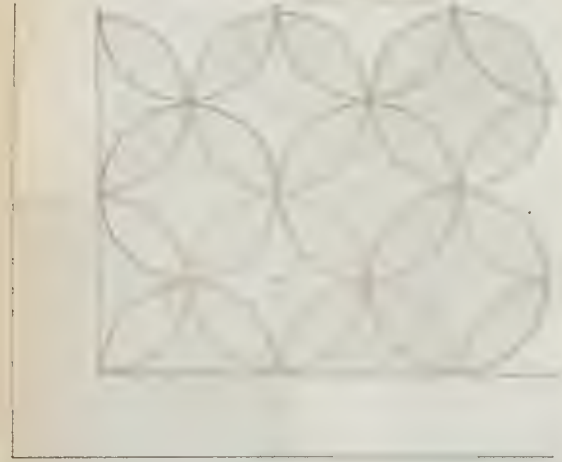

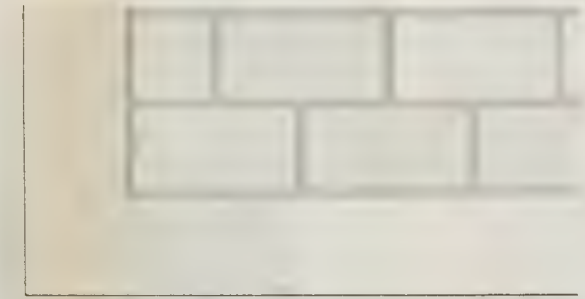

46.5
Parc en marqueterie de la chambre N.° 25

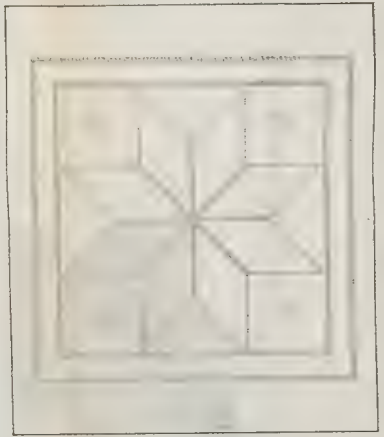

4.m 22.

FIG. 5 bis
Plan de la Chambre N.° 25
qui a un pavé en marqueterie et en mosaique.
(Echelle de 0.002 p.r mètre.)

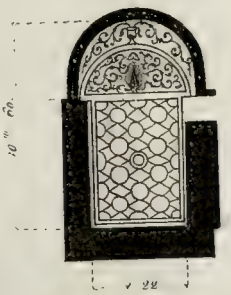

FIG. 5 ter
Rosace du milieu
de la partie rectangulaire de la Chambre N.° 25.
(Echelle de 0. 05 p.r mètre.)

2e partie

Pavés en marqueterie

Portion du pavé en marqueterie de la Chambre N° 24

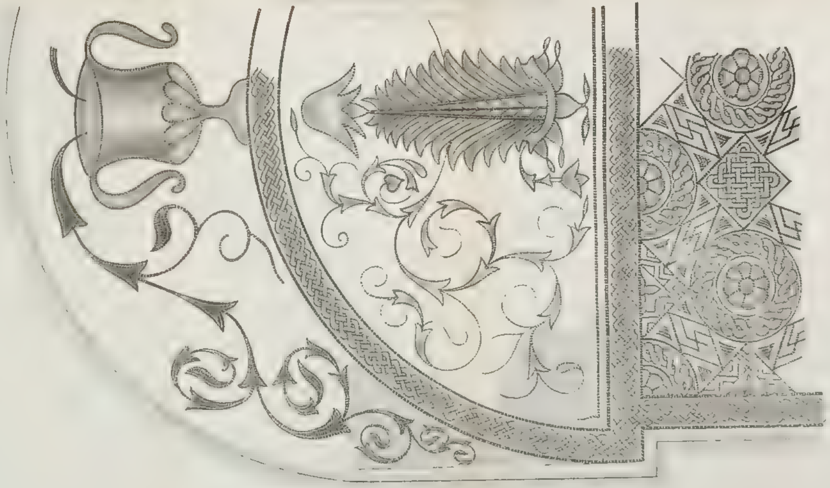

reaux en briques offr
(Echelle

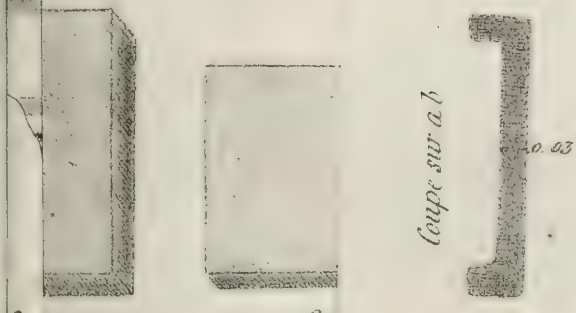

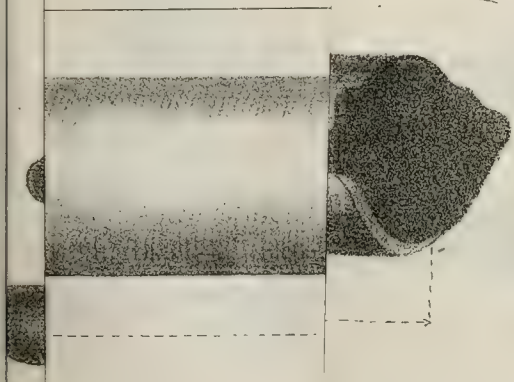

Lith. Cosnier et Lachèse.

3.e partie

Objets trouvés

ayant fait partie de l'Edifice

Pl. 8. (3me feuill

. 19.

e en terr

ur naturelle

Lith. Cornier et Lochère

Planche de l'Atlas

1re partie

Objets trouvés

appart. pas fait partie de l'Objet

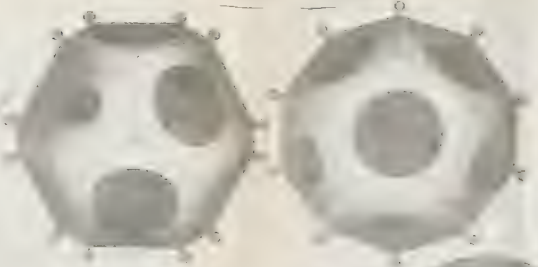

par de grosses pierres équarries qui vont jusqu'au carré tronqué sans occuper toute la superficie de la chambre. Les trois côtés de ce carré tronqué sont formés par des pierres s'élevant à 0^{m} 09 au-dessus de son pavé en briques qui est au même niveau que celui de la chambre.

OBJETS TROUVÉS DANS LES RUINES.

(*Voir la description et la 3^{me} feuille de dessin.*)

NOTE

SUR

UNE CLEF DES ŒUVRES DE RABELAIS,

Par M. L. COSNIER.

Le chef-d'œuvre de Rabelais a donné lieu à bien des interprétations contradictoires, car il est fort difficile de déterminer ce qu'il peut y avoir de vérité historique dans ces fictions souvent extravagantes. Ce que les commentateurs ont dit de plus positif au sujet de Rabelais, c'est que sa bouffonnerie n'était qu'un masque à l'abri duquel il put impunément bafouer tout ce que vénérait son siècle; car il vivait dans un temps où les moindres erreurs, en matière de foi, étaient souvent punies par le feu, et où la vérité hardie n'était guère tolérée qu'en passant par la bouche des fous. Il fut pourtant dénoncé une fois comme hérétique et comme athée. Il écrivit, à ce sujet, à son ami le cardinal de Châtillon, une lettre où il protestait de l'innocence de ses intentions, et se plaignait amèrement des *cannibales* qui l'accusaient d'hérésie. François Ier voulut se faire lire l'ouvrage incriminé, jugea l'accusation mal fondée, et accorda à l'auteur sa

protection. On a peine à concevoir que ce prince n'ait voulu rien voir de repréhensible dans un livre où les puissants du monde sont, à chaque page, tournés en ridicule, et où les sarcasmes contre la religion elle-même sont à peine déguisés. Cependant, le piquant et le comique de l'ouvrage firent pardonner les impiétés et les ordures qui le déshonorent, et Pantagruel, imprimé avec privilége du roi, ne fut jamais défendu.

La protection que François Ier, et, plus tard, Henri II, étendirent sur l'immortel roman, nous donne la persuasion que la plupart des inductions historiques que l'on en a tirées sont fausses, quelqu'ingénieuses qu'elles soient : par exemple, la grand' jument de Gargantua, que tous les commentateurs ont prise pour la duchesse d'Etampes, maîtresse de François Ier, figure dans la première chronique de Gargantua, qui ne renfermait, à coup sûr, aucune allusion historique. Cependant, il est bon de connaître la prétendue clef que l'on avait donnée aux allégories de ce roman; quelques-unes sont assez bien expliquées; les autres ont été omises ou tout à fait détournées de leur véritable sens.

En comparant plusieurs de ces clefs, nous avons formé une liste plus complète et surtout plus exacte que la liste due à l'obligeance de M. Audouys, car l'orthographe des noms ci-après est plus d'une fois dénaturée dans celle-ci.

Alliances (île des)	la Picardie.
Amaurotes	les habitants de Metz.
Andouilles (île des)	la Touraine.
Antioche	Rome.

Apedeftes	les gens de la Chambre des comptes.
Chats fourrés	la Tournelle criminelle.
Chesil (concile de)	le concile de Trente.
Dipsodes	les Lorrains.
Entommeures (Jean des)	le cardinal de Lorraine.
Fredons	les jésuites.
Gargamelle	Marie d'Angleterre.
Gargantua	François I^er^.
Gaster	le ventre.
Gourmandeurs	les chevaliers de Malte.
Grandgousier	Louis XII.
Her Trappa	Henri Corneille Agrippa.
Hippotadée	le confesseur de François I^er^.
Jument de Gargantua	la duchesse d'Etampes.
Lanternois (assemblée des)	le concile de Trente.
Lanterne de la Rochelle	l'évêque de Maillezais.
Lerné	la Bresse.
Les Gens	l'Artois.
Lichnobiens	les libraires.
Limousin (écolier)	Helisenne de Crenne.
Loup Garou	Amiens.
Macréons	les Anglais.
Médamothi	la Flandre.
Oracle de la bouteille	la Vérité.
Panigon (saint)	la Paix.
Pantagruel	Henri II.
Panurge	le cardinal d'Amboise.
Papefigues	les réformés.
Papimanes	les papistes de tous les pays.
Petault (le roi)	Henri VIII d'Angleterre.

Picrochole	le souverain de Piémont.
Putherbe	de Puits Herbaut.
Quinte-essence	la science philosophale.
Raminagrobis	le poète Crétin.
Révélation (la)	l'Apocalypse.
Rondibilis	Guillaume Rondelet.
Ruach (l'île de)	le séjour de la cour.
Sybille de Panzoust	une dame de la cour.
Sonnante (île)	l'église romaine.
Taureau de Bern	Pontimer.
Tesmoing (Pierre)	Pierre Martyr.
Thaumaste	le recteur de l'Université.
Unique (l')	le pape.
Xenomanes	le chancelier.

Pour être juste, nous devons ajouter que nous n'avons trouvé dans aucune liste les interprétations suivantes, que contient la nomenclature de M. Audouys.

Astopie	France.
Grippeminault	la Tournelle.
Huac	l'Alsace.
Humgate	conseiller d'Etat.
Ile de Papefigue	l'Allemagne.
Ciseaux de gourmandise	chevaliers de Malte.
Salmigondis	bénéfices.
Telème	le protocole du concile de Trente.
Thonalus de Grammaudo	recteur de l'université.

Je regrette que des occupations trop minutieuses m'aient empêché de traiter convenablement le sujet que vous m'avez confié. Rien de ce qui regarde Rabe-

lais ne doit nous être indifférent, car la gloire des grands écrivains rejaillit sur leur berceau. Or, vous savez que l'auteur de Pantagruel est presque notre compatriote. En effet, il naquit en Touraine et passa une partie de sa jeunesse au couvent de la Baumette. Rabelais commença cette illustre famille de prosateurs, qui, continuant par Amyot, Montaigne, Pascal, Bossuet, La Bruyère, Fénélon, Montesquieu, Buffon, Rousseau, Bernardin de Saint-Pierre, Mme de Staël, vient finir, de nos jours, à Châteaubriand.

Rabelais mort, son *évangile*, comme il l'appelait, ce *livre*, comme l'appelait le cardinal de Bellay, devint le bréviaire des lecteurs les plus graves et en même temps des plus frivoles. Le médecin Copus et le poète Passerat consacrèrent une partie de leur vie à le commenter et peut-être à le comprendre. Le roman de Gargantua, dit un de ses biographes, fut plus admiré encore, et plus populaire, que ne l'avait été, deux siècles auparavant, le roman de la Rose. On y étudia, ainsi que dans une encyclopédie, toutes les sciences morales et physiques du 16e siècle. On y goûta, pour ainsi dire, l'élixir de la raison humaine, car si Rabelais a vieilli de langage, lui qui affectait d'employer des formes de style déjà vieilles de son temps, ses idées et ses opinions seront éternellement jeunes, parce qu'elles sont vraies. Rabelais, le plus grand génie de son époque, n'est pas seulement l'auteur de ce roman, si comique et si profond, qui survivra même à la langue française, il est le père de Molière et de La Fontaine.

NOTES

SUR LES OBJETS TROUVÉS AU LIEU DES CHARTRES, PRÈS NOTRE DAME D'ALLENÇON.

Le lieu appelé les Chartres, situé auprès du village du Sablon, commune de Chavagnes, à 600 mètres au sud-est du clocher d'Allençon, canton de Thouarcé (Maine et Loire), est remarquable par les antiquités romaines qui y ont été découvertes. Ainsi, de tout temps, la présence de médailles antiques, de fondements de murailles, de pierres brûlées et noircies par l'incendie, de débris de poteries dont le sol est encore couvert, a contribué à entretenir, dans le pays, la tradition qu'il existait autrefois une ville à cet endroit. Mais la découverte faite, en plantant de la vigne, au mois de mars 1836, de vases d'argent propres aux sacrifices, de masques d'idoles, etc., attira surtout l'attention des antiquaires sur ce petit coin de terre.

Pour conserver avec soin le souvenir des endroits où l'on a fait ces découvertes, j'ai pris le plan du terrain et j'ai indiqué, par des signes numérotés, la place exacte de chaque chose.

N° 1. A cet endroit était un puits qui avait été découvert vers 1813 : après avoir extrait une partie des pierres qui formaient ses parois, il a été recomblé.

N° 2. Il y avait encore là un puits qui a été comblé vers 1823.

N° 3. Découvert en 1841, ce puits avait une forme ovale et non ronde comme ceux d'aujourd'hui. Les parois en étaient faites avec la pierre calcaire et quelques cailloux bleus. Cette pierre a été enlevée pour servir à bâtir dans le village. On l'a creusé jusqu'à cinq ou six mètres environ ; mais comme il y avait de l'eau dans le fond, et que les personnes qui y travaillaient, dans l'espoir de trouver peut-être quelques objets précieux, se découragèrent avant d'avoir rien découvert, il a été recomblé vers le mois de mars 1843. On a trouvé dedans beaucoup de débris de poteries, des briques crochues, une petite meule à bras en pierre calcaire, qui a été cassée, et plusieurs autres morceaux de meules, ainsi que des ossements d'animaux.

N° 4. Puits découvert en 1840. Il était ovale comme le précédent. On en a extrait une partie des pierres formant les parois, mais il n'a été guère creusé et on l'a recomblé.

N° 5. C'est à cet endroit qu'on a trouvé, à 50 cent. de profondeur, les vases d'argent au nombre de 39, dont le catalogue avait été adressé, par M. Grille, à la Société des antiquaires de Normandie, et qui se trouve dans un rapport de M. Godard, inséré dans l'*Annuaire de Maine et Loire*, année 1838, page 31.

N° 6. A cet endroit, qui n'est éloigné que de deux à trois mètres du précédent, on a trouvé, vers 1837, un tas assez considérable d'os d'animaux enfouis dans

un trou de 1 mètre à 1 mètre 30 cent. de profondeur, sur autant de largeur.

N° 7. A côté du n° 2 on a découvert, vers 1831, à environ 30 à 40 centimètres, une sorte de petite allée sablée comme une allée de jardin, de 80 centimètres à 1 mètre de largeur. Cette allée, dont la direction était du nord au midi, se prolongeait par les deux extrémités, mais elle n'a été découverte de terre que dans la largeur du morceau de vigne que l'on béchait alors profondément, et le reste est demeuré sous terre.

N° 8. Dans le canton appelé les Fosses on voit une large mare qui ne tarit jamais. Elle a une forme ovale et environ 30 mètres de longueur sur 21 mètres de largeur et 2 mètres de profondeur, et elle est creusée en entonnoir très évasé. Des bords de cette mare, qui sont marqués par un relai de gazon et plusieurs gros arbres, le terrain s'élève en pente tout autour à une distance d'environ 20 mètres; de sorte que l'ensemble de cette excavation aurait à peu près 4 mètres de profondeur sur 70 mètres dans sa plus grande largeur.

Située sur le milieu d'un petit plateau, cette mare paraît être évidemment l'ouvrage de la main des hommes. Le mot d'amphithéâtre a été prononcé. Sa forme ovale et son diamètre, qui se trouve en rapport avec celui indiqué pour l'amphithéâtre d'Angers, viendraient peut-être donner quelque valeur à cette idée. Quant aux murs et aux gradins, il y a longtemps qu'ils doivent avoir disparu, dans un pays où il ne reste pas de pierre, et où, pour bâtir, on aura employé tous ses efforts pour arracher jusqu'aux fondations du monument.

Vers la limite Est de ce même canton des Fosses, près du sentier qui conduit du moulin à la ferme du Ruau, on a trouvé, vers 1835, un tas de clous (environ un demi-boisseau) enfouis dans la terre. Ils étaient presque entièrement rongés par la rouille. Auprès des clous, il y avait même jusqu'à des couteaux de cuir.

Lorsqu'on a planté les vignes situées près des Prés-Clos, on a trouvé, en face de l'endroit où étaient les vases d'argent, une espèce de cor ou cornet en terre cuite et plusieurs morceaux d'autres cors.

Vers l'angle formé par le chemin et le ruisseau, il existait encore, il n'y a pas longtemps, quelques restes de murailles, on y a même découvert un foyer carrelé.

Enfin dans le chemin tombant de Sablon à Chavagnes, on a trouvé plusieurs squelettes d'homme.

A environ 500 mètres au nord-ouest du clocher d'Allençon, sur le bord du chemin qui conduit à la forêt, il y a un champ qui s'appelle encore le Grand-Cimetière et qui servait autrefois de sépulture à la paroisse. On y a trouvé des squelettes humains à côté desquels il y avait des pots pleins de cendre et de charbon.

Louis RAIMBAULT, fils.

Thouarcé, le 7 avril 1847.

Extrait
du plan cadastral
parcellaire de la commune
de Chavagnes, canton de Bouaré,
(Maine et Loire) Section du Pablon
où l'on a trouvé des antiquités
romaines.
par L. Raimbault
de Bouaré.
Avril 1847
Moulin des Chartes ou du Pablon
Le Pablon, Village
Les Malaquais
Les Piés
Clos
Les Chartes
Le Pâtis
La Pièce de Gangé
Pré des Rivières
Le Ruau,
Ferme
Echelle de 1 à 2,500
100
200
300
400
500
600
700 MÈTRES

CHAPITEAU ROMAIN D'ORDRE COMPOSITE.

Messieurs,

Allant un jour visiter Béhuard avec M. l'abbé Choyer, notre collègue, nous entrâmes, chemin faisant, dans l'église d'Épiré, et bien nous en prit, car nous aperçûmes, servant de bénitier, *le reste d'un fût de colonne,* placé à l'envers sur *un chapiteau très fort,* le tout en pierre calcaire dure et d'une couleur légèrement jaune d'un très beau ton.

A première vue, ces deux objets ne nous semblèrent pas pouvoir appartenir au moyen-âge et nous avions raison; il suffit d'un œil médiocrement exercé pour s'en convaincre; mais, sans plus d'examen, il nous parut qu'ils devaient remonter aux derniers temps de la période gallo-romaine; sur ce, comme nous étions pressés, nous remîmes à un autre jour une plus ample vérification.

Postérieurement, je me rendis à Epiré, accompagné de M. Dainville fils, auteur du dessin ci-contre. Et lui aussi fut impressionné comme nous l'avions été; mais des impressions n'étant pas toujours des preuves, il nous reste à vous en fournir.

Auparavant, toutefois, décrivons nos deux objets.

Le chapiteau est du nombre de ceux que, suivant

Bâtissier (1), les architectes du xv^e^ siècle, en étudiant les monuments de l'antiquité, nommèrent *composites;* lesquels chapiteaux ne sont, à vrai dire, qu'une variété de l'ordre corinthien, « les savants étant d'accord de- » puis longtemps pour nier l'existence de cette or- » donnance architectonique (dite composite) (2). »

La plus grande variété règne habituellement dans ces chapiteaux, auxquels il faudra bien, pour se faire comprendre, laisser le nom de *composites.* Cette variété provient de ce que « *l'architecture des Romains* » *fut l'expression du caprice et de la magnificence,* « tandis qu'on peut dire de l'architecture hellénique » qu'elle est rationelle, sévère et majestueuse (3). »

Les volutes plus prononcées et enroulées à la manière ionique dans les chapiteaux dits *composites,* sans avoir, paraît-il, formé un ordre à part chez les anciens, ont établi néanmoins une différence entre le *corinthien* proprement dit et *son dérivé.*

Quoiqu'il en soit, notre chapiteau, comme celui de l'arc de Titus a : 1° *deux rangs de feuilles d'acanthe;* 2° *deux volutes,* dont on n'aperçoit plus, il est vrai, que l'ombre; 3° au-dessous de l'*abaque* un rang de perles. Mais il en diffère : 1° en ce qu'il ne possède entre ces volutes qu'un seul *ove,* tandis que celui de l'arc de Titus en a trois; 2° en ce que l'abaque, en partie brisé dans notre chapiteau, paraît avoir eu ses faces

---

(1) Page 243 de son histoire de l'art monumental.

(2) *Ibidem.*

(3) *Ibidem*, page 245.

droites, tandis qu'elles sont cambrées dans l'autre; 3° en ce que la corbeille du chapiteau d'Épiré, entre les hautes feuilles d'acanthe et le rang de perles, est intaillée de traits qui ne se rencontrent pas dans celui de l'arc de Titus; ces traits, d'un bon effet, semblent imiter les joncs verticaux, mais évasés d'une corbeille.

Tous ces caractères, y compris le galbe élégant de notre chapiteau lui-même, prouvent assez qu'il n'est point l'œuvre du moyen-âge. Mais vous m'objecterez qu'il pourrait bien être un travail contemporain de la *Renaissance,* ou même postérieur; à quoi je réponds qu'il suffit de voir la manière large avec laquelle il a été fouillé, et de faire attention à la dureté de la pierre, pour se convaincre que rien de pareil ne se rencontre dans le style contemporain de la Renaissance et dans celui qui lui est postérieur. J'ajouterai, pour ceux qui savent tenir compte des impressions, que notre chapiteau, ou plutôt notre corbeille, toute parée de ses feuilles, a je ne sais quel parfum de vieille souche qu'il est impossible de retrouver dans nos acanthes modernes, un odorat très ordinaire ne s'y tromperait même pas.

Si donc ce chapiteau n'appartient ni aux temps modernes, ni au moyen-âge, il ne peut être évidemment que gallo-romain. Mais auquel des cinq premiers siècles de l'ère chrétienne est-il attribuable? Ici, Messieurs, commence mon embarras. Cependant, si l'on compare le chapiteau de l'arc de Titus, qui est *du premier siècle,* avec le nôtre, on verra que ce dernier est d'un faire moins pur et moins savant; mais, d'un autre côté, si on le rapproche de deux chapiteaux *com-*

posites, du musée d'Arles, et que M. de Caumont a dernièrement décrits dans le bulletin monumental, 13e vol. n° 2, p. 124, il sera aisé de s'apercevoir qu'il est d'une plus belle époque; or, les deux chapiteaux d'Arles sont classés du IVe siècle au VIe. Ils n'ont qu'un rang de feuilles d'acanthe et le galbe de leur corbeille est écrasé. Tout porte donc à croire que le chapiteau d'Épiré doit trouver place entre celui de l'arc de Titus et ceux du musée d'Arles, soit *le troisième siècle.*

Reste maintenant à déterminer la hauteur de la colonne par ce que nous possédons de la partie inférieure du fût, qui, comme il sera prouvé, s'accorde bien avec le chapiteau. Ce fragment de fût est, à sa base, orné de deux filets et d'un tore au milieu. Au-dessus de ces moulures, on distingue, au pourtour de la colonne, trois rangs de feuilles imbriquées les unes sous les autres et ayant plus ou moins l'aspect de feuilles de laurier. Ce fragment de fût est d'un diamètre, à sa partie inférieure, de 56 centimètres, et d'une hauteur, non compris le tore et les filets, de 37 cent.; quant à ceux-ci, ils ont une épaisseur de 85 millimètres.

A l'encontre de ces mesures, nous devons donner celles du chapiteau qui a, de haut, 60 cent.; de large, sur le tailloir, 62 cent.; et de diamètre, au-dessus de l'astragale, 42 cent.

Cela étant, nous avons éloigné *le chapiteau*, de la partie *inférieure* du fût *de sa colonne*, jusqu'à ce que tirant deux lignes convergentes (voir la figure) de C D égalant 54 cent., en A B égalant 42 cent., nous ayons

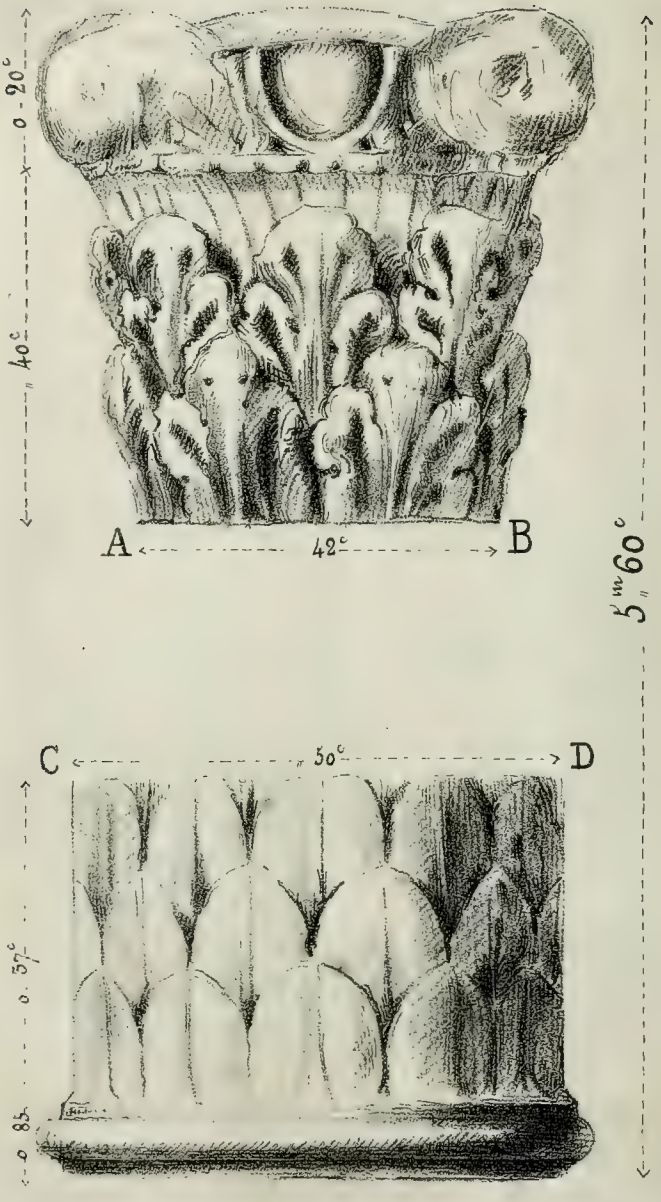

CHAPITEAV ET BASE D'ORIGINE ROMAINE III SIÈCLE

Er. Dainville.

arrêté nos lignes convergentes au point où toute proportion cessait dans la hauteur du fût cherché, entre le diamètre C D et celui de A B.

Cette opération terminée, nous avons pris le diamètre du bas de la colonne, qui est de 56 cent., et n'avons pas été peu surpris, en le superposant dix fois sur l'étendue de notre dessin, de voir que ces dix diamètres répétés formaient précisément, à quelques millimètres près, la hauteur proportionnelle *du fût et de la colonne réunis* des ordres corinthien et composite. Il était donc évident que notre chapiteau et le fragment de fût appartenaient au même monument.

Ces points bien établis, en multipliant le diamètre de 56 cent. par 10, nous avons obtenu une hauteur, fût et chapiteau compris, de. . . . . 5^{m} 60^{c}

Le piédestal, si les proportions en ont été exactes, devait être de 1 77

Et l'entablement, s'il y en a eu, de. . 1 40

Au total. . . . 8^{m} 77^{c}

Mais je suis porté à croire que cette colonne était isolée, car si elle avait appartenu à un temple, il eût été considérable, et vraisemblablement il en fût resté des traces. Alors, dans l'hypothèse d'une colonne isolée, et en supprimant l'entablement, haut de 1^{m} 40^{c}, elle aurait eu de hauteur 7^{m} 37^{c}.

Il ne nous a pas été possible de savoir d'où provenait notre chapiteau, seulement M. le curé d'Épiré, avec une complaisance que nous sommes heureux de signaler ici, nous mit en rapport avec l'un des fermiers de M. de Sevret, lequel fermier nous apprit que tout

près de l'église, l'on avait, il y a quelques années, découvert un blocage, qu'à sa description nous reconnûmes très bien pour avoir été une maçonnerie *amplecton more romano*. Était-ce sur ce blocage que reposait la colonne? Nul n'osera l'avancer, mais, du moins, paraît-il constant que le mamelon d'Épiré possédait autrefois des constructions romaines, et qu'on ne voit pas alors pourquoi notre colonne n'y ait point été dressée.

V. Godard-Faultrier.

Angers, le 16 avril 1847.

ÉTUDE D'ARCHITECTURE AU XVI^e SIÈCLE.

ÉGLISE DE SAINT-MAURILLE DES PONTS-DE-CÉ.

STALLES (1).

Messieurs,

Avant de vous parler des stalles placées dans le chœur de l'Église de Saint-Maurille des Ponts-de-Cé, et qui proviennent de l'abbaye des Bons-Hommes, je vais jeter un coup-d'œil sur l'art du huchier et en suivre les progrès dans une marche rapide.

La corporation des charpentiers, qui comprenait aussi celle des huchiers, menuisiers, tourneurs, charrons, etc., tous ouvriers en général qui coupent et tranchent le bois en merrain (2), eut des statuts sous Louis IX, en 1258, qui ne sont autres que les usages

(1) C'est par erreur que cette notice figure ici. Elle aurait dû trouver place avant celle intitulée : *Recherches sur l'origine des stalles de Saint-Maurille des Ponts-de-Cé*, imprimée à la page 378, 5^e volume, 7^e livraison, des *Mémoires* de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.

(2) Dictionnaire Encyclopédique de France, tiré des métiers d'Étienne Boileau.

et coutumes du temps, rédigés et rapportés par les prud'hommes et chefs du métier.

Les huchiers s'occupaient principalement de la menuiserie religieuse. Ils faisaient les stalles, les armoires pour renfermer les objets précieux (portes de trésors ou sacrarium), les rétables d'autels, etc., et même les bières. En 1290, il leur est défendu par ordonnance royale, de les louer aux familles pour enterrer les morts, ce qui leur épargnait le prix d'un cercueil (1).

Je ferai remarquer à ce sujet, que l'emploi des bières était déjà assez répandu dès cette époque pour nécessiter une réforme dans ce genre de sépulture; mais il est probable aussi qu'il n'y avait à s'en servir que les gens d'une classe moyenne et même peu aisée.

En 1313, Philippe dégage les maîtres charpentiers, charrons et autres, de la juridiction que le maître charpentier du roi exerçait sur eux (2), affranchissement qui devait donner pour résultat une plus grande liberté dans les idées et le goût de ces différentes corporations, et produire un plus grand nombre d'hommes capables.

En 1396, Charles VI leur donna des statuts particuliers (3). L'art du huchier affranchi brille avec éclat,

---

(1) Dictionnaire Encyclopédique de France, tiré des métier d'Étienne T

(2) *Id.*

(3) *Id.*

depuis ce temps il fit de nouveaux progrès, et se répandit avec rapidité. Il est peu d'églises qui n'aient eu leurs stalles et leur sacrarium. La renaissance, si riche dans ses détails, lui fournit des motifs d'ornementation qui s'alliaient parfaitement avec le goût de l'époque et les besoins de bien-être qui se faisaient sentir.

Telles sont très-succinctement, Messieurs, les diverses phases que subit l'art des huchiers, dont le nom se trouve maintenant effacé de notre vocabulaire.

Les stalles complètes se composent : 1° du marche-pied, 2° des parcloses qui forment l'enceinte de chaque stalle, 3° du dossier, 4° du haut dossier, 5° de l'appui ou pupître, disposé de manière à soutenir les personnes à genoux, et à porter les livres de prières. Il y avait ordinairement deux rangs de stalles, le premier qui servait d'appui au second, n'avait par conséquent pas de haut dossier.

Celles dont je vais, Messieurs, vous donner la description n'en ont point, soit qu'il ait été supprimé, soit qu'elles formassent autrefois le premier rang de doubles stalles, opinion fondée sur la disposition des ferrures des panneaux représentant, l'un la force ou le pouvoir, et l'autre la justice, (fig. III) qui semble indiquer un passage.

Le costume et les draperies de ces figures, ainsi que la forme et l'agencement des ornements, indiquent suffisamment qu'elles sont du XVIe siècle ; elles ont beaucoup de rapports avec les statues du tombeau de François II à Nantes.

La renaissance est acceptée sans contrainte, et sans que l'on ait cherché en rien à rappeler le système ogival, si ce n'est dans la représentation de la petite basilique que la figure de la Force tient à la main, et où l'on voit une grande croisée à meneaux et ogives flamboyantes de la dernière période.

Les figures du prophète Jonas et de la sibille Helipomini, que j'ai reproduites (fig. I.) sont dans le même style, un panneau semblable se trouve placé devant chaque stalle ; la forme de ces dernières, leurs moulures et les sculptures des culots semblent indiquer une autre époque que celle des figures que je viens de décrire, cependant elles ne peuvent être de beaucoup antérieures.

La parclose se trouve terminée par un bec orné de moulures supporté par une petite colonne. Une courbure ornée aussi de moulures rattrape la largeur de la tablette, en formant accoudoir pour les bras. A la base de la petite colonne, se trouve une figure assise alternée avec une autre sculpture représentant un choux frisé. (fig. II.)

Les culots sont ornés de différents sujets; j'en ai reproduit deux, dont l'un est devenu populaire sous le nom de sainte Babille, et l'autre représente une troupe de rats cherchant à dévorer un globe couronné d'une croix et porté par un bras.

Les autres culots dont je n'ai pas donné le dessin, offrent l'un un personnage ailé, tenant entre ses bras un globe, aussi couronné d'une croix, mais dans une position renversée, d'autres un éléphant por-

tant une tour, un cerf terrassé par un chien, puis des animaux et des masques chimériques.

Pour l'explication de ces divers sujets, je vais revenir sur ce que j'ai dit précédemment, et je ferai observer que les franchises accordées au peuple, et plus particulièrement aux artistes, leur donnèrent avec la liberté, l'esprit d'observation et de critique qui fut porté si loin plus tard. Toutefois cet esprit au XVI siècle était déjà très développé, et c'est ce qui produisit ces figures grimaçantes et satyriques que l'on rencontre le plus souvent dans les édifices civils, et sur les meubles affectés aux usages de la vie privée. Le musée d'antiquités de notre ville renferme un de ces meubles rendu très-curieux, par le sujet du bas-relief qui le couvre : on y voit représentés tous les âges et toutes les classes de la société, luttant contre la mort, depuis l'enfant enveloppé de ses langes, jusqu'au vieillard, et depuis le serf jusqu'aux rois de la terre et aux princes de l'Église. Cependant ces figures ne sont quelquefois, que la représentation exacte des mœurs, des usages, des coutumes du temps; ainsi dans la figure ayant une mordache à la bouche, et que l'on prend généralement pour une sainte vouée à un silence éternel, n'est-il pas facile de reconnaître à son costume, une religieuse novice encore (l'absence du voile peut du moins le faire présumer), qui pour se rompre à la règle monastique, se serait condamnée volontairement à ce genre de mortification, qui du reste était fréquemment employé par les religieuses de ce temps. (fig. V.)

Dans l'autre sujet, représentant un globe couronné

d'une croix, et attaqué par une troupe de rats, ne peut on pas voir le monde catholique aux prises avec l'hérésie, qui cherche en vain à le détruire, tandis qu'il est soutenu dans la lutte par la main toute puissante de Dieu.

Je n'ai pas étudié le sens des autres figures, qui peuvent n'être aussi que le résultat de la capricieuse imagination de leur auteur.

J'ai donné le dessin d'un escabeau servant aux chantres, qui est de la même époque que les figures des prophètes et des sibilles (fig. VI). Cet escabeau n'est autre chose qu'un tronçon de colonnes.

Le pupître, que je n'ai pas reproduit, représente une aigle aux ailes éployées, forme alors généralement adoptée.

Telles sont, Messieurs, les principales remarques qui m'ont été fournies par l'étude de ces stalles.

E. Dainville.

ÉTUDE D'ARCHITECTURE RELIGIEUSE

AU XV^e SIÈCLE.

ÉGLISE SAINT-SERGE (1442, *Bourdigné*, f° 148 *r°*).

Messieurs,

La nef de Saint-Serge, inférieure sans doute au chœur, sous le rapport de l'art et de l'antiquité, offre néanmoins beaucoup d'intérêt, si l'on veut en considérer les détails.

Dans le dessin que avez sous les yeux, j'ai reproduit fidèlement et avec ses cotes un pilier de la nef et ses détails; on remarque d'abord, que sa forme cylindrique jusqu'à la hauteur de quatre-vingt-dix centimètres, se divise en nervures prismatiques, qui rappellent cependant l'idée d'un groupe de colonnes, puisque chacune d'elles se trouve terminée par un chapiteau, composé d'une tête dans le genre des masques scéniques de l'antiquité, et de deux feuilles placées sur les côtés du chapiteau ou sortant des coins de la bouche du masque.

Cette division de nervures rappelle encore ces groupes de colonnes des siècles précédents; mais au lieu de donner l'idée de plusieurs parties formant un tout d'une réunion de colonnes liées entre elles, comme pour résister avec plus de force à la poussée des voûtes, et dont le sens symbolique se trouve par là nettement expliqué, elle semble indiquer au contraire, un tout divisé en plusieurs parties, ce qui lui ôte le caractère de force qui distinguait les piliers romans, en lui donnant un sens de décoration complété par le jeu des saillies et des ombres.

Dans la disposition du plan, il est bon de remarquer que les nervures de la voûte retombent directement sur celles des piliers, et que si l'on supprimait les chapiteaux, elles se confondraient et feraient prolongement les unes des autres; la largeur de la nef est de $8^{m},70^{c}$, et la distance entre les piliers de $6^{m},60^{c}$, ce qui explique pourquoi la nervure qui touche au mur est de $0^{m},025^{m}$ plus étroite que la moitié d'une entière; la diagonale formant avec le mur de la nef un angle plus aigu qu'avec l'arc doubleau.

Sur la même feuille, j'ai représenté la corniche d'encorbellement formant la galerie au-dessus des arcades des bas-côtés; on retrouve dans la disposition générale de cette corniche des moulures qui se ressentent évidemment de l'origine grecque, ainsi que les masques qui l'ornent; dans quelques parties ce sont des feuilles de vigne, et dans d'autres, des feuilles de chardon posées en croix, ou des fleurs de bourrache.

TVDE D'ARCHIT

E

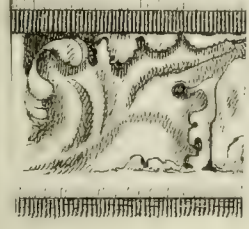

ETVDE D'ARCHITECTVRE RELIGIEVSE AV XV.e SIÈCLE.

EGLISE DE S.t SERGES.

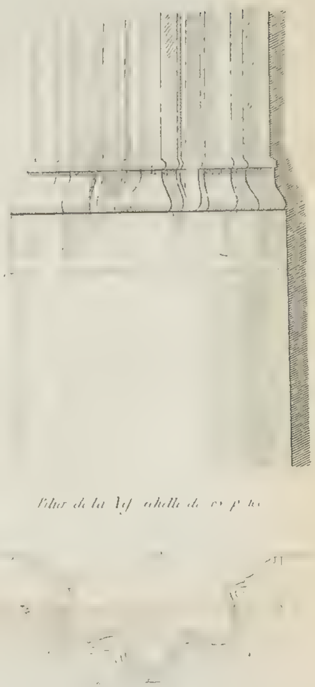

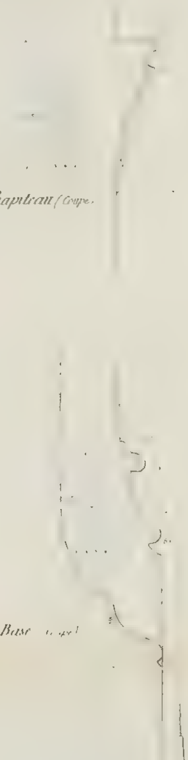

Chapiteau (Coupe.

Base

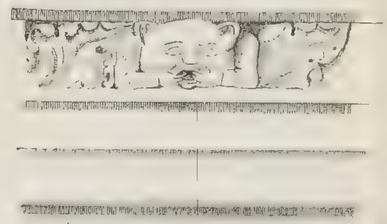

CORNICHE D'ENCORBELLEMENT

Angle saillant

J'y ai joint aussi la décoration d'un angle saillant composé d'un masque et de deux animaux chimériques; ce masque a pour but sans doute, comme ceux de l'antiquité, la représentation d'un caractère particulier : ici ce caractère doit être un vice qui se trouve défini, par les deux animaux chimériques attachés à sa bouche. L'autre angle offre une tête d'ange couronnée.

Le gothique, qui est resté longtemps le seul style employé pour les édifices religieux, quoique les inspirations de l'Italie eussent amené un changement dans l'architecture des palais et des maisons particulières, a emprunté sans doute quelques-uns de ces détails à l'art antique, tout en conservant les formes générales, ainsi que semblent le prouver les détails dont je viens de donner la description.

Peut-être est-ce un de ces prêtres-artistes, comme en renfermaient les couvents de bénédictins, où depuis longtemps, la science et les arts étaient venus se réfugier, qui sculpta entre ses heures d'études, l'élégante corniche de Saint-Serge, en y gravant ses souvenirs d'Italie.

Voici, Messieurs, sur quels faits historiques je base les aperçus qui précèdent. Je les puise dans l'histoire de René d'Anjou, comte de Provence et roi de Sicile, de ce prince ami et protecteur des arts, qui a dû nécessairement s'inspirer du goût de l'art italien pendant son séjour dans ce pays, le répandre autour de lui, et en doter l'Anjou à son retour.

En 1438 il se rend maître de Naples jusqu'en 1442;

alors il se retire en France, faisant le bonheur des peuples chez lesquels il tient sa cour, et meurt en 1480, laissant derrière lui une page dans l'histoire des arts qui remplit à elle seule celle du XV^e^ siècle en Anjou.

E. Dainville.

SUR LES HACHES DE BRONZE.

Au nombre des antiquités trouvées aux environs de Saumur, le musée de cette ville possède environ quatre-vingts haches de pierre et un nombre à peu près égal de haches de bronze de formes très variables. Frappé de la ressemblance de quelques-unes de ces dernières avec les haches de pierre, j'ai pensé à réunir les différentes formes qu'elles présentaient, et je suis arrivé à un résultat qui semble ne laisser non seulement aucun doute sur l'usage de ces haches, mais encore qui indique les efforts successifs qu'on a faits pour les fixer d'une manière plus solide à leurs manches; un coup d'œil jeté sur les formes que j'ai dessinées, servira à comprendre facilement la marche du perfectionnement.

Le N° 1 est la représentation exacte des haches de pierre seulement, il est plus mince.

Les N^{os} 2 et 3 s'élargissent plus dans le bas, mais devaient encore se fixer comme les haches de pierre, c'est-à-dire, dans un bois droit fendu à une de ses extremités et fortement lié avec des lanières de peau.

Le N° 4 présentant des bords relevés dans une grande partie de sa longueur, a dû se monter d'une manière différente: il très probable qu'il était fixé à l'extrémité d'un bois fendu et courbé comme je l'ai figuré. Cette méthode plus solide avait cependant encore

un inconvénient, la hache agissant sur son manche comme un coin, devait finir par le fendre malgré les liens qui l'entouraient.

Le N° 5 par un étranglement dans son milieu, indique un commencement de perfectionnement pour obvier à cet inconvénient.

Le N° 6 a une petite traverse qui pouvait aussi arrêter la hache.

Dans le N° 7 cette traverse s'élève au niveau des bords, et offre alors un obstacle infranchissable. L'arme restait cependant encore mince et légère.

Dans le N° 8 la partie supérieure reste seulement creuse, et l'inférieure s'élevant au niveau des bords, donne beaucoup plus de poids et de force.

Le N° 9, dont la forme est la plus commune, offre une épaisseur plus considérable et par conséquent une cavité plus profonde pour loger le manche.

Le N° 10 présente un anneau dans lequel, en passant une des lanières de peau, on fixait la hache d'une manière plus solide qu'on ne l'avait fait jusqu'alors.

Dans le N° 11 les deux bords beaucoup plus grands et recourbés l'un vers l'autre, enveloppaient entièrement le bois et augmentaient encore beaucoup la solidité.

Le N° 12 est une hache entièrement creuse, carrée dans sa partie supérieure, mais conservant et l'anneau pour passer la lanière de peau et la cloison pour recevoir le bois fendu.

Enfin le N° 13, dont la partie qui doit recevoir le manche est arrondie, conserve encore son anneau, et sa cloison intérieure fait un passage très naturel

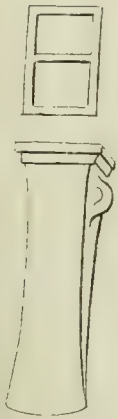

12

13

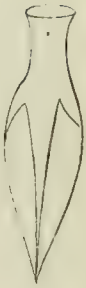

14

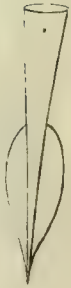

15

Sur les Haches en bronze

pour arriver à la lance en passant par la forme du N° 14 où la cloison est remplacée par un trou.

J'aurais pu multiplier davantage les passages d'une forme à l'autre; j'ai pensé que cette série suffisait pour faire voir qne ces haches de bronze ont dû succéder aux haches de pierre et les avaient remplacées en s'améliorant successivement. Il existe encore une autre ressemblance entre ces différentes armes, c'est leur dimension.

Ainsi nous avons des haches de pierre de quatre centimètres seulement de longueur, lorsque d'autres ont plus de vingt-cinq centimètres. Même différence existe également dans celles de bronze; nous en avons de cinq centimètres, d'autres vont jusqu'à vingt. Des armes aussi faibles que les premières ne pouvaient certainement pas être dangereuses, et sont inadmissibles comme moyens de défense; cependant ne pourait-on pas trouver l'explication de cette différence dans nos habitudes mêmes? Ne donnons-nous pas à nos enfants des diminutifs de tous les objets à notre usage? ne serait-il pas naturel de penser que les hommes de ce temps, ont mis entre les mains de leurs enfants ces haches légères, pour habituer leurs jeunes bras à manier avec aisance l'arme qui un jour devait proteger leur existence? C'est une simple supposition, mais qui peut cependant expliquer cette différence de grandeur dans ces armes primitives.

Courtiller, de Saumur.

Le 12 décembre 1846.

OBSERVATION.

La Société n'accepte pas la solidarité de toutes les opinions émises dans les articles insérés dans le Recueil de ses mémoires.

AVIS.

MM. les Membres du Comice Horticole sont prévenus qu'ils auront dorénavant à adresser franco le montant de leurs cotisations à M. Le Gris, trésorier du Comice, rue des Cordeliers, à Angers. Il leur en sera délivré récépissé.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

d'Agriculture, Sciences et Arts

D'ANGERS.

6e Volume. — 3e et 4e Livraisons.

ANGERS,
IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE.

1849.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

d'Angers.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

d'Agriculture, Sciences et Arts

D'ANGERS.

6e Volume. — 3e et 4e Livraisons.

ANGERS,
IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE.

1849.

DEUXIÈME PARTIE.

RAPPORT

SUR LE CONGRÈS SCIENTIFIQUE,

ouvert à Gênes, le 14 septembre 1846,

PRÉSENTÉ

PAR **M. ELIE JANVIER DE LA MOTTE,**

Conseiller à la Cour Royale d'Angers, Chevalier de l'Ordre Royal de la Légion-d'Honneur,

à la Société royale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, dans la séance du 8 janvier 1847.

Messieurs,

J'ai reçu, comme un grand honneur, la mission de vous représenter au congrès scientifique de Gênes ; en l'acceptant, je ne me suis point fait illusion sur ce qui me manquait pour la remplir dignement. Mais s'il ne m'a pas été donné d'intervenir, aussi efficacement que je l'aurais désiré, dans les discussions auxquelles j'ai assisté, du moins, j'en ai rapporté des observations et des impressions que j'ai à cœur de vous communiquer.

Je n'ai certainement pas l'intention de traiter une à une les nombreuses questions qui ont été soulevées pendant une session de quinze jours, et dans des sections différentes.

Un tel travail dépasserait mes forces, et fatiguerait votre attention ; il ferait d'ailleurs double emploi avec

les procès-verbaux qui vous seront envoyés. Là, tous les débats sont analysés avec une fidélité et une lucidité remarquables; mais comme on l'a dit avec beaucoup d'esprit et de justesse, la parole des orateurs *fige sur le papier*. Ces procès-verbaux ne pourront donc eux-mêmes, et à mon grand regret, reproduire cette verve, cette souplesse, cette élévation de langage, avec lesquelles j'ai entendu soutenir les controverses les plus animées. J'espère que vous trouverez joints aux comptes qui seront rendus quelques-uns des ouvrages ou mémoires soumis à l'examen des diverses commissions.

Ces écrits seraient dignes d'acquérir la plus grande publicité. Ils témoignent dans leurs auteurs d'un profond savoir et d'un vif amour de la science.

D'avance, je dépose ici un journal qui, quoique très sommaire, indiquera suffisamment les matières qui ont été traitées.

Je préfère d'ailleurs vous l'avouer dès cet instant: par suite des habitudes d'esprit que vous me savez, je me suis moins attaché à suivre les détails, les incidents du congrès, qu'à l'étudier dans son ensemble et dans ses effets généraux.

C'était un spectacle vraiment curieux que celui de tant d'hommes accourus de divers points de l'Europe, inconnus les uns aux autres, et qui, dès leur première rencontre, se montraient enclins à une bienveillance, à une confiance réciproques; ils étaient tous empressés de s'initier aux opinions, aux institutions de leur pays, et ne tardaient pas à sentir combien ils gagnaient en liberté, en étendue d'esprit, dans ces enseignements divers: or, rien n'est plus propre, suivant

moi, à effacer, dans les idées et les mœurs des peuples, ces différences, ces contradictions qui faisaient le scandale de Pascal, et l'excitaient à parler avec une si amère ironie de la raison humaine.

Si l'abbé de St-Pierre vivait de nos jours, il ne manquerait pas de glorifier les congrès scientifiques comme un des moyens les plus propres à réaliser ses plans de concorde et d'harmonie, et je crois être l'interprète des sentiments de ceux que je m'honore d'appeler du nom de collègues, en proclamant que tous, nous nous sommes séparés avec l'intention de remplir autant qu'il dépendrait de nous, l'office de messagers de sympathie et d'alliance entre nos mutuelles patries.

Les congrès ont, je le sais, été l'objet de bien des apologies, et tout à la fois de critiques sévères. Je ne veux examiner ici ni les unes ni les autres; mais pour ce qui m'est personnel, je n'hésite pas à affirmer qu'il y a dans ce genre de réunion un principe éminemment pacificateur, civilisateur, et que les avantages qui en dérivent surpassent grandement les inconvénients qu'on a pu leur opposer.

Il n'est pas effectivement une idée, un fait utile, qui, en se répandant au sein de ces assemblées, n'y profite à l'intérêt général. C'est le savoir de quelques-uns venant s'y produire à tous; c'est une même lumière dont les rayons se projettent sur toutes les intelligences qui en sont éclairées.

La pensée qui travaille solitaire est celle qui crée sans doute les œuvres les plus admirées: mais la vie intellectuelle, dans le sens le plus général, a besoin d'être éveillée, excitée, pour se manifester dans toute son énergie et sa puissance.

C'est en le comprenant ainsi que l'Allemagne qui en avait reçu l'exemple de la Suisse, l'Allemagne, cette terre classique des études sérieuses, loin de dédaigner les congrès, les a au contraire adoptés avec ardeur; elle a vu dans ces réunions libres un élément de progrès, un moyen pour les savants d'un même pays, de toutes les nations, de venir conférer utilement sur l'état de la science, et de mettre en commun leurs travaux.

La France et l'Angleterre marchent dans la même voie, et poursuivent le même but.

L'Italie à son tour, et plus que les autres, devait y porter ses espérances et ses vœux; aussi ce fut un beau jour pour elle que celui où cette sorte d'institution se vit agréée par le souverain de la Toscane. Elle y fut saluée comme un heureux présage, et ce présage n'a pas été trompé.

La date du premier congrès ne remonte qu'en octobre 1839, et déjà l'existence de ceux qui l'ont suivi est consacrée par une sympathie universelle.

C'est là, Messieurs, un grand fait dont l'histoire enregistrera le souvenir si honorable pour Léopold II.

Pise, la savante Pise, fut la première à jouir de cette précieuse conquête; et bientôt, une année après, le roi de Sardaigne accueillit avec une même faveur la seconde assemblée du congrès dans ses États.

Florence, Padoue, Lucques, Milan, Naples, sont devenus successivement en possession du même honneur; car, il y a lieu de le dire, chaque ville de ce pays aspire à recevoir dans ses murs les représentants de toutes ces études qui font la gloire des nations; et

s'il est vrai que la haute et salutaire influence de ces réunions ne puisse plus être contestée, elle se démontre encore plus évidente, d'une nécessité plus particulière à l'Italie, partagée, morcelée qu'elle est en un si grand nombre d'États. Depuis Charlemagne, bien des projets ont été conçus, bien des efforts ont été tentés dans le but d'opérer la fusion de ces divers États en une seule nation. Toutes ces entreprises ont échoué. La plus récente et la plus puissante, celle de Napoléon, n'a eu qu'un résultat incomplet et passager: cependant des âmes ardentes et généreuses, s'obstinent encore à poursuivre l'espérance de l'Italie une et indivisible. Nul ne sait sans doute le secret de l'avenir; mais pour quiconque observe et réfléchit, l'Italie n'est pas mûre pour l'unité politique. L'unité qu'elle doit chercher, qu'elle doit préalablement conquérir, c'est l'unité intellectuelle et morale, et c'est celle-là aussi qu'elle ambitionne aujourd'hui dans ses congrès scientifiques. Leur convocation annuelle dans une de ses grandes cités, est un des plus féconds moyens d'y parvenir, d'achever de dissiper les derniers souvenirs de ces rivalités haîneuses de province à province, de commune à commune, de famille à famille, qui pendant tant de siècles ont agité, déchiré la Péninsule. Déjà, Messieurs, le sentiment de la fraternité italienne vient pénétrer tous les cœurs, il ne fait chaque jour que se fortifier davantage. J'ai été le témoin des vœux, des plus nobles élans vers la même commune. Les vicissitudes éprouvées par ce peuple, ne lui ont rien fait perdre de sa vitalité, de sa fécondité.

Il y a quelques années un grand historien, qui est

devenu un si grand orateur et un si grand politique, comparait ce noble pays à *une belle fleur qui a envie d'éclore.* Si aujourd'hui je n'achève pas la citation entière, c'est qu'il est juste de ne pas méconnaître que depuis lors, on n'y rencontre plus au même degré, ou du moins partout, les mêmes contraintes, les mêmes souffrances pour les intelligences. Tous les gouvernements y sont absolus en principe, mais en pratique plusieurs sont modérés, presque libéraux. Les grands ducs de Toscane font bénir leur autorité paternelle..... mais l'esprit de progrès se manifeste surtout dans les deux royaumes gouvernés par des souverains tout à fait nationaux, la maison de Naples et la maison de Savoie.

Celle-ci, issue des comtes de Maurienne, s'est élevée à force de patience et d'habileté à la condition d'une dynastie royale. Elle a su se concilier les populations qu'elle a successivement réunies sous son sceptre. Le prince qui règne aujourd'hui est laborieux, éclairé, bienveillant..... S'il n'accomplit pas dès à présent les réformes politiques qui seraient désirables, il s'applique du moins à introduire dans les diverses parties de l'administration tous les perfectionnements dont elles sont susceptibles. Son gouvernement fait preuve d'équité : l'autorité se montre facile et protectrice à l'égard de tous; le roi Charles-Albert est un roi qui comprend son époque, ses idées sont plus avancées que ses actes, de grandes espérances se tournent vers lui. Il peut lui être donné d'avoir un grand rôle à remplir; mais je ne veux, Messieurs, constater autre chose que les généreux efforts d'un pays qui cherche à s'unir par une initiation commune

aux sciences et aux arts, et à participer à des biens qui, dans l'ordre intellectuel et matériel, sont si capables de tenter son génie et son ambition.

A ce titre, je vous signale en témoignage de la disposition des esprits, la réception si magnifique faite aux congrès de Gênes; et à cette occasion, je voudrais pouvoir vous raconter cet empressement enthousiaste de tous les citoyens, à célébrer par tous les genres de manifestation, la présence de l'assemblée scientifique.

J'aimerais à vous décrire avec leur luxe et leur splendeur, toutes ces réunions nombreuses auxquelles j'ai assisté, dans ces palais superbes, où nous étions reçus, et dont les merveilles des arts ont fait des demeures princières.

Ce tableau qui aurait eu son genre d'intérêt, je l'aurais essayé, sans la crainte de sortir des limites que m'assignent les convenances de ce lieu; ce qu'il m'appartient de vous dire, c'est que les grandes existences, les grands noms de la cité de Gênes ont tenu à honneur de s'associer à cette sorte de fête de la civilisation italienne. Si je n'avais vu dans ces réceptions somptueuses qu'une occasion de satisfaire à de fastueuses vanités, j'aurais gardé le silence. Mais les noms auxquels je me reporte, vous les verrez tous mêlés à nos discussions, et cités de la manière la plus honorable dans les procès-verbaux de nos séances.

Il me sera aussi permis de ne pas mettre en oubli tout ce que nous avons trouvé de courtoisie et de bienveillant accueil dans la municipalité de Gênes, qui n'était elle-même que l'interprète du sentiment de toutes les classes; je ne saurais manquer de reconnaître avec gratitude tout ce qu'elle a apporté de

soins et d'attention pour rendre notre séjour agréable et nous le mettre à profit. Tous les monuments nous étaient accessibles, les divers établissements de la ville nous ont été constamment ouverts, et nous y étions partout admis avec une distinction remplie d'égards.

La municipalité avait aussi, dans un but que vous apprécierez, fait dresser une table commune, afin de procurer aux membres du congrès un moyen de se réunir. Six cents d'entre eux pouvaient chaque jour y prendre place; on eût dit d'anciens amis, tant les relations s'y montraient faciles, tant la conversation était pleine de cet abandon qui lui prête un si grand charme.

C'était sur une des hauteurs de Gênes, dans une de ces délicieuses villa, qu'à certaine distance on croirait suspendues dans les airs, que se tenait cet immense banquet où l'on ne pouvait trop louer la prévoyante organisation dans les détails, et admirer ce qu'il y avait de séduisant et de magnifique dans l'ensemble.

Serait-ce là, Messieurs, une circonstance indigne d'être rappelée... je ne l'ai pas pensé. Toutes les villes d'Italie, en prenant pour devoir, à l'époque des congrès, d'instituer une table commune accessible à toutes les conditions, où tous les rangs viennent se confondre, m'ont paru faire par là un acte de bonne et intelligente hospitalité.

Chaque soir aussi, les savants avaient un autre lieu où ils étaient sûrs de se rencontrer, tant il offrait à tous d'agrément et d'attrait; les vastes et brillants salons d'un palais avaient été mis à leur disposition; ils y trouvaient réuni tout ce qui peut satisfaire aux goûts

et aux habitudes de chacun, et cet avantage si apprécié pour des étrangers, nous le devions à la gracieuse politesse d'une société littéraire dite *Casino e recreazione*, composée des personnes les plus distinguées dans les sciences, dans les arts, ou par le rang élevé qu'elles occupent.

Toutes ces manifestations de sympathique accueil n'étaient pas, je crois, indifférentes à connaître : elles vous apprendront dans quels sentiments et dans quel milieu s'est passé le congrès scientifique de Gênes dont je me hâte de vous parler d'une manière plus spéciale.

Ce fut le 14 septembre dernier et dans une de ces belles journées dont le ciel favorise l'Italie, en présence de l'animation joyeuse et du mouvement extraordinaire de la population, que les membres du congrès se réunirent dans cette métropole de Saint-Laurent, dont la fondation remonte aux premiers siècles et qui porte encore l'empreinte de son ancienneté; reconstruite plus tard dans le style gothique, ornée à l'extérieur de bandes superposées de marbre noir et blanc, elle présente à l'œil un aspect imposant et sévère. Une messe solennelle y fut célébrée par le vénérable archevêque de la ville, avec cette magnificence qui donne aux cérémonies du culte catholique un caractère si grand et si élevé. Les citoyens les plus notables de la ville, les fonctionnaires publics des différents ordres, tous étaient venus se réunir à l'illustre assemblée dans cette basilique qui ne suffisait plus à contenir la foule empressée. Le gouverneur-général de la province de Gênes, M. le marquis Paulucci qui, pendant toute la durée du congrès, a si bien représenté

son souverain par l'éclat et l'affabilité de ses réceptions, assistait là aussi pour témoigner tout à la fois de ses sentiments personnels, et du haut intérêt que le gouvernement portait à une solennité de cette nature.

Lorsque cette pieuse cérémonie fut terminée, les membres du congrès se rendirent au palais ducal, vaste édifice, ancienne résidence des Doges. C'est dans la grande salle où ceux-ci jadis tenaient leur conseil, que commença la première séance. Je n'irai pas vous signaler ici les ornements qui la décorent et l'étendue de ses proportions; vous n'y trouveriez qu'un détail trop secondaire, quoiqu'à vrai dire la majesté d'un lieu puisse ajouter à la grandeur des choses.

Le discours d'ouverture fut prononcé en ce jour par M. le marquis de Brignole-Sale, ambassadeur de Sardaigne en France.

L'honneur de la présidence lui avait été décerné par les suffrages du précédent congrès de Naples. Sa haute position, les grands souvenirs de sa famille auraient suffi sans doute pour expliquer cette élection, mais des titres plus flatteurs, parce qu'ils lui étaient plus personnels, la lui avaient méritée, et il ne tarda pas à venir la ratifier avec un nouvel éclat, lorsque, dans un langage élevé, traçant si bien la règle des congrès, il en glorifia aussi le but et l'utilité dans les termes les plus chaleureux et les plus magnifiques.

Amené par son sujet à envisager l'état général de la science, il ne se borna pas à en rendre compte. Sa pensée se porta plus haut et plus loin; il fit connaître dans un éloquent parallèle ce qu'étaient les arts, les études pendant l'époque de nos anciennes guerres, et

tout ce qu'ils avaient gagné depuis le règne de la paix, en sorte que l'orateur sut faire un enseignement politique de ce qui aurait pu ne se produire que comme appréciation scientifique.

L'illustre président examinant ensuite les titres des Gênois à revendiquer une glorieuse place dans les congrès, nous les représenta se distinguant dans les armes, les sciences, la navigation; portant, à l'aide de courageux missionnaires, le flambeau civilisateur de la religion catholique dans les contrées les plus lointaines; et n'oubliant jamais au milieu de leurs intérêts commerciaux, ce qui peut contribuer à toutes les splendeurs de la patrie; et c'est après avoir ainsi célébré la mémoire du passé, qu'il réclama au milieu d'unanimes applaudissements, un vote élogieux en faveur de ces jeunes Italiens qui, fidèles aux exemples laissés par leurs ancêtres, consacrent leurs travaux, leur intelligence, leur courage au progrès des sciences et au bien de leur pays.

M. le marquis François Pallavicini, dont le zèle pour le congrès a été si louable et si efficace, prit ensuite la parole, en qualité de secrétaire-général, et dans une allocution dont il sut rendre les détails intéressants par sa parole élégante et facile, il fit connaître à l'assemblée les dispositions réglementaires qui concernaient ses travaux et les matières qui devaient principalement être soumises à son examen. Tous ces préliminaires établis, et après la lecture des noms des délégués de chaque académie, il fut procédé à l'élection des membres qui devaient être appelés à la présidence des différentes sections.

Nous étions mille au moins, et parmi les Français

que j'ai été si heureux de retrouver au milieu de cette assemblée, je pourrais citer plusieurs noms justement estimés, et entre eux, celui du consul-général de France, M. Edouard Alletz, écrivain d'une grande pureté de talent, d'une moralité si élevée, dont les ouvrages ont été couronnés par l'Institut. Qu'il me soit permis de lui adresser de publics remercîments pour le patronage si utile, l'accueil si gracieux que nous avons reçu de lui, mes compatriotes et moi.

Le congrès comptait aussi parmi ses membres des savants renommés en Allemagne. Mais l'immense majorité était composée d'Italiens; il en est que j'ai particulièrement distingués et dont le souvenir m'est resté bien précieux.

César Cantù, écrivain philosophe qui, après Bossuet, Vico et Herder, a osé concevoir et exécuter, si jeune encore, une histoire universelle, et qui dans ses récits pleins de grandeur et d'attrait, a montré la Providence conduisant l'humanité vers le vrai, le bien et le beau, ces trois fins de la création.

J'ai été singulièrement frappé du grand nombre d'ecclésiastiques qui assistaient au congrès et en suivaient les séances avec l'intérêt le plus assidu. C'est là un fait très significatif. . . . . .

Je savais qu'à toutes les époques le clergé ultramontain avait possédé de grandes richesses intellectuelles, mais il les cachait au fond du sanctuaire; il les dérobait en quelque sorte aux regards profanes. Aujourd'hui il a cessé de mettre la lumière sous le boisseau, il se mêle à la foule, armé du flambeau de la science; il participe activement au grand œuvre de la propagation des lumières; il accepte et glorifie tou-

tes les découvertes, même celles qui jadis avaient excité ses susceptibilités. J'ai entendu les membres de ce même clergé auquel on a tant reproché d'avoir persécuté Galilée, je les ai entendus témoigner leur admiration, leur enthousiasme à la nouvelle qu'un astronome français avait par un élan de génie et par la force du calcul, trouvé un nouveau monde.

Je signale, Messieurs, avec d'autant plus d'empressement, cette conduite, ces tendances du clergé italien, que leur influence réagira sur le clergé de tous les peuples catholiques. Les prêtres français, il est vrai, n'ont pas attendu ces exemples, ils les ont devancés..... Ils ont pris une noble initiative. Mais désormais, ils seront encouragés à marcher plus confiants et plus hardis encore dans la voie où ils sont entrés et qui, au surplus, n'est pas une voie nouvelle, c'est la voie antique, celle ouverte par saint Clément d'Alexandrie, saint Augustin, saint Anselme, saint Thomas, par les premiers pères et par les premiers docteurs de l'Eglise.

Tous ont professé et pratiqué cette maxime que la plus haute orthodoxie consistait à confirmer, à expliquer la foi par la science.

Je quitte, Messieurs, les réflexions que fit naître en moi cette première réunion, pour vous rendre compte de l'organisation du congrès dont les travaux commencèrent le 15 septembre, et furent divisés par sections, au nombre de huit.

Un magnifique bâtiment où existent de nombreuses salles, ornées de tableaux, de fresques, de peintures diverses, et qui sert de local à l'Université royale, fut consacré à la tenue des séances.

Nul lieu ne pouvait être plus convenable et mieux choisi. Il renferme un musée d'histoire naturelle, un cabinet de physique, un jardin botanique et une riche bibliothèque. Chacun des membres du congrès put ainsi trouver là tous les moyens d'étude, tous les éléments d'instruction.

La première section, celle sur laquelle je dois du moins appeler de préférence votre attention, la section d'agronomie et de technologie, avait pour président l'abbé Raphaël Lambruschini, si distingué par son savoir et sa pureté de langage.

Parmi les matières qui ont été traitées, un mémoire de l'avocat Marli, sur la comptabilité agraire, est venu particulièrement fixer mon attention. Ce mémoire, où se révélaient d'importantes théories économiques, avait pour but d'établir le rapport de la rente avec le capital, la part du propriétaire, et celle du colon. Vous concevrez tout ce qu'un sujet semblable pouvait comporter d'idées et d'appréciations diverses; aussi, souleva-t-il une discussion à laquelle plusieurs membres prirent une très vive part.

Les associations agraires, leur meilleur mode d'organisation, leurs avantages matériels et moraux, les moyens d'encouragements les plus efficaces à offrir, ont pareillement occupé la section, et l'on y a aussi recherché comment il serait possible de parvenir exactement à la connaissance des faits qui auraient mérité des récompenses aux plus dignes et aux plus vertueux.

Ces questions que je me borne à établir, et dont la solution intéresse au plus haut degré l'Italie, ne seront pas elles-mêmes sans un puissant intérêt pour la

France; et c'est ici que je dois regretter de ne pouvoir ni reproduire les lumineux aperçus présentés sur cette matière, ni remettre sous vos yeux les mémoires qui contenaient de précieux détails sur les lois, les coutumes agraires, et la condition morale des paysans.

Chacun sait que le sol de l'Italie doit au bienfait de ses eaux, autant peut-être qu'au climat, la richesse de ses productions. Vous ne serez donc pas surpris de rencontrer dans les procès-verbaux des dissertations étendues sur les différents moyens d'irrigation qu'il convient d'employer, suivant la nature des localités, et le genre de culture; et d'apprendre que de nombreuses commissions sont venues apporter le tribut de leurs recherches. Les lois relatives à la propriété des fleuves, des cours d'eau, exerçant sur l'agriculture une grande influence, ont dû conduire nécessairement à la révision de cette législation elle-même, à l'effet d'y introduire les dispositions les plus utiles dans l'intérêt général et privé. Ce travail, déjà entrepris au congrès de Naples, doit se continuer à la prochaine réunion scientifique, tant l'on est justement pénétré en ce pays des avantages résultant de bonnes lois, et de bonnes pratiques en cette matière.

La France ne possède point, sans doute, les mêmes causes de fertilité; elle n'est pas dans des conditions aussi complétement favorables; elle n'a pas tous ces fleuves, ces lacs, ces versants de montagnes, dont la nature a été prodigue envers la Péninsule, où les terres, pour être fécondes, ne réclament qu'un faible travail. Mais malgré cette différence, j'ai pu me convaincre que parmi nous on ne s'est pas assez attaché à s'emparer de la part qui nous a été faite dans

les mêmes ressources, ou que, cédant trop à la puissance de l'habitude, à une prudence mal entendue, les propriétaires et les agriculteurs français hésitent à tort devant ces entreprises, ces premiers sacrifices, dont bientôt ils seraient si largement récompensés.

J'ai vu dans le Midi bien des exemples qui seraient encourageants à citer; j'ai vu surtout dans le département des Bouches-du-Rhône, sur les bords du canal de Crappone, une contrée jadis inculte, presque délaissée, et aujourd'hui transformée en champs, en prairies, où se récoltent d'abondantes moissons; et là où il n'y avait, pour ainsi dire, trace d'habitation, ont surgi des usines nombreuses, des villages entiers se montrent, des milliers de bras sont activement occupés; enfin partout, en ces lieux, se révèlent la prospérité et l'aisance.

M. le marquis de Jessé Charleval, dont les ingénieux travaux ont renouvelé tout ce sol à l'aide de simples cours d'eau habilement appelés et distribués, qui par ses persévérants efforts a créé d'aussi satisfaisants résultats, avait d'avance sa place marquée dans ces sortes de discussions, et je me souviens encore de la faveur qui accueillait les enseignements de sa brillante parole.

Si je voulais suivre, dans toute son étendue, la série des questions qu'a traitées la section d'agronomie, je risquerais trop de m'égarer dans cette voie. Je sais d'ailleurs que l'honorable M. Guillory, qui a représenté au congrès de Gênes la Société industrielle de notre ville, remplira cette tâche d'une manière complète, et vous savez aussi qu'il s'en acquittera avec cet esprit d'observation et d'analyse qui le distingue

si éminemment. Je ne puis cependant omettre de faire connaître ici que la culture du thé a été l'objet d'un examen qui intéresse notre pays; et, à cet égard, les essais tentés, les heureux résultats obtenus par un de nos compatriotes, M. André Leroy, ont été accompagnés de trop d'éloges pour que je n'aie pas à cœur de m'en rendre l'interprète auprès de cette assemblée.

Il est aussi une branche d'industrie que j'ai lieu de croire trop négligée dans nos contrées; elles y trouveraient un produit qui est une des richesses du Midi : je veux parler de l'industrie sériciçole.

M. Palyart de Clamouse, chargé par le gouvernement français de créer, dans le département des Bouches-du-Rhône, des magnaneries sur une vaste échelle, et qui en a dirigé l'entreprise avec un si grand succès, a présenté des observations qui seraient de nature à nous faire désirer de semblables établissements.

D'après lui, les petits éducat urs, trop peu aisés pour faire les frais de ces vastes constructions auxquelles s'approprient les principes de la ventilation, selon la méthode d'Arcet, pourraient y suppléer facilement par de modestes greniers de ferme, et d'une manière suffisamment profitable : c'est ce qu'attestent de nombreux exemples dans la contrée qu'il habite.

Je néglige les détails secondaires, quoiqu'ayant leur utilité. Je n'ai voulu fournir ici que des indications générales, puisées à une source qui fait autorité en cette matière.

Je n'aurais plus rien à ajouter sur la section d'agronomie, si elle s'était uniquement maintenue dans la sphère la plus ordinaire de ses travaux; mais elle embrassait aussi la technologie, et à l'aide de ce qu'il

y a d'étendu ou d'élastique dans cette expression, de hautes questions d'économie sociale ont été portées devant elle, et c'est un prêtre français qui y a pris la plus noble part.

Ainsi on s'y est occupé de l'institution des salles d'asile, des crèches, des écoles primaires, des sociétés de charité, de patronage pour les libérés de prison, du régime pénitentiaire, et de la fondation de colonies agricoles pareilles à celle de Mettray.

Ces diverses institutions sont encore presqu'étrangères à l'Italie, elles n'y sont du moins, et pour la plupart, qu'à l'état d'étude, de premier examen, et toutes je les ai vues accueillies avec une vive ardeur Certaines d'entr'elles ont pu faire naître quelques hésitations, éveiller quelques craintes, mais le but, le principe de chacune, ont été consacrés par un assentiment unanime; et je regrette, parce qu'il y en aurait trop à citer, qu'un choix me serait difficile, de ne pouvoir désigner les noms de tous ceux qui se sont associés avec tant de zèle à cette mission d'humanité.

C'était un beau spectacle que de voir tout ce travail des intelligences inspirées par le cœur, s'attacher ainsi à donner satisfaction à ce qu'il y a de pressant, de réel, et d'inoffensif dans les besoins de la société moderne.

Je me félicite, en vous y arrêtant, d'avoir à nommer particulièrement ce prêtre que je vous signalais tout à l'heure, M. l'abbé Fissiaux, chanoine honoraire de Marseille et d'Alger, dont l'éloquence s'est si chaleureusement animée en faveur de ces œuvres.

Les idées philanthropiques qui, de nos jours, poussent vers ces améliorations, les sentiments qui en

sollicitent le triomphe, sont en notre pays dès longtemps compris, acceptés, et de plus en plus pratiqués.

Nous vivons sous un gouvernement qui encourage toutes ces salutaires tendances, qui les entoure de sa protection, et il y a peu de jours encore nous en avons reçu le témoignage dans le généreux secours accordé à une de nos salles d'asile par M. le ministre de l'instruction publique, qui a eu en cette circonstance un double mérite, celui de faire le bien, et de l'accomplir avec tant de grâce. Mais si je n'avais rien en soi à vous apprendre à l'égard de ces institutions que l'Italie ambitionne, je me suis plu à espérer que son imitation de nos exemples vous serait agréable à connaître. Il y a lieu de se réjouir d'une pareille propagande en faveur de l'humanité, et de toutes ces alliances qui créées entre les peuples, sous ce pacifique symbole, en garantissent mieux que les traités, les relations amies.

Je n'ajouterai rien de plus, Messieurs, sur cette section; qu'il me soit cependant permis de ne pas supprimer les noms de quelques-uns de ceux qui y ont été si justement remarqués : les noms de Salvagnoli de Florence, du marquis Camille Pallavicini, de L. Manzoni de Milan, du marquis de Sambuy, du comte N. Priuli, député de l'Athénée de Venise, du professeur Mancini de Naples, qui a mis son talent au service des vues les plus élevées.

Deux Français, que je ne puis oublier, appartenaient aussi à cette section : M. Albert Guillion, membre de la Société royale d'agriculture de Paris, et de plusieurs autres sociétés savantes, aujourd'hui résidant à Venise, où il a fondé d'importants établissements agricoles; M. Jullien (de Paris), connu de cha-

cun de vous, et qui, malgré son âge avancé, conserve toujours la même ardeur pour les sciences, et le même dévouement à toutes les œuvres de bienfaisance et de charité.

La section de géologie et de minéralogie a fait d'utiles investigations dans le domaine qui lui est propre; plusieurs parties du territoire génois ont été par elle explorées avec fruit. Des cartes géologiques très instructives, et dont l'une est due au général La Marmora, ont attiré la curiosité et l'attention.

Parmi les membres tous érudits qui composaient cette section, j'ai à vous citer le baron de Buch, ce savant Prussien dont le monde scientifique s'entretient en Allemagne, comme en France on s'entretient d'Arago; le professeur Pasini de Schio; M. Michelin, conseiller référendaire à la cour des comptes, dont les connaissances étendues se sont révélées à notre congrès angevin; M. Coquaud (d'Aix), qu'une des universités de Toscane est venu nous enlever; tous noms qui ne doivent pas être oubliés, et si j'ai omis celui du marquis Pareto, qui présidait cette section, c'est qu'ailleurs j'aurai à vous parler encore de lui.

La section de médecine avait pour président le chevalier C. Speranza de Cremone; celle de chirurgie, le chevalier G. Rossi de Sarzane.

L'une et l'autre de ces sections comptaient une série d'autres illustrations, dans le nombre desquelles figuraient, avec ses deux présidents Bo et Botto de Gênes, Costa et Renzi de Naples, Zanardini et Nardo de Venise, Bertini de Turin, Roux de Marseille, ces deux derniers déjà connus de vous si avantageusement.

Dans les séances où j'ai assisté, une discussion infiniment remarquable s'est élevée sur les causes de la peste, ses caractères, sa transmissibilité; vous n'ignorez pas, à ce sujet, combien la science dans l'intérêt de la santé publique, le commerce dans l'intérêt de ses relations, attachent d'importance aux solutions qui seront données. Ça été la matière d'un débat immense, qui mériterait d'être reproduit; je me bornerai à exprimer que la contagion de la peste a été mise hors de doute, et que les partisans de l'opinion contraire ont été en très faible nombre. Mais si l'utilité des quarantaines, et le danger de leur suppression ont été presqu'unanimement reconnus, il est vrai de dire aussi que les luttes anciennes ont perdu de leur ardeur, que tous les esprits penchent en général vers des mesures modérées, et dont l'application, quant à la durée, serait d'ailleurs subordonnée aux circonstances, et aux faits qui peuvent commander plus ou moins de précautions, et de sévérité.

Les deux sections dont je rends compte, et que je confonds pour devenir plus bref, ont livré l'une et l'autre à la discussion d'importantes questions. Ainsi, l'électricité y a joué un grand rôle; on a recherché quelle pouvait être son action sur diverses maladies, et même sur celles qui sont du ressort de la chirurgie.

L'influence d'un courant galvanique sur les mouvements du cœur...

La valeur de la galvano-puncture pour la cure des anévrysmes;

Les expériences tentées pour la guérison de l'amaurose et de la surdité par l'application de l'électricité;

Toutes ces matières sont venues donner lieu à des discussions approfondies.

L'examen des maladies mentales, nerveuses, héréditaires, et de plusieurs autres, a aussi occupé le corps médical. Mais c'est aux procès-verbaux que je dois m'en référer.

Le professeur Taddei, de Florence, présidait la section de chimie, dignement représentée avec lui par le professeur Cannobio, de Gênes. Ses travaux ont été sérieux : ils prouvent que cette science est également en progrès en Italie. Les utiles découvertes dont les arts, et l'industrie sont redevables à nos célèbres chimistes français, ont puissamment contribué à développer ce genre d'instruction, et à en généraliser le goût.

La section de zoologie, d'anatomie comparée, et de physiologie, offrait un vaste champ à parcourir pour ceux qui marchent dans ces voies d'étude; je n'ai connu, de ce qui la concerne, que quelques-uns de ses membres. Mais j'affirme la valeur de ses travaux et de ses recherches, en sachant qu'elle comptait dans ses rangs le marquis Spinola, qu'elle avait pour président le si érudit professeur Alessandrini de Bologne, et pour sécrétaire le prince Bonaparte qui soutient dans les sciences la grandeur de son nom, ce nom si difficile à porter!

La section de botanique et de physiologie végétale était présidée par le chevalier Bertoloni.

Je me suis félicité de pouvoir lui faire présenter le mémoire d'un de nos collègues, sur la coloration en bleu de quelques espèces de melanium du genre viola. Ce mémoire vous est déjà connu; mais vous apprendrez avec plaisir qu'il a été apprécié par les botanistes

étrangers, comme il l'avait été par vous-mêmes. Les observations qu'il renferme ont paru dignes d'être constatées; j'espère que M. Beraud me pardonnera d'avoir produit, sans y être autorisé, des découvertes dont il a eu le mérite.

Je voudrais pouvoir vous rendre compte de la section de physique et de mathématiques dont le chevalier Amici était le président, mais ce serait une tâche impossible pour moi, et d'ailleurs bien difficile à remplir. J'indiquerai donc uniquement les studieuses recherches qui ont été faites sur l'électricité, la foudre, les paratonnerres, l'origine du courant voltaïque, l'action magnétique, les lois de l'acoustique, et les règles de l'art musical.

La science, dans cette section, a su attacher beaucoup d'attrait à toutes les théories qui ont été soulevées; elle avait pour représentants les plus hautes renommées, ainsi mentionnerai-je Massoti, Marianini, Spandri, Piola, Oriolis.

Combien d'autres seraient à désigner avec eux! La liste en serait longue, et je la ferme par un souvenir personnel consacré à un jeune capitaine de génie de l'armée de Sardaigne, M. L. de Menabrea, qui s'est fait remarquer par un savoir, fruit des plus profondes études.

J'arrive maintenant à la dernière section, celle de géographie et d'archéologie; elle n'avait pas encore pris place dans les précédents congrès, et je l'annonce en témoignage d'un esprit progressif auquel s'est associé le gouvernement de Sardaigne.

J'aurai peu à vous rapporter sur cette section, quoique l'ayant suivie de préférence à toute autre. Ce

n'est pas qu'elle n'ait présenté, qu'elle ne m'ait offert en particulier un vif intérêt, mais il est des choses que l'analyse décolore; il est des faits, des observations, des investigations historiques qui, pour être saisis, appréciés, réclament tout leur développement; et ce serait alors un travail qui aujourd'hui me serait interdit en raison de son étendue. Il est difficile, d'un autre côté, d'aborder des sujets qui ne sauraient être pour l'archéologue d'un utile enseignement, qu'autant qu'ils sont pour ainsi dire placés devant ses regards. Ainsi dirai-je d'un char étrusque, orné de bronze, d'un grand sarcophage d'albâtre transparent, portant des lettres étrusques, et deux figures humaines sur le couvercle, l'un et l'autre trouvés dans les terres du prince de Canino; ainsi citerai-je encore un groupe de bronze que l'on croit d'origine phénicienne, et qui, par sa forme, semblerait un sujet cosmogonique, image de l'une des antiques croyances sur la création du monde. Comment, sans offrir ici les dessins qui nous furent présentés de ces monuments, y suppléer aujourd'hui par une simple description et rappeler une séance remplie de si curieux détails! Je ne l'espérerais pas; je renoncerai, par le même motif, à vous entretenir d'un portrait lithographié de Christophe Colomb, envoyé par M. Jomard, de Paris, mis en comparaison avec d'autres portraits connus, d'un bas-relief en bronze représentant la figure d'Aristote, ouvrage d'un artiste pisan, au XIV^{e} siècle.

Toutes les dissertations qui se sont produites sur ces divers sujets avaient alors une valeur historique et artistique qu'il ne me serait pas donné de leur rendre aujourd'hui.

L'archéologie, cette science qui pénètre dans les entrailles de la terre, qui remue la poussière des peuples primitifs, pour en faire sortir les mœurs, les usages, les croyances, comprend un domaine infini, presque sans limites; c'est l'étude du passé par les monuments divers, même les plus communs et les plus grossiers.

La difficulté, pour une assemblée qui ne peut consacrer que quelques jours à un champ si vaste, est donc de choisir les matières les plus appropriées au but que l'on doit s'y proposer. Je crois, Messieurs, que celles qui ont été traitées vous témoigneront d'un choix aussi judicieux qu'attrayant. Vous savez l'antiquité de Corfou, connue, dès avant Homère, sous tant de noms divers, et immortalisée dans son Odyssée sous celui de Corcyre, qui fut habitée par les Grecs, envahie par les Romains, plus tard par les Vénitiens, et qui dut à sa situation d'être la plus importante des îles Ioniennes. Or, c'est dans cette contrée si riche par les souvenirs, les monuments de toute époque, que les investigations ont été portées avec une grande érudition. Les tombeaux, les vases, les médailles, qui en ont pour ainsi dire été exhumés, sont devenus, dans des récits descriptifs, une véritable leçon d'histoire. A l'occasion de ces médailles, il en est qui seraient curieuses à rappeler, et notamment celles qui représentant le cheval Pégase, symbole de Corynthe, attestent que les Corynthiens ont formé là un établissement. Les terres étrusques, de Tarquinia, Vulsinii, Cœre, ont été également explorées, et tout ce qu'on y a découvert a fourni le texte aux révélations les plus instructives de la science.

Elle a aussi interrogé les sépulcres égyptiens où l'on croit que des trésors ont été cachés; elle a passé en revue les antiquités observées dans la Syrie et le Liban, discuté sur les causes qui pouvaient produire le son attribué au colosse de Memnon. D'autre part, elle a recherché quelles étaient les monnaies longobardes, romaines, génoises, la valeur à leur attribuer, et quelle était aussi la méthode des Romains pour composer les quatre opérations arithmétiques, avant l'extension de leur domination hors de l'Italie.

Il est dans l'archéologie un point resté obscur, et qu'on a cherché à éclaircir; il se réfère aux Nuraghi. Selon l'abbé Augier, membre si distingué de l'Institut historique de France, les *Nuraghi* ne seraient autre chose que des édifices religieux consacrés au culte des astres; mais d'autres opinions en feraient des cavernes, des sépulcres, ou leur donneraient encore une autre destination.

Ce que j'aurais à ajouter, ne serait pas de nature à résoudre ce débat, je le laisse à l'état où il est resté.

La géographie, à son tour, a fait de savantes excursions. Se transportant au détroit de Gibraltar, elle s'est livrée à des recherches sur sa formation primitive, et sur ce puits de la Haute-Égypte, qui, placé presque sous le tropique, servait jadis à faire connaître le moment précis du solstice d'été.

L'Afrique et l'Amérique ont fourni ensemble au chevalier Librario l'occasion de lire, au nom du comte Graberg, un mémoire d'où il résulterait que les monuments découverts dans l'Amérique septentrionale, renfermeraient des inscriptions et des caractères semblables à ceux qui se trouvaient sur les monu-

ments africains, et tracés dans la même langue, dans la langue des Berbères, des Amazigs, des Kabaïles, tous peuples habitant les vallées de l'Atlas.

Ce serait là, Messieurs, un fait considérable qui ne saurait être avancé qu'avec une grande circonspection, et que j'entends seulement exposer.

La venue des Sarrazins, au VIII^e^ siècle, dans la province de Savoie, dans le milieu de la France, leurs siéges, leurs combats, leurs vicissitudes, ont été présentés sous les couleurs les plus saisissantes par un membre de la section, M. Beaulieu, et par suite l'origine des *Frassineti* de France et d'Italie encore peu connue, a été éclairée par le marquis Centurione, autant qu'elle pouvait l'être, et l'on a pensé que ces Frassineti, qui ne sont autres que des Arabes, avaient pris ce nom d'un lieu planté de frênes, où ils s'étaient établis.

Une question ne se référant plus au passé, mais qui se lie à l'avenir, autant qu'au présent, celle des chemins de fer, est venue se poser à la section de géographie. Jamais encore elle n'avait été abordée devant aucun des congrès italiens; et peut-être aussi n'avait-elle jamais été soumise à une discussion publique, à cet examen qui en a fait un intérêt si national. Les gouvernements de ce pays s'en étaient seuls, et isolément saisis. Chaque état avait exécuté les lignes qui étaient à sa convenance. Mais une pareille situation offrait de graves inconvénients qu'on n'a pas tardé à reconnaître, et c'est ainsi que, renonçant à des préoccupations trop étroites, toutes les pensées se sont réunies pour réclamer l'adoption d'un système d'ensemble; là, sans doute, se rencontrait

une tâche aussi difficile que grande. Il appartenait à l'érudit historien que j'ai déjà nommé de ne pas en décliner le poids, et de se rendre l'organe d'un besoin si universellement senti.

Celui qui, dans son histoire universelle, avait décrit avec tant d'exactitude, les faits, les lieux, les événements de son pays, pouvait mieux que tout autre en savoir les relations, les nécessités, en connaître la topographie, et indiquer dès lors les directions à suivre pour concilier, dans ces voies nouvelles de communication, les exigences des localités diverses avec l'utilité la plus générale.

M. César Cantù, en exposant ses vues, dans un rapport aussi lumineux que précis, y a montré l'impartialité d'un esprit qui cherche à servir tous les intérêts, sans vouloir en favoriser aucun au préjudice des autres.

Dans ce projet, dont je ne fais qu'indiquer la pensée générale, Bologne paraîtrait devoir être le centre auquel viendraient aboutir toutes les voies ferrées de l'Italie, et qui elles-mêmes s'uniraient à celles de France et d'Allemagne.

Il y a tout lieu de croire que les princes des différents Etats prêteront bientôt leur concours à cette œuvre si importante; déjà ils se sont mis en devoir d'en réaliser les commencements. Sous leurs auspices, une ligne partant de Tarente à l'une des extrémités de la Péninsule, se prolongeant jusqu'à Terracine, traversant ensuite la Toscane, la principauté de Lucques, irait se relier à celles de la Lombardie et des Etats sardes. Dès cet instant, la ligne de Gênes à Turin s'exécute avec une grande rapidité; de la sorte, tout cet immense rail-way arrivant dans la vallée du Pô,

ferait d'Alexandrie le point de départ de deux nouveaux réseaux, dont l'un, se dirigeant par Novare, Arona sur le Saint-Gothard, atteindrait la Suisse et les lignes allemandes; l'autre, qui nous intéresse plus spécialement, passant par Turin, franchissant le Mont-Cenis, gagnerait les frontières de la France. On conçoit toutes les difficultés que doit présenter le percement de cette longue chaîne des Alpes. Mais le roi de Sardaigne a vivement à cœur d'accomplir cette grande entreprise, et il ne reculera devant aucun sacrifice. Nous ne pouvons nous-mêmes qu'y associer nos vœux, car tout ce qui peut faciliter nos rapports avec l'Italie, soit pour la visiter, soit pour y étendre nos relations commerciales, nous devient un avantage. C'en est un considérable, principalement au point de vue de situations politiques, aujourd'hui surtout que la confédération des peuples du Midi a besoin de se former, et de se resserrer de plus en plus. S'il fallait considérer les chemins de fer sous un aspect plus général, il y aurait lieu d'applaudir à ces créations nouvelles qui se multiplient en tous lieux. Elles sont, par leurs effets, la grande voie du progrès, de ce progrès qui tend à rapprocher les sociétés humaines, et à y introduire pour devise commune deux sentiments chers au cœur de l'homme et au citoyen : Patrie et humanité.

Cette section, dont je n'ai présenté qu'une insuffisante esquisse, réclamait de son président un goût sûr, une sage direction, une grande variété de connaissances; le chevalier Cordero di S. Quintino a prouvé, dans l'exercice de sa fonction, qu'il possédait toutes ces qualités.

MM. de Caumont, Adrien Balbi de Venise, faisaient

de droit partie de cette même section. L'un, fondateur de nos congrès français, a eu le mérite de donner aux études archéologiques une nouvelle impulsion, et de les enrichir de ses précieuses recherches; l'autre s'est fait en géographie un renom qui s'étend en tous les pays, et auquel mes éloges ne sauraient rien ajouter.

Tel a été, Messieurs, dans son ensemble, le congrès de Gênes, tels en furent les travaux, qui, commencés le 15 septembre, durèrent jusqu'au 29. Ce dernier jour, une séance solennelle appela encore, dans la même grande salle du palais ducal, l'assemblée scientifique.

Lors de sa première *réunion*, elle avait assisté aux discours d'inauguration ; dans cette seconde, non moins nombreuse, elle eut à entendre le résumé des matières qui avaient occupé les différentes sections. Le président et le secrétaire général, les rapporteurs divers, tous s'acquittèrent de leur tâche avec un brillant talent d'analyse, et malgré le devoir si bien accompli d'être concis, chaque orateur sut encore trouver place pour des sentiments et des paroles dont l'assemblée fut vivement émue, et auxquels elle répondit par les plus sympathiques applaudissements. J'ai encore souvenir de cette journée où chacun s'adressait des adieux, témoignait le regret de se quitter, le désir de se revoir; et si tous ces sentiments échangés ne s'exprimaient pas dans un même langage, les effusions du cœur venaient leur prêter une langue commune.

Le nom de Venise était répété partout comme l'expression d'une espérance laissée à chacun.

On avait en effet annoncé que le prochain congrès aurait lieu en septembre, dans cette cité, et M. le comte Andrea Giovanelli, si digne d'un pareil honneur, en avait été proclamé le président élu.

Peut-être, Messieurs, devrais-je m'arrêter ici; peut-être, en continuant, je dépasse les bornes ordinaires d'un rapport; je ne sais... Mais je crois que vous m'eussiez reproché de vous laisser ignorer certaines circonstances, certains détails de localité se rattachant accessoirement, il est vrai, au congrès de Gênes, mais qui n'en auront pas moins quelque attrait de curiosité pour vous, Messieurs, qui vous intéressez si vivement aux institutions utiles et profitables.

J'abrégerai cependant cette revue où je signale de préférence, et avant tous autres, ces monuments que la bienfaisance a élevés au malheur, et à l'indigence. Il serait difficile de rencontrer ailleurs plus d'esprit de prévoyance à l'égard des divers besoins, et autant d'établissements de charité! Je ne citerai de ceux-ci que les plus remarquables, et à savoir :

Le Grand Hôpital destiné aux malades et aux enfants trouvés, l'Hospice des Incurables, l'Hôtel des Pauvres; tous les trois construits dans des proportions si vastes, avec une si grande magnificence d'ensemble et de détails, qu'il a fallu des monceaux d'or pour les édifier, et ensuite les dons d'une générosité sans bornes pour les entretenir aussi largement qu'ils le sont.

L'Asile des pauvres, *albergo dei poveri*, qui eut un Brignole pour premier fondateur, est surtout de nature à frapper, et à toucher vivement. C'est un immense édifice bâti sur une hauteur, d'une architecture imposante et si vaste, qu'on a pu y loger quatre mille

prisonniers allemands. Il renferme aujourd'hui environ deux mille personnes distribuées par quartiers, selon l'âge, le sexe, la condition morale.

On y reçoit les orphelins, les enfants dont les instincts se sont révélés dangereux, les femmes égarées par le vice, et qui peuvent être ramenées à la vertu, les pauvres, et principalement les vieillards; ce qu'il convient de remarquer, c'est que chaque individu trouve, suivant ses aptitudes et ses forces, un moyen d'occupation et de travail dans de nombreux ateliers établis dans cette prévoyante intention. Quoique ce puisse être hors de propos, je ne voudrais pas quitter cet hôtel des pauvres, sans rappeler deux chefs-d'œuvre qu'on admire dans son église : l'un de Michel-Ange, qui représente, sur un bas-relief, la Vierge tenant dans ses bras le corps inanimé du Christ; l'autre, une Assomption en marbre blanc, due au ciseau de Puget, ce célèbre sculpteur français.

Lorsque j'ai visité ces trois grands établissements, où sont secourues les diverses misères, j'en ai remarqué l'extrême propreté, la tenue parfaite, la bonne administration, toutes choses qui du reste se constatent au même degré dans nos maisons hospitalières; mais ce qui, ne s'étant nulle part présenté pour moi d'une manière aussi sensible, m'a profondément impressionné, c'est la vue de colossales statues en marbre, qui apparaissent aux regards, lorsqu'on pénètre dans l'intérieur de ces demeures. Partout, dans les cours, sous les portiques, dans les salles, on y voit debout et présente l'effigie de ceux, qui par leurs libéralités ont été les bienfaiteurs de ces asiles. Cette idée, qui m'a paru pleine de grandeur, ne serait-elle

pas digne d'être proposée en exemple ! Je ne sais si quelques esprits sévères seraient enclins à y trouver un encouragement trop direct à la vanité humaine ; mais ce reproche, fût-il quelque peu fondé, je crois que le sentiment qui nous pousse au bien, en vue que notre mémoire ne périra pas, est un noble sentiment qu'il convient d'exciter. N'est-ce pas, d'ailleurs, une pensée utile et consolante à offrir à ceux qui souffrent, que de leur représenter, par des images sans cesse placées sous leurs yeux, qu'il existe, et qu'il a toujours existé des cœurs dévoués au soulagement de leurs infortunes.

J'ai aussi parcouru avec un grand intérêt une maison destinée aux aliénés, et qu'on désigne sous le nom de *Manicomio*. Sa construction se présente sous la forme d'un bâtiment octogone ; ses distributions ressemblent beaucoup à celles qui sont pratiquées dans les maisons régies par le système pénitentiaire proprement dit. Une salle circulaire, qui existe à chaque étage, y sert de point central où viennent aboutir tous les corridors ; et c'est ainsi que la surveillance devient plus facile et plus sûre. Il paraît que jusqu'ici l'on a eu lieu de se féliciter de ce mode de construction, que j'indique pour ce motif.

J'ai de plus à vous rendre compte de différents autres établissements :

Une école royale pour les beaux-arts, la marine ; des écoles primaires pour les deux sexes, une uni-

versité d'où relève l'enseignement secondaire et supérieur dans les diverses facultés : voilà ce qui existe, à l'égard de l'éducation, complétée si je puis dire, par l'étude de la langue française cultivée dans un grand nombre de colléges particuliers.

Une maison, dite conservatoire, qui reçoit 300 jeunes filles, et qu'un membre de l'ancienne famille des Fieschi a fondée dans un esprit philanthropique, est devenue presque célèbre par la fabrication de ces fleurs artificielles qui s'exportent dans toute l'Europe.

Une institution de sourds-muets, dont l'humanité sera éternellement redevable à un nom français, s'applique avec sollicitude à adoucir le sort de cette classe infortunée; admirable invention qui, née du génie, d'un bon cœur, dérobe à la nature une partie de ses torts, à l'aide d'un dessin, d'un alphabet-manuel, supplée presqu'à la parole, et fait entrer dans l'esprit, par les yeux, ce que les oreilles ne peuvent lui faire entendre.

Une exposition des produits de l'industrie, que l'on avait réservée pour l'époque du congrès, a eu lieu, pendant toute sa durée, dans les salles et cours d'un vaste séminaire. Elle ne pouvait manquer d'exciter vivement la curiosité et l'attention. Chacun, pour son pays, aime à connaître l'état des industries chez une autre nation, à en apprécier le degré et les différences; c'est toujours d'un utile enseignement, et, pour quelques-uns, le sujet d'une louable émulation; et, s'il est incontesta-

ble que la France n'a pas de rivale, il est juste de dire que l'exposition de Gênes, riche en productions de tous genres, a prouvé que l'industrie sarde avait fait elle-même de sensibles progrès. M. le baron Jacquemont, magistrat distingué du sénat de Chambéry, et dans les arts, homme de goût, a trop contribué au succès de cette exposition, pour qu'il ne trouve pas ici, malgré ma qualité d'étranger, la mention des éloges qu'il a mérités des classes laborieuses de son pays.

N'aurais-je donc pas, Messieurs, à rendre encore un autre genre d'hommage à la ville de Gênes; n'auriez-vous à en savoir que ce que je vous ai déjà raconté de son état présent. Sans doute, elle n'a pas à présenter ces souvenirs, ces œuvres que le génie a laissés pour héritage à Rome et à Florence, et les grandes et poétiques impressions qui planent sur le golfe de Naples ne se retrouvent point sur ses rivages.

Mais on aurait tort de croire que cette ville a été exclusivement dominée par l'esprit du commerce et l'amour du gain; son opulence n'a point été stérile pour les arts, elle leur est venue en aide et en protection constante. Les richesses des seigneurs génois ont été employées à construire de magnifiques palais, à faire fleurir la peinture et la sculpture. Qui pénètre dans ces murs, y verra ces palais dont les conceptions, sorties des écoles de Michel-Ange, de Bernino, attestent le goût, la noblesse et l'élégance; palais si magnifiques, que Rubens en a entrepris les dessins et

l'histoire, et qu'ils ont donné lieu à Mme de Staël d'en dire qu'ils avaient été *bâtis pour un congrès de rois.* Que si on les parcourt à l'intérieur, il y a encore beaucoup plus à admirer : les objets d'art les plus curieux, le luxe le mieux choisi des ameublements anciens et nouveaux, y viennent satisfaire les regards. Des marbres précieux, du travail le plus poli, aux couleurs les plus variées, se montrent partout avec leur riche éclat; et l'or répandu dans les salons s'y étale avec une délicate profusion. Que dirai-je de tant de fresques gracieuses qui décorent les murs, les plafonds, et de ces ornements si achevés, dus à la sculpture? Je préfère n'en rien décrire, et me borner à reconnaître, dans ces tributs de l'industrie, et ces créations de l'art, la présence du meilleur goût, et la main des meilleurs artistes.

Chacun, ou presque chacun de ces divers palais renferme une collection de tableaux; aussi, quoique Gênes ne possède pas de musée, selon l'acception ordinaire du mot, on peut dire qu'il y en a partout. De ce nombre est le palais royal, où j'ai vu des Titien, des Vandick, et peut-être le chef-d'œuvre de Paul Véronèse; sa Madelaine dans la maison du Pharisien, ouvrage si divinement exécuté par des mains humaines.

Les palais Durazzo, Tursi-Doria, Balbi, Spinola, Pallavicini, la splendide demeure des Brignole, celle où le président du congrès recevait avec une si noble magnificence; tous contiennent des œuvres des plus

grands maîtres. Mais en signalant ces richesses artistiques, que de tout temps les Génois ont cherché à se procurer, et dont ils ont aimé à embellir leur cité, j'ai à dire que celle-ci revendique aussi l'honneur d'avoir donné naissance à des peintres qui font école; et en effet, quatre écoles distinctes se remarquent dans leurs productions. La première, dont le pinceau s'exerçait sur un fond d'or, eut pour instituteurs des artistes étrangers; la seconde, dirigée à ses commencements par Sacchi de Pavie, Perino del Vaga de Rome, l'un des brillants élèves de Raphaël, vit dominer, au XVIe siècle, les peintures à la fresque qui enrichissent les palais et les églises de Gênes; elle compta parmi ses maîtres les deux Semini, Bernardo Castello, Luca Cambiaso et Paggi son disciple. La troisième école cite avec orgueil Sarzana, Ferrari, Castiglione dit Benedette, Andrea Ansaldo, époque remarquable où le génie des artistes nationaux eut à lutter contre des rivaux venant de tous les pays apporter leurs œuvres et leur talent, contre les peintres les plus fameux, tels Rubens et Vandick, que la munificence des patriciens avait attirés; et c'est ce qui apprend par là comment l'école flamande trouva tant d'imitateurs, et sembla un instant prévaloir.

Enfin, la quatrième époque vit fleurir l'école italienne, c'est-à-dire que les peintres génois revinrent aux grands modèles qu'elle leur offrait; et entre tous ceux qui s'y distinguèrent à travers une foule d'autres,

Bartolomeo, Guido Boni, Andrea Carlone, Girolamo Piola, Antonio Favella, doivent vous être nommés.

La sculpture, cet art si ancien, qui, après avoir été déjà en vigueur en Egypte, atteignit sa perfection en Grèce; cet art que l'Italie nouvelle a reçu de la Rome d'Auguste comme une tradition sacrée à maintenir, ne pouvait être négligée dans l'ancienne capitale de la Ligurie; et s'il est vrai que les beaux-arts ont besoin d'être réchauffés par un peu d'or, car le génie se flétrit dans la détresse, l'opulente Gênes qui avait tant de palais à décorer, devait, plus que tout autre, encourager la statuaire. Elle a eu effectivement à s'honorer d'avoir produit Philippe et Dominique Parodi, Bernard et François Schiaffino, dont les ouvrages jouissent d'une grande et juste renommée. Et toutefois cette ancienne république ne fut pas si riche en sculpteurs qu'elle l'était en peintres; il y a même dans les travaux des premiers une recherche, une affectation que n'approuve pas un goût sévère; et c'était en général un des défauts des artistes du XVI^e^ siècle; ce défaut, qui se montre en particulier dans les monuments de quelques églises, n'empêche pas qu'elles ne renferment de très belles œuvres... J'y ai vu des statues, des groupes, des bas-reliefs sortis du ciseau de sculpteurs génois, et vraiment dignes de fixer l'admiration. Les mêmes églises sont aussi, sous les autres rapports, infiniment remarquables. La distribution de plusieurs est grandiose, et à la fois gracieuse.

Un grand nombre se distingue par la magnificence. Il en est qui ne sont que marbres, dorures, et pierres précieuses; j'ai entendu critiquer cet excès dans les ornements, mais ils ont été si bien ménagés, leur disposition est si bien entendue, ils produisent un si puissant effet, que j'hésiterais à admettre ce genre de reproche.

Si, quittant la ville de Gênes et portant plus loin mes regards, je vous faisais traverser la route qui, de cette ville, conduit à Nice, cette route, qu'on appelle la *Corniche* ou la *rivière de Gênes*, vous y apercevriez réuni tout ce qui manifeste encore le sentiment de l'art; car il ne consiste pas uniquement à produire des statues, des tableaux, des monuments, il se reconnaît à d'autres caractères; il existe là où l'on sait mettre de la poésie. Or, qui ne serait pas saisi de ces poétiques spectacles qui s'offrent avec de si vifs enchantements dans ce côté du littoral qui nous ramène vers la France. Non que je veuille vous faire une description des villes et des lieux qui s'y succèdent, mais il est impossible d'oublier ici des contrées où l'art s'est si grandement révélé. Sans doute, la nature seule a beaucoup fait; on lui doit cette végétation qui s'étale dans de riantes vallées; c'est elle qui a créé ces brillants promontoires, ces horizons si beaux, cette mer et ces flots où se développent des scènes si majestueuses.

Mais avoir su s'emparer, par le travail et d'intelligents efforts, de ces sites pittoresques, pour y placer

de ravissantes demeures, y construire des villa dont les façades peintes avec élégance, embellies par des fresques, s'accordent si bien avec le paysage qui les entoure; transformer des collines abandonnées en des parcs immenses, en jardins savamment dessinés, où se jouent mille heureuses surprises; faire naître, à côté des torrents, des haies de myrthe et d'aloès, des allées de citronniers; dérober ensuite aux rochers les plus ardus des espaces, pour bâtir des églises dont les coupoles et les clochers s'annoncent sous des aspects tour à tour imposants et gracieux; unir, à l'aide des plus ingénieuses conceptions, les décorations nées de la nature à celles qui viennent de la main de l'homme; à mes yeux, c'est encore l'art, dont les manifestations se révèlent dans le beau qu'il réalise.

Je ne voudrais pas insister davantage sur les titres qui, sous tous ces rapports, assignent à Gênes un rang distingué. J'arrive à un nom qui, à lui seul, illustrerait cette cité, et par lui je reviens au congrès, qu'un instant j'ai pu paraître oublier, pour vous rendre compte d'une de ses plus grandes solennités.

Le 25 septembre, on procéda à l'inauguration de la statue que Gênes a élevée à Christophe Colomb. Elle revendique pour elle l'honneur qui lui a été disputé par Cogoretto d'avoir donné le jour au plus grand des navigateurs. L'illustration maritime de Gênes doit faire pencher en sa faveur, dans cette noble querelle analogue à celle qui s'est élevée sur le berceau d'Homère.

Je crains, Messieurs, de faire abus de descriptions, mais je vois encore le spectacle imposant de cette cérémonie qui se passait en plein jour, sur l'une des plus grandes places de la ville, au milieu d'une affluence innombrable de personnes de tous rangs, de tous pays. Je me rappelle ce concert de voix narmonieuses chantant en chœur une hymne composée pour cette fête qu'une grande pompe avait environnée; toutes les autorités y étaient présentes, et Mgr l'archevêque qui présidait, eut à bénir la pose de la première pierre. Cet accomplissement d'un pieux usage semblait avoir encore plus de majesté en ce jour. De cette place, on apercevait la Méditerranée que, de notre temps, on n'a pas craint d'appeler quelquefois du nom si modeste de lac. Pour les anciens, elle était immense; à peine s'ils osaient en franchir la porte. L'Océan leur apparaissait comme le domaine de l'infini. Cependant, quelques-uns y plaçaient une mystérieuse Atlantide, qu'ils embellissaient au gré de leur imagination. Le génie positif et calculateur de Colomb substitua à ces poétiques pressentiments l'affirmation audacieuse d'un nouveau continent; au point de vue géographique, c'était se montrer inspiré; c'était se faire révélateur à la manière, et à l'égal de Copernic, de Keppler, de Newton, en astronomie.

Dans un discours qui intéressa et émut profondément ses auditeurs, le marquis Pareto retraça toutes les vicissitudes que Colomb avait traversées; il rappela

sa naissance obscure; il représenta ce fils d'un simple tisserand destiné par son père à la navigation marchande, et à peine ayant fait quelques voyages sur mer, déjà en possession de l'idée d'un nouveau monde, idée si active et si puissante en lui, que pour en réaliser la démonstration, il ne recule devant aucunes peines, aucuns sacrifices, il se résigne à toutes les situations, se fait humble devant les grands, mendiant devant les cours, prenant tous les rôles, acceptant toutes les épreuves avec cette fermeté d'une âme qui n'a d'autre souci que l'accomplissement de son œuvre.

L'orateur, dans son récit, nous le fait voir ensuite s'embarquant en Andalousie, avec trois faibles barques, pour aller chercher ces continents nouveaux vers lesquels se tournent ses regards et ses pensées; puis, son entreprise achevée après tant de cruelles incertitudes et les périls de toute espèce, il nous le dépeint accablé sous les coups de l'envie et de la calomnie, jeté dans les fers, dépouillé de tous les honneurs qu'il avait reçus, et terminant tristement ses jours, loin de sa patrie, dans une ville espagnole. Et qui le croirait? ce grand homme n'a eu ni la satisfaction, ni même la gloire de donner son nom à ce continent dont il avait pressenti et abordé les rivages, et le beau nom de Colombie que conservent les terres de Grenade et de Venezuela, n'est que la réparation tardive d'une grande injustice historique. Cette image, Messieurs, de Colomb pauvre, persécuté, trahi, dominait dans

mon âme pendant que les navires rassemblés et groupés symétriquement dans la rade, parés de leurs pavillons flottants, faisaient retentir le canon... En écoutant cette formidable harmonie par laquelle les représentants de presque toutes les nations célébraient la mémoire de Colomb, je faisais un retour sur le passé, et je comparais ces hommages qui lui étaient rendus plus de trois siècles après sa mort, aux injustices, aux ingratitudes inouïes qui avaient désolé sa vie. Dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre religieux, le martyre est la condition d'une gloire immortelle; par une conséquence de cette loi qui lie les choses du ciel aux choses de la terre, les grands hommes ont aussi leur calvaire; et la vérité qui est en eux doit d'abord être couronnée d'épines pour rayonner de tout son éclat devant la postérité.

Mais cette journée où une illustre mémoire recevait la consécration de son pays, devait encore marquer sa date par une de ces démonstrations qui témoignent de l'allégresse publique. On illumina la ville, ainsi que le port de Gênes, et tels furent les effets enchanteurs de cette illumination qu'on les eût crus empruntés à ce merveilleux qu'on raconte du pays des féeries. Les yeux éblouis un instant par des feux sans nombre, pouvaient à peine considérer les magiques points de vue qui s'échappaient de tous côtés, et surtout contempler avec assez d'admiration cette masse étincelante d'habitations pittoresquement groupées, et s'harmonisant

entr'elles par mille reflets divers qui se dessinaient sous un ciel doux et pur. Que pour tenir lieu de ce qu'une description serait impuissante à rendre, on se figure une ville, assise en demi-cercle autour de son port, construite en amphithéâtre sur les flancs d'une montagne, se déployant avec ses forteresses, ses remparts, sa multitude d'édifices, ses jardins, ses terrasses parées d'arbustes et de fleurs tous descendant par degrés les uns sur les autres, et s'approchant jusqu'aux pieds du rivage; ce tableau ne sera point une fantastique image, il est celui de Gênes, telle qu'en cette soirée je l'ai vue si superbe, au milieu des clartés enflammées qui resplendissaient sur son vaste horizon.

Permettez-moi, Messieurs, de mentionner un autre épisode qui, j'en suis sûr, excitera votre intérêt.

La flotte française commandée par le prince de Joinville, stationnait en quarantaine dans le golfe de la Spezzia, situé à 25 lieues de Gênes, ce golfe si magnifique que Napoléon avait songé à en faire le premier port de son vaste empire. Chacun était empressé d'aller y visiter notre flotte. Le bâtiment à vapeur *le Castor* avait été disposé pour cette excursion maritime : près de 500 personnes y étaient montées. Bientôt nous arrivâmes en vue de notre escadre, et tous nous fûmes saisis d'une même impression : il y avait là des étrangers en grand nombre, des officiers de l'armée sarde, des Français de toutes les opinions, et

je le dis à l'honneur de tous, il n'y eut qu'une même manifestation, qu'une même et sympathique admiration pour ces vaisseaux si superbes et si agiles, qui se balançaient avec tant de puissance et de grâce, toujours prêts à obéir au premier signal du Prince qui les a déjà conduits à la victoire, avec l'ardeur d'un jeune homme et l'expérience d'un vieux marin.

Combien nous eussions été heureux et fiers de répondre à sa gracieuse invitation de le visiter à son bord; mais la nuit s'avançait, la mer était agitée, plusieurs crurent qu'il serait téméraire d'affronter les ténèbres et les flots. Quant à moi, je suivais d'un regard plein de regret et d'amour les lointaines ondulations du drapeau de ma patrie, et j'arrivai dans le port fatigué d'émotions, pour me rendre bientôt à une fête où le prince que nous quittions, aurait assisté lui-même si ses devoirs ne l'avaient appelé ailleurs. Cette fête qui avait été improvisée dans l'espoir de sa présence par M. le duc de Galiera, réunissait une reine, des princes, les noms les plus illustres, des savants, des artistes et les invités à divers titres... tous les genres de luxe y brillèrent... le beau s'y montrait sous ses formes les plus attrayantes... des fleurs, des flots de lumière inondaient une suite de salons où les arts avaient dispersé toutes leurs séductions; on peut dire de cette réunion qu'elle fut vraiment royale par la splendeur, italienne par l'enthousiasme, ce don presque céleste, française par la grâce

et l'élégance, agréable à tous par cet accueil empressé qui y répandait tant de charmes.

Voilà, Messieurs, le résumé des souvenirs que j'ai gardés de mon séjour à Gênes. Ces souvenirs me resteraient bien précieux si j'avais réussi à vous y associer avec quelque intérêt.

Je vous l'ai déjà dit, Milan, Florence, Turin, et toutes ces autres villes que j'ai précédemment nommées, ont eu tour à tour leur congrès : Venise dans le cours de cette année aura le sien. Partout, dans cette Italie qu'éclaire un soleil si beau, qui possède les plus éclatants chefs-d'œuvre des arts, qui s'est illustrée par tant de belles découvertes, et par la grandeur de ses conceptions philosophiques et littéraires, vous rencontrerez des cités dont les souvenirs anciens et les illustrations modernes appellent dans leur sein ces réunions savantes, et en justifient la présence. Mais le vrai, le grand congrès italien, serait celui de Rome.... Le couronnement de Pétrarque au Capitole fut, il y a cinq cents ans, un des stimulants les plus actifs de cet élan des esprits qui enfanta la glorieuse époque de la Renaissance.

La convocation d'un congrès scientifique dans la ville éternelle, et au milieu du XIX^e^ siècle, serait un événement d'une haute portée. Rien n'attesterait mieux les vues généreuses et prévoyantes du saint Pontife qui déjà s'est signalé par tant d'actes de clémence et de sagesse. Cette espèce de concile laïque,

tenu sous ses auspices, serait la manifestation de l'idée dont les chemins de fer vont être l'instrument matériel.

Rome doit fournir à l'Italie le centre intellectuel et moral vers lequel elle gravite, il ne saurait s'agir pour celle-ci de refaire en quelque sorte sa carte politique où plusieurs souverainetés nationales sont si bien constituées, non plus que pour Rome de ressusciter le fantôme de la théocratie Guelfe.

Guelfes et Gibelins désormais seraient également odieux et funestes; mais me plaçant en dehors et au-dessus de toutes ces vieilles querelles, j'aperçois dans le chef de l'Église universelle le médiateur politique, qui peut rendre à l'Italie l'unité, la liberté, et lui faire régulièrement accomplir, par les voies les plus sûres, le mouvement social qui travaille ses esprits.

C'est un insigne honneur pour notre patrie que ses intérêts les plus chers ne soient autres que les progrès de la civilisation chez les autres peuples : c'est aussi un glorieux privilège que de pouvoir souhaiter à tous, les biens dont nous jouissons.

Mais nos vœux les plus chers doivent être pour l'Italie; notre mutuel intérêt nous commande avec elle une alliance de plus en plus intime; et aujourd'hui plus que jamais, c'est ma vive espérance. Ne croyez pas que ce pays ait gardé quelques ressentiments des fréquentes invasions que nous y avons faites. Trois fois je l'ai visité, et toujours j'y ai vu combien le nom de la France y était aimé et respecté. Là,

plus qu'en toute autre contrée, les armées françaises ont déployé cette vertu qui leur est propre de laisser des sillons de lumière partout où elles passent. Nous avons d'ailleurs abdiqué l'esprit de conquête, nous préférons avec raison les conquêtes fructueuses des arts aux victoires si souvent stériles du glaive; nous avons pour destinée, et la meilleure de toutes, de nous faire l'appui, les protecteurs de ces principes d'éternelle vérité qui doivent régir le monde; notre drapeau s'est acquis assez de gloire dans les combats pour ne plus ambitionner un autre rôle... mais s'il reparaissait jamais comme un signal de guerre, ce ne serait alors que pour venger des outrages, réparer une de ces grandes iniquités qui portent atteinte à des droits inviolables, ou pour opposer une légitime résistance à des actes qui compromettraient les conditions de l'équilibre européen.

La diplomatie française a fait un premier pas vers le but auquel elle doit tendre. Elle vient de maintenir en Espagne les traditions de Louis XIV... Il s'agit de reprendre en Italie la politique de Louis XV, non pas celle qui laissa partager un royaume, mais celle qui enfanta les pactes de famille.

Il faut de plus en plus rattacher les deux Péninsules à notre cause... Je me trompe, Messieurs, en la nommant ainsi,.. car c'est la cause du monde entier, la cause de la justice et de la liberté pour toutes les nations.

RAPPORT

SUR

UN TOMBEAU GALLO-ROMAIN,

ADRESSÉ

à M. BORDILLON, Préfet de Maine et Loire,

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS.

Monsieur le Préfet,

Sur votre demande, je m'empresse de vous présenter le rapport suivant, relatif à la découverte d'un tombeau faite dans la partie *Nord-Est* de la Gare en projet du chemin de fer (traverse d'Angers), à 103 mètres du pont provisoire de Frémur.

Le samedi 15 juillet 1848, M. Grille, ingénieur, vint m'avertir. Rendu immédiatement sur les lieux, j'aperçus l'ouverture d'une crypte voûtée, avec des briques posées en rayons et liées entre elles par du ciment rose d'un centimètre et demi d'épaisseur.

Les briques en très grand nombre sont plates, chacune ayant une intaille servant de poignée, et ont de longueur 32 centimètres sur 26 de large et 3 et demi d'épaisseur. Je distinguai seulement sur l'extrados de la voûte quelques fragments de briques à rebord. Le-

dit extrados est surmonté d'une couche de ciment, puis de quelques pierres d'ardoises brutes, recouvertes elles-mêmes par une autre couche de ciment ; le tout formant une enveloppe ou chape horizontale, au-dessus de laquelle la couche du sol a environ un mètre de hauteur.

La coupe du terrain présente trois zônes superposées : la plus élevée est un *détritus* végétal, celle du milieu se compose d'un mélange d'argile et de gravier, la plus basse d'une couche d'argile seulement.

La crypte qui appartenait évidemment à la classe des monuments funèbres *non apparents*, occupe la zône intermédiaire.

Le sommet de l'intrados de la voûte, n'est pas recrépi à la chaux, tandis que le reste des parois intérieures l'a été, ce qui nous dispose à croire que ladite voûte ne fut construite qu'après le dépôt du cercueil.

Ce caveau, intérieurement, a de largeur environ 49 centimètres 63 de hauteur, et 1 mètre 64 centimètres de longueur.

Des fissures à la voûte, et du chevelu de racines entre les briques, donnent lieu de penser que certaines infiltrations ont existé.

Cette grotte se trouve être sur sa longueur, placée dans le plan *Nord-Est*, *Sud-Ouest* de 38 degrés. L'épaisseur de la voûte et de ses parois n'a pas moins de 30 centimètres.

Ce caveau renfermait un cercueil de plomb bien conservé, et solidement enchâssé au milieu d'un ciment de 3 centimètres environ d'épaisseur.

« La couche sur laquelle reposait le cercueil était » mélangée de briques, dont l'une plus grande que les » autres, a 40 centimètres de long sur 31 de large et » 2 et demi d'épaisseur.

» En dehors du cercueil, à ses parois de droite et » de gauche dans le bain de ciment, je trouvai plusieurs » fragments en terre grise de vases pareils à des as- » siettes. »

Le cercueil a de longueur 1 mètre 55 centimètres, de large 35 centimètres, de profondeur 24 centimètres et d'épaisseur 5 millimètres; l'élévation de la flèche de la cambrure plein cintre du couvercle, est de 5 centimètres. Ce cercueil affecte la forme insolite d'un parallélipipède. La tête occupait le nord-est.

Telles sont, M. le préfet, les remarques que j'ai pu faire sur la partie externe de ce petit monument, dont l'intérêt à vos yeux doublera quand la liste des objets rencontrés dans la bière vous sera connue.

Dès avant mon arrivée sur les lieux, le cercueil du côté des pieds avait été exploré, et les objets y trouvés, déposés en lieu sûr, par les soins de M. l'ingénieur Grille.

Ces objets actuellement au Musée, sont :

1° Un petit bélier en terre cuite blanche, haut de 6 centimètres.

2° Une très belle patère en verre blanc auquel le temps a donné une jolie couleur opale; elle a 16 centimètres de diamètre.

3° Un vase de verre en forme de salière, contenant une sorte de sable brillant, qu'à l'œil on prendrait pour du sel.

4° Un fond de vase rond et brisé.

5° Quelques os des jambes.

6° Deux coquilles, dites peignes de Saint-Jacques.

7° Une urne lacrymatoire en verre et en forme de petit chandelier, haute de 7 centimètres.

8° Une fiole à parfum en verre, d'une forme très bizarre avec goulot à biberon,

9° Les débris d'une coupe en verre, dont la panse était striée et bosselée.

10° Un ferrement courbé, long de 25 centimètres, qui servait à maintenir la convexité du couvercle du cercueil.

11° Deux petits couvercles en verre, s'adaptant aux espèces de salières.

12° Des fragments de bracelet en bronze, et deux plaques de même métal, dont j'ignore l'usage.

Le cercueil en mon absence, ne subit pas d'autre fouille. D'après vos ordres, je le fis déposer dans l'une des salles du Musée d'antiquités, et là je procédai à son ouverture, en présence de M. l'ingénieur Grille, de M. Philippe-Joseph Nastigal, inspecteur de police, de MM. Monnier, Julien Lucas, ouvriers, qui ont fait la découverte; de François Azé et de Joseph Laîné, ouvriers du chemin de fer; en présence également de M. Predumon, voiturier, lequel a transporté le cercueil.

Le couvercle enlevé, nous laissa voir un *détritus* calcaire, mélangé de terreau, provenant sans doute de la décomposition du corps et de quelques infiltrations.

Cela étant, je retirai avec beaucoup de précaution

ce *detritus* sous la couche assez mince duquel j'aperçus les objets ci-après; savoir :

1° Vers le milieu du cercueil, deux ou trois autres coquilles, dites peignes de Saint-Jacques.

2° Un petit baril en os ou en ivoire noirci par le temps, haut de 2 centimètres et demi, et ayant à ses extrémités 2 centimètres de diamètre.

3° Vers la poitrine, quelques débris d'ossements.

4° Des épingles en os ou en ivoire brunies par la vétusté et longues en moyenne de 9 centimètres.

5° Une sorte de *pectoral* également en ivoire, avec un très petit cercle de même matière.

6° A main gauche du défunt, un très beau style en bronze ou poinçon, qui servait aux anciens pour écrire sur des tablettes enduites de cire. Ce style a de longueur 15 centimètres, il est armé de sa pointe et de son grattoir.

7° Au-dessus du style, une tablette de porphyre verdâtre, longue de 12 centimètres et demi, large de 8, et épaisse de 23 millimètres, sur laquelle on a dû étendre la cire.

8° Plus haut, vers la tête et à côté d'elle, encore une sorte de salière pareille à celle précédemment décrite et pleine des mêmes grains brillants.

9° Des fragments de crânes et quelques dents.

10° A la droite de la tête, c'est-à-dire à main gauche de celui qui regarde, les fragments d'une coupe sphéroïde, et dont le verre est fort mince.

11° Un vase en verre d'une très belle conservation, de forme cubique, haut de 9 centimètres.

12° Enfin, un second ferrement courbé qui supportait le couvercle du cercueil.

Que de mystères sur le personnage dont nous remuons les cendres!

Toutefois avant de m'engager dans le domaine des conjectures, permettez-moi de remercier MM. Bondu, chef de chantier, et Pillerot, de la complaisance qu'ils ont mise à me communiquer ce qu'ils pouvaient savoir de la découverte.

Je ne puis pas non plus oublier M. Eugène Briaud, conducteur des travaux, qui s'est donné l'embarras de chercher l'orientation exacte du monument et ses mesures les plus minutieuses, avec une extrême complaisance.

Je dois vous avertir également, M. le Préfet, que le présent rapport sera rendu plus intelligible, au moyen de plans, coupes, dessins et détails exécutés par M. Dainville fils.

Passons maintenant à la seconde partie de cet article, c'est-à-dire, à la dissertation.

La première demande que chacun se fait à la vue d'un tombeau, est celle-ci : A quelle époque remonte-t-il? En effet, connaître sa date, c'est en quelque façon dégager de l'obscurité une partie de la biographie du personnage qu'il renferme, puisqu'il est certain que l'homme ne peut se défendre de participer au mouvement des idées de son siècle. Ainsi déterminant bien la date d'un tombeau, est-il facile de recomposer le côté social de la vie du défunt, par son rapprochement avec le milieu dans lequel il a vécu?

L'archéologie, cette science qui embrasse les œuvres de l'humanité dans les temps éloignés, a tous les jours des révélations de ce genre; et voilà pourquoi

cette étude qui semble être au premier aperçu une manie de collecteur, est néanmoins pour les vrais adeptes, le crépuscule de beaucoup de faits restés dans l'ombre.

Essayons donc de jeter quelque jour sur notre monument.

Après examen de l'ensemble, nous n'avons pas hésité à le ranger dans la catégorie des tombeaux de l'ère gallo-romaine, c'est-à-dire du I^er^ siècle à la fin du IV^e^. Nos motifs pour lui assigner cette période, se déduisent du lieu même de la sépulture, de l'appareil de la voûte, de l'appareil du cercueil, de son orientation, du style et de sa tablette, des vases et du bélier en terre cuite.

Ici quelques détails; et d'abord, parlons du lieu où l'on a découvert la crypte.

Il est aujourd'hui incontestable que le cimetière gallo-romain du vieil Angers, se trouvait au sud-ouest de cette ville, dans ces champs qui, avoisinant la Visitation, portent les noms de *Petite Carte*, *de Grande Carte*, *de Terres-Noires*.

Des urnes cinéraires en terre cuite et en cuivre, une lampe sépulcrale en bronze, des vestiges nombreux d'*incrémations* rencontrés dans cet endroit, sont autant de preuves à mon appui. Le voisinage de plusieurs voies romaines, loin d'amoindrir nos conjectures, les fortifie au contraire.

Qui ne sait en, effet, qu'il était généralement d'usage de placer, dans ces temps reculés, les tombeaux près des grandes routes? Il y avait là comme un enseignement symbolique : *La route et le tombeau, le mou-*

vement et le repos; c'est-à-dire les deux points de la vie humaine.

Ce n'est pas tout, le nom de *Terres-Noires* ne peut être indifférent ici, et vous lirez, dans Montfaucon, Fonteneau et de Caumont, que tous les cimetières anciens auraient pu avoir le même nom, par suite de la couleur de leur sol, provenant des cendres du bûcher. A cette occasion, M. Lecointre s'exprime ainsi relativement aux fouilles gallo-romaines d'Ecuré en Poitou : « Des débris de vases et poteries en verre, nous au» raient facilement, dit-il, fait connaître une sépul» ture, si en présence de cette *terre noire provenant* » *des cendres du bûcher, et signalée comme s'étant* » *rencontrée dans tous les cimetières antiques, nous* » *avions pu garder quelque doute.* (1) »

L'ancien cimetière gallo-romain du vieil Angers, renfermait donc notre petit monument; mais, passons à l'examen de son appareil. La brique plate, avec intaille, et d'une vive couleur feu, le ciment rose et quelques briques à rebord, sont des témoins sûrs de la haute antiquité du tombeau. Il est vrai, peut-on objecter, que cinq ou six ardoises brutes ont été trouvées dans le ciment de la chappe, et l'on sait que les Gallo-Romains n'employèrent pas cette pierre. L'objection n'est rien moins que sérieuse, car les ardoises brutes ont évidemment été placées là comme remplissage. Il serait donc aussi absurde de conclure de leur présence, que notre monument n'est pas gallo-

(1) Pages 112 et 113 du Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre de 1847.

romain, qu'il le serait de soutenir que par cette même présence, les Romains auraient exploité l'ardoise; cette pierre ne se voit-elle pas souvent à fleur de terre? alors, qu'il y a-t-il d'étonnant à croire qu'elle puisse parfois se rencontrer dans nos monuments gallo-romains à l'état brut, et comme accident ou remplissage?

La forme du cercueil corrobore également nos conjectures sur l'origine de ce monument; cette forme, nous l'avons déjà dit, est *parallépipède*, contrairement à celle des cercueils du moyen-âge et de notre temps. Or à ce sujet, voici ce que nous apprend l'histoire de l'art monumental de Batissier, p. 307 : « Quand on » ne brûlait pas le corps, on le renfermait dans un » cercueil en terre cuite, en plomb, etc., etc.....; » plus généralement les cercueils sont, ajoute-t-il (chez » les Romains), de forme *parallépipède*.

L'orientation de notre tombeau (la tête au nord-est 38 degrés), prouve en thèse générale, qu'il n'est pas chrétien; ce qui ne veut pas dire qu'il soit antérieur à Jésus-Christ, mais bien à la conversion à peu près complète des Angevins vers la fin du IV^e^ siècle.

Ainsi, l'orientation confirme nos conjectures.

Mais le doute cesse d'être possible si, ouvrant le cercueil pour l'interroger, nous rapprochons les objets qu'il renferme de la description suivante de Batissier, tant l'analogie est parfaite.

« L'usage de meubler, dit cet auteur, la tombe » en y plaçant les objets qui avaient servi *aux besoins* » et aux *plaisirs* de la vie, était commun à l'Égypte, » à la Perse et à la Grèce; cet usage passa de là aux » Latins..... On y plaçait *la tête ou l'image des ani-*

» *maux immolés..... des vases..... de petite tablettes*
» *en os,* enduites de cire..... des *styles pour écrire,* des
» *flacons,* des *objets de toilette,* des *épingles,* des *bra-*
» *celets,* des *ivoires,* des *fioles pour les parfums,* des
» *coupes à boire.....* On mettait ces vases aux pieds,
» entre les jambes, sous les aisselles, à la hauteur des
» hanches et près de la tête du mort..... Le tout ainsi
» afin de faire des tombeaux une image de la demeure
» que la mort forçait de quitter. (1)»

A cette description, j'ajouterai quelques mots, pour dire que la fiole de verre en forme de chandelier, est semblable à celle que les auteurs des tableaux chronologiques de l'histoire de Touraine ont dessinée, pl. 13, et qu'ils rapportent également à l'ère gallo-romaine; Montfaucon en a fait dessiner de pareilles dans son grand ouvrage.

Enfin il n'est pas jusqu'aux vases en terre grise, grossière, placés contre les parois externes du cercueil, qui ne démontrent la même antiquité. De semblables ont été trouvés à Ecuré, et voici ce qu'en a écrit M. Le Cointre :

« Les débris de poteries les plus abondants que nous
» ayons rencontrés à Ecuré, appartenaient à ces pote-
» ries grises, grossières et mal cuites, que l'on trouve
» dans tous les cimetières de l'ère gallo-romaine.»

Toutes ces analogies concourent à démontrer que notre cercueil date évidemment de cette époque.

Deux mots maintenant d'explication sur les objets:

---

(1) Batissier *passim*, pages 309 et 355.

tous ceux qui sont en ivoire, tels que le *pectoral*, les *épingles*, le *petit baril* appartiennent, je crois, à la toilette. Le fragment de *bracelet* en bronze, doit également s'y rattacher.

Quant aux vases en verre, les uns comme la jolie patère, les espèces de salières, les couvercles, le vase de forme cubique, les débris de la coupe striée et bosselée, ceux de la coupe sphéroïde, paraissent avoir appartenu aux usages domestiques; les autres, tels que le vase en forme de chandelier, et la fiole dont le goulot ressemble quelque peu à un biberon, doivent être classés parmi les vases funèbres destinés aux larmes et aux parfums.

Je n'ai rien à dire du style qui porte avec lui son explication, mais la *tablette* a cela de curieux, qu'elle est en pierre, tandis qu'habituellement ses pareilles sont en bois ou en os.

Il me reste à vous parler du petit bélier en terre cuite et des coquilles de Saint-Jacques.

Selon Batissier, ainsi que je l'ai plus haut rapporté, *on plaçait souvent dans les tombeaux l'image des animaux immolés.*

La présence de notre statuette de bélier dans le cercueil, prouverait donc que lors des funérailles, le sang répandu pour apaiser les mânes, fut celui d'un bélier.

Toutefois, cet animal n'aurait-il pas ici plutôt la valeur d'un signe zodiacal ? et en ce cas, ne signifierait-il point que la personne serait décédée quand le soleil est entré dans le signe du bélier, c'est-à-dire au mois de mars ? Les anciens attachaient beaucoup d'importance à l'action prétendue des constellations sur l'homme. Du

reste, je ne propose cette conjecture qu'avec une extrême réserve.

Pour ce qui est des coquillages, je ne puis expliquer leur présence, que par l'usage qu'avaient les Gallo-Romains de placer près des restes de leurs parents des comestibles : c'est ainsi, dit Batissier, pl. 309, « qu'on » a découvert des os de volatiles, des arêtes de pois- » sons et des coquilles d'œufs. »

Les objets de toilette, le style et la tablette montrent assez que cette sépulture a été celle d'une personne distinguée par sa naissance et son éducation.

Mais dans lequel des quatre siècles de l'ère gallo-romaine a-t-elle vécu ?

Permettez-moi de faire cet examen.

Il est incontestable que les Romains, jusqu'au temps de Sylla, *enterrèrent* leurs morts; mais qu'à partir de ce dictateur, 80 ans avant Jésus-Christ, jusque vers le commencement du IV^e^ siècle, ils brûlèrent généralement les corps.

Néanmoins, les pauvres, durant la période *d'incrémation*, continuèrent le plus habituellement d'être enterrés, comme entre autres témoignages l'indiquent ces vers d'Horace :

« Huc priùs angustis ejecta cadavera cellis,
» Conservus vili portanda locabat in arcâ,
» Hoc miseræ plebi stabat commune sepulcrum. »

Il est ici remarquable que le Christianisme en abolissant l'*incrémation*, se soit encore rencontré avec les habitudes de sépulture des humbles et des pauvres. Mais reprenons la suite de notre raisonnement.

Nous avons donc trois périodes, savoir : avant Sylla, période d'*inhumation* ; depuis Sylla , jusque vers le commencement du IV^e^ siècle, période d'*incrémation*, particulièrement pour les riches ; depuis le commencement du IV^e^ siècle , jusqu'à nous , *retour à l'usage d'inhumer*.

Ayant suffisamment démontré que notre tombeau était gallo-romain, c'est-à-dire qu'il ne pouvait trouver sa date en dehors des quatre premiers siècles de notre ère, il en résulte qu'il n'appartient pas à la première période avant Sylla ; mais nous allons voir qu'il doit se placer dans la transition de la *seconde* à la *troisième*. En effet il tient à la *seconde*, parce qu'il est païen ; et à la *troisième*, parce que le corps n'a pas subi l'action du bûcher.

Vous objecterez sans doute que, puisque l'on *enterrait* même durant la période d'*incrémation* , il pourrait lui appartenir ? à quoi je réponds , en répétant que l'usage d'*enterrer* pendant la seconde période, ne s'étant maintenu que parmi les pauvres, et encore parmi les plus indigents, n'a pas dû être appliqué à notre tombeau qui évidemment renfermait le corps d'une personne riche.

Donc il ne peut trouver sa place que sur les limites extrêmes de la seconde à la troisième période, c'est-à-dire à la fin du IV^e^ siècle.

Et Maintenant, M. le préfet, que si vous désirez connaître quelles ont été les habitudes, les mœurs, le côté social de la vie d'une personne de belle éducation à cette époque, ouvrez les récits des temps Mérovingiens d'Augustin Thierry, et vous ne manquerez pas avec

les qualités d'esprit qui vous distinguent, de rejoindre les quelques ossements de notre tombeau, en l'animant au souffle de la poésie et de l'histoire.

Angers, le 20 juillet 1848.

V. Godard-Faultrier.

SUPPLÉMENT AU RAPPORT.

Le 21 juillet, j'eus l'honneur d'être averti par M. Eugène Briaud, que des ouvriers, depuis le transport du cercueil, lui avaient remis :

1° Un second fragment du bracelet en cuivre ;

2° Une fiole, terre noire, haute de 6 centimètres, en forme de globe par sa base. Elle était placée en dehors du cercueil, du côté des pieds, et plongée dans le bain du ciment, comme l'étaient les assiettes.

M. Briaud a remarqué l'endroit où le maçon avait établi son chantier et mêlé son mortier ; ce lieu se trouve à 90 centimètres au-dessous du sol actuel, d'où l'on peut en conclure que depuis quatorze siècles, le terrain s'est exhaussé d'autant.

Enfin, il m'a remis un très joli dessin du tombeau, par M. Maliszewski, et m'a promis des détails et des cotes qui, avec les plans de M. Dainville fils, seront déposés au Musée des antiquités.

MM. les employés du chemin de fer, comprenant

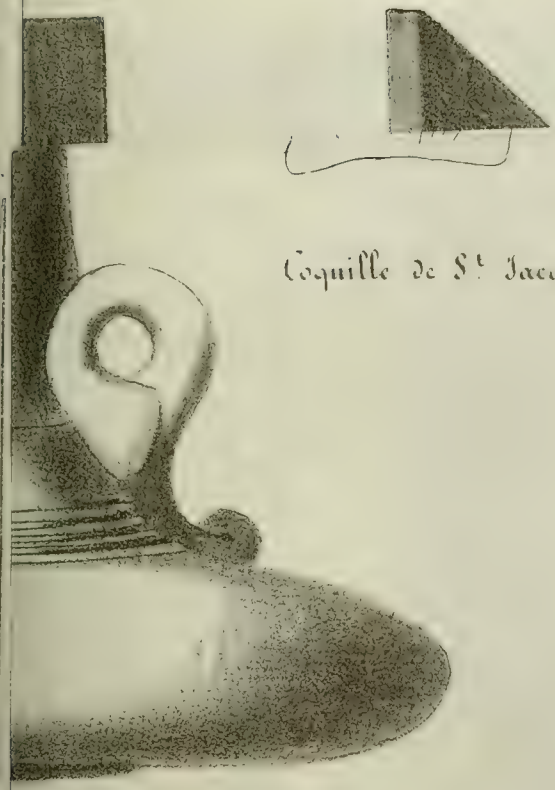

Coquille de St. Jacques.

erre blanc.

S DANS LE CERCVEIL EN PLOMP.

Er. Dainville.

Plaque en métal

Patère en verre blanc

Fragments de vase en verre blanc

Vase en terre cuite

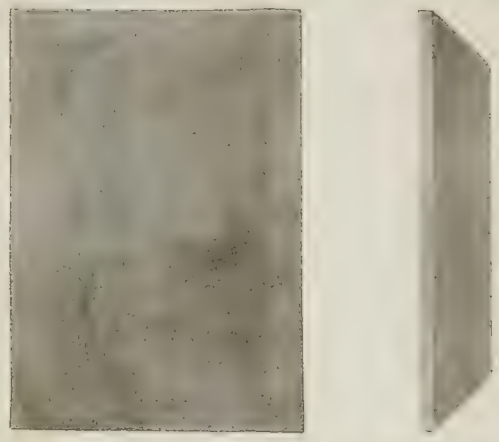

Tablette en porphire

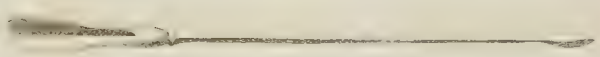

Objet en bronze

Fragments de bracelets

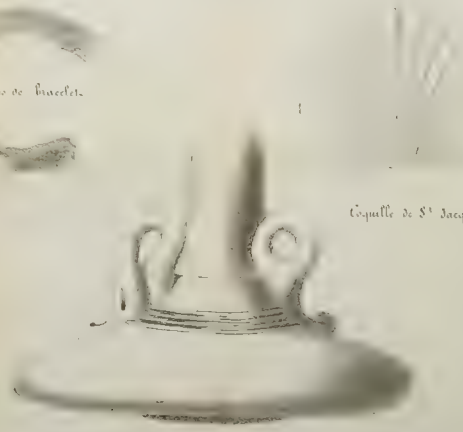

Coquille de St Jacques

Vase à parfum en verre blanc

DETAILS DES OBJETS TROUVÉS DANS LE CERCUEIL EN PLOMB

E. Vauvillé

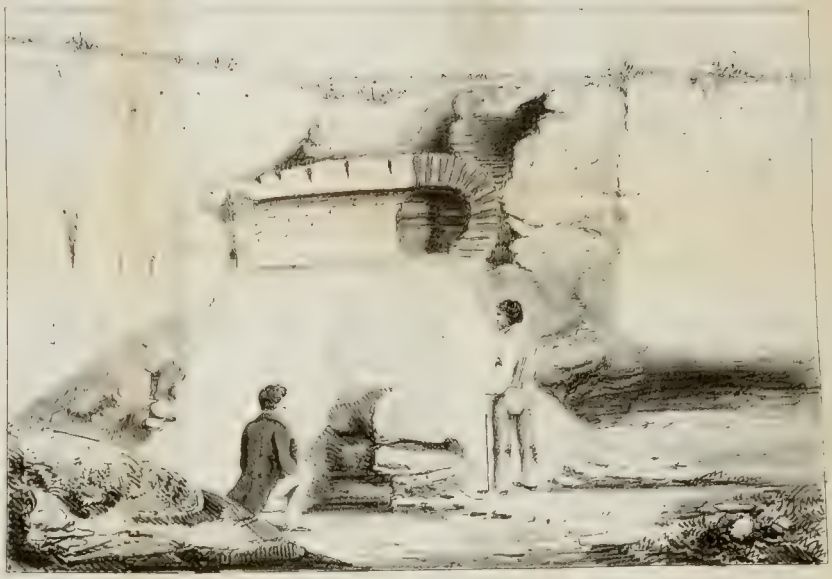

VVE DE LA TRANCHÉE APRÈS L'OVVERTVRE DV TOMBEAV.

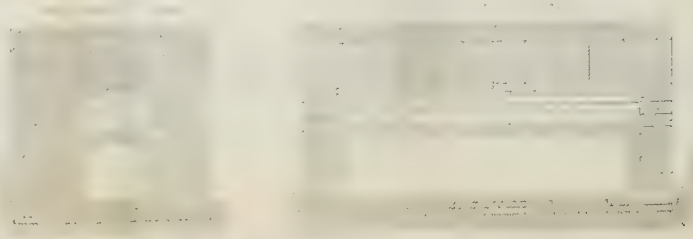

Fr. Daiwille

1er TOMBEAV GALLO-ROMAIN . VRNE LACRIMATOIRE.

NATURAL HISTORY.

l'intérêt que les *masses de briques* du tombeau doivent avoir, ont eu l'obligeance de faire transporter, audit Musée, ce qui en a pu être sauvé.

Un second cercueil en plomb a été découvert depuis; nous ne tarderons pas à insérer le nouveau rapport qui le concernera.

DÉCOUVERTE
D'UN SECOND CERCUEIL EN PLOMB,
PRÈS DE LA VISITATION,
(GARE DU CHEMIN DE FER D'ANGERS)

Ce cercueil, moins bien conservé que la précédent, a été trouvé au commencement d'août 1848 non loin des voies romaines récemment découvertes près d'Angers, à une profondeur de 1 mètre 75 centimètres; il était en pleine terre, c'est-à-dire qu'aucune construction ne l'envelopait. Des restes de clous donnent lieu de croire qu'on l'avait primitivement renfermé dans un cercueil de bois. Les pieds se dirigeaient vers *le nord de* 1 *degré* 12. Cette bière, large aux épaules de 55 centimètres et de 49 centimètres du côté des jambes, a de longueur 1 mètre 85 centimètres, sur 36 centimètres de hauteur ou plutôt de profondeur.

Transportée au Musée par les soins de M. Briaud, conducteur des travaux, nous en avons fait l'examen en presence de notre savant antiquaire, M. Grille, et de deux des ouvriers inventeurs, MM. Blanchard et Raguin, Pierre.

Le couvercle s'était câbré par affaissement, il présentait extérieurement du côté de la tête, une sorte de temple en relief formé de deux colonnes, et d'un

fronton triangulaire, à l'imitation de quelques cippes romains. Au-dessous paraît un *chi X grec.*

Cet édicule a de hauteur 47 centimètres, et chacun des bâtons croisés du *chi* 24 centimètres. Le dessin de M. Dainville fils, vous en donnera l'aspect mieux qu'une description. Les moulures ont quelque ressemblance avec des perles allongées qui seraient soudées les unes au bout des autres, au moyen d'anneaux.

Le couvercle cintré, que trois petits arceaux de fer maintenaient autrefois, fut enlevé, et bientôt nous aperçûmes, à fleur d'un *detritus* de terreau provenant de la décomposition du corps et de diverses infiltrations, la forme d'un squelette aplati. Sa main droite placée sur le bas ventre, tenait une monnaie très fruste, mais sur l'un des côtés de laquelle je pus à la loupe, très bien distinguer les empreintes d'un tissu pénétré par l'oxide; j'en concluai que le corps avait dû être enveloppé dans un suaire.

Cette monnaie sur laquelle il est présentement impossible de voir aucun caractère, appartient néanmoins par son aspect, à la classe des médailles romaines, dites moyen bronze.

Cet examen achevé, je soulevai un à un les ossements dont plusieurs trop friables tombèrent en poussière sons mes doigts. Le terreau fut ensuite examiné, et pour ainsi dire tamisé, mais nous ne rencontrâmes plus rien.

Cette description vous signale les différences qui existent entre ce cercueil et le précédent.

Résumons en comparant :

L'orientation du premier découvert, se trouve être

diamétralement opposée à celle du second ; — une voûte en briques protégeait le premier, le second était en pleine terre ; — le premier a la forme *parallélipipède*, le second est plus large vers la tête que du côté des pieds; — le premier renfermait des vases, des objets de toilette, etc., etc., le second ne contenait qu'une monnaie; — les parois en plomb du premier étaient maintenues fermes dans un bain de ciment, le second avait tout au plus pour support une caisse de bois; — le couvercle du premier n'a pas trace de reliefs, celui du second en présente.

Quoi qu'il en soit, le premier cercueil, nous croyons l'avoir ailleurs démontré, appartient franchement au paganisme; le second au contraire, malgré sa monnaie évidemment placée dans la main du défunt pour solder le passage de l'Acheron, nous paraît se rattacher au Christianisme. Le *chi grec*, lettre initiale de monogramme du Christ Χριστος en fait preuve : « On » voit souvent, dit Batissier, p. 354, dans les cata» combes, les lettres T. X. I. H.; la première est le » *tau* qui est d'après Ézéchiel, un signe salutaire et » préservatif; *la lettre X, signifie la Croix*, etc., etc. » On regarde *I* et *H* comme les initiales du Christ. »

Deux éléments sont donc ici en présence, *l'un Payen, l'autre Chrétien;* ce qui nous détermine à dire que ce second cercueil, doit appartenir *à cette période du milieu du IV^e^ siècle, à la fin du V^e^*, durant laquelle en Anjou s'opéra *la transition du Paganisme* au *Christianisme.*

Son orientation, bien qu'opposée à celle du tombeau franchement Païen, n'est cependant pas chrétienne ;

F. I.

Aspect de l'intérieur du Cercueil à son ouverture.

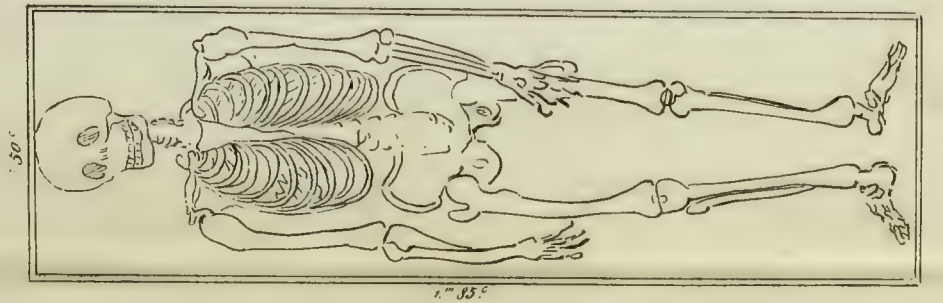

F. II.

Fr. Dainville.

2.ème CERCUEIL EN PLOMB (ÈRE GALLO-ROMAINE) / F.te 1.re VUE DU TOMBEAU F.te II.me POSITION DU CORPS.

les pieds n'étant point *à l'est*, mais *au nord;* d'où suit toute réflexion faite, que nous nous rangeons du côté de ceux qui pensent que le *défunt du second cercueil*, doit être classé parmi *ces Païens qui, à l'exemple d'Alexandre Sevère et des Gnostiques, admettaient divers symboles du Christianisme.*

Deux mots encore! Plusieurs personnes croyant voir dans le principal ornement du cercueil *une charpente*, en ont conclu qu'il avait renfermé le corps d'un charpentier. L'explication peut être ingénieuse, mais nous doutons qu'elle soit vraie. En effet, le fronton triangulaire et les jambages de cet *édicule*, sont ornés avec un peu trop de recherche pour que l'on ait voulu représenter une simple charpente. Ensuite, un cercueil en plomb nous semble être un luxe inusité pour une personne de ce métier, surtout à la fin de l'ère gallo-romaine. D'ailleurs, on n'explique aucunement de la sorte la valeur de l'X, qui n'est pas que je sache, ici un outil de charpentier.

15 août 1848.

V. Godard-Faultrier.

ÉTUDE

SUR

LA PUISSANCE FÉODALE DES SEIGNEURS DE BRIOLLAY.

Entre le Loir et la Sarthe, à douze kilomètres d'Angers, se trouve un bourg aujourd'hui, chef-lieu de canton, nommé *Briollay* (1). A quelques pas de ce bourg, sur la route de Sablé, est une éminence toujours fréquentée par les étrangers qui visitent ce pays. Là, une des plus calmes natures se présente à vos yeux. D'un côté, c'est le Loir resserré dans un lit étroit, déroulant ses gracieuses spirales, au milieu de vastes prairies qui bordent son contour; d'un autre, la Sarthe plus étendue, et ses fertiles pâturages; un vaste horizon vous présentant *Angers*, *Ecouflant*, *Soulaire*, *Bourg*, et le château du ministre de Louis XI. C'est sur cette motte féodale, qu'était posé le château de Briollay.

Sa position élevée, dominant toute la plaine, rendait impossible l'attaque imprévue. Le baron avait

(1) Bodin donne à Briollay l'étymologie de Briga-Ledi (pont sur le Loir) cette étymologie me paraît mieux s'appliquer au village de la même commune nommé le vieux Briollay qui est situé sur les bord du *Loir* qu'au Briollay actuel placé entre la Sarthe et le Loir.

toujours l'œil sur les trois châtellenies qui dépendaient de sa terre; ses vassaux et solduriers placés sur le donjon, défiaient l'embuscade ou la surprise, ils pouvaient toujours voir le guerroyant seigneur qui s'avançait pour les combattre; la force seule pouvait donc se rendre maîtresse de cette forteresse féodale, la nature et l'art réunis en faisaient une des plus fortes places de l'Anjou.

Aussi, voyons-nous dès le XI^e^ siècle la haute puissance féodale, se faire sentir à Briollay. Ménage, au livre XI^e^ de son histoire de Sablé, nous apprend qu'une charte de Geoffroy le *Barbu*, sous la date de 1066, fait mention d'un Artaud de Briolé. Cet Artaud était fils d'Ingelger de Briolé, et celui-ci l'était de Bouchard, aussi seigneur de Briolé et trésorier de l'église d'Angers, sous le règne de Foulques Nerra, époque à laquelle les grands bénéfices étaient ordinairement possédés par des *seculiers*. Bouchard donna a l'Abbaye de Saint Serge et Saint Bach d'Angers, l'église de Briolé sous le vocable de *saint Marcel*, en y attachant des priviléges et revenus considérables.

A la mort d'Artaud, son fils aîné, Geoffroi qui épousa Sarmoise de Jarzé, devint seigneur de Briolé en 1097, lorsque Foulques le Rechin assiégea Balon, il fut fait prisonnier par les Normands, ainsi que Gaultier de Monsoreau, Jean de Blaison et Berlay de Montreuil.

Le château de Briolé, par alliance et par vente, devint successivement la propriété de célèbres familles. Possédé par de puissants barons, il eut tour à tour sa

part de gloire et de vicissitudes. Il fut assiégé et pris en 1103, par Geoffroi Martel II. lequel faisait la guerre à son père Foulques le Rechin qui voulait le déshériter.

Vers le milieu du XII^e^ siècle, le puissant Liziard de Sablé qui avait épousé Tiphaine, dame de Briolé, surnommée la *Chevrière*, fille de Geoffroi de Briolé, et sœur ainée de *Melissande de Briolé*, dite *exulate*, posséda cette baronnie, la guerre qu'il déclara en 1440 à Geoffroi le Bel, *Plantagenet* duc de Normandie, comte d'*Anjou* et du *Maine*, eut pour résultat la destruction du château de Briolé. A sa mort, son fils second du nom seigneur de Sablé de la Suse et de Briolé, continua de faire la guerre à Geoffroy Plantagenet.

Et ce fut au sujet de cette guerre, que Geoffroi le Bel, nous dit Ménage, « fit faire sur la Sar» the en 1133, le chasteau de Chasteauneuf, afin de » s'opposer aux escursions des Sabloliens qui fe» soient des courses jusques aux portes de la ville » d'Angers, et c'est pour cela que Chasteaunenf » fut appelé *Chasteauneuf.* »

Plus tard, Geoffroi de Cornillé étant mort sans alliance du vivant de son père, Robert de Sablé, 3^e^ du nom, seigneur de la Suse et de Briolé, cette terre passa dans la maison des Roches, par le mariage de sa fille Marguerite de Sablé avec Guillaume des Roches, seneschal hereditaire d'Anjou de Tourraine et du Maine. Il eut de son mariage deux filles, Jeanne et Clémence ; le mariage de Jeanne *des Roches*, fit passer de nouveau la terre

de Briolé, dans la famille de *Craon*. Jeanne épousa Amauri de Craon I^er^ du nom; Isabeau de Craon, heritière de son frère Amauri de Craon IV^e^ du nom, apporta encore un changement dans la baronnie, en épousant en 1404, le trop célèbre Gilles de Laval, maréchal de Retz, plus connu dans le peuple, sous le nom de la *Barbe-Bleue*, seigneur de Chantocé, d'Ingrandes, du Louroux Bottereau, de Blaison, de Chemellier, de Grattecuisse, de Fontaine-Milon, etc., etc., etc.

Mais heureusement, le château de Briolé dont les ruines sont si riantes, n'a point conservé le triste souvenir qui frappe encore de nos jours celles de Chantocé! Guy de Laval, donna cette terre à son cousin Brandelis de Champagne.

Ce castel rétabli en 1518, appartenait au prince Rohan Guemené, seneschal d'Anjou et de la Flèche, comte de Montauban, baron de Mortier Crouelle, et seigneur du Verger, portant de Gueules, a neuf macles d'or, et descendant des Mac-Tiern de Leon. C'est dans ce siècle XVI^e^ que les Rohan prirent cette devise rivale de celle des Coucy et qui résume leur histoire. *Duc ne daigne, roi ne puis, Rohan je suis.*

Ce fut dans ce château dont Rohan Guemené était seigneur, et qui dépendait de la terre du *Verger*, que se passa l'un des événements les plus importans de cette époque, la destruction de la ligue.

Philippe Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur ou de *Mercure*, comme *Sully* l'appelle dans ses me-

moires, chef de la ligue en Bretagne, qui avait consenti en 1595 à signer une trève avec Henri IV, mais qui ne l'avait pas encore fait, quoique tous les autres chefs de la ligue, se fussent rendus inquiet du voyage que le roi fit en Bretagne au commencement de l'an 1598, fit négocier par sa femme, et Gabrielle D'Estrée une reconciliation avec Henri IV « *et sçurent si bien cajoler toutes les femelles*, nous » dit Sully, dans ses œconomies royales, page 149, » que le roy consentit a traiter avec M. de Mer» cure, sans s'advencer d'avantage qu'Angers. » Il profita donc du séjour d'Henri IV à Angers sous le mairat de René Bault de Beaumont (1) pour

(1) Henri IV voulant récompenser Bault de Beaumont de la reception qu'il lui avait faite, et du zèle qu'il déployait dans l'administration de la ville demanda à ce dernier ce qu'il désirait. Voulez-vous la noblesse, lui dit-il. Sire, répondit Bault, j'ai l'honneur d'être gentilhomme, mais ce que je demanderai à Votre Majesté, c'est de m'autoriser à joindre à mon blason, une couronne de comte. Le roi s'empressa d'obtempérer à sa demande. Avant ce changement l'écusson de Bault de Baumont était surmonté d'un casque fermé, orné d'un panache; un des descendants de Bault de Beaumont, Bault écuyer, seigneur de Villeniers épousa en 1667, une des filles d'un riche orfèvre, échevin de la ville d'Angers, nommé Angot. La Vraie Croix de Saint Laud ayant eu besoin d'être montée, le chapitre s'adressa à Angot en lui recommandant bien de ne rien épargner. L'orfèvre s'acquitta de sa tâche avec le talent et le zèle qui lui étaient habituels, et surpassa même tout ce qu'on pouvait attendre de lui; lorsque le chapitre voulut en payer le travail, il déclara ne rien accepter mais qu'il s'estimerait trop heureux, et se regarderait payé au centuple, si on voulait lui permettre de prendre trois petites parcelles de la Vraie Croix; le chapitre consentit à cette proposition et l'orfèvre après les avoir montées, les donna à sa fille Charlotte. Depuis cette époque, cette Vraie

venir se jeter aux pieds du roi qui se trouvait en partie de chasse au chateau de Briolé, avec Gabrielle d'Estrée, marquise de Monceaux, et César de Vendôme son fils, et obtint d'Henri IV un généreux pardon, qui fut cimenté par le mariage de sa fille Françoise avez César de Vendome, fils naturel d'Henri IV. Les fiançailles eurent lieu à Angers le 5 avril de la même année, et le mariage fut plus tard célébré a Paris le 12 juillet 1609.

Ce fut donc dans ce château que se termina entièrement la ligue, et ce vers de la Henriade :

Il fut de ses sujets le vainqueur et le père,

peut recevoir ici une juste application.

Que reste-t-il de ce château où tant d'événements se sont succédés? Rien, ou du moins fort peu de choses. Plus de courtines, ni tours, ni bastions, ni machicoulis, ni créneaux. Le donjon qu'on apercevait d'Angers, et qui servait de phare au voyageur, à lui-même disparu pour servir à élever des fermes et des maisons. Une ferme construite sur les murs, montre encore la trace de fenêtres cintrées. La motte féodale, livrée à la *culture*, est chaque jour sillonnée par par la charrue, des arbres croissent dans ses vastes fossés, une chaussée remplace le pont-levis, et de ce puissant manoir, il ne reste plus que le souvenir.

Sur la rive opposée, le château du Plessis-Bourré, au contraire, placé en face du vieux manoir, dont il

---

Croix s'est toujours conservée dans la famille. C'est actuellement M. Charles Du Grand Launay, d'Andard, qui en est le possesseur.

était le feudataire, dresse fièrement la tête, il semblerait que cette horde de vandales qui, en 1793, parcouraient nos campagnes en proférant ce cri de: guerre aux châteaux, paix aux chaumières, et laissant sur leurs traces la désolation et la mort, eussent voulu en respectant la demeure du fils d'un cordonnier de *Bourg*, élevé à la dignité de ministre, par un roi qui nommait son barbier ambassadeur et comte, son tailleur, hérault d'armes, et son médecin, chancelier, et dont les efforts journaliers tendaient à l'asservissement des seigneurs, léguer à la postérité cette chastellenie, comme témoignage vivant de l'abaissement des grands et de la puissance féodale.

La destruction complète du château de Briollay a fait dire à Bodin, dans son histoire du Bas-Anjou, tome I^er^, page 461. « Que si l'on ne trouve plus de » ruines féodales à Briollay où l'on compte 739 ha» bitans (1), on y trouve ce qui vaut beaucoup » mieux sans doute des hommes très laborieux, une » terre extrêmement fertile, et l'art de la cultiver » porté à son plus haut degré de perfection. »

Ce passage ne me prouve qu'une chose, c'est que Bodin, si consciencieux dans tout son ouvrage, n'avait pas visité Briollay, car il est impossible, pour tout homme qui s'occupe d'*archéologie*, et pour l'antiquaire, de ne point avoir remarqué dans l'intérieur du

---

(1) Miromenil, dans son mémoire, dit que la paroisse de Briollay contient cent cinquante-sept feux et paye 1,490 livres de taille.

La juridiction y est exercée par un Sénéchal, un Procureur fiscal et un Greffier.

bourg, près de la place située devant l'église, un vaste bâtiment formant un carré long aux fenêtres romanes géminées, au toit élevé à la cheminée cylindrique, et connu dans le pays, sous le nom de *Palais* (1); c'était d'après la tradition, le lieu où le baron de Briollay fesait rendre la justice, tenait ses *assises*, et qui servait en même temps de prison.

Ce bâtiment se divise en deux parties, un premier étage, et un rez-de-chaussée. On accède au premier étage par un perron. La façade a de ce côté, son galbe orné d'une petite corniche, composée de deux rangs de dents de scie en sens opposé. Le temps a rongé la pierre, mais il reste encore assez de ces ornements pour montrer le gracieux effet que cette corniche devait produire. Deux fenêtres en plein cintre, éclairaient cette façade. Elles sont aujourd'hui bouchées, mais on voit encore à celle de droite, une arcature de dents de scie qui orne son cintre. La porte d'entrée est en plein cintre, primitivement elle devait être plus élevée. On trouve encore sur le mur les traces des voussoirs de la porte primitive. Le rez-de-chaussée de ce palais, est aujourd'hui composé de deux salles, mais il est facile d'apercevoir par la disposition des lieux et les fenêtres des deux façades qui se correspondent, qu'originairement il n'y avait qu'une seule salle servant à rendre la justice, et aux assemblées des barons.

La première salle est formée d'une cloison en planches, et d'un plafond en bois masquant le tirant qui

---

(1) C'est M. Follenfant qui est propriétaire de ce bâtiment.

soutient la charpente, elle est longue de 5 mètres 37 centimètres sur 5 mètres de large. Il n'y a de remarquable dans cette salle, qui est assez moderne, qu'une cheminée large d'un mètre 87 centimètres. Le manteau et les jambages, seuls ont été refaits; l'intérieur de la cheminée est bombée, le conduit très étroit et cylindrique est en tuf, il présente au-dessus du toit, une forme carrée à sa basse; puis ensuite, il prend la forme ronde; le sommet de cette cheminée est moderne, ce qui me donnerait à penser qu'originairement elle devait être plus élevée. Les cheminées de cette forme sont très rares. D'après ses caractères architectoniques, je serai porté à lui assigner pour date, l'époque de la construction de ce palais, ou du moins une date peu reculée.

L'autre salle occupe le reste de l'édifice. elle est longue de 12 mètres 77 centimètres, sur 6 mètres 61 centimètres de largeur. A droite est une arcade *cintrée*, qui servait probablement à mettre un siége. Du même côté, se trouvait une large fenêtre cintrée, qui éclairait le palais; le fond de cette pièce est percée par deux fenêtres en plein cintre. Ces fenêtres, vu extérieurement, et qui ornent la façade, sont geminées par un grossier *meneau*. Chacune d'elle en contient deux autres geminées, elles sont divisées par une colonne de 70 centimètres de grosseur; leur chapiteau est formé de feuilles d'eau d'une lourde exécution, l'un d'eux est très fruste. Au milieu de chacune des grandes fenêtres, est un oculus formé en lozange. Dans l'intérieur de la salle à gauche, en entrant près d'une de ces fenêtres, se trouvait dans une niche actuelle-

ment existante, le siége de l'officier chargé de rendre la justice au nom du baron. Ce siége, en dernier lieu, avait une boiserie ornée de trilobures. Trois énormes tirants, partant d'un mur à l'autre, soutiennent la charpente, les murs sont en grande partie construits en grès et revêtus intérieurement d'un ciment rouge.

Le rez-de-chaussée se compose d'abord d'un cachot, qui d'après sa disposition, devait servir de prison aux condamnés à mort, long de 5 mètres 2 centimètres, sur 3 mètres 28 centimètres de large; deux forts anneaux en fer, scellés à la muraille, et munis de larges boucles, servaient à enchaîner les condamnés ; un soupirail étroit, divisé par une barre de fer, ne transmet que ce qu'il faut de lumière pour en regretter l'absence; dans le fond est une fosse d'aisance, une porte d'un mètre 32 centimètres de hauteur, sur 82 de large, était suivie d'une autre bardée de fer. C'était la seule entrée de ce repaire infect.

En entrant dans ce sombre réduit, un triste sentiment vous saisit en pensant aux victimes de l'oppression féodale, lorsqu'on songe que souvent la haine ou le caprice pouvaient arbitrairement vous assigner une pareille demeure; et une fois renfermé dans un tel lieu, c'était la plupart du temps pour toujours.

Un corridor longeant ce cachot, conduisait à une vaste salle qui occupe le reste du bâtiment, et qui sert aujourd'hui de cellier. Ce lieu devait probablement être une prison. Cette pièce est éclairée par de petites ouvertures, répandant dans l'appartement un jour blafard; un bas-côté placé en avant, et occupant toute la longueur du palais, a été ajouté en 1787, à la con-

struction primitive. Ce bas-côté est également éclairé par de faibles ouvertures, et devait avoir la même destination.

Je regarde ce palais féodal comme un des monuments les plus curieux de l'Anjou. Jusqu'à présent, je n'en connais aucun de cette époque; d'ailleurs, lorsqu'en 1789, une ère nouvelle s'ouvrit pour la France; lorsque dans la nuit du 4 août de la même année, sur la demande du député Cotin, les justices seigneuriales furent supprimées, l'égalité civile proclamée; lorsque la Bastille fut détruite, et que chaque province en conservait une pierre comme un gage d'indépendance et d'affranchissement, les communes, les villages et hameaux qui possédaient des monuments féodaux de ce genre, se hâtèrent de les faire disparaître, il semblait que l'on eût une vengeance à exercer contre chaque pierre, tant on avait à se plaindre, les uns d'exactions, d'autres d'années passées dans ces sombres prisons. Aussi, est-il étonnant que ce monument n'ait pas était détruit, on ne soit devenu propriété nationale; il a été aliéné par la famille Ménage, derniers représentants des seigneurs de Briollay.

Ce monument, d'après les caractères architectoniques que je viens d'énumérer, date du milieu du XI^e^ siècle, c'est-à-dire est contemporain de Philippe I^er^. L'on ne doit pas être étonné à cette époque, de voir un palais féodal dépendre de la baronnie de Briollay; car les *bers* ou barons étaient de hauts et puissants seigneurs, le roi de France ne relevait que de Dieu et de son épée; le roi de France n'était vassal que de la mort. Quant aux barons, la seule

puissance humaine dont ils relevaient, c'était celle du roi. On les appelait *Vassi dominici;* sous ce nom, tous les grands du royaume étaient compris. Dès le Xe siècle, on tenait pour princes tous ceux qui étaient revêtus du titre de barous; et les princes eux-mêmes s'honoraient de ce nom. Sigebert, dans sa chronique de l'an 1160, dit : *Mena ses principaux barons, avec peu d'autres avec lui, et un grand nombre de solduriers.*

Le droit Lombard, porte ces mots : *Si quis ex Baronibus nostris advenire voluerit securus ut veniet et illæsus ad suos revertatur,* d'après la coutume de Bretagne, article 10. Les barons seuls connaissaient de la peine du feu. Mais les envahissements eurent lieu peu à peu, et ce titre devint si commun, que le fils aîné d'un seigneur de village se faisait appeler baron. La nomenclature que nous avons donné des seigneurs de Briollay, montre qne la puissance féodale s'était toujours maintenue, au rang que comportait la baronnie, et d'après la coutume d'Anjou, le barons étaient bas-moyens et grands justiciers (1); ils avaient le droit de pendre, bannir, trancher la tête, brûler, marquer au front, et ériger un gibet quatre à piliers, appelé *Quarrée* (2).

---

(1) Le baron pouvait juger en sa cour du meurtre, du rapt, et de l'encis.

(2) Au terme de l'article XLVII de la coutume d'Anjou la droite baronnie devait avoir : « Trois chastelleuies sujettes » du corps de la baronnie, ville close, abbaye, prieuré conven- » tuel ou collège avec forest et qui aurait trois chastellenies » sujettes de corps sans les autres choses dessus dites ou deux

Les barons de Briollay étaient vassaux de l'évêque d'Angers, ils devaient le porter sur un palanquin, lors de son intronisation avec les barons de Blou de Gratte-Cuise et de Chemillé; ils remplissaient aussi ce jour-là l'office d'Echanson; droits qu'ils tenaient à grand honneur. Tout le monde connaît l'aventure du jeune Maurice de Craon, lors de l'intronisation de Guillaume le Maire, en 1290 (1), voulant remplacer son père, alors en ambassade auprès du roi d'Angleterre, il se fit placer sur les épaules d'un de ses écuyers, et soutint du côté droit l'un des bâtons de la chaise tenu par le seigneur de Matheflon; malgré les observations de l'évêque pendant le repas, il lui servit à boire, et, fit emporter par ses gens le gobelet de vermeil de l'évêque, destiné au seigneur qui remplissait l'office d'Echanson.

» avec ville, ou une avec les autres choses dessus dites peut-» être dit baron, au baron appartient l'épave du faucon et du » destrier et est entendu destrier un grand cheval de guerre » coursier ou cheval de lance. »

L'article XLVIII ajoute : « Les comtes, vicomtes et barons, » sous le ressort et suzeraineté du roi et duc d'Anjou ont toute » juridiction haute et moyenne et basse en leur territoire et sur » leurs sujets la punition de correction d'iceux et peuvent for-» bannir leurs sujets de leurs terres et peut avoir le comte au » marc de sa justice Gibet a six piliers et le vicomte et baron a » quatre piliers, toutefois le duc d'Anjou peut avoir gibet à tost » et tel que bon lui semblera en signe de suzeraineté.

(1) *Interea autem ad nos in dicta camera accedens Amauricus, filius primogenitus et heres nobilis viri domini Mauricii domini de Credonio et de Brioleto puer undecim annorum vel circa, domino Matthæo Quatre-Barbes milite pro dicto puero verba faciente, obtulit se nobis ad faciendum servium et officium in quo*

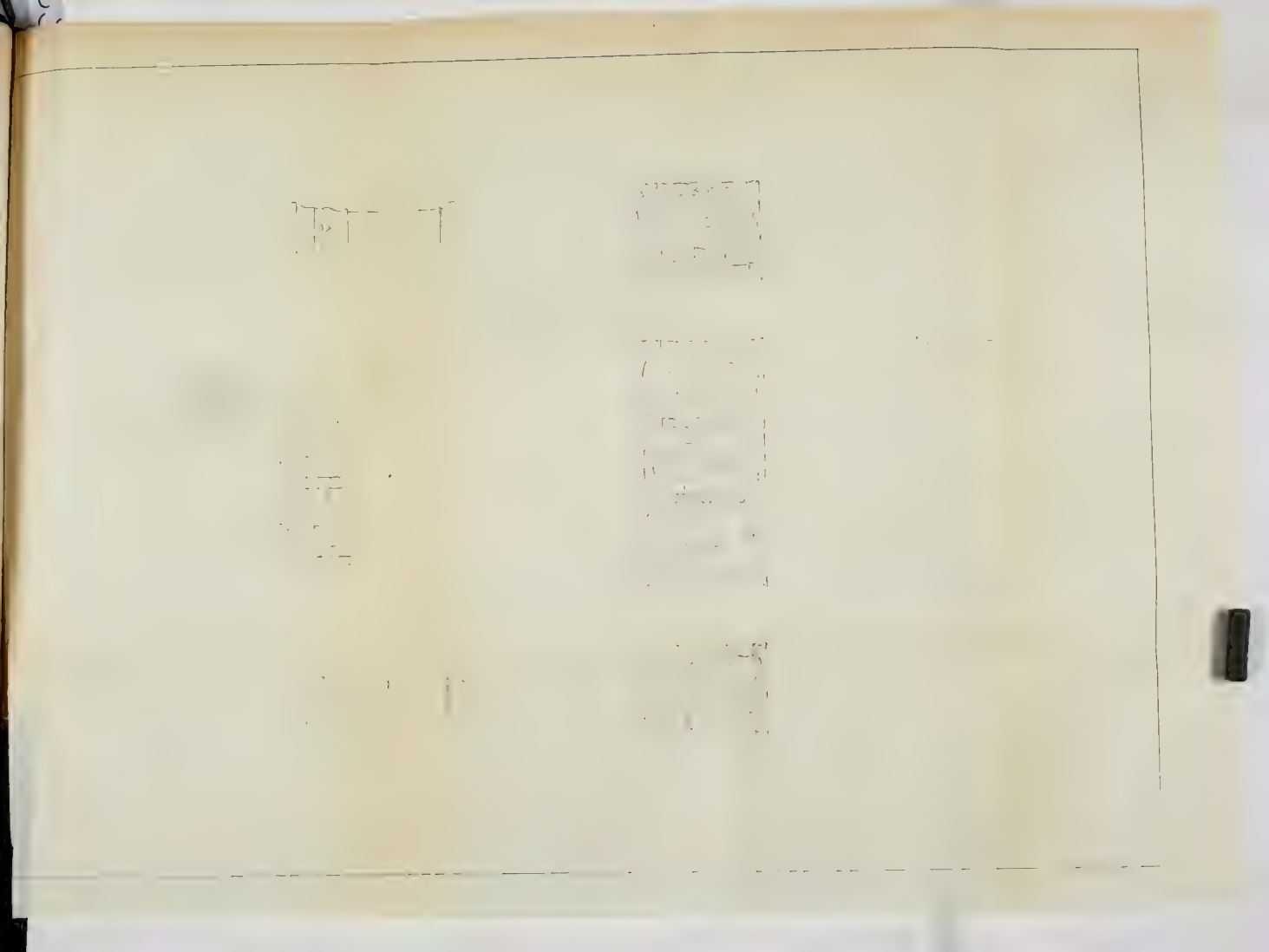

Près de ce palais, est une très jolie maison du XVI^e^ siècle; l'église actuelle, sous le vocable de Saint-Marcel, vocable primitif, est une église du XVI^e^, entée sur une du XI^e^ siècle. De celle que Bouchard, seigneur de Briollay, donna au XI^e^ siècle, aux abbés de Saint-Serges d'Angers, il n'existe plus que quelques pans de murailles; la porte d'entrée, surmontée d'un entablement aux voussures, ornée de dents de scie, une partie du clocher et une abside qui sert aujourd'hui de sacristie. Cet abside au toit conique, est terminé en cul-de-four; au fond était un autel : l'abside a dans son pourtour 4 mètres 74 centimètres. Douze modillons ornent sa corniche, quelques-uns sont brisés, les uns sont en *biseau*, d'autres commencent à revêtir tantôt la forme *végétale*, tantôt la forme *humaine*. Les divers ornements que l'on y remarque,

---

pater suus nobis et ecclesiæ Andegav. tenebatur ratione feudi, videlicet ad portandum nos una cum vassaliis nostris, qui ad hoc tenentur post munus consecrationis nostræ, ab ecclesia sancti Albini usque ad majus altare ecclesiæ Beati Mauricii andegav. et ad serviendum nobis de cupa in mensa gerendo officium pincernæ, proponens et afferens se ad hoc admitti debere, cum pater suus in Anglia esset absens etiam ante tempus electionis de nobis factæ, maximè ex causa legationis sibi impositæ a rege franciæ ad regem anglorum ut dicebat : nobis reclamantibus et nos opponentibus in præmissis, afferentibusque illud officium et servitium adeò esse personale, quia non nisi per dominum de Brioleto fieri et impleri poterat, vel debebat; undè cum dictus puer nondum esset dominus de Brioleto ac vassalus ecclesiæ andegav. ad illud servitium non debebat admitti præcipuè cum adhuc esset idem puer tam teneræ et imbecillis ætatis, quod per se dictum servitium et officium implere non posset.

Guillelmi majoris episcopi andegav. Gesta 291. 292 spicilegium tomus decimus.

sont des dents de scie et des chevrons. Dans l'église actuelle, se trouvent deux chapiteaux très curieux, et provenant de l'église primitive; l'un d'eux représente un homme dans une position grotesque; d'une main il saisit par les cheveux, une tête monstrueuse; de l'autre, il tient par les bras un personnage à tête colossale.

L'autre chapiteau développe sur ces deux faces, l'adoration des Mages. La Vierge, assise sur une chaise, présente aux rois Mages l'Enfant-Jésus, qu'elle tient sur ses genoux. Marie, ainsi que l'Enfant, portent la couronne royale, perlée à la base; le tour de la prunelle de la Vierge, est formé par un incrustation en *silex noir;* sa chevelure, nouée en grosse tresse, tombe sur ses épaules; Marie et son fils sont placés dans un côté du chapiteau, et encadrés par une arcature ornée de torsades et de dents de scie. La face principale de la pierre, présente les trois Mages : *Melchior, Gaspard* et *Balthasar,* chacun dans une charmante arcature ornée de dents de *scie,* de *torsades* et *aux colonnes étoilées.* Le premier Mage est à genoux, il offre au nouveau né son présent, qui est renfermé dans une espèce de fiole; c'est probablement l'or d'Arabie : *obstulerunt ei thus aurum et Myrrham.* L'Enfant étend la main, et bénit le Mage. Le second roi est à genoux, et tourne le dos au premier; d'une main, il montre d'un air extasié l'Enfant-Jésus au troisième Mage, et de l'autre son offrande; il est impossible de voir rien de plus naïf. Le sculpteur du XI^e^ siècle, autant que l'on peut pénétrer sa pensée, voulait mettre son personnage à genoux, à la suite du premier, et

se détournant pour faire remarquer au Mage qui vient après lui, la scène dont il est témoin. Mais comme cette position lui paraissait trop difficile, il l'a rendue avec la naïveté que l'on aime tant à retrouver à cette époque. La tunique du mage est fendue, et laisse voir des jambes d'une longueur demesurée. Le troisième Mage revêtu, comme les deux premiers, d'une longue tunique, tient d'une main son offrande ; il est debout, et lève les bras en l'air en signe d'admiration. La forme des vases qui renferment les présents de ces deux derniers personnages, est un peu fruste et difficile à déterminer; du reste c'est tout ce qu'il y a de moins visible dans le chapiteau, qui est charmant de naïveté et d'ornementation; les trois Mages portent la couronne perlée et ornée de dents de scie.

La troisième face de ce chapiteau, offre un personnage assis sur un escabeau, formé par un monstre; il porte la couronne royale, d'une main il tient un glaive nu, de l'autre il tient par les cheveux une tête qu'il semble montrer. Je pense que ce sujet pourrait bien être le roi Hérode, présentant à la danseuse Hérodias la tête de Saint-Jean-Baptiste; du reste, je n'affirme rien, tant souvent l'imagerie du moyen-âge est pour nous lettre close. Cette imagerie si curieuse dans ses plus petits détail, est contemporaine de celle de *Cunault* et du cloître *Saint-Aubin;* ainsi, ces deux chapiteaux en pierre *de liais,* qui ont survécu à la destruction de l'église, nous font voir qu'au XI^e^ siècle, époque où la pierre commençait à s'animer et se spiritualiser sous l'ardente et sévère main de l'artiste qui en faisait jaillir la vie *Magister de visis lapidibus,* l'é-

glise de Saint-Marcel était déjà historiée. Ce qui reste de constructions primitives, nous montre que l'église avait trois nefs, deux petites et une grande, et si on en juge d'après ce que l'on voit, elle devait être fort curieuse.

De charmantes stalles du XVI^e^ siècle, provenant de l'église de Saint-Serges et Saint-Bach, sont placées à droite et à gauche de la balustrade du chœur.

A droite, l'on voit sur la miséricorde, un aigle tenant dans ses serres un phîlactère. Le reste n'offre de ce côté rien de bien remarquable.

A gauche, aux deux bras de la première stalle, est un moine et une religieuse; le moine a le corps d'un porc; la satire qui à cette époque était introduite dans l'église, nous offre ici un exemple des querelles qui existaient entre le clergé régulier et le clergé séculier. La miséricorde de la stalle, est ornée d'une tête de chien; la stalle suivante montre un homme soulevant la miséricorde.

On voit sur une autre un personnage, ayant une bouche d'une grandeur démesurée, et qu'il essaie d'élargir encore avec ses mains. Ici, c'est un moine accroupi; là, un dragon aîlé; plus loin, un homme barbu dont le corps est celui d'un animal, etc.

Je terminerai cet article par une observation qui me paraît devoir venir ici prendre place. Les chapiteaux dont je viens de parler, trouvés parmi les décombres, furent placés dans l'église avec soin; beaucoup les auraient laissé perdre, en les livrant, soit à la maçonnerie, soit à tout autre usage: comme ce curé des environs de Doué qui, il y a quelques années,

voulant utiliser la statue d'un Saint qu'il jugeait n'être plus convenable dans son église, *le décapita, fit un réchaud de la tête, et du corps, une pierre d'évier.* Ils ont encore échappé à un autre malheur, qui n'est pas le moindre, celui d'être en possession des collectionneurs. Quoique placés dans une église du XVI^e^ siècle, ces pages romanes restent au lieu même où elles furent produites, et si elles ne servent plus d'enseignement, comme au moyen âge, du moins, aujourd'hui l'artiste et l'archéologue, peuvent contempler dans cette église le commencement et la décadence de l'art.

Vendredi 11 février 1848.

AIMÉ DE SOLAND.

Note communiquée par M. Godard-Faultrier

TOMBEAUX GALLO-ROMAINS.

Le 15 novembre 1848, au nord de l'axe du chemin de fer, dans le champ de la Visitation où s'exécutent les terrassements pour l'emplacement de la gare d'Angers, une mine de terre, sur un déblai de quatre mètres de hauteur, a laissé à découvert deux tombes de l'époque romaine, mais dont l'intérieur a été fouillé, et par conséquent ne contenant pas de cercueil; leur emplacement par rapport à celle découverte le 15 juillet dernier est à 35 mètres à l'est et à 10 mètres au nord par rapport au cercueil en plomb découvert en pleine terre dans les premiers jours d'août. Le dessin en élévation ci-joint de la tranchée, présente les tombes déblayées à l'intérieur. Le second dessin donne en plan les maçonneries après l'enlèvement des terres végétales qui les recouvraient et les comblaient, plus l'orientation.

Dimensions et descriptions.

Les dimensions en longueur et en largeur sont indiquées au dessin en plan. La hauteur, au-dessus du radier, des murs du grand tombeau à l'ouest (à gauche sur le dessin), est de $0^{m},67$, le radier a une épaisseur

de $0^m,04$; celle des murs du petit tombeau est de $0^m,36$, avec une épaisseur de radier de $0^m,04$ également.

Les deux tombes sont établies au même niveau à $1^m,20$ au-dessous du sol, sur un terrain jaune et graveleux (diluvien.) La coupe du terrain donne ces couches, savoir : $0^m,50$ de hauteur de terre végétale noire, $0^m,50$ d'argile noircie par filtration, ensuite la couche diluvienne de terrain graveleux.

Le dessus des murs du grand tombeau était recouvert de quarante centimètres de terres, et $0^m,70$ à $0^m,80$ pour le petit, c'est ce peu de profondeur en terre qui les a fait découvrir, sans doute, en cultivant; l'intérieur de chacun d'eux était, en effet, rempli de terre végétale et des débris de leurs démolitions. Le mur au bout nord du grand tombeau a complétement disparu ainsi que toute espèce de couverture.

Le petit tombeau était encore recouvert à un bout (nord) par deux grandes ardoises de $0^m,06$ à $0^m,8$ d'épaisseur, deux autres ardoises semblables étaient l'une sur l'autre dans l'intérieur recouvrant un amas d'ossements. Les traces du cercueil en plomb qu'il a renfermé sont évidentes par un petit bourrelet de ciment de $0^m,10$ de largeur, présentant une paroi lisse et même arrondie par le bas joignant la couche qui forme le radier, et qui n'était autre chose qu'un remplissage entre les murs et le cercueil moins large que l'intérieur du tombeau. Les ossements auront, sans doute, été ainsi replacés en tas sous deux des ardoises de la couverture par esprit de religion et d'honnête homme.

Le petit tombeau avec un radier en ciment romain pur de $0^m,04$ d'épaisseur est construit en briques avec mortier de chaux employé hors proportion. Les murs enduits à l'intérieur par une couche de ciment lissé avec le dos de la truelle sont terminés par une assise de huit à dix centimètres de moëllon schisteux blanc comme les environs en fournissent et là dessus reposaient les dalles de recouvrement. Le grand tombeau avec un enduit et un radier semblable est construit avec mortier de chaux en briques et schiste blanc (talschiste) mêlés. Les briques ont $0^m,29$ sur $0^m,30$ et $0^m,03$ d'épaisseur. Plusieurs de ces briques sont à crossettes.

— Remarque.

Le grand tombeau a été établi en partie dans une fosse cinéraire qui le joint à l'ouest; l'incinération présente encore sous les maçonneries, une couche de $0^m,10$ d'épaisseur qui tient à la fosse bien visible.

Briot,

Conducteur des travaux du chemin de fer.

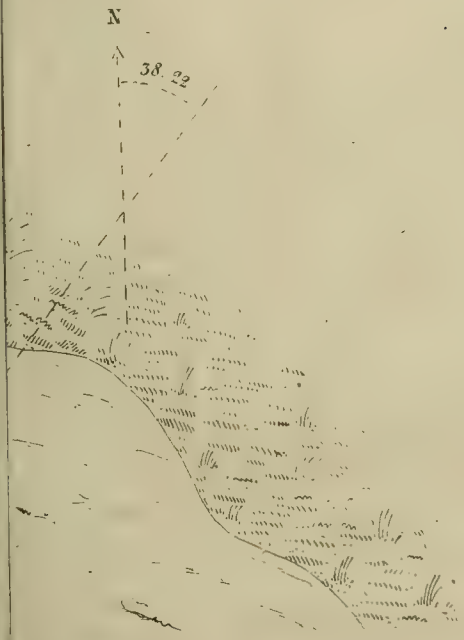
N
38. 22

Nord.

(Ouest)

Est.

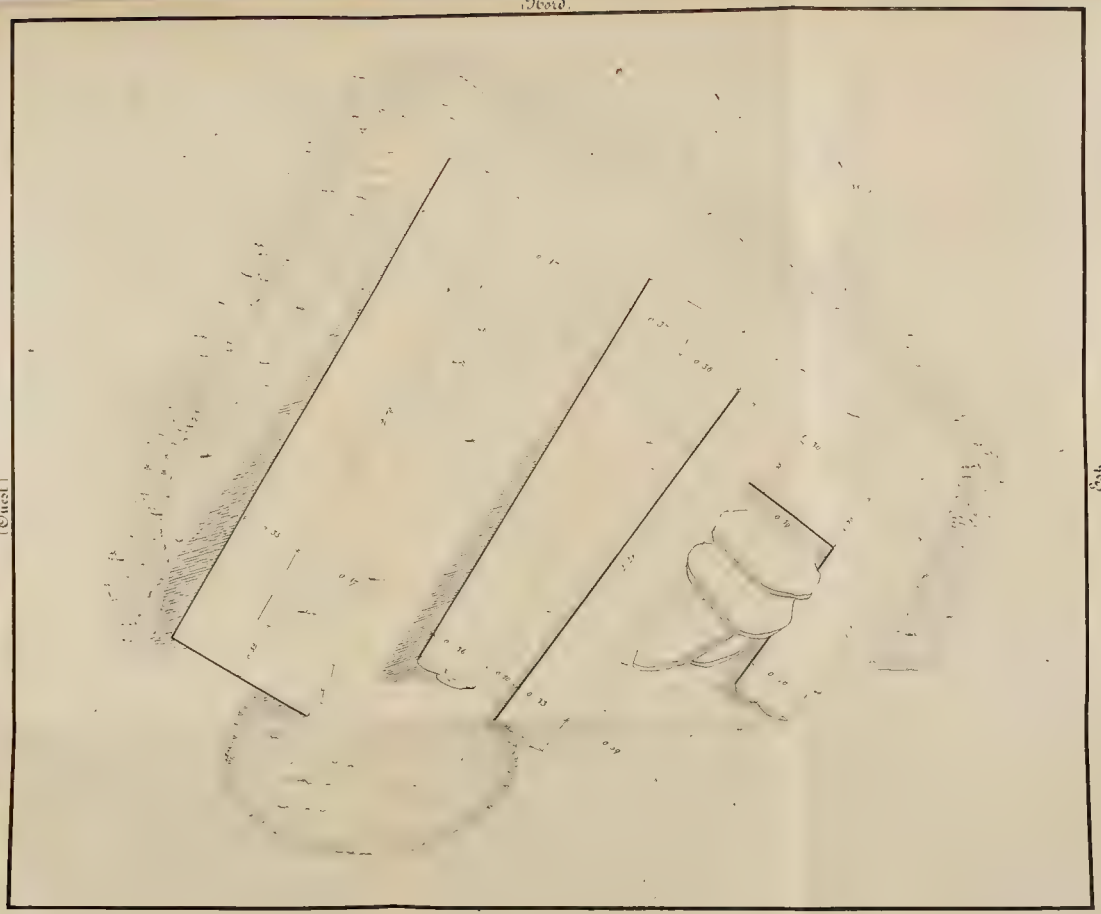

Plan des Maçonneries mises a découvert. Echelle de 0.05 p^r mètre.

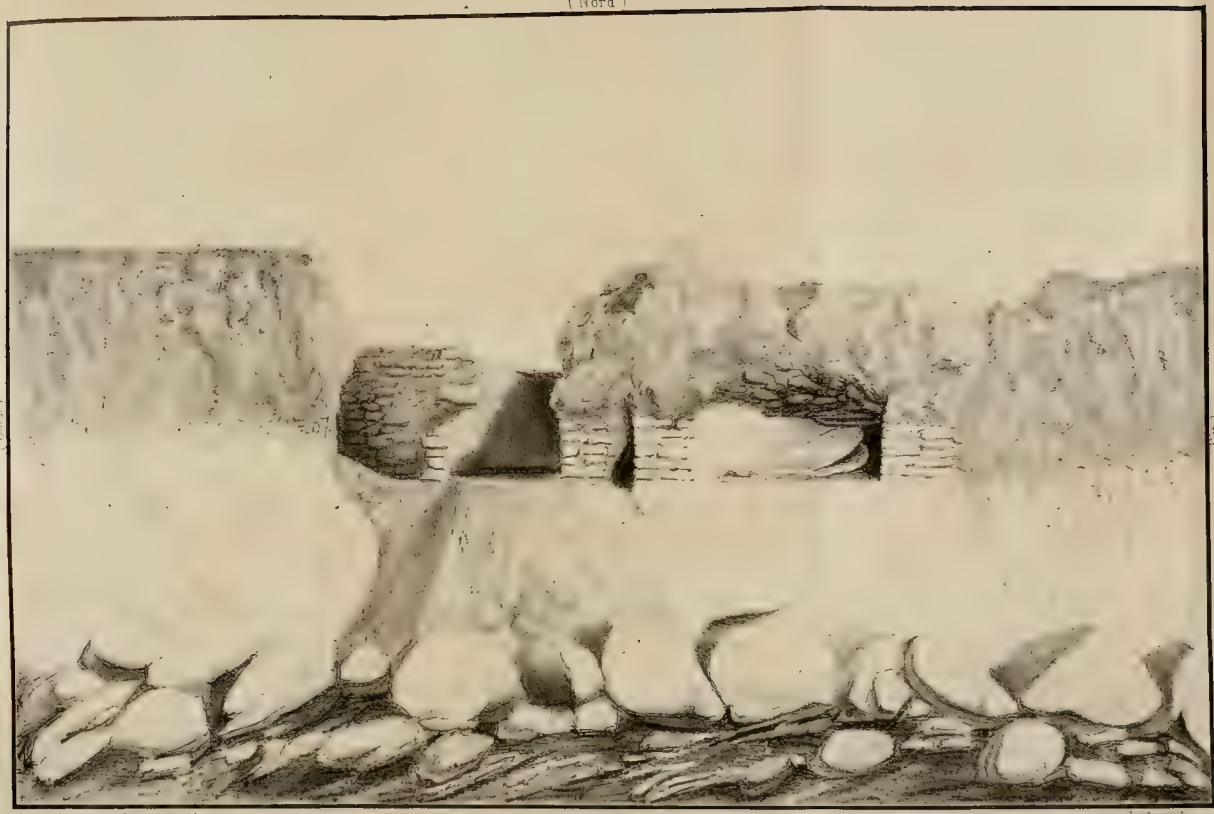

Elevation de la Tranchee

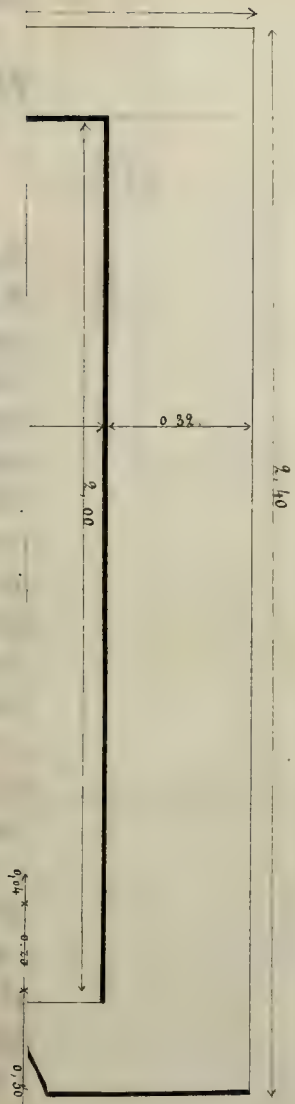

De 0,05 pour mètre.

Lith. Cosnier et Lachèse.

Plan
de la Crypte autrefois fouillée

Plan
A

Coupe transversale du tombeau A

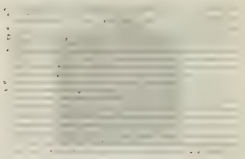

Sud

Nord

Echelle de 0.05 pour mètre

Crypte A du Cercueil. N° 4

Croix Renard

ANTOINE ARNAULD (l'abbé).

L'abbé Antoine Arnauld, neveu de l'évêque d'Angers Henri Arnauld, doit figurer comme son oncle dans la Biographie angevine. Par le long séjour qu'il fit en Anjou il s'est vraiment acquis des lettres de naturalisation; ses mémoires publiés dans Petitot T. 34 et comprenant une série de faits depuis 1634 jusqu'à 1697 le rattachent d'ailleurs d'une façon spéciale à notre province.

Il naquit en 1616 et fut l'aîné des enfants d'Arnaud d'Andilly; destiné par son père à l'état eclésiastique et n'en ayant pas d'abord la vocation il embrassa de bonne heure le métier des armes, qu'il abandonna vers l'âge de 27 ans pour se mettre dans les ordres et s'attacher à son oncle Henri Arnaud, alors abbé de Saint-Nicolas d'Angers, qu'il suivit à Port-Royal des Champs en 1648, et à Angers vers 1650 où il administra le temporel de l'évêché. Il fut nommé abbé de Chaumes (Brie) vers 1674 (1) et mourut au mois de février 1698.

Ses mémoires, dans lesquels nous allons puiser les faits les plus intéressants de sa vie, furent, dès avant

(1) Abbaye située dans le département de Seine et Marne, à quatre lieues et demie de Melun.

Petitot, publiés en 1756 à Amsterdam par le genovefain Pingré mort vers 1796 membre de l'Institut.

L'abbé Arnauld en avait commencé la rédaction vers 1676. « J'en ai conçu la pensée, dit-il, dans » un temps où après une maladie de quelques mois » je ne me trouvais pas capable d'une plus grande » application.... je n'ai point l'intention de les rendre » publics. »

Il les acheva au mois de janvier 1677 et les soumit au jugement de Mme de Brissac qui le 24 avril de la même année lui en adressa de justes éloges; son style a de l'élégance et de la simplicité, il est généralement empreint de cette pureté de diction devenue proverbiale et que l'on appelait *la langue des Arnauld* comme l'on disait *l'esprit des Mortemart*; mais la pensée de notre auteur est loin d'être aussi austère qu'elle l'était dans sa famille; ses mémoires ont pour ainsi dire l'attrait du roman et quelque chose du laisser-aller piquant de ceux du cardinal de Retz, avec cette différence que la galanterie s'y trouve toujours décente et de bon aloi. Bien que son esprit facile et enjoué dût l'éloigner du caractère digne et sévère de son oncle, ce dernier l'affectionna cependant beaucoup.

Nous n'entreprendrons point de donner une analyse complète de ses mémoires, nous bornant à reproduire quelques détails de sa vie qui appartiennent à l'histoire du pays.

Son premier séjour à Angers fut à l'abbaye de St-Nicolas, où il arriva au mois d'août 1642; Henri Arnauld y résidait depuis deux ans. « Nous y passions

» une vie fort douce, dit Antoine, sans penser que » nous la dûssions quitter sitôt. »

Ils partirent en effet d'Angers, au mois d'octobre pour Paris, et le 17 décembre, ils firent route vers l'Italie. On trouvera assez longuement traité le but de ce voyage à l'article Henri Arnauld; ils traversèrent Lyon, Avignon, Aix, et s'embarquèrent à Marseille. A Modène, la mission diplomatique de l'abbé de St-Nicolas les obligea d'assister à un bal de cette cour. « Toutes les femmes, dit Antoine, y étaient séparées » des hommes et assises sur une estrade en demi- » cercle à l'extrémité de la salle, au milieu de laquelle » les hommes étaient confusément, un maître des cé- » rémonies allait querir celui ou celle qu'on voulait » prendre pour danser. A proprement parler, on ne » dansait pas, mais plutôt on marchait en cadence.

» Je suivis, ajoute-t-il, le maître des cérémonies, et » me revis, sans y songer, dans un exercice que je » croyais avoir quitté pour toute ma vie. »

Ce petit incident prouve qu'à l'occasion, il n'avait pas abandonné certaines habitudes mondaines. Ils arrivèrent à Rome, le 17 mars 1646. Antoine, durant son séjour en cette ville, prît quelque part aux affaires diplomatiques, que son oncle avait mission de négocier; il voyait souvent le Poussin et Mignard, qu'il affectionnait, et prenait plaisir à s'entretenir avec eux de peinture et de beaux arts.

Au printemps de 1648, son oncle et lui quittèrent l'Italie, traversant Lorette, Massa Carrara, Gênes, Antibes, Grasse, Lyon, Dezize, et arrivèrent à Port-Royal-des-Champs, vers la Saint-Jean, puis à Paris, où

la Fronde s'organisait. Il nous apprend « que cette » guerre fut précédée d'une autre, qui divisa les es- » prits au sujet des deux fameux sonnets de Job, par » M. de Benserade, et d'Uranie, par M. de Voiture; » guerre plus douce, ajoute-t-il, mais qui sembla être » le prélude des troubles véritables qui la suivirent de » près. »

Afin d'éviter toute participation aux folies de la Fronde, ils revinrent à Port-Royal où, durant leur séjour dans cette asile, l'évêché d'Angers étant devenu vacant, fut donné à l'abbé de Saint-Nicolas, qui en prit possession à la fin de l'an 1650. Antoine l'y suivit, appuyant son oncle dans tout les démêlés, que ce dernier eût à soutenir contre M. de Rohan, gouverneur d'Anjou, à l'occasion des troubles.

L'abbé Arnaud, persécuté par les ennemis de Mazarin, fut même contraint de s'exiler quelque temps, et tandis que l'évêque d'Angers s'était réfugié près du roi, à Saumur; lui, quittait notre ville (1652), pour s'aller cacher à Sauteray. En effet, il venait d'apprendre que l'on avait intercepté une lettre à son adresse, écrite en chiffres par son oncle, et que M. de Rohan, n'ayant pu la lire, avait résolu de le faire arrêter et de le renfermer au château. « Je ne délibérai pas long- » temps, dit-il, sur ce que j'avais à faire... J'envoyai » prier M. de Varennes, ordinaire de chez le roi, et qui » n'était demeuré à Angers, que par maladie d'exécu- » ter une partie de promenade à la Perrière, fort » agréable maison, située à une lieue d'Angers (près » d'Avrillé)... Comme nous fûmes hors des barrières, » des soldats du corps de garde coururent après nous.

» Sur la vue d'un passeport, ils nous laissèrent aller...
» A la Perrière, je montai sur un cheval, et par des
» chemins détournés, je me rendis à Sauteray, chez
» un gentilhomme de mes amis, dont le château était
» assez fort pour ne craindre pas les insultes de la mi-
» lice d'Angers. Mes précautions ne furent pas inutiles;
» car, à peine étais-je parti de la Perrière, que l'en-
» seigne des gardes de M. de Rohan y arriva avec dix
» de ses compagnons. Il visita toute la maison; il alla
» jusqu'à un bac que je devais avoir passé, si j'avais
» été par le droit chemin; enfin, après une recherche
» vaine, il retourna à la Perrière, où il fit force me-
» nace à M. de Varennes... On me demanda que M. de
» Rohan avait eu pensée de le mettre au château, au
» lieu de moi; c'était assurément le moyen de me ra-
» voir, car j'étais fort résolu de m'aller remettre entre
» ses mains, plutôt que de voir mon ami en peine, pour
» m'avoir rendu service. »

Antoine fut à Sauteray, durant tout le siége d'Angers, c'est-à-dire pendant le mois de février 1652. Dans cette jolie campagne, il fit la connaissance de la comtesse de Mar et de M^lle^ de Montalais, nièces de M. de Sauteray, femmes de beaucoup d'esprit et d'un savoir fort agréable. « Il ne tiendra qu'à M^lle^ de Mon-
» talais, écrivait Antoine, de donner à ses amis des
» mémoires de sa vie, ils ne le céderaient à aucun de
» ceux qui ont été publiés jusqu'ici, soit par la beauté
» du style, soit pour la curiosité de la matière.... Elle
» m'a autrefois promis d'y travailler; mais jusqu'ici,
» je n'ai vu aucun effet de ses promesses. »

M^lle^ de Montalais, fille d'honneur de la duchesse

d'Orléans, fut par l'ordre de Monsieur, enfermée quelque temps à Fontevrault.

Le siége terminé, l'abbé Arnaud s'en revint à Angers, où il se lia d'amitié avec M. de Fourille, gouverneur de la ville et du château, qui malgré ses tours noires, ses douves profondes, et l'aspect triste de son pont-levis, devint, durant deux années, l'aimable rendez-vous d'une compagnie distinguée.

Mmes de Fourille et sa sœur, Mme la marquise de la Porte, née de Brissac, la comtesse de Lafayette (1), laquelle n'était encore que Mlle de la Vern et sa mère qui venait d'épouser M. de Sévigné, parent du cardinal de Retz; Mmes de la Troche et de Bobigné, toutes femmes célèbres par leur beauté ou par leur mérite, rendaient ce cercle fort attrayant. L'esprit aimable et facile de l'abbé Arnauld, y était très goûté; on eût dit de cette charmante réunion, un petit hôtel Rambouillet.

Il se mit également en rapport avec le maréchal de la Meilleraye, lorsque ce dernier ayant ordre du roi de rétablir l'autorité dans Angers, vint descendre à l'évêché, peu de jours après la réduction de cette ville (1652). Vers ce temps-là, Henri Arnauld reçut

---

(1) C'est, je crois, la même que celle qui est auteur de Zayde, de la princesse de Clèves, de la comtesse de Tendes, de la princesse de Montpensier, romans très courus dans leur temps; elle a écrit également les Mémoires de la cour de France, années 1688 et 1689, l'histoire de Mme Henriette d'Angleterre et de charmantes lettres à Mme de Sévigné, dont elle a tracé le portrait. Elle fut l'*écolière* de Ménage.

une lettre de M. Servien, qui était demeuré à Saumur, après le départ du roi; cette lettre l'invitait instamment à venir célébrer un service solennel pour feue M^me^ Servien; nous avons quelque raison de croire que cette cérémonie eût lieu dans la chapelle des Ardilliers, dont plus tard, en 1654, une des ailes fut construite, et le dôme commencé par les soins de ce célèbre ministre.

Henri Arnauld, acceptant l'invitation, se rendit à Saumur, avec Antoine, son neveu.

L'oraison funèbre fut prononcée par un vénérable Père récollet, qui fit beaucoup rire, car « oubliant » que M. Servien n'avait qu'un œil, il appliqua ce beau » passage à la défunte : *Erat oculus cœco, et pes* » *claudo.* ».

Après le service, il y eut un magnifique repas dans une salle des Pères de l'Oratoire, M^me^ la duchesse de Brissac troubla un peu la fête, la présence d'un superbe saumon la fit évanouir.

Ces petits détails auraient ici peu d'intérêt, s'ils ne donnaient un aperçu des agréables riens que l'on retrouve à chaque page dans les mémoires d'Antoine. Il nous apprend que dans leur trajet de Saumur à Angers, son oncle et lui arrivèrent par un temps fort mauvais, au port de Sorges, sur les dix heures du soir; il n'y avait pas encore de pont en cet endroit (1652). Laissons-le causer :

« Le maître du bac avait pris un peu trop de vin; » ainsi, dès en démarrant du bord, il manqua la corde, » et nous fûmes emportés par le courant... Le vent qui » nous faisait peur, nous sauva en nous portant sur la

» prairie inondée... Cependant, le maître se noya;
» nous le vîmes paraître une fois, autant que l'obscu-
» rité de la nuit le pouvait permettre.,. Je crois que
» mon oncle ne se consolera jamais de la mort de ce
» pauvre homme, il envoya de l'argent à la veuve; et
» on a cru qu'il n'avait depuis peu entrepris beaucoup
» de voyages à pied, à Notre-Dame-des-Ardilliers, que
» pour obtenir au mort la miséricorde du Fils par la
» sainte intercession de la Mère. »

L'année 1657, fut pour l'abbé, remarquable par l'un de ces petits événements que les esprits distingués savent seuls apprécier. Dans un voyage qu'il fit à Paris, il se lia d'amitié avec l'illustre marquise de Sévigné; et à son propos, il écrit : « Je dois dire à la
» louange du sexe, que j'ai trouvé beaucoup plus de
» fidélité dans mes amies, que dans mes amis... qui,
» m'ayant gâté l'esprit et l'humeur, m'ont rendu vieux
» avant le temps, ce que Dieu a sans doute permis
» pour me détacher des amitiés du monde, auxquelles
» par mon inclination naturelle, je ne m'attachais que
» trop fortement. »

Son chagrin s'accrut en 1661, par l'arrestation à Nantes du surintendant Fouquet. « Nous l'avions vu,
» dit-il, passer à Angers, quelques jours auparavant,
» dans un état de gloire si haut, que du comble où
» il était élevé, il semblait voir les autres si bas, qu'il
» ne pouvait les reconnaître.... Mon frère (M. de Pom-
» ponne), eût sa part à la disgrâce de M. Fouquet, il
» fut relégué à Verdun. Je ne bougeai d'Angers pen-
» dant tout le temps de la disgrâce de mon frère....
» M. d'Angers, de son côté, souffrait une horrible per-

» sécution sous le fantôme du Jansénisme, et les cho-
» ses vinrent à une telle extrémité, que le roi nomma
» des commissaires pour faire le procès aux quatre
« évêques, du nombre desquels il avait l'honneur
« d'être. » Mais cette affaire se calma. D'un autre côté, Antoine eut la satisfaction de voir sa famille briller d'un nouvel éclat en la personne de M. de Pomponne qui, quatre années après son exil à Verdun, par un retour inattendu de la fortune, fut nommé ambassadeur de Suède en 1665, et secrétaire-d'état en 1672. Vers ce temps, notre abbé obtint, par l'entremise de son frère, des lettres-patentes en faveur de M. d'Angers, pour introduire dans son abbaye de S^t^-Nicolas, les Pères de la congrégation de St-Maur. « J'eus
» le plaisir, écrit-il, de les faire vérifier au Parlement,
» en dépit de la cabale d'Angers, qui s'y opposait. »

Après cette analyse des particularités les plus remarquables de la vie de notre abbé, il nous reste seulement à dire que ses mémoires renferment beaucoup de faits piquants sur les troubles de Naples, sur la politique de Rome, sur la guerre de la Fronde, sur le Jansénisme, sur l'arrestation du surintendant Fouquet; il y a également des choses très neuves, qui concernent le maréchal de la Meilleraye, le duc de Rohan, le cardinal de Retz, Servien, Colbert et d'Autichamp. En parlant de ce dernier, il s'exprime ainsi : « d'Autichamp, lieutenant de roi, de la ville et du
» château d'Angers..... gentilhomme d'un fort grand
» mérite... il est de la maison de Beaumont, une des
» meilleures du Dauphiné, et qui était déjà considé-
» rable en 1349. »

Sa narration est agréable par l'endroit, même où elle pèche : peu d'unité, aucun plan; mais en revanche, de nombreux épisodes

Terminons par celui-ci, dont un extrait fera suffisamment connaître son habileté à juger les aimables vanités du sexe.

« Jamais mort n'a peut-être fait verser tant de larmes, » et de belles larmes, que celle du jeune duc de Lon- » gueville, qui était comme assuré, lorsqu'il mourut, » d'être bientôt élevé sur le trône de Pologne. Tout » ce qu'il y a de dames spirituelles ou galantes à la » cour, le pleurèrent, beaucoup par point d'honneur... » Mais toutes, soit en se cachant, soit en faisant sem- » blant de s'en cacher, se faisaient également soup- » çonner, ou d'une véritable passion, ou d'une folle » vanité.

» Je dirai à propos de cela, ce qui m'arriva sur la » fin de cet été (1672), avec Mme la duchesse de Bris- » sac, née Gabrielle-Louise de Saint-Simon, sœur du » premier lit du duc de Saint-Simon, auteur des mé- » moires.

» J'étais allé voir à Paris, M. le duc de Laroche- » foucault, à l'hôtel de Liancourt, qui m'assura que » Mme de Brissac venait de se plaindre de moi, sur ce » que je ne l'avais point encore visitée; comme elle » rentrait, je m'avançai pour lui faire mes excuses, » mais après avoir demeuré un moment presque immo- » bile, elle sortit, gagna son carrosse, et se retira... Si » je fus surpris, je le laisse à penser; deux jours après, » j'allai la voir..... Vous dûtes être bien étonné, me » dit-elle, de l'étrange tour que je vous fis ; c'est, con-

» tinua-t-elle, qu'en rentrant pour vous voir dans la » chambre de M. Larochefoucault, je jetai les yeux » par hasard sur un portrait de M. de Longueville..... » cette vue me frappa l'esprit d'une telle sorte, que » ne me trouvant plus maîtresse de ma douleur, je « ne pus que me retirer. »

Avec un certain air malin, quoiqu'il fut des bons amis de la duchesse, notre abbé ajoute : « On vit en- » core des afflictions plus touchantes pour cet illustre » mort. »

Ces innocentes malices, ces jolies miniatures des mœurs chez les grandes dames du XVII^e^ siècle, font le charme de ces mémoires qui très probablement furent rédigés en Anjou.

V. Godard-Faultrier.

RAPPORT

SUR LE RECUEIL

DES

USAGES RURAUX

DU CANTON DE SEICHES,

lu à la séance de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers,

PAR M. ÉLIACIN LACHÈSE, MEMBRE TITULAIRE,

le 18 juin 1847.

Nous venons de parcourir une brochure, bien petite et bien humble, intitulée : *Recueil des Usages ruraux dans le canton de Seiches.* Il nous semble au plus haut point juste et utile d'appeler sur ce travail l'attention et les encouragements de la Société. A ces seuls mots *Recueil des Usages ruraux*, les jurisconsultes ont deviné notre pensée. Mais, pour les personnes étrangères à l'étude des lois, permettez-nous, Messieurs, de considérer avec quelque détail quelles phases ont subies les *Usages* en France et comment se trouve encore ouverte et indiquée par la loi elle-même la lacune que le Comice de Seiches vient d'essayer de combler pour son canton.

La plus courte observation suffit pour constater qu'il ne se trouve pas deux familles ayant complète-

ment les mêmes goûts, les mêmes préjugés, les mêmes habitudes. Si, d'un simple foyer, la remarque s'étend à une ville, elle devient plus frappante encore; appliquée à une réunion de provinces, elle atteint l'évidence. Dans ce cas, en effet, ce n'est pas seulement aux idées, aux traditions, aux enseignements divers de chaque chef de famille qu'il faut s'en prendre pour expliquer les dissemblances dans les habitudes; c'est aussi à la différence plus ou moins marquée du sol qui, selon qu'il sera léger ou consistant, amènera des changements forcés dans sa culture : dans la différence aussi des positions qui, selon qu'elles avoisineront des fleuves, des prairies ou des coteaux fertiles, donneront, dans les travaux de la contrée, une plus grande part à la pêche ou à la navigation, au pacage ou à l'agriculture proprement dite. Cette différence dans les industries et par conséquent dans les produits, causera nécessairement un changement dans la nourriture : ce dernier entraînera peu à peu un changement dans les tempéraments, et nous ramènera forcément à notre premièr mot : changement d'habitudes et d'usages.

Si on applique ces réflexions à l'état dans lequel se trouvaient nos contrées de la Gaule lorsque les Romains les envahirent, on avouera que jamais disparate plus complète n'exista entre les pays conquis et le peuple qui venait les reconnaître et les soumettre en même temps. C'était la pourpre opposée au sayon grossier, le glaive doré repoussant la hache de pierre : les lois les plus avancées repoussant la barbarie : le paganisme et sa poésie pénétrant dans les forêts où le

sombre culte de Teutatès ensanglantait chaque jour ces *dolmens* dont le seul aspect suffisait pour faire comprendre ce qu'étaient alors nos aïeux. Les édits et la force ne pouvaient, évidemment, suffire pour effacer de telles dissemblances. Aussi, sous la serre même de l'aigle latine, les Francs, les Visigoths, les Bourguignons continuèrent à suivre certaines lois de leur contrée dont Montesquieu, entr'autres, nous présente la précieuse analyse. Nous dépasserions évidemment les limites de ce travail si nous voulions tracer ici les phases diverses de la lutte que ces lois soutinrent contre le droit romain : qu'il nous suffise de dire qu'un troisième élément vient bientôt prendre, ou plutôt marquer ostensiblement sa place dans la discussion des droits et le règlement des intérêts. La création des nouveaux rapports nés de la conquête, l'influence de la civilisation qui s'emparait malgré eux des barbares et étendait entr'eux les liens hiérarchiques de la féodalité, firent naître une foule de règles non écrites et conservées seulement par l'exemple et la tradition, règles dont il fallut bien reconnaître l'empire, car elles étaient filles de la nécessité. Ces habitudes, ces traditions, ces *usages* enfin, avaient pris sous la première et la seconde race de nos rois une importance et une fixité assez grandes pour que dans plusieurs documents du temps, cités par Montesquieu, dans les ordonnances de Pépin, entr'autres, elles fussent positivement désignées sous les noms d'*Usage ancien* ou *Coutume du lieu*. L'organisation des rapports féodaux, l'extension de la nation nouvelle durent donner un nouvel élan au droit qui se

formait dans une grande partie de notre territoire. Pendant qu'au midi de la Gaule, voisin de l'Italie, où l'écriture s'était conservée, où les papes, les empereurs grecs, des villes florissantes maintenaient le droit romain en honneur, ce droit ÉCRIT régnait et semblait s'affermir, la plus forte portion du pays, laissant peu à peu les lois Salique, Ripuaire et autres, voyait chacune de ses divisions nombreuses adopter, sur les principaux intérêts de la vie, des *usages* différents. C'est alors que commencèrent à s'employer ces désignations de pays de *droit écrit* et de pays *coutumier*, suivant que la contrée obéissait au droit romain ou à la *coutume* qui, lors même qu'elle se fût trouvée attestée par l'écriture, n'était pas encore *écrite* avec l'assentiment et la consécration du prince.

Le quinzième siècle a vu donner cette consécration aux *usages* de la France. Déjà, en ce qui touche l'Anjou et le Maine, une compilation, sous le titre : *Coutumes glosées d'Anjou et du Maine*, avait, selon Louet et Brodeau que cite Poquet de Livonnière, été rédigée en 1385, commencement du règne de Charles VI, comme, sous le règne de saint Louis et les suivants, des praticiens habiles, tels que Défontaines et Beaumanoir, avaient rédigé par écrit les coutumes de leurs bailliages; mais c'est seulement en 1453 que Charles VII, après avoir chassé les Anglais de notre territoire, voulut assurer une bonne et prompte justice à l'Etat qu'il venait d'affranchir. Par son ordonnance de cette année, il voulut que toutes les coutumes du royaume fussent *écrites* et *accordées par*

les praticiens de chaque pays, puis examinées et accordées par le Grand Conseil et par le Parlement. Notre duc d'Anjou, le roi René aida puissamment, en 1458 et 1462 principalement, à l'exécution, dans notre province, de cet ordre du souverain : aussi, dès 1486, commencement du règne de Charles VIII, notre coutume fut imprimée. Révisée solennellement en octobre 1508, par les Etats assemblés sur lettres patentes du roi Louis XII, elle fut scellée et déposée le 8 mars 1509, pour nous régler désormais. Sous François Ier, Henri II, François II, et Charles IX, enfin, ce travail se continua pour les autres provinces, de sorte qu'il fallut un siècle au moins pour que le vœu de Charles VII reçût son entier accomplissement. On devine quelles différences nombreuses devaient présenter ces coutumes. L'hostilité des seigneurs voisins, l'ignorance des praticiens, la négligence des commissaires, l'influence en sens divers des magistrats instruits qui avaient pu être appelés à leur rédaction, produisirent des disparates, des obscurités, des antinomies sur lesquelles Dumoulin ne cesse de se récrier.

Le croira-t-on ? Louis XI avait pressenti ces inconvénients et formé le projet, réalisé de nos jours, de soumettre la France à une seule coutume, ainsi qu'à une seule espèce de poids et mesures (1). Ce projet était

(1) Depuis la lecture de cet essai, M. Métivier, avocat général (alors substitut du procureur général) a prononcé à l'audience de rentrée de la cour d'Angers, le 8 novembre 1847, un discours plein de curieux documents et d'utiles appréciations sur l'his-

bien d'accord avec les soins pris par ce prince pour diminuer la force des seigneurs et ajouter à celle de son sceptre. Si, au dire de Philippe de Commines, la mort seule en empêcha l'exécution et si, par suite, les coutumes continuèrent à se rédiger en se fractionnant par provinces, notre droit français n'en accomplit pas moins alors un grand progrès, en voyant ses usages constatés, déclarés par le prince et, surtout, fixés par *écrit*. Ces usages ainsi *écrits* se nommèrent *Coutumes*, le nom de droit écrit restant ordinairement réservé au droit civil par excellence, et d'ailleurs le premier connu, le *droit romain*.

Ce progrès, toutefois, fut-il tel que les traditions, les habitudes, ne dussent plus à l'avenir être comptés pour rien? On devine que c'était impossible. La Coutume, ou *Usage écrit*, n'avait pas pu descendre à plusieurs menus détails qui tiennent pourtant leur place dans le règlement des intérêts. Ensuite, une loi générale ne peut pas plus régler les rapports à naître, qu'un dictionnaire ne peut contenir les mots nouveaux dont un idiôme se compliquera, L'usage, le *quod in regione frequentatur*, après avoir formé la Coutume, devait donc nécessairement lui échapper ou la dépasser sur quelques points et, par conséquent, conserver son importance propre comme complément, comme satellite obligé de la loi que l'on avait formulée. Ce

---

toire du droit coutumier de l'Anjou, et celle de nos anciens jurisconsultes. Nous y lisons (page 19) que Charlemagne, Philippe-Auguste et Louis IX avaient, avant Louis XI, souhaité vainement l'uniformité de législation dans le royaume.

qui échappait au texte de la seconde, pouvait être réglé par les observances de l'autre. Aussi, lorsque l'inimitable Lafontaine nous parle du lapin revendiquant devant le chat son domaine usurpé par la belette et écrit ce vers

Jean Lapin allégua la coutume et l'usage....

il s'exprime aussi bien en praticien qu'en poète.

On voit par cet examen rapide quelle place importante, nécessaire, les *usages* ont toujours tenue dans notre droit, et avant les Coutumes qui ne se sont formées que de leur substance et depuis la formation de ces Coutumes ou *usages écrits.*

Leur importance est-elle moindre sous la législation nouvelle?

Après trois siècles, le vœu de Louis XI a été accompli par Napoléon qui, lui aussi, voulait que rien ne manquât au poids et à la consistance de sa couronne. Un même Code régit la France. Or, s'il est vrai que certaines pratiques parlementaires dussent échapper à des coutumes qui ne s'appliquaient qu'au territoire d'une province, on comprend que des lacunes bien plus nombreuses doivent se rencontrer dans une loi régissant tout un royaume. Les Coutumes ont disparu; le droit écrit a été abrogé, tout en gardant le nom qui lui a été décerné de *raison écrite;* mais on n'a pu abroger et réduire à un seul type des pratiques, des procédés, des habitudes, des *Usages* enfin, que de Lille à Marseille et de Brest à Strasbourg, la différence du climat, des matériaux, des besoins et

des terres, rendaient si variés, si opposés souvent. Les rédacteurs du Code Civil ne se sont pas bornés à le comprendre : ils l'ont nettement déclaré dans maints articles. Par exemple, l'art. 663, s'en réfère aux *usages constants et reconnus* pour fixer la hauteur des murs mitoyens : l'article 674 l'imite, en ce qui concerne la distance des forges ou amas de matières corrosives, ainsi que les travaux nécessaires pour obvier à leurs inconvénients; l'art. 671, en ce qui regarde les arbres de haute tige. Les articles 1159 et 1160 veulent que l'usage du pays serve de règle pour l'interprétation des conventions et même, quelquefois, supplée à leur texte. C'est surtout à l'égard des baux, cette matière si importante, cette occasion de si fréquentes difficultés, que le Code ne cesse, pour ainsi dire, de s'en référer aux *usages des lieux*. Le délai des congés, la durée du bail des meubles ou appartements meublés; en ce qui touche les *baux à ferme*, les logements et facilités de culture à donner aux fermiers entrant et sortant; le règlement du bail sans écrit selon les assolements : tous ces points sont remis à l'usage.

Or, puisque l'usage est demeuré si respecté qu'il est, pour ainsi dire, appelé en aide à la loi, il faut nous demander quand il mérite vraiment ce nom et comment on a, à diverses époques, établi sa certitude.

Les auteurs indiquent sur le premier point cinq conditions. L'usage, disent-ils, doit être uniforme, public, multiplié, observé par la généralité des habitants, réitéré pendant un long espace de temps que

quelques-uns des anciens interprètes du droit fixaient à 20 et à 40 ans, mais que le plus grand nombre laisse avec raison à la prudence réservée du juge. Un dernier caractère que les anciens jurisconsultes, Ferrière et Denisart, entr'autres, voulaient pour que l'usage prévalût, c'était qu'il eût été autorisé et confirmé par quelque jugement contradictoire.

L'appréciation de ces circonstances était, évidemment, le soin du magistrat. Mais, le plus souvent, la partie qui en invoquait le bénéfice, avait à remplir pour les établir une tâche longue et coûteuse. Elle faisait ce qu'on nommait une enquête par *turbes*, si, toutefois, elle en avait obtenu l'autorisation d'une Cour. Un commissaire de ce corps se transportait dans la juridiction principale du lieu où se serait établi l'usage allégué. Les avocats et procureurs du bailliage s'assemblaient, recevaient communication du point à constater, et se formaient en turbes (*turbæ, foule, réunion*) de dix personnes. Chacune de ces turbes ne comptait que pour une voix : cette voix était exprimée par un délégué que les *turbiers* nommaient. Il fallait deux turbes au moins pour la validité d'une enquête. Cette procédure applicable également au cas où l'on alléguait un usage non écrit et à celui où la manière d'interpréter dans un lieu un article ambigu de la coutume était mise en contestation, avait été réglé par une ordonnance de 1498, année de la mort de Charles VIII.

Lorsqu'en 1667, Louis XIV ordonna que des conférences seraient tenues sur divers points à réformer, le président de Lamoignon fut un des magistrats dont

la voix demanda avec le plus d'insistance la suppression de cette procédure ruineuse(1). L'enquête par turbes disparut, et l'ordonnance de 1667, qui a jusqu'à la révolution réglé notre procédure et, depuis, guidé sur les points principaux, les rédacteurs de notre Code actuel, n'autorise plus, comme celui-ci, que l'enquête par écrit et l'enquête verbale.

L'usage s'établit alors de recourir aux actes de notoriété pour établir les points à l'égard desquels l'enquête par turbes s'employait avant l'ordonnance. Pour cet acte, arrêt était d'abord obtenu du Parlement, puis dix ou douze des avocats, procureurs ou simples praticiens du siége, témoignaient de l'usage sur le point contesté, après quoi l'acte était donné ou refusé, le ministère public entendu. Les anciens auteurs, Bouhier, entr'autres, font remarquer que cette forme de procédure ne présentait plus les mêmes garanties que l'enquête par turbes, parce que les simples praticiens y étaient admis, ce que la plupart des parlements défendaient pour l'enquête ancienne et, surtout, parce qu'il n'y avait pas d'observations des parties.

Depuis nos lois nouvelles, ce mode d'acte de notorieté qui, lui même, n'était établi que par des règles arbitraires, ne saurait plus subsister, l'article 5 du Code civil défendant aux juges de prononcer par voie de disposition générale. Aussi, le tribunal de Guéret

---

(1) *Éternel sujet de discussions et de fraudes;* (voir discours déjà cité, page 13.)

ayant rendu, le 5 mars 1824, un jugement en forme d'arrêt portant explication de l'article 219 de la Coutume de la Marche, et ce, sur les conclusions du procureur du roi, la cassation de cette décision fut poursuivie et prononcée en avril de la même année, sur les conclusions de M. Mourre.

Les actes de notoriété, les consultations, les attestations obtenues sur des usages ne sauraient plus être que de simples renseignements.

Aujourd'hui donc, comme on le voit, il n'existe aucune voie claire et déterminée, mais seulement des mesures incertaines pour établir ces usages auxquels se réfère si souvent la loi. Quel peut être souvent l'embarras des parties, surtout si, changeant de pays, elles n'ont fixé que depuis quelque temps leur séjour dans le lieu où s'élèvera la contestation? Et le magistrat, Messieurs! quels obstacles rencontrera chaque jour le juge de paix qui devra exercer ses fonctions dans tout lieu où il ne serait pas depuis longtemps établi!

C'est pour obvier à ces inconvénients si faciles à apprécier que, maintes fois déjà, la voix des jurisconsultes, les vœux des conseils généraux, ont appelé chaque arrondissement, chaque canton, s'il le faut, à fixer par écrit ses usages et à rédiger ainsi sa *Coutume*, coutume qui, toutefois, ne deviendra pas la loi comme sous Louis XI, mais donnera seulement à la loi son désirable complément. On doit hautement remercier le Comice du canton de Seiches d'avoir à cet égard donné dans notre département un exemple que nous espérons voir prochainement suivi. Que contient son

livre? Ce que nous venons de dire vous l'apprend à l'avance. Le louage des domestiques, les époques des baux à ferme, tous les détails de leur gestion, les réparations locatives, les congés, les états de lieux, la culture des différentes terres, voient successivement établir en quelques mots bien simples et bien clairs ce qui touche leur quotidienne application. Pour rendre cette application mieux réglée, un projet de bail à ferme est imprimé dans le Recueil. Des conseils y sont consignés aussi sur certaines améliorations à la culture du pays, et l'emploi de la marne : quelques maximes agricoles terminent ce travail dont le Comice avait confié la rédaction à son président, M. Ch. Giraud.

Cette simple brochure est, vous le voyez, digne de tous vos encouragements et vous nous pardonnerez, nous l'espérons, de vous avoir si longuement entretenus des circonstances légales qui de si loin sont venues préparer sa naissance, en pensant qu'ici le canton de Seiches n'est considéré que comme un point de la France et en proclamant que la position qu'il vient de prendre en fixant ses usages, en se mettant, pour ainsi dire, en règle avec la loi générale, devrait être depuis longtemps celle du département, du pays tout entier.

—«La Société déclare que le rapport de M. Lachèse sera imprimé, qu'un exemplaire en sera adressé aux Comices de Maine et Loire, lesquels sont invités à faire connaître à la Société d'agriculture en quoi les usages de leur canton diffèrent de ceux du canton de Seiches ou peuvent y ressembler. La Société décide de plus, qu'à l'aide de ces documents, il sera pro-

cédé, par une commission, à un travail général dans lequel seront classés, avec toutes les exceptions locales, les usages ruraux du département de Maine et Loire. »

(*Rapport du Secrétaire.*)

NOTE

SUR

UN TOMBEAU

DÉCOUVERT

DANS L'ENCEINTE DU CAMP ROMAIN

DE FRÉMUR.

Le 3 mars 1849, je visitai un tombeau qui avait été découvert la veille par le nommé Pinard, agriculteur, à une profondeur d'environ 67 centimètres, dans un champ dit du Chenevreau, situé au midi de la ferme des Châteliers et du Ruisseau-Doré. Ce tombeau était composé de dix belles pierres de tuf, savoir : *deux* dans le fond, *six* dans les parois, et deux formant le dessus. Ces pierres, épaisses chacune d'environ 20 centimètres, larges de 66 et longues de plus d'un mètre, ne nous parurent liées ni par de la chaux ni par du ciment. Cette tombe, profonde de 66 centimètres, avait 2 mètres de longueur sur 72 centimètres de large. Elle ne renfermait

que deux ossements, c'est à dire deux *tibias*, le reste ayant été consommé. D'après leur situation, il nous sembla certain que les pieds du défunt avaient été placés à l'*est* et la tête à l'*ouest*. Intérieurement vers l'angle *nord-est* de cette sépulture près des *tibias*, on découvrit un instrument formé, 1° d'un manche en os de 10 centimètres de longueur; 2° de la suite du même manche, mais en fer; 3° d'une lame recourbée de 6 centimètres de large (la partie tranchante du côté concave). La longuenr totale de cet instrument émoussé que nous figurons ci-contre, est encore, malgré sa mutilation de 38 centimètres de longueur.

En dehors de ce tombeau, dont la largeur a la même dimension vers les pieds qu'à la tête, l'on trouva, mais sans s'y rattacher, je crois, diverses monnaies romaines, entre autres, un trajan avec des lettres grecques.

Ajoutons que ce champ du Chenevreau est sans contredit de tous ceux du camp, celui dans lequel ont été rencontrées le plus souvent des médailles romaines. Un autre tombeau, au rapport de maître Pinard fut, il y a de cela plus de deux ans, découvert dans la même pièce. Les faits ainsi établis, il nous reste à savoir l'origine de cette sépulture. Sa forme parallélipipède et sa situation au centre de nombreuses ruines romaines, sont à notre sens les seuls indices qui nous portent à la croire antique. L'instrument en fer, ne nous met guères non plus sur la voie; est-ce une arme offensive ou défensive? je ne le crois pas; et nous avons vainement feuilleté Vegèce et Polybe, à ce sujet.

Est-ce un couteau de sacrifice?

Nous n'oserions l'affirmer, car dans Montfaucon, au volume concernant les *ustensiles du culte romain*, nous n'avons rien trouvé d'analogue. La forme de ce coutelas est réellement insolite. Toutefois, en recueillant nos souvenirs, nous nous sommes rappelé que dans le cimetière gallo-romain d'Angers (gare du chemin de fer), nous avions découvert une lame recourbée, moins grande, il est vrai, que celle qui nous occupe, mais semblable de forme. Ensuite, il nous revint que la syrène du cloître Saint-Aubin portait un couteau pareil, pour immoler l'*ictus*. Or, cette immolation, quoiqu'à l'adresse d'une idée chrétienne sur nos arcades du XII^e^ siècle, n'en est pas moins un reste emblématique de paganisme. La conclusion à tirer, serait donc, sauf toutes réserves, que cette forme de couteau pourrait avoir été propre à certains sacrifices; mais nous nous arrêterons au milieu de nos déductions, voulant laisser à votre sagacité le soin de les achever.

V. Godard-Faultrier.

OBSERVATIONS

SUR L'ORIGINE DES DOLMENS,

PAR M. DE BEAUREGARD.

Les dolmens étonnent autant par leur simplicité que par la solidité de leur construction qui semble braver l'action des siècles. Que d'efforts ont dû être employés pour élever ces monuments gigantesques! Les rochers qui les composent n'étaient pas réunis naturellement sur le même point, il a fallu les y transporter, puis quelques-uns furent dressés verticalement pour constituer les parois de l'édifice, d'autres furent soulevés et posés horizontalement pour former la toiture. Les peuples qui ont exécuté de tels travaux étaient nécessairement sortis de l'état sauvage. Ils devaient posséder quelques notions de mécanique, et avoir l'usage des instruments tranchants pour fabriquer leurs machines, quelque simples qu'elles fussent (1). Cependant les pierres qui composent les dolmens ne portent aucunes figures tracées par la main des hommes, elles n'ont subi aucune taille, elles sont telles que la nature les a faites. Comment expliquer ce

(1) On peut supposer que ces énormes masses ont été soulevées à l'aide du levier, du rouleau et du plan incliné.

contraste entre les difficultés vaincues pour parvenir à la construction et l'état brut dans lequel les pierres sont restées? L'origine de ces monuments se perd dans la nuit des temps, les peuples qui les ont élevés n'ont laissé aucuns écrits, où pourra-t-on trouver des documents? Pour obtenir quelques lueurs au milieu de l'obscurité des temps anciens, je suis allé consulter l'ouvrage qui tient le premier rang dans l'histoire des peuples, le livre de Moïse, le *Pentateuque :* On y lit (exode, chap. 20, § 25), *si vous m'érigez un autel en pierre, dit le Seigneur, vous ne le construirez pas en pierres taillées, car si vous employez le couteau, il sera souillé. Quando si altare feceris, mihi non ædificabis illud de sectis lapidibus : si enim levaveris cultrum super eo, polluetur* (1).

Dans le *Deuteronome* (chap. 27, § 4 et suivants), le législateur des Juifs s'exprime ainsi : *Quand vous aurez passé le Jourdain, élevez des pierres sur le mont Hibal, ainsi que je vous le prescris, là vous érigerez un autel au Seigneur votre Dieu, avec des rochers bruts et que le fer n'aura pas touchés, vous y offrirez des holocaustes, et vous y immolerez des victimes pacifiques. Quando ergo transieris Jordanem , erigi lapides quod hodie præcipio vobis in monte Hibal, et ædificabis ibi altare Domino tuo de lapidibus quod ferrum non tetegerit, et de saxis informibus, et impolitis, et offeres super eos holocausta Domino tuo, et immolabis hostias pacificas* (2).

---

(1) Biblia sacra vulgatæ editionis.
(2) *Id.*

Esdras rapporte que l'autel qui fut construit à Jérusalem, au retour de la captivité de Babylone, était en pierres brutes (Esdras, vol. 8). Il en fut de même de celui que Judas Machabée rétablit après le pillage du temple par Antiochus Épiphane (Machabée, liv. 4, chap. 46 et 47).

Ces divers passages des livres saints constatent que dans les temps les plus reculés, c'était un principe chez les Israélites de n'élever des autels qu'en pierres non taillées, en pierres telles qu'elles étaient sorties de la main de Dieu.

Les auteurs les plus recommandables qui ont écrit sur la Gaule (1), s'accordent à penser que les Galls qui ont peuplé cette contrée et lui ont donné leur nom, étaient originaires d'Asie, ce berceau des races humaines d'où sont parties ces migrations qui ont inondé l'Europe. Or, ne peut-on pas admettre que les Galls avaient eu des communications avec les Israélites, et avaient apporté d'Asie cette antique croyance que les autels devaient être construits en pierres brutes pour être dignes de la divinité. Cette croyance est d'autant plus vraisemblable, que les doctrines enseignées par les Druides se rattachaient aux principes de la religion primitive : ils reconnaissaient un Dieu tout-puissant et créateur de l'univers, ils proclamaient l'immortalité de l'âme (2), les récompenses et les peines d'une autre vie. *Leurs doctrines méthaphysiques, mysté-*

---

(1) Guizot, Barante, Auguste et Amédée Thierry.

(2) Cæsar *de Bell. Gal.* liv. 4, chap. 14. Amien Marcel. liv. 25, chap. 1er.

rieuses et sacerdotales, dit Amédée Thierry (1), *présentaient avec les religions de l'Orient la plus étonnante conformité.*

En fouillant sous les dolmens, on rencontre souvent des couteaux de silex. Les mêmes croyances religieuses attachaient une sorte de pureté à ces instruments, et les consacraient aux pratiques religieuses. Les Juifs s'en servaient pour opérer la circoncision. (Exode, chap. 4, § 25).

Lorsque Josué fit circoncire sur le mont Galgal les Israélites qui n'avaient pas subi cette opération durant le voyage dans le désert, il leur dit : *Faites des couteaux de pierre pour circoncire les fils d'Israël. Fac cultros lapideos et circumcide filios Israel.* (*Lev.* 2, *Josué.*)

Hérodote, le père des historiens profanes, nous apprend (liv. 2, chap. 2) que les Egyptiens se servaient de couteaux de pierre pour ouvrir les corps qu'ils voulaient embaumer.

Pline assure (liv. 25, ch. 12) que les prêtres de Cybèle se servaient de pierres tranchantes pour se mutiler.

En rapportant ces divers documents historiques, je ne prétends pas que les inductions que j'en tire conduisent à la certitude, mais je crois qu'elles fournissent au moins de grandes probabilités sur l'origine et la destination des dolmens, ces monuments merveilleux dont la masse imposante reste inaltérable au milieu du cours destructeur des siècles.

---

(2) Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*, liv. 2, chap. 2.

HISTORY.

Esquisse d'un Dolmen d'après la Notice de Mr l'Abbé Allauine

NOTICE SUR UN DOLMEN,

PAR M. L'ABBÉ ALLAUME.

A cinq lieues environ d'Angers, à l'extrémité sud-est de la commune de Corzé, dans un petit bois situé entre les restes de l'ancienne abbaye royale de Chaloché et un petit village, nommé la Morelière sur les vieilles cartes de l'Anjou, existe un de ces antiques monuments gaulois que nous appelons dolmens. Le temps, malgré la succession d'une longue suite de siècles, a parfaitement respecté ce monument, et le visiteur en l'approchant se transporte tout naturellement à ces âges reculés où le druidisme sévère florissait dans ces contrées que devait civiliser plus tard une religion plus douce. Les Druides, comme on le sait en effet, vivaient au milieu des forêts. Là, ils avaient des temples ou plutôt des autels où ils immolaient à leurs divinités; car tel était, comme on l'admet généralement, l'usage de ces autels ou dolmens que nous retrouvons encore assez fréquemment sur le sol angevin. En les examinant, on voit facilement que le travail de l'art y avait peu de part; car ce sont simplement de gros blocs de pierre, espèce de grès d'un poids immense, qui comprennent une enceinte de forme carrée, re-

couverte par une ou plusieurs autres pierres du même genre. Mais si on n'admire pas l'élégance et la beauté du travail comme dans les temples des Grecs et des Romains, du moins on sera étonné de leur hardiesse. En effet, d'où venaient ces masses isolées qu'on retrouve au milieu des forêts? On n'en retrouve pas du même genre dans le voisinage, il fallait donc aller les chercher au loin? ce qui suppose cependant de la force et du génie. Au reste, en y réfléchissant, on reconnaîtra clairement que ce mode de temple était parfaitement en rapport avec leurs croyances et les lieux qu'ils habitaient. Ils avaient de leurs divinités, l'idée de grandeur et de pouvoir sur tout l'univers : ils ne voulaient donc pas d'autres temples que l'univers, d'autre voûte que le ciel, et les monuments que nous rencontrons çà et là, étaient tout simplement des autels élevés au milieu de ce vaste temple. Ils habitaient les forêts, il fallait donc que ces autels eussent quelque chose de dur et de sauvage comme les forêts.

Déjà plusieurs de ces monuments ont été rencontrés sur le sol angevin. Il n'est personne parmi ceux qui se livrent à l'étude des monuments du passé, qui n'ait vu ou du moins entendu parler des dolmens que possèdent, dans leurs environs, Angers, Saumur et Baugé. Mais il en est plusieurs encore qui, ce me semble, sont demeurés dans l'oubli. Suivant le désir qu'a manifesté M. le président de la commission archéologique, de connaître, afin de les classer ensuite, tous les monuments de notre pays qui peuvent offrir quelque intérêt; je me propose, avec plaisir, de poursuivre mes recherches et d'en faire connaître le résultat par

une courte description : heureux, si je puis par là répondre à l'honneur, Messieurs, que vous avez bien voulu me faire en me recevant au nombre de vos membres. La description et le dessin que je vais ici mettre sous vos yeux, ont pour but de vous faire connaître un de ces monuments que j'ai visités, il y a quelques jours, en traversant le pays.

Il est situé, comme je viens de le dire, au sein d'un bois, dans l'endroit le plus élevé. Les épines et le houx l'environnent presque de toutes parts; et le curieux, en l'approchant, serait presque tenté de croire que ces plantes offensives se réunissent pour le dérober, sous un abri tutélaire, à l'œil de l'envieux, ou le défendre contre ces gens tourmentés de la manie de briser ces pierres, afin de les faire servir à l'encaissement des routes. Il est de forme rectangulaire. Sa direction est de l'ouest à l'est; douze pierres le composent et le divisent en deux parties; l'une plus grande et plus élevée qui comprend sept pierres avec l'entrée; l'autre plus petite et moins élevée qui se compose de cinq. La première partie forme, par la réunion de ses sept pierres, une enceinte couverte, dans laquelle on entre par une ouverture large de 30 centimètres, et haute de 1 mètre 60 centimètres. Cette enceinte ou cette petite salle, suivant le nom qu'on voudra lui donner, est de forme carrée, longue de 2 mètres 95 centimètres, large de 3 mètres sur 1 mètre 60 centimètres de hauteur, du côté du sud, et 1 mètre 40 centimètres du côté du nord. Au sud, elle est fermée par une pierre (n° 1) longue de 2 mètres 70 centimètres, sur 1 mètre 60 centimètres de hauteur. A

son extrémité, du côté de l'ouest, se trouve l'entrée. Une autre extrémité dans l'est forme, il est vrai, une sorte d'excavation dans sa partie inférieure, mais cette irrégularité doit être attribuée tout simplement à la bizarrerie de la pierre, qui, comme toutes celles qui composent ce monument, a été employée à l'état brut. Toutefois, il faut remarquer, en passant, que toutes ces petites excavations ne sont pas assez considérables pour permettre à une personne de pénétrer dans l'intérieur du dolmen; de sorte que l'on doit conclure qu'on n'y trouve réellement qu'une seule entrée. Il faut encore remarquer que toutes ces pierres sont d'autant plus épaisses qu'elles sont plus grandes. En général, celles qui composent la première enceinte ont de 20 à 30 centimètres d'épaisseur; les pierres de la seconde partie ont un peu moins. Continuons la description des autres pierres qui composent cette première enceinte. Au nord, elle est fermée par une pierre (n° 7) longue, à la partie supérieure, de 3 mètres 40 centimètres; à sa partie inférieure, de 3 mètres sur 1 mètre 40 centimètres de hauteur. A l'ouest, elle est fermée par une autre pierre (n° 8) formant un angle droit avec la précédente, longue de 4 mètres sur 90 centimètres de hauteur dans la partie sud, et de 1 mètre 30 centimètres dans la partie nord. Ce dernier côté dépasse d'un mètre à peu près la pierre n° 7; à l'extrémité, du côté de l'est, elle est fermée en partie par deux autres pierres (n°s 2 et 6) accolées perpendiculairement aux n°s 1 et 7, et qui, par leur rapprochement, rétrécissent la largeur de cette première enceinte de 1 mètre 80 centimètres, pour laisser une

ouverture large de 80 centimètres, ouverture qui forme la largeur de la seconde enceinte. La première de ces deux pierres (n° 2), accolées au n° 1, est large de 70 centimètres, haute de 1 mètre 25 centimètres; la seconde (n° 6) a 1 mètre 10 centimètres de largeur, sur 1 mètre 30 centimètres de hauteur. Ici se termine ce que nous avons à dire sur les murailles, s'il est permis d'appeler de ce nom la première enceinte. Voyons maintenant la toiture. Deux pierres immenses la recouvrent; la première (n° 11) a 2 mètres 45 centimètres de longueur, sur 1 mètre 20 centimètres de largeur; la seconde (n° 10) est divisée en trois; il est naturel d'admettre que le temps ou les orages ont pu la briser ainsi. Elle a 3 mètres de largeur sur 3 mètres 30 centimètres de longueur. Toutes deux elles s'appuient sur les cinq autres pierres fixées en terre et, de plus, cette dernière (n° 10) est soutenue par une de ses extrémités sur la précédente (n° 11).

Passons maintenant à la seconde partie du dolmen: elle comprend la deuxième enceinte et se compose, comme je l'ai déjà remarqué, de cinq pierres; deux d'entr'elles sont accolées, en sens contraire, aux n°s 2 et 6. La première (n° 3) a 90 centimètres de hauteur sur 1 mètre de largeur; la seconde (n° 5) est longue de 1 mètre 45 centimètres, sur 80 centimètres de hauteur du côté de l'est, et de 60 centimètres du côté de l'ouest. Ces deux pierres sont recouvertes par une troisième (n° 9) inclinée vers le nord, longue de 1 mètre 45 centimètres et large de 1 mètre.

A l'extrémité de cette petite enceinte, du côté de l'est, se trouve une espèce d'ouverture fermée, dans

sa partie inférieure, par une pierre (n° 4) dont l'extrémité qui regarde l'ouest touche la terre, tandis que l'autre qui regarde l'est est relevée par une autre pierre à 50 centimètres au-dessus du sol, et ne laisse qu'une petite ouverture large de 30 à 40 centimètres au plus. Une seule pierre recouvre cette dernière enceinte, sa forme est la même que celle des pierres qui recouvrent l'autre enceinte, mais elle en diffère un peu, en ce sens qu'elle est plus inclinée vers le nord. Telle est la forme de ce monument que je viens de décrire. Avant de terminer, je dois encore observer que les pierres qui sont fixées en terre et qui servent de support à celles qui les recouvrent, sont toutes inclinées vers le midi. Pourquoi cette position? Je l'ignore. Peut-être écrasées par le poids immense de celles qu'elles supportent, sont-elles forcées de s'incliner ainsi.

Au premier coup-d'œil on reconnaît facilement, comme je l'ai observé, deux parties dans ce monument. Peut-être m'objectera-t-on que la petite enceinte qui est accolée à la grande, devrait être considérée comme vestibule ou plutôt comme entrée à la partie principale. A cela je répondrai qu'il est impossible que cette partie ait pu servir d'entrée à la première, car pour cela il faudrait admettre une certaine élévation; or, il n'y en a que 80 à 90 centimètres, et encore cette élévation est-elle interceptée par cette pierre qui est inclinée dans toute sa longueur, à peu près, et qui ne laisse de libre qu'une largeur de 30 à 40 centimètres. D'ailleurs, on ne peut pas admettre que les Druides se couchasssent pour entrer dans

l'enceinte, c'est cependant ce qu'il faudrait supposer, et même je ne pense pas, qu'en admettant cette hypothèse, on pût y réussir : d'où je conclus qu'il faut plutôt considérer cette partie comme un sanctuaire. Peut-être même n'était-ce que pour la *forme*, car il est impossible de s'y placer debout. Deux ou trois hommes au plus ne pourraient s'y tenir couchés. Telles sont enfin les difficultés que je ne puis m'expliquer ; je laisse à d'autres plumes savantes le soin de nous en instruire.

NOTICE

SUR LES

ROULERS DE LA DAVIÈRE ET DU MOULIN DE NORMANDEAU, PRÈS DE MONTFAUCON,

PAR M. BECLARD.

De tous les monuments laissés sur notre sol par ses premiers habitants, les roulers sont assurément les plus remarquables. On ne peut voir sans étonnement ces pierres énormes, posées sur la pointe d'un roc, à fleur de terre, dans un équilibre si parfait, qu'il suffit pour les ébranler de la simple pression du doigt. Les conjectures n'ont pas manqué relativement à la destination de ces pierres mobiles; le nom de pierres fatidiques ou probatoires, qu'on leur a donné, indique qu'elles ont été considérées comme des moyens de divination ou d'épreuve. Une autre explication, moins généralement admise, mais qui mérite d'être rappelée à cause de sa singularité même, a été hasardée par M. de Cambry. Le savant Breton a vu dans les roulers un emblême du monde suspendu au milieu de l'espace. Si l'on adopte ce sentiment, on devra remarquer qu'une explication analogue peut s'appliquer à d'autres monuments du même genre; et que les cromlechs, composés le plus ordinairement de douze pierres

rangées en cercle, sont peut-être aussi un symbole emprunté à la science astronomique des Druides.

Les pierres mobiles, comme les peulvans et les dolmens, ne se trouvent pas seulement en Europe. On en voit, dans les autres parties du monde, qui étaient connues des anciens. Cela résulte d'un passage de Pline, le naturaliste, que nous croyons devoir reproduire : « Juxta Harpasa, oppidum Asiæ, cautes stat horrenda, » uno digito mobilis, eadem si toto corpore impella- » tur resistens. » Comme cette indication est tirée d'un chapitre intitulé « Merveilles de l'univers, » il y a tout lieu de penser que Pline regardait la pierre d'Harpase comme un phénomène naturel. Rien n'est plus facile, en effet, que de se méprendre sur la nature et l'origine de ces monuments. Cependant il existe des caractères auxquels on peut les reconnaître, ainsi que je l'exposerai dans la suite de cette note.

On voit en Anjou, aux environs de Montfaucon, deux pierres mobiles très remarquables, l'une située sur la métairie de la Davière, l'autre au pied du moulin de Normandeau. La première fait partie d'un système monumental. Le terrain même sur lequel elle repose, mérite d'être observé avec soin; il a été visiblement remué par la main des hommes, de manière à former un petit mamelon. La base de ce monticule est entourée de pierres rondes et plates, rangées en cercle, et servant, selon toute apparence, de limite à l'enceinte sacrée. D'autres pierres beaucoup plus grosses sont groupées sur le sommet ; il y en a de posées les unes sur les autres, mais sans uniformité, et l'une d'elles contraste, par son inclinaison, avec la position

horizontale du plus grand nombre. Parmi ces pierres, deux surtout attirent l'attention, l'une parce qu'elle remue; l'autre parce qu'elle porte à la surface une excavation en forme de cuvette, sur laquelle je me propose d'attirer l'attention, et qu'on ne saurait attribuer à un caprice de la nature.

La pierre tremblante est la plus grosse de tout le groupe; elle a 5 mètres de longueur, et à peu près 3 mètres de hauteur. Au premier coup d'œil il est impossible de supposer que cette pierre soit en équilibre; on croirait plutôt qu'elle est couchée sur le sol, cependant l'équilibre existe, quoiqu'il ne soit pas apparent. Il suffit pour s'en convaincre de prendre la pierre par son extrémité la plus allongée, et de lui imprimer une impulsion puissante et réitérée; au bout de quelques instants elle cède à votre effort; d'abord, vous ne voyez pas le mouvement, il est encore trop faible; mais vous le sentez; enfin, avec de la persévérance, les oscillations deviennent sensibles même pour l'œil.

Maintenant, si l'on examine le monument de la Davière, en laissant de côté le rouler, il est impossible de n'y pas voir l'assemblage de plusieurs éléments qui en font un tout complexe. M. Godet, de Saumur, range dans la catégorie des galgals un monument tout semblable au nôtre, qu'il a décrit dans la réimpression de Bodin. Voici les paroles de M. Godet :

« Nous croyons avoir trouvé un galgal au village de Pocé, près Saumur, dans un petit bois appelé la Chesnaie. Le sol en cet endroit forme un monticule conique, dont la partie supérieure a été évidemment travaillée par la main des hommes. A quelques mètres,

en effet, du sommet, et comme un rang de pieux pour le défendre, des pierres brutes sont placées circulairement de distance en distance. A partir de cette ligne, le mamelon est plus prononcé, et la pointe en est formée par un amas considérable d'énormes pierres, tantôt plus ou moins inclinées, tantôt horizontales, superposées, sans ciment, sans liaison, sans ordre, sur d'autres plus énormes encore. » On voit que les deux monuments sont absolument identiques, abstraction faite du rouler.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, il y a une autre pierre branlante au pied du moulin de Normandeau, qui n'est éloigné de la Davière que d'environ 500 mètres. Celle-ci est isolée, mais elle se rattache bien certainement à un groupe qui se trouve au milieu d'un champ voisin. Ici l'équilibre est encore moins apparent qu'à l'autre rouler. La pierre, qui n'a pas moins de 6 mètres de longueur et 1 mètre et demi de hauteur, paraît être étendue sur le sol. Cependant l'équilibre est si parfait, qu'il se révèle à la plus légère pression de la main. Aussitôt qu'on appuie le doigt sur l'extrémité de la pierre, elle cède, et donne des oscillations très fortes. Comme la hauteur de la pierre n'est pas considérable, on en voit facilement la partie supérieure, et sur cette partie, chose remarquable ! on retrouve une excavation toute semblable à celle dont j'ai déjà parlé.

C'est ici que je crois devoir insister. La plupart des auteurs, qui ont écrit sur les antiquités celtiques, contestent l'existence de ces bassins. Cependant c'est un fait incontestable. Si je n'avais vu que le monument de la Davière, je pourrais conserver quelques doutes;

mais voici qu'à cinq cents pas de là, sur une pierre de la même nature, ce caractère se retrouve, et tellement apparent, qu'il n'a pas échappé même à l'ignorance des paysans. En effet, le meunier du moulin de Normandeau s'approcha de moi, pendant que je faisais remuer la pierre, et me fit remarquer la cavité qu'elle porte à la surface; il me conduisit ensuite auprès des pierres qui sont au milieu du champ voisin, et là, il me montra, sur l'une d'elles, un bassin bien plus remarquable que les deux autres; celui-ci est exactement circulaire, plus large à la partie supérieure qu'au fond; mais ce qui le rend surtout intéressant, c'est que les bords s'abaissent graduellement, jusqu'à rejoindre le fond, de manière à former un orifice en forme d'échancrure. Je renvoie à cette pierre tous ceux qui conserveraient encore quelques doutes.

Il résulte de tout ceci que le bassin est le caractère distinctif et l'accessoire indispensable du rouler; toutes les fois qu'on reconnaîtra ce caractère dans le voisinage d'une pierre tremblante, ou sur la pierre elle-même, on pourra tenir pour certain que la pierre est d'origine celtique, et que l'équilibre n'est pas l'effet d'un accident naturel. Il y a d'ailleurs un autre signe, c'est l'orientation. Les roulers sont, en général, disposés suivant la ligne méridienne, de manière à ce que l'une de leurs extrémités regarde le sud et l'autre le nord. Cette disposition se retrouve à la Davière et au moulin de Normandeau.

En terminant, j'appellerai l'attention de la Société sur la nécessité d'assurer la conservation de ces monuments. Bodin nous apprend qu'un grand nombre

de pierres celtiques ont été brisées, à Saumur, pour le pavage de la levée; celles-ci seront détruites pour faire des rouleaux à battre le blé. La pierre du moulin de Normandeau a failli être brisée cette année, et celle de la Davière porte la trace profonde de l'instrument avec lequel on a essayé de la rompre.

RESTES

D'AQUEDUC ET DE VOIES ROMAINES

DÉCOUVERTS EN 1847,

DANS LA TRAVERSE DU CHEMIN DE FER,

SITUÉE PRÈS D'ANGERS,

ENTRE LE CHEMIN DE TERRE ET LE CHEMIN DU FAUBOURG SAINT-LAUD.

Descendons dans la tranchée du chemin de fer, située entre le Chemin de Terre et le pont provisoire du faubourg Saint-Laud, tranchée dans laquelle nous aurons, Messieurs, à vous signaler quatre objets gallo-romains, savoir : un méandre d'aqueduc, deux voies, et enfin les fondements d'une très large muraille en *amplecton*, qui est peut-être bien également une troisième voie.

Le fond du méandre de l'aqueduc se dessine dans la paroi nord-ouest de la tranchée à 50^{c} au-dessous du sol. La coupe de ce canal présente à sa base une ouverture en largeur de 1^{m} 4^{c}, qui va en s'évasant; le fond et les parois sont garnis d'une couche de ciment gris-rose de 10^{c} d'épaisseur; la profondeur du méandre est de 25^{c}, et quant aux murs qui le soutiennent, ils

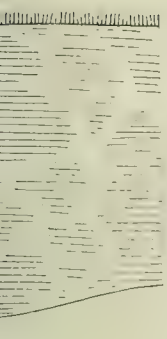

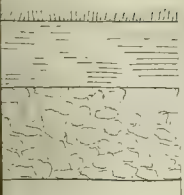

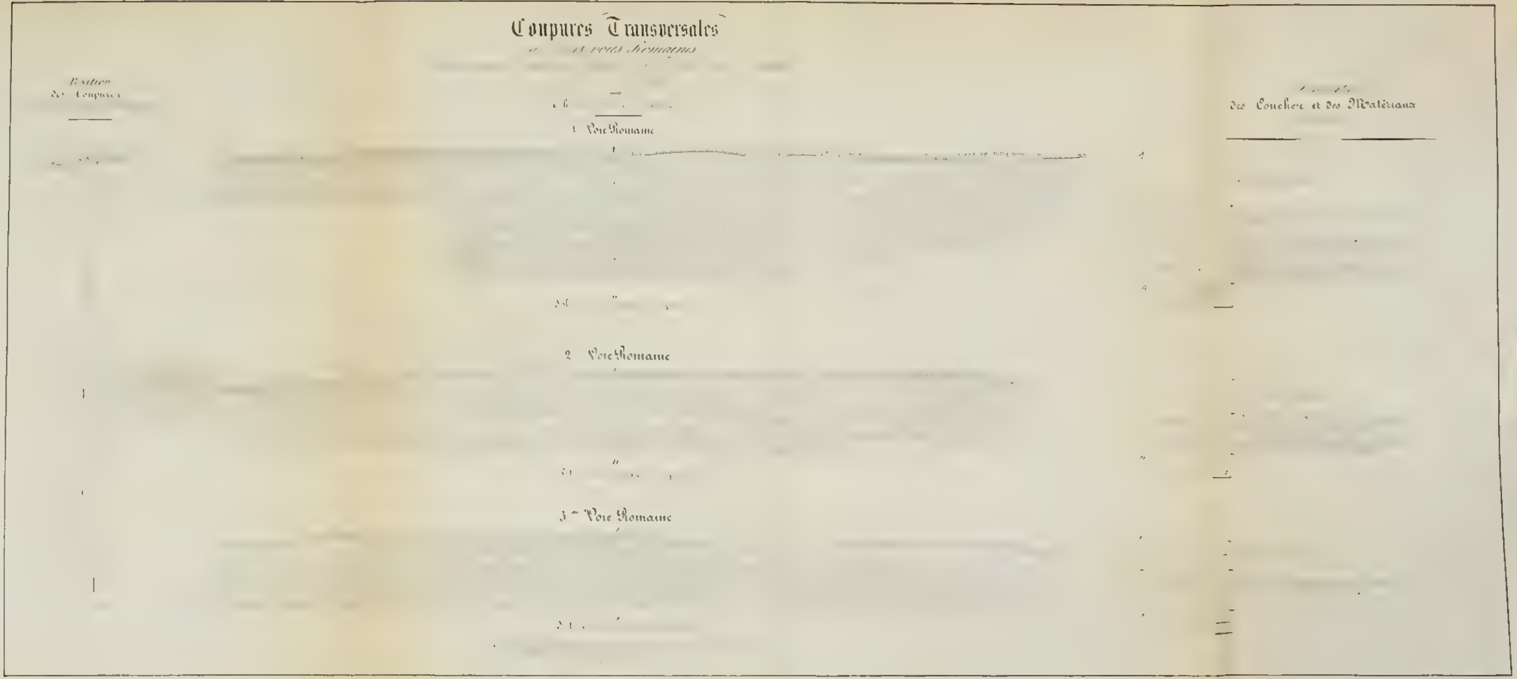
Coupures Transversales
1 Voie Romaine
2 Voie Romaine
3me Voie Romaine
des Couches et des Matériaux

Coupe
d'un Massif de Maçonnerie,
qui paraît avoir fait partie d'un Aqueduc Antique.
obtenue par le déblai du Chemin de Fer de Tours à Nantes,
près d'Angers.

Echelle de 0m03. par Mètre.

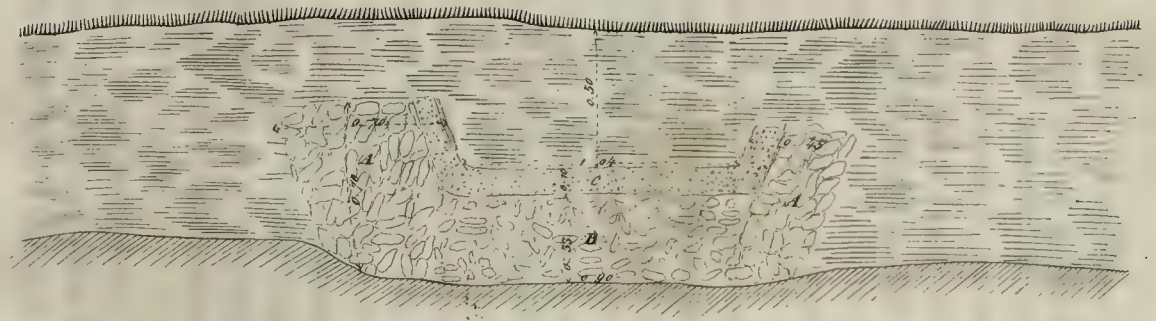

Indication des Matériaux,
des diverses parties du Massif.

A *Parties Latérales* ..... Pierres dont la grosseur moyenne est d'environ 0m12c placées dans tous les sens et maçonnerées avec du mortier gris rose.

B *Partie du Fond* ..... Pierres en blocage mêlées avec de la terre de la couleur de celle végétale qui recouvre le massif.

C *Enduit intérieur* ..... Mortier gris-rose dont l'épaisseur est de 10 Centimètres.

Position de l'Aqueduc
et de deux routes voisines

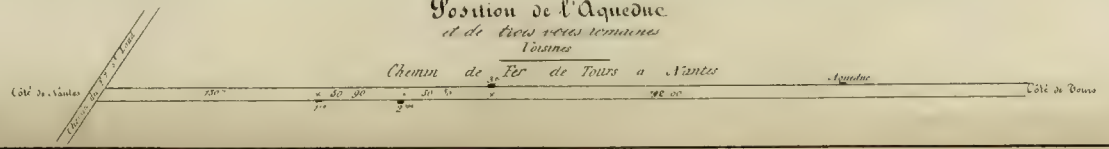

Nota.
Ce massif de Maçonnerie observé par MM Godard et de Matty de Latour a été dessiné par Mr Jourcault

Lith. Cormier et Lachèse

NATURAL HIST

sont à la base de 33ᵉ d'épaisseur, et dans les parois de 45ᶜ d'un côté et de 70ᶜ de l'autre. L'épaisseur totale du fond est de 90ᶜ.

Ce canal, à première vue, semble placé dans la direction de la fontaine Frotte-Penil à la porte Toussaint; mais pour s'en assurer quelques fouilles seront nécessaires, et nous pouvons vous annoncer que M. Bordillon est dans le dessein de les faire opérer. Cette direction du canal n'a rien que de très probable, car au rapport de Claude Menard, cité par Bodin, on trouva au commencement du XVIIᵉ siècle, dans un champ près de la porte Toussaint, le pavé en *mosaïque d'une salle de bains.*

A très petite distance de ce canal, dont MM. de Matty et Fourcault ont établi la coupe ci-contre, paraissent les couches de deux voies, l'une, n° 3 du plan dressé par M. de Matty et dessiné par M. Fourcault, a 9ᵐ de largeur et 50ᶜ d'épaisseur; elle est composée de petites pierres en blocage, dont la grosseur ordinaire est d'environ 0,13ᶜ, noyées dans une terre rougeâtre. L'on dirait qu'elle vient des Ponts-de-Cé à Angers. L'autre voie, qui semble se rendre de Sainte-Gemmes ou de Frémur vers la même ville, a 6ᵐ 20ᶜ de largeur, et se forme de deux couches : l'inférieure, de 31ᶜ d'épaisseur, composée de pierres en blocage (*stratumen*); la supérieure, de 22ᶜ d'épaisseur, composée de cailloux plongés dans du sable argileux (*ruderatio*). Ainsi que le porte le n° 2 de la coupe.

Un peu au-delà de ces deux voies, plus en approchant du chemin du faubourg Saint-Laud, on aperçoit, dans la paroi *sud-est* du retranchement, la coupe

d'une très large muraille en *amplecton*, paraissant se diriger du Clon vers Lesvières. Ce mur, composé de pierres de blocage précipitées dans de la chaux, a 4^{m} 46^{c} de largeur et repose sur un lit de pierres noyées dans du limon, sans chaux ni ciment. A quoi pouvait-il servir? N'était-il point le radier sur lequel reposait l'aqueduc qui, de la fontaine *Frotte-Penil*, conduisait les eaux à Lesvières (*aquaria*). On a pu le croire; mais une nouvelle inspection paraît établir que ce large mur faisait partie lui-même d'une voie romaine. Sa couche *inférieure* est de 35^{c} d'épaisseur, l'*intermédiaire*, en maçonnerie, de 37^{c}, la *supérieure*, en pierres mêlées de terre et de chaux, de 37^{c}, comme l'indique le plan n° 1^{er}.

En suite, tout à côté du pont provisoire, sis au faubourg Saint-Laud, les premières fouilles faites ont mis à nu un pâté de murailles en *amplecton*, mais sur lequel l'énigme est pour nous plus impénétrable encore.

D'ailleurs, Messieurs, je signale ces découvertes, sans avoir la prétention de les expliquer.

On a parlé (il est vrai, c'était le 1^{er} avril) des restes d'un amphithéâtre trouvés dans la même tranchée. Il n'en est rien. Quoi qu'il en soit, continuons de constater avec soin, et sur un plan, tous les débris qui se sont rencontrés et pourront se rencontrer dans la traverse du chemin de fer, et un jour peut-être le *fiat lux* aura lieu sur le vieil Angers gallo-romain, c'est-à-dire sur *Juliomagus*.

V. Godard-Faultrier.

ÉVÊCHÉ D'ANGERS (FAÇADE DU NORD).

Cette façade est tellement masquée par un détestable pâté de constructions des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, qu'elle est à peu près inconnue des Angevins; aussi peut-on sans difficulté la considérer comme inédite.

Sans vous faire, Messieurs, l'histoire du palais épiscopal, il importe cependant qu'il en soit dit quelques mots, afin de rapprocher certaines dates de divers styles architectoniques qu'il convient dans l'espèce de nettement distinguer.

Originairement la partie la plus antique de cet édifice porta le nom de *Capitole* et le porte encore; il est, en effet, reçu et suffisamment prouvé que là fut le siége de l'autorité romaine. Plus tard le Capitole devint naturellement la maison des consuls où comtes temporaires de l'Anjou, et notamment de Rainfroy, au commencement du VIII^e^ siècle. Inutile de vous tracer ici la biographie de ce neustrien célèbre, maire du palais sous Chilperic II; il vous suffira de savoir qu'il fit reconstruire notre ancien Capitole.

Jusqu'au IX^e^ siècle ce palais fut à l'usage des comtes d'Anjou, mais à cette époque, c'est-à-dire sous le règne de Charles le Chauve et l'épiscopat de Dodon

(milieu du IXe siècle), cet évêque en prit possession, donnant en échange son domicile sis alors où se trouve aujourd'hui le château.

Mais assez de ces préliminaires historiques, cherchons maintenant à voir ce qu'il peut rester de l'ancien Capitole et de la réédification de Rainfroy.

Nous distinguons sur notre façade au moins trois époques bien marquées :

1° Du petit appareil avec joints en ciment et pierres de tuf, distancé d'assises de briques, antérieur au VIIIe siècle;

2° Des reprises en sous-œuvre avec pierres à grand appareil et moulures dans le style du XIIe;

3° Des fenêtres *modernisées* dans le goût des XVIIe et XVIIIe.

Mais comment pouvoir apprécier ce qui est de Rainfroy, de ce qui appartient à l'ère gallo-romaine? Il m'est difficile, je l'avoue, de résoudre le problème, à moins d'admettre que si le petit appareil imbriqué ne remonte pas à l'ère gallo-romaine, il doit être alors une imitation du style de ce temps-là, faite au commencement du VIIIe siècle, au temps dudit Rainfroy.

Toutefois, il me semble certain que, dans la façade, la partie basse et nue qui se relie avec l'ancien rempart gallo-romain de la cité, date de l'époque gallo-romaine. Rainfroy aura profité des fondements primitifs, qui n'ont pas moins de 4 mètres 50 centimètres d'épaisseur, tandis que le mur du sommet de la façade n'a que 1 mètre 20 centimètres.

Cette épaisseur de 4 mètres 50 centimètres est évidemment une épaisseur de rempart équivalente, du

reste, à celle du mur d'enceinte de la porte de Toussaint.

Ainsi donc, en résumé, nous avons 1° du gallo-romain dans la base de la façade, dont un dessin, dressé par M. Ernest Dainville, architecte, a été présenté au congrès scientifique de France, séant à Tours (XV^e session) ;

2° Du Rainfroy à tout le moins (VIII^e siècle) dans le petit appareil supérieur ;

3° Du XII^e siècle dans le grand appareil qui est une reprise en sous-œuvre;

4° Enfin un remaniement de fenêtres fait après le XVIII^e et, si vous le voulez bien, un regrattage du tout accompli au XIX^e.

Quoi qu'il en soit, cette façade est belle et mériterait d'être démasquée; espérons qu'un jour, dans l'intérêt de l'art et de la salubrité, cet affreux pâté de maisons, qui nous dérobe un si curieux monument, croulera sous le marteau du bon goût.

Août 1847.

V. Godard-Faultrier.

UNE SÉPULTURE DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE.

DÉCOUVERTE EN ANJOU.

Messieurs,

La notice suivante est relative à une sépulture que j'ai lieu de croire être mérovingienne.

Elle a été découverte récemment près d'un bourg de l'Anjou nommé Morannes, à une profondeur de 60 centimètres, en un lieu d'où l'on extrait du gravier, appelé les Roches, et situé à plus de 1,100 mètres de l'église, c'est-à-dire en un endroit qui, de mémoire d'homme, n'a jamais servi de cimetière chrétien. Ce tombeau, en forme d'auge, de la classe de ceux appelés *non apparents*, se composait de pierres assez semblables au grès pour la couleur et la dureté; ces pierres n'étaient pas maçonnées. Le côté de la tête regardait le nord et celui des pieds le midi, position qu'il ne faut point perdre de vue, afin, dans la courte dissertation qui suit, de pouvoir l'opposer à l'orientation des sépultures chétiennes, placées dans le plan du levant au couchant, la tête à l'ouest regardant l'orient.

Notre sépulture de Morannes renfermait les objets

ci-après, qui ont été donnés au Musée des antiquités d'Angers, par M. Bellanger fils, avocat : 1° un fragment de *fibule* en bronze; 2° une *aiguillette* du même métal, longue d'environ 14 centimètres; 3° une *perle de collier* en verre noir peu foncé; 4° une *autre perle de collier*, en façon d'anneau, orné d'un émail jaune et blanc ondé; 5° les fragments d'une *très mince plaque circulaire* d'environ 3 centimètres de diamètre, en cuivre ouvré, façon de rinceau; 6° *un reste d'agrafe en argent*, avec dessins, également forme de rinceau; divers objets d'argent dont je me rends difficilement compte; 11° une médaille romaine fruste de Dioclétien, moyen bronze, sur laquelle on lit au droit : IMP. DIOCLETIANVS P F AVG. tête à droite laurée, revers illisible; 12° une boucle de ceinturon, en fer, autrefois damasquiné; 13° deux espèces de *pentures* aussi damasquinées, provenant d'une armure; on remarque encore, sous la rouille, de petits filets d'argent doré incrustés dans le fer.

Ce tombeau a été trouvé le seul de son espèce en pierres de grès, parmi d'autres sépultures d'ailleurs semblablement orientées du nord au midi, et appartenant aussi à la classe des tombeaux non apparents. Les sépultures voisines étaient les unes formées de quatre ardoises, les autres de tufs recouverts d'ardoises; plusieurs de ces tombes semblaient avoir été destinées à recevoir trois cadavres, ajoutons que les sépultures en tufs se trouvaient scellées avec une sorte de ciment d'une assez grande dureté.

Mais je reviens au tombeau principal, à l'occasion duquel je dois maintenant vous présenter les motifs

qui me le font ranger parmi les monuments mérovingiens.

Il va sans dire, tout d'abord, que la médaille de Dioclétien engagea naturellement quelques érudits à voir dans cette sépulture un tombeau gallo-romain. Pour moi, avant de me prononcer, je crus prudent de recourir à un examen plus sévère et fait à la loupe. Bien m'en prit, car je remarquai parfaitement, sous la rouille, des traces certaines de damasquinure. Cela étant, j'ouvris donc mes auteurs qui tous me confirmèrent dans mon opinion que ce monument devait appartenir à l'ère mérovingienne. En effet, M. de Saulcy, de Metz, s'exprime ainsi (1) : « Beaucoup de » tombeaux découverts aux environs de Metz, et re» gardés comme gallo-romains, sont des tombeaux » francs ou mérovingiens..... Les ceinturons, les poi» gnées d'épées, les agrafes étaient *damasquinées* avec » soin, et l'existence à Trèves, d'un atelier de fabri» cation d'armes franques *damasquinées*, font présu» mer que toutes émanaient de la même source. »

Des grains de collier en verre et en terre cuite, ornés d'émaux, ont été rencontrés dans des sépultures mérovingiennes du cimetière de Conlye (Sarthe); or, notre tombeau de Morannes nous a présenté de pareils grains de collier.

Analogie encore entre une boucle de ceinturon provenant de *Conlye* et le fragment de boucle trouvé dans la sépulture de Morannes; de même des fibules

---

(1) *Cours d'antiquité*, 6e partie, p. 276. CAUMONT.

entr'elles. La médaille seule de Dioclétien embarras-
» serait s'il n'était pas acquis à la science que c'est de
» la monnaie romaine, de l'or romain que Clovis au-
» rait distribué à Tours, quand il y fit son entrée sous
» la pourpre consulaire (1). Le tombeau de Childeric,
» dit en outre M. Robert (2), ne renfermait que des
» monnaies romaines, et il ajoute : on doit même
» croire, si on s'en rapporte à Procope, que les Franks
» n'ont eu un coin monétaire qu'après l'an 536, c'est-
» à-dire lorsque la concession leur en eut été faite par
» l'empereur Justinien. » De plus, on a découvert des tombeaux francs qui contenaient des monnaies de *Constantin*, de *Gratien*, etc., etc. (3). M. de Caumont, de son côté, écrit quelque part (4) : « Nous sa-
» vons qu'on a renfermé dans des sépultures mérovin-
» giennes authentiques des médailles romaines. »

Ainsi donc, de ce que la sépulture de Morannes possédait un Dioclétien, il n'en faut pas conclure qu'elle est gallo-romaine lors, au contraire, que d'autres caractères, les dessins *damasquinés*, par exemple, prouvent qu'elle est postérieure à cette époque. Ce tombeau évidemment fut celui d'un chef militaire, sans doute de race franque et non chrétien, comme paraît l'indiquer l'orientation du corps dans le plan du nord au sud; tandis que les sépultures chrétiennes sont généralement placées de l'*est* à l'*ouest*, les pieds

---

(1) Congrès arch. de France, XIII^e^ session, p. 203.
(2) *Ibidem.*
(3) Cours de M. de Caumont, 6^e^ partie, p. 272-277.
(4) *Id.*, p. 278.

au levant et la tête au couchant. Serait-ce trop s'avancer, je ne le crois pas, que d'assigner le milieu du v^e^ siècle au tombeau de Morannes, c'est-à-dire ce laps de temps entre la fin du IV^e^ qui clôt l'ère gallo-romaine, et la conversion de Clovis qui ouvre, en quelque sorte, le VI^e^?

V. Godard-Faultrier.

NOTICE

SUR

LA POPULATION PROTESTANTE DE SAUMUR,

A LA FIN DU XVII^{e} SIÈCEE,

PAR M. DE BEAUREGARD.

(*Séance d'août* 1847.)

M. de Miromenil s'exprime ainsi dans une statistique qu'il a publiée en l'année 1699 : « La ville de » Saumur a été plus peuplée de la moitié qu'elle n'est » maintenant. Il reste encore 1,752 feux ou environ » 6,500 habitants. Cette diminution procède de la sup- » pression du temple, du collége et de l'académie qui » attiraient beaucoup de monde. »

Si, suivant cette énonciation, Saumur a été plus peuplé de moitié qu'il n'est maintenant (année 1699), et si, à cette époque, il renfermait 6,500 habitants, comme la moitié de ce chiffre est 3,250, en l'ajoutant à 6,500 pour avoir la moitié en sus, on obtient un total de 9,750 habitants pour l'état de la population avant son décroissement.

Les statistiques sont des autorités imposantes : ce-

pendant, comme elles sont trop souvent édifiées sur des renseignements incomplets, il est prudent de ne les admettre qu'avec précaution.

Pour arriver, par le calcul, à des résultats positifs, M. Desmé a, en 1842, compulsé les registres de l'état civil deposés au greffe du tribunal de Saumur, il a divisé le relevé qu'il en a fait par périodes de dix ans, et a constaté que les naissances des catholiques et celles des protestants présentaient les proportions suivantes :

NAISSANCES

De l'année 1643 à 1652.	Catholiques. . .	4,590
	Protestants. . .	312
De l'année 1653 à 1662.	Catholiques. . .	4,556
	Protestants. . .	388
De l'année 1663 à 1672.	Catholiques. . .	4,703
	Protestants. . .	323

On voit par ce relevé que la différence entre les naissances des catholiques et celles des protestants était, à peu près, dans le rapport de un à treize. On doit naturellement en induire que le même rapport existait sur la totalité des habitants, qu'ainsi la population protestante était la treizième partie de la population catholique.

Les registres de l'état civil des protestants s'arrêtent à l'année 1675, les recherches n'ont pu être continuées jusqu'à l'année 1685, époque de la révocation de l'édit de Nantes.

J'ai reçu récemment, Messieurs, communication

d'un document qui jette un nouveau jour sur la question et qui me paraît digne de fixer votre attention, je veux parler d'une relation émanée de la plume même des protestants. Voici dans quelle circonstance : un pasteur de Saumur, nommé d'Huisseau, avait, dans ses sermons, fait entendre des paroles qui avaient déplu; il fut traduit au synode de Loudun, ses adversaires l'attaquèrent fortement, ses parents et ses amis le soutenaient avec chaleur. L'histoire de cette dissension, qui acquit dans le temps beaucoup d'importance, est décrite dans un ouvrage classé à la bibliothèque de Saumur sous le n° 1448, et intitulé : *Pièces authentiques et décisives de la question à qui doivent être imputés les troubles de l'église réformée de Saumur, imprimé à Saumur par les soins du consistoire de ladite église, en l'année* 1659, on y lit : « Depuis le premier jour de l'année 1655, il est sur-» venu des choses qui ont rendu d'Huisseau extrême-» ment désagréable à plus des trois quarts de cette » église. Cela commença à paraître dans quatre as-» semblées des chefs de famille qui s'y tinrent au mois » de janvier et de février de la même année, où ses » paroles et ses actions déplurent généralement à tout » le troupeau; mais il éclata particulièrement au sy-» node de Loudun, où près de soixante pères de fa-» mille présentèrent une supplication tendant à ce » que l'église de Saumur fut déchargée de son minis-» tère, et bien que toute l'église n'y parlât pas et que » quelques personnes considérables de ses parents et » de ses amis pressassent, avec une chaleur inimagina-» ble, son affermissement dans le troupeau, et que le

» consistoire même ne s'y opposât pas, on y fit néan-
» moins une telle considération de cette supplication
» et des causes sur lesquelles elle était fondée, que
» presque toute la compagnie jugea qu'il était néces-
» saire qu'il se retirât. »

A la page suivante l'auteur ajoute : « Il est bien
» vrai qu'il offrait de vaquer à la visitation des mala-
» des et qu'il demandait à présider, à son tour, au
» consistoire et d'aller au synode comme pasteur de
» l'église et son député; mais pour le regard du pre-
» mier, cela n'empêche pas qu'on le doive dire abso-
» lument inutile : car dans une église telle qu'est celle
» de Saumur, où dans la ville qui est très petite, et
» dans les faubourgs qui ne sont pas fort grands, à
» peine y a-t-il *six vingt familles de la religion*, les
» pasteurs qui prêchent ordinairement pourraient ai-
» sément fournir à cette partie de leur charge. »

Il résulte de cette déclaration, émanée du consis-
toire lui-même, qu'en l'année 1659, Saumur ne possé-
dait que six vingt familles protestantes. Or, de com-
bien d'individus une famille se composait-elle? Dans
le passage cité plus haut, Miromenil écrivait (année
1699) que Saumur était peuplé de 1,750 feux, ou en-
viron 6,500 âmes, ce qui fait quatre personnes par
feu. Si l'on admet qu'un feu formait une famille, on
aura quatre personnes par famille. Si nous portons
même la famille à cinq personnes, six vingt familles
fourniront 600 habitants; telle eût donc été la popula-
tion protestante de Saumur en l'année 1659.

Depuis cette époque, la population protestante, loin
de s'accroître, alla toujours en diminuant, par suite

de la suppression du collége et de l'académie, par la fermeture du temple et par les persécutions incessantes dont elle devint l'objet, jusqu'à ce qu'enfin, elle fut presque totalement dispersée par la funeste révocation de l'Édit de Nantes, dont les effets furent si désastreux pour toute la France et particulièrement pour Saumur.

RAPPORT SUR LE PRESSOIR SAUMUROIS,

PAR **M. DE BEAUREGARD.**

Messieurs,

M. Bianquin, pharmacien à Saumur, a apporté des modifications au pressoir connu sous le nom de pressoir *troyen*. Vous avez nommé une commission pour examiner ce pressoir ainsi modifié, elle m'a chargé de vous présenter le résultat de ses observations.

Le vin étant extrait de la vendange par la pression, le produit est plus ou moins abondant, selon que la pression est plus ou moins énergique. Le perfectionnement du pressoir intéresse donc éminemment un pays viticole comme le nôtre, qui trouve dans la récolte de ses vins une des sources principales de sa richesse.

Cette machine a eu son enfance et ses progrès, elle s'est produite sous différentes formes, divers systèmes ont été mis en usage. Le plus simple est celui du pressoir à fût, il consiste dans une pièce de bois engagée par une de ses extrémités dans une rainure, l'autre extrémité en s'abaissant, à l'aide soit d'une vis soit d'un câble, presse la masse de vendange. Le pressoir à roue est muni d'une vis de pression, mue par une

roue enveloppée d'un câble qui correspond à un cabestan. Dans d'autres pressoirs, la vis implantée dans la maie est fixe, l'écrou seul est mobile et opère la pression en s'abaissant par l'action soit de bras de leviers soit d'une roue à engrenage. Dans le pressoir nommé Révillon, la vis de pression est placée horizontalement, et, est mue par une roue qui agit, non plus par traction mais par percussion.

Depuis peu d'années, le sieur Benoist, de Troyes, a inventé un pressoir qu'il a nommé *troyen*. La vendange est renfermée dans une caisse formée de madriers, laissant entr'eux des ouvertures qui livrent passage au moût s'échappant de la vendange. Une des parois de la caisse est mobile, et est refoulée dans l'intérieur par un appareil qui opère la pression sur la vendange renfermée dans la caisse. Cet appareil se compose de deux manivelles qui impriment un mouvement de rotation à une vis sans fin; mettant en mouvement une roue dentée, sur l'axe de cette roue est une lanterne composée de huit fuseaux qui mènent une crémaillère, laquelle refoule la paroi mobile de la caisse et opère la pression. Lorsque quatre hommes sont employés à la manivelle, la pression obtenue est évaluée à 93,000 kilogrammes.

Cette pression paraissait suffisante, cependant, en accroissant sa puissance, on pouvait obtenir une dessication plus complète de la masse de vendange et, par conséquent, une augmentation de produit. M. Bianquin est arrivé avec bonheur à ce résultat en ajoutant au système une nouvelle roue et une seconde vis sans fin. Par cette addition, avec deux hommes au

lieu de quatre, il obtient une pression égale à 216,000 kilogrammes. Ce pressoir, nommé le *Saumurois*, a été éprouvé avec succès, il présente un précieux perfectionnement au pressoir *troyen*. Nous pensons que c'est rendre service au pays que de signaler cette nouvelle machine qui n'est pas assez répandue, et qui sera d'autant plus appréciée qu'elle sera plus connue.

BARATTE HORIZONTALE MOBILE,

SANS VOLANT.

Tous les procédés, tous les instruments d'agriculture dont l'introduction peut économiser la main d'œuvre par une épargne de temps ou de force motrice, doivent naturellement être accueillis avec faveur dans un moment où la rareté des bras se fait si vivement sentir dans les campagnes, état qui ne fera que s'aggraver encore lorsque l'appât du bien-être, qu'assure à la classe industrielle un meilleur emploi et une meilleure répartition des salaires, viendra s'ajouter à l'attrait déjà si puissant que le séjour des villes exerce sur l'habitant des campagnes.

Nous avons donc cru faire une chose utile en appelant l'attention de la Société d'agriculture sur un des plus humbles ustensiles du ménage des champs, mais qui n'y joue pas moins un rôle important dans notre pays d'Anjou, où sont nourries un plus grand nombre de vaches laitières, qu'en aucune autre partie de la France, sans que, à raison de l'excellente qualité de leur beurre, on ait songé à transformer leur lait en fromage. Nous avons à parler d'une baratte qui n'aurait été décrite dans aucun des ouvrages d'agriculture que nous avons consultés, et qui, en tout cas, mérite

d'être recommandée comme supérieure à toutes celles qui sont en usage dans notre pays. Elle nous a paru, en effet, l'emporter sur toutes par la rapidité et la perfection du battage, et surtout par la facilité avec laquelle cette opération s'accomplit; un enfant de huit à dix ans pouvant battre, sans fatigue, une quantité de beurre au moins égale à celle qui, avec les autres instruments du même genre, et surtout avec la baratte à fouloir perpendiculaire, à peu près la seule employée dans nos fermes, exigerait les efforts soutenus d'une femme vigoureuse.

La description que nous allons en donner expliquera d'ailleurs suffisamment la supériorité qu'elle offre sous ces divers rapports.

Cette baratte consiste en un baril dont la dimension et la contenance sont déterminées par la quantité de lait sur laquelle on a l'habitude d'opérer, baril en bois de chêne, un peu plus long que large, lequel est suspendu horizontalement sur deux montants verticaux, assemblés solidement avec une traverse ou deux, et soutenus sur des empattements à la façon des supports des berceaux mobiles. Un piton en fer, fixé au centre d'un des fonds du baril, et à l'autre fond une manivelle ou béquille en fer, servent à la fois d'axe de suspension et de moteur. Ce baril à l'intérieur est garni, dans sa circonférence, de trois ou quatre lames perpendiculaires à l'axe, saillantes de 3 à 4 pouces et placées à demeure dans le sens de la longueur du vaisseau. Pour plus de solidité, elles sont enchassées entre les douves et amincies à leurs extrémités de manière à pouvoir être *jablées* comme la tête des autres

douves, et s'assembler ainsi avec les douelles du fond : ces planchettes sont réparties à égale distance dans la circonférence du baril. La crème est introduite par une ouverture latérale, pratiquée dans une douve plus large que les autres, et qui se ferme par un petit battant à charnière.

La baratte étant mise en mouvement au moyen de la manivelle, la crème, par l'effet de la force centrifuge, est constamment lancée vers la circonférence où elle rencontre les planchettes contre lesquelles elle se brise continuellement, et reçoit ainsi un battage répété aussi prompt qu'énergique, et qui agit d'une manière égale sur toute la masse. Le mouvement une fois imprimé à la machine, elle marche pour ainsi dire d'elle-même, car la crème en frappant les planchettes accélère d'autant la rotation. La force motrice est donc nécessairement très faible, comparativement à celle qu'exige le maniement des autres barattes et même la baratte horizontale ordinaire, à volant mobile, puisque, dans celles-ci, il faut que le fouloir ou le volant déplace et soulève à chaque mouvement la plus grande partie de la crème soumise à l'opération.

La baratte que je viens de faire connaître est, au reste, en usage depuis longtemps dans la partie de l'arrondissement de Segré qui confine au Craonnais. Le seul inconvénient qu'elle puisse présenter, c'est qu'elle demande, de la part de la ménagère, autant au moins de soins de propreté que les autres barattes de bois auxquelles, par ce motif, on a substitué dans beaucoup d'exploitations la baratte perpendiculaire

en grès; mais cet inconvénient disparaîtrait si l'on employait pour sa confection le ferblanc au lieu du bois, ce qui serait peu dispendieux, et prolongerait beaucoup sa durée. Construite en ferblanc, elle aurait le double avantage de maintenir la crème plus fraîche en été, et de pouvoir en hiver se placer au-dessus d'une bassine de charbon qui en élèverait la température au degré qu'on désirerait. En la construisant ainsi en ferblanc, on pourrait pratiquer l'ouverture, qui sert à introduire la crème, dans l'un des fonds, ce qui rendrait infiniment plus commodes l'opération de l'extraction du beurre et le nettoyage de l'instrument.

T.-C. Beraud.

GÉOGRAPHIE ENTOMOLOGIQUE.

OBSERVATIONS FAITES A CE SUJET,

PAR M. MILLET,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS, ET DE PLUSIEURS AUTRES SOCIÉTÉS SAVANTES.

L'on a dit, et avec raison, que l'existence des insectes était subordonnée à celle des végétaux. Ainsi, certaines régions botaniques deviennent en même temps certaines régions entomologiques. Ces faits, qui se constatent tous les jours par rapport aux diverses latitudes dans lesquelles végètent certaines espèces de plantes et où vivent en même temps certaines espèces d'insectes, pouvant néanmoins présenter quelquefois des exceptions, il devient en quelque sorte nécessaire de préciser les observations qui peuvent s'y rattacher. Nous ferons donc remarquer, et pour ne parler en ce moment que du pays que nous habitons, que le département de Maine et Loire, qui est situé entre les 47° 47' de latitude nord et les 46° 59' de latitude sud, presqu'au centre de l'ouest de la France, nourrit des plantes plus ou moins méridionales et recèle des insectes que de telles latitudes ne devaient pas faire espérer d'y rencontrer.

Pour appuyer cette assertion, nous citerons, et pour

le moment seulement, deux espèces de cigales, insectes, comme on le sait, complétement méridionaux.

Tous les entomologistes ont la connaissance de ce fait, que les cigales n'habitent que les pays chauds, les parties méridionales de la France. Cependant deux espèces bien distinctes de ce genre d'insecte se font observer, chaque année, sur quelques points seulement du département de Maine et Loire. L'une d'elles, la *cigale argentée,* vit sur les rochers de Servières, situés près le Pont Barré; et l'autre, la *cigale plébéienne,* se rencontre communément dans les vignes, à l'est et au sud de Saumur plus particulièrement; vivant, dans leur état de larve, des racines de la vigne. Or, si cette plante, par rapport à notre pays, est indispensable à la nourriture des cigales que nous venons de signaler; et ne pouvant admettre une semblable réciprocité par rapport à ces insectes, puisque ceux-ci cessent d'exister dans les autres lieux du département de Maine et Loire où cependant la vigne est cultivée, ni reconnaître, pour notre département, une latitude autre que celle donnée par sa position géographique, il est donc naturel de penser que cette manière d'être, qui fait exception à la règle générale, ne peut être attribuée qu'à un autre ordre de choses qui, à son tour, n'est du qu'à des localités particulières, formées d'un sol convenable, en même temps que favorisées d'une exposition toute exceptionnelle et parfaitement en harmonie avec les êtres qui doivent s'y développer, plutôt qu'à la rencontre des plantes, toutefois dans le cas qui nous occupe, qui servent de nourriture aux insectes dont il est ainsi question.

A cette occasion, nous croyons devoir citer ici les principales localités du département de Maine et Loire qui présentent cette particularité, et terminer ce travail par une liste formée d'un certain nombre d'espèces d'insectes des plus marquants de Maine et Loire, tant méridionaux que de latitudes moins élevées, afin de mieux faire remarquer cette espèce d'anomalie dont nous venons de parler, et qui fait plus particulièrement le sujet de cette notice.

Ainsi, les principales localités de Maine et Loire, que l'on pourrait qualifier de méridionales, eu égard aux productions naturelles qu'elles recèlent, sont :

1° Les rochers (*rochers schisteux*) de la rive gauche de l'étang de Saint-Nicolas, près Angers;

2° Les rochers de Dieuzie et ceux du Pied-Martin (*terrain de transition*), commune de Rochefort-sur-Loire;

3° Les rochers de Servières (*terrain de transition: calcaire marbre, etc.*), situés près le Pont-Barré, commune de Beaulieu;

4° Les coteaux de Machel, commune de Favraye, ceux des Noyers et la Guerouais de Martigné qui les touche (*molasse coquillère*);

5° La partie calcaire d'Aubigné (*molasse coquillère*);

6° Les environs de Saumur, pour la plupart (*terrain crétacé inférieur*), et particulièrement la forêt de Fontevrault et ses environs (*terrain crétacé inférieur, grès tertiaire et calcaire lacustre*), recèlent à eux seuls la moitié, en quelque sorte, de la *Flore de Maine et Loire* et des insectes des plus remarquables;

7° Enfin, les environs de Montreuil-Bellay (*terrain*

crétacé au sud, *terrain jurassique* au nord) et ceux du Puy-Notre-Dame (*terrain crétacé inférieur*).

D'autres localités auraient pu trouver encore à se placer ici, mais celles que nous indiquons sont suffisantes pour justifier le fait que nous venons d'énoncer.

Liste formée d'un certain nombre d'insectes (196 *espèces*) *des plus marquants de Maine et Loire, tant méridionaux que d'une latitude moins élevée, rencontrés, pour la plupart, dans les diverses localités que nous venons de signaler ou autres lieux analogues.*

COLÉOPTÈRES.

Odacantha melanura.
Drypta emarginata.
Polisticus fasciolatus.
Carabus catenulatus.
— monilis.
— cyaneus.
Calosoma sycophanta.
— inquisitor.
— auro punctatum.
Omophron limbatum.
Blethisa multipunctata.
Loricera pilicornis.
Callistus lunatus.
Licinus silphoides.
Cybister Rœselii.
Ditiscus dimidiatus.
Hydaticus cinereus.
Ampedus sanguineus.
— ephippium.
Steatoderus ferrugineus.
Ludius tessellatus.
Necrophorus germanicus.
Silpha thoracica.
— quadri punctata.
Hister inæqualis.
Capnodis tenebrionis.
Aphanisticus flabellicormis.
Ateucus laticollis.
Gymnopleurus pilularius.
— flagellatus.
Sisyphus Schœfferi.
Bolboceras mobilicornis.

Oryctes nasicornis.
Catalasis pilosa.
Omaloplia brunnea.
Oplia farinosa.
— squammosa.
— argentea.
Osmoderma eremita.
Gnorinus octopunctatus.
— nobilis.
Cetonia obscura.
Sinodendron cylindricum.
Platycerus caraboides.
— rufipes.
Cerocoma Schœfferi.
Milabris cichorii.
Tomicus typographus.
Prionus coriarius.
Rosalia alpina.
Purpuricenus Kœleri.
Clytus mysticus.
Obera oculata.
Phytœcia nigricornis.
Pachyta collaris.
Chrysomela Gœttingensis.
— Banksii.
— Lusitanica.
— graminis.
— cerealis.
— fastuosa.
Bromius pretiosus.
Coccinella undecimpunctata.
Dasycerus sulcatus.

ORTHOPTÈRES.

Mantis religiosa.
Bacillus Rossia.
Nemobius sylvestris.
Ædanthus pellucens.
Phaneroptera lilifolia.
Conocephalus mandibularis.
Barbitistes punctatissima.
Decticus brevipennis.
Meconema varia.
Xiphidium fuscum.
Calliptamnus marginellus.
OEdipoda flava.
— thalassina.
— gratiosa.
— cœrulans et 2 var.
— migratoria.
— stridula.
— paralella.

HÉMIPTÈRES.

Pachycoris grammicus.
Podops inunctus.
Canopus globus.
Cydnus albomarginellus.

Siocoris marginatus.
Ælia inflexa.
Acanthosoma hœmatogaster.
Acanthosoma griseus.
Alydus lateralis.
Coreus scapha.
— laciniatus.
Neides tipularia.
Ligeus punctatoguttatus.
Phytocoris erytromelas (1).
— striatellus.
— tœnioma Amy.
Prostemma brachelytrum. L. Duf.
Monanthia clavicornis.
Zelus hœmorrhoidalis.
Velia currens.

Cicada plebeia.
— argentata.
Pseudophana europœa.
Delphax (espèce nouvelle) (2).
Issus apterus.
Tettigometra virescens.
Cercopis sanguinolenta.
Ulopa obteca.
Aphrophora rustica.
— (espèce nouvelle) (3).
Ledra aurita.
Selenocephalus obsoletus.

NÉVROPTÈRES.

Libellula ferruginea.
— conspurcata (4).
— olympia.
Libellula cancellata.
Cordulia metallica.
Gomphus zebratus.

---

(1) Cette espèce est nouvelle pour la France, n'ayant été rencontrée que dans le royaume de Sardaigne et en Italie.

(2 et 3) Ce *Delphax* ainsi qu'un *Aphrophora*, l'un et l'autre nouveaux et inédits, que nous avons rencontrés dans le département de Maine et Loire, seront décrits et figurés dans la seconde partie de notre *Faune de Maine et Loire*.

(4) Depuis la publication de notre travail sur les Odonates ou Libellulidées de Maine et Loire, nous avons rencontré cette espèce remarquable ainsi que l'*Æschna affinis*.

Cordulegaster lunatus.
Æschna vernalis.
— irene.
Platycnemis platipoda.
— diversa.
Lestes sponsa.
— vestalis.
— barbara.
Agrion najas.
— rubellum.
Agrion Lindenii.
— Bremii.
Myrmeleon tetragrammicus?
Ascalaphus.....
Hemerobius pallens.
— erythrocephalus.
Mucropalpus lutescens.
Mantispa pagana.

HYMÉNOPTÈRES.

Atta capitata.
Psithyrus rupestris.
— campestris.
Epeolus variegatus.
Eumenes Olivieri.
— pomiformis.
Leucopsis gigas.
Leucopsis dorsigera.
Ammophila hirsuta.
Cheloneus oculator.
Euchrœus festivus.
Scolia quadripunctata.
— sexpunctata.
— bifasciata (1).

LÉPIDOPTÈRES.

Pieris belia.
— ausonia.
Satyrus briseis.
— Hermione.
Satyrus Phœdra.
— Dejanira.
— Hyperanthus.
Nymphalis Iris.

---

(1) Cette espèce est nouvelle pour la France, n'ayant encore été rencontrée qu'en Toscane. Nous l'avons prise le 24 juillet 1832 sur des fleurs de l'*Eryngium campestre*. A la même époque, nous prîmes aussi le *Leucopsis gigas*, mais sur des fleurs de persil.

Polyomatus Adonis.
— Corydon.
— orbitulus.
— acaciæ.
Hesperia aracynthus.
Sphinx nerii.
— celeris.
— livornica.
— elpenor.
— œnotheræ.
Smerinthus ocellatus.
Zigæna Cynaræ.
— fausta.
Aglaope infausta.
Procris statices.
Bombix tau.
Chelonia Hebe.
Noctua fraxini.
— algira,
— lunaris.
— æthiops.
Plusia chrysitis.
— iota.
Hemithea buplevraria.
Adela Schiffermullerella.
— Frischella.
Enicostoma Geoffrella.
Stenoptera orbonella.

DIPTÈRES.

Hexatoma bimaculata.
Cœnomya ferruginea.
Odontomya viridula.
Laphria atra.
Laphria aurea.
Dasypogon punctatus.
Milesia crabroniformis.
Stenopterix hirundinis.

Nous terminerons ce travail par cette liste d'insectes, formée de 196 espèces seulement, dont il était facile d'augmenter le nombre si cela eût été nécessaire; et nous noterons exactement, dans la seconde partie de notre *Faune de Maine et Loire*, ouvrage auquel nous consacrons, et depuis longtemps, la plupart de nos instants, les indications de localités particulières et relatives à chacun d'eux, ainsi que tout ce qui, au reste, pourra les concerner.

Angers, le 1^er^ août 1847.

QUELQUES OBSERVATIONS D'HISTOIRE NATURELLE.

Messieurs,

Ce n'est qu'à titre d'observations que je viens vous soumettre ici quelques faits d'histoire naturelle, qui m'ont frappé et dont il appartiendrait bien mieux de vous entretenir, à celui de votre bureau qui a fait une étude si profonde des secrets de la nature, et doté notre département de cette *Faune* si érudite, que tout Angevin possède dans sa bibliothèque et que nous aimons à aller consulter chaque jour.

Que de mystères nous entourent! que riches sont en merveilles les lois qui régissent tout ce qui a vie sur notre globe, et combien est heureux l'homme auquel il est donné de pénétrer quelque peu de l'œuvre du grand Être!

Première observation. — Si nos organisations sociales, si les décrets que nous dicte la nature régissent chacun de nos actes, toujours subordonnés néanmoins aux sentiments divers qui souvent nous animent bien différemment les uns des autres, combien reste plus admirable, par l'harmonie qui en résulte, cet instinct dont nous ne connaissons que le nom et qui a voulu que parmi les animaux, jusqu'aux insectes même, chaque espèce fût mue par les mêmes désirs et trouvât la même dose d'intelligence pour parvenir aux mêmes

fins, celles toujours de la conservation et de la reproduction.

Que les oiseaux de passage périodique nous arrivent ou émigrent dans telle ou telle saison, suivant le degré de température ou les besoins qui les poussent; que l'hirondelle, messagère du printemps, paraisse dans nos contrées dès les premiers beaux jours et nous quitte dès que les froids commencent à se faire sentir, cela se conçoit et s'explique par la présence ou la disparition des moucherons ou des lépidoptères dont elles se nourrissent; mais que, sans tenir compte du plus ou moins de chaleur (1), certaines espèces reviennent et repartent régulièrement à des époques, disons presque à des jours déterminés, comme si elles possédaient aussi leur calendrier, voilà de quoi fixer notre admiration et provoquer notre surprise. Quel est celui de nous qui ne se soit arrêté quelquefois à suivre de l'œil les évolutions que décrivent en tous sens ces hordes ou tourbillons de martinets qui nichent dans les noires murailles de notre château? Le 20 avril pas un seul n'y paraît encore, le 25 tous sont arrivés; le 20 juillet vous les y trouverez également aussi nombreux; mais le 25, c'est-à-dire trois mois justes après leur arrivée, vous en chercherez vainement un seul et serez tout étonnés du silence dans lequel sont retombées nos vieilles tours d'où ne partent

(1) On pourrait ajouter « et de la présence des insectes qui servent à leur nourriture et qui pour les martinets dont parle l'observateur, sont aussi abondants en août et septembre qu'au printemps. » (*Note du Secrétaire.*)

plus ces cris aigus qui la veille vous sonnaient si désagréablement aux oreilles. Cette remarque que je fais depuis une quinzaine d'années, sur la précision du départ et de l'arrivée de ces oiseaux voyageurs, n'aura sans doute rien de nouveau pour vous, M. Millet ayant constaté ce fait dans son ouvrage; mais la cause en est elle connue et ne nous restera-t-il pas moins à admirer, quand, à une heure dite pour ainsi dire et sur tous les points de notre département, nos clochers et nos donjons redeviennent ainsi déserts et silencieux, de peuplés et bruyants qu'ils étaient encore la veille?

Deuxième observation. — Un phénomène peut-être plus intéressant, et que je constatai l'année dernière dans un voyage que je fis au mois de juin en Normandie, se rapporte à un genre de fourmis qui me parut ressembler à la fourmi fauve de Linnée, *formica rufa,* et que je trouvai dans une de mes promenades, près la petite ville de Domfront, sur les flancs de mont Marantin, si je me souviens bien du nom, roche schisteuse, de la nature de nos ardoisières, mais plus friable. Je regrette de n'avoir pas rapporté quelques individus de ces insectes dont les particularités que j'ai à vous communiquer ne sont décrites, que je sache du moins, par aucun naturaliste. La fourmillière que j'attaquai avec ma canne n'offrit rien de plus que celles que nous trouvons le long de nos talus ou sur la lisière de nos bois; ses habitants seulement me parurent d'une assez forte dimension, et j'étais loin de m'attendre à autre chose qu'à ce mouvement tumultueux et convulsif, que nous nous

plaisons machinalement à provoquer aux dépens de ces petits êtres aussi pacifiques que travailleurs, quand tout à coup, de tous les points de cette république, partent des milliers de jets d'un liquide qui ne pouvait être que de l'acide formique, et qui s'élevait à près d'un pied, formant une espèce de gerbe qu'on ne peut mieux comparer qu'à l'eau qui sort de la pomme d'un arrosoir. Pour cette éjaculation, qui n'était sans doute qu'un moyen de défense, la fourmi se recourbait le ventre par-dessous le corselet, et se relevait le derrière entre les pattes de devant pour diriger son jet. Chaque sujet était bientôt épuisé; mais comme de nouvelles fourmis se trouvaient toujours mises à découvert par la canne avec laquelle je continuais de les tourmenter, la défense de la place se prolongea peut-être ainsi plus de cinq minutes, après quoi il n'y eut plus que quelques jets isolés, semblables à ces coups de feu retardataires qui se font entendre quelquefois dans nos exercices militaires. La fourmillière dégageait alors une odeur d'ammoniaque extrêmement forte. Quant à la nature du liquide éjaculé, et qui, comme je l'ai dit, devait être bien certainement de l'acide formique pur, je regrette vivement de n'avoir pas cherché le moyen d'en recueillir pour l'analyser, ou tout au moins de m'assurer de son plus ou moins de causticité en le recevant sur la main, ce que j'ai tout au contraire évité par je ne sais quelle singulière appréhension (1).

---

(1) Les faits observés par M. Hossard, bien qu'ils n'aient pas encore été présentés avec cet ensemble de circonstances qui leur

Troisième observation. — Ce dont j'ai à vous entretenir encore ici, Messieurs, aura pour but bien moins de piquer votre curiosité que de vous prémunir contre un danger que j'ai couru moi-même, et qui peut devenir d'autant plus grand qu'on est plus loin de s'en méfier.

Au mois de mai dernier je traversais une prairie avec mon frère, mon fils et un domestique, quand tout à coup, du milieu de l'herbe et à nos pieds, se fit entendre un *cuit, cuit, cuit,* semblable entièrement au chant d'un jeune oiseau. Persuadés que c'était, en effet, un oiseau qui se trouvait près de nous, nous nous mîmes à chercher dans l'herbe, quand mon

---

donnent tant d'intérêt dans le récit de notre savant confrère, se trouvent cependant indiqués par ce que nous lisons dans l'histoire générale des insectes de l'illustre Latreille qui, pour sa famille des formicaires, n'a fait que reproduire, en l'analysant, l'ouvrage ex-professo qu'il avait publié sur les fourmis. On y lit, en effet, t. XIII, p. 247 : « Les espèces qui sont privées d'aiguillon » seringuent une liqueur rouge, transparente, qui s'attache à » la peau de l'observateur et y cause parfois des pustules dou- » loureuses. Cette liqueur, selon De Géer (le Réaumur suédois), » sort de l'anus; d'autres croient que c'est par la bouche. » Cette citation fait mieux, que tout ce que nous pourrions dire, sentir l'importance de l'observation de M. Hossard, puisqu'elle fixe avec certitude un fait encore mal connu, et, qui ne paraissait admis que sur la responsabilité de De Géer, qui n'a observé que les mœurs des insectes de Suède. Nous croyons devoir ajouter que le *formica rufa*, auquel M. Hossard attribue la faculté de lancer des jets liquides, est compris par Latreille dans la section des fourmis sans aiguillon qui auraient, en effet, seules cette faculté d'après le même savant, ainsi qu'on le voit dans la citation que nous venons de transcrire.

(Note du secrétaire T.-C. B.)

chien, que j'avais appelé pour qu'il le trouvât plus vite, se retira brusquement, et par-là me fit apercevoir, dans l'endroit même d'où était parti le chant, une vipère à moitié sortie de son trou et qui ouvrait la gueule, prête à se lancer au nez du chien. Cette vipère, que nous tuâmes à l'instant, dont la mâchoire supérieure était armée de forts crochets, et que je conserve dans l'alcool, est la vipère commune (*coluber berus* de Linnée).

Dans nos campagnes les paysans croient généralement que l'aspic *chante*. Ce fait tendrait à justifier leur opinion, soit que ce genre de cri ait été provoqué par la crainte, à notre approche (nous étions près de le fouler aux pieds), soit qu'il fût un appel d'amour à la saison des accouplements, ou tout autre enfin propre à attirer la proie. Tant il est vrai que de notre temps, comme au temps jadis, il est des chants de syrènes dont il est bon de se défier, heureux encore quand on ne les trouve que dans les bois ou dans les prés.

Quatrième observation. — Pour terminer, Messieurs, je me montrerai peut-être un peu hardi en voulant expliquer ici des lois de la nature que j'eusse été sans doute plus sage de me borner à admirer, mais que néanmoins j'ai essayé de soumettre au calcul pour vous entretenir quelque peu à cet égard, me reposant sur votre indulgence que m'aura méritée du moins le riche produit que je vous apporte d'un de mes oiseaux de basse-cour. Je ne viens point vous parler de la vivacité des couleurs ni de cette végétation vraiment luxuriante des plumes du paon qui, en quel-

ques mois, se produisent telles qu'étaient exactement celles de l'année précédente. Il s'agit ici d'optique, et je prierai MM. les membres de la Société de bien remarquer que cette sphère violette, qu'on appelle œil à l'extrémité de chaque plume, offre, presque dans chacune, des formes différentes, c'est-à-dire qu'un des côtés de cette sphère est plus ou moins large, plus ou moins allongé dans les unes que dans les autres, de telle sorte qu'un fort petit nombre se montre parfaitement symétrique. La raison, selon moi (et je ne sache pas que personne l'ait donnée jusqu'ici, sans doute parce qu'on ne s'en est pas occupé), la raison est, selon moi, que les formes doivent être différentes suivant la position où se trouve chaque plume, relativement à l'observateur placé à une certaine distance de l'oiseau lorsqu'il fait la roue, afin que toutes ces sphères, dont une grande partie sont déformées, lui paraissent complètes et d'une égale rondeur. Vous voyez, en effet, que toutes les plumes du milieu qui, quand la queue est étalée, se trouvent verticales et se présentent perpendiculairement à l'œil qui les contemple, offrent des contours parfaits et les lignes les plus régulières dans les dessins, tandis que ces mêmes sphères se tronquent ou se déprimen d'un côté et s'élargissent de l'autre à mesure qu'elles s'éloignent de la verticale ou se montrent d'une manière plus oblique, de telle sorte que les plumes les plus basses, celles qui se trouvent horizontales dans le déploiement de la queue, n'offrent plus qu'une mince section de cercle, condition voulue pour que l'individu, placé à quelques pas de l'oiseau, ne voie partout que des sphères com-

plètes. C'est que les rayons visuels, partant de l'œil et tombant plus ou moins directement, ou plus ou moins obliquement sur chacune de ces sphères azurées, il a fallu qu'elles fussent nécessairement soumises aux lois particulières de l'optique que nous rendent les cônes des ombres, et que chacune eut une forme différente suivant la place qu'elle devait occuper, pour paraître conserver sa sphéricité, car vainement en chercherait-on deux qui se ressemblassent complétement. L'on sait que l'ellipse, vue dans certaines positions, prend la forme d'un cercle : le cas a été prévu ici, et outre l'allongement qu'affectent certaines courbes dans les dessins de ces plumes, il est à remarquer qu'un grand nombre sont légèrement déprimées ou aplaties à leur partie supérieure, conséquence encore de la manière dont les rayons visuels devaient frapper la queue du paon dans son renversement en avant.

D'après ces données, et le principe une fois posé, il est possible de déterminer, d'une manière précise, l'endroit où doit se placer l'observateur pour bien apprécier l'effet et toute la richesse de cette gerbe d'émeraudes et de saphirs, de même que toutes les plumes d'un paon peuvent être remises à leur place exacte sans qu'on ait à se tromper pour une seule; mais ceci ne peut être que le résultat d'un calcul fort long, tout spécial et fait pour chacune d'elles isolément : précautions que n'observent pas, supposé qu'ils aient les connaissances réquises pour le faire, ceux qui composent artificiellement de semblables queues, travail qui leur demanderait, d'ailleurs, beaucoup de temps, des

semaines peut-être; car il ne s'agit rien moins que de plusieurs centaines de plumes et partant d'autant de problèmes à résoudre.

Si donc un mathématicien profond doit avoir tant de peine déjà à reproduire un ensemble basé sur toutes les conditions de l'optique, quelle est donc l'intelligence qui a pu parvenir de prime abord à composer ce faisceau de lignes et de courbes toutes différentes les unes des autres, pour cependant arriver à la même figure? c'est que Dieu étant la science lui-même, sa volonté en est la loi et son souffle créateur l'application.

J. Hossard.

PILE DE CINQ-MARS.

Angers, le 24 septembre 1847.

A MM. CHAMPOISEAU, DE SOURDEVAL ET LAMBRON DE LIGUIM,

SECRÉTAIRES-GÉNÉRAUX DE LA 15e SESSION DU CONGRÈS, A TOURS.

Messieurs les secrétaires-généraux,

Le 12 septembre le Congrès a été visiter la Pile de Cinq-Mars, dont la destination a été considérée jusqu'à ce jour comme inconnue, malgré les recherches de plusieurs archéologues fort distingués.

En présence de ce monument, qui m'a paru être d'origine romaine, une nouvelle explication s'est présentée à mon esprit. J'en ai fait part sur les lieux à plusieurs Membres du Congrès; et, le soir même, à Tours, à M. le Président de la section d'Archéologie, ainsi qu'à l'un d'entre vous, Messieurs. Je viens aujourd'hui vous l'exposer par écrit, pour que dans le compte-rendu de l'excursion du Congrès, il puisse en être fait mention.

La *Pile de Cinq-Mars*, qui n'offre aucun vide intérieur, aucun moyen extérieur qui facilite l'accès de sa partie supérieure, n'a pu être qu'une *borne terminale.* Cette opinion a sans doute été émise, mais privée des circonstances particulières qui lui donnent un caractère frappant de vérité, et qui constituent la solution que j'annonce.

J'ai remarqué d'abord que cette Pile, à 18 kilomètres de Tours, est sur la voie Romaine de *Lugdunum*

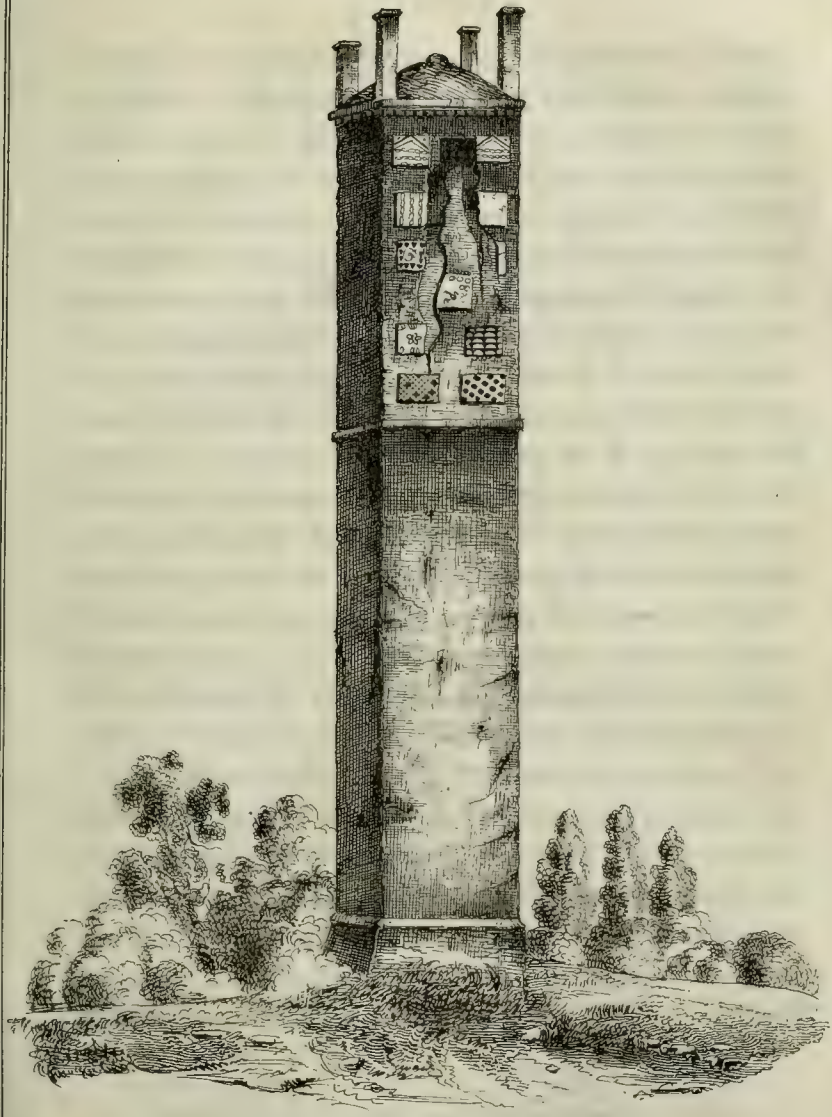

PILE DE CINQ MARS,

près de Tours.

Elle est à 18 Kil de Tours sur la rive droite de la Loire, elle a 29 m de hauteur et 4 de largeur sur chaque face.

Sa construction est en briques formant sur chaque face un massif de 1 m 16 Le prisme intérieur de 1 m 68 de côté est en gros béton.

Elle est surmontée de 4 petits piliers d'environ 3 m de hauteur placés sur les angles, un renversé en 1751 par un ouragan s'élevait autrefois sur le sommet de la pyramide qui termine la Pile

Sur sa face méridionale on remarque onze compartiments quadrangulaires ou mosaïques faites avec de petits carreaux de différentes formes et toutes différentes entr'elles

Lith Cosnier et Lachèse, Angers

(Lyon), capitale de la Lyonnaise, à *Gesocribate* (Brest), au fond de l'Armorique, passant par *Cæsarodunum* (Tours) et qu'on pourrait appeler la grande voie de la Loire, puisqu'elle la suit dans presque toute son étendue ; et comme le mot *marche* signifie frontière, borne-frontière, j'ai été conduit à voir dans le mot de Cinq-Mars cette signification : *cinquième frontière* ou *cinquième borne-frontière.* Dès ce moment il m'a été facile de savoir ce que c'était que la Pile de Cinq-Mars; c'était la cinquième des bornes-frontières des peuples, à partir de Lyon, dont on a pu faire un véritable monument par plusieurs raisons qu'il peut être intéressant de rechercher, et notamment parce qu'elle se trouvait au centre d'une station romaine. Qu'on compte ces peuples, et l'on en trouvera effectivement cinq (1), la Pile se trouvant (*voir la carte de la Gaule de Danville*) à l'extrémité de la cinquième frontière, celles des Turones et des Andes.

Cinq-Mars, ayant la signification que je viens d'indiquer, doit être considéré comme la traduction de l'expression : *ad Quintam Marcam* (le mot de *marca*, dans la basse latinité, dérivé de l'allemand *Mark*, répondant à celui de marche), laquelle expression a pu succéder à celle des Romains : *ad quintam finem*, (cinquième frontière), ou *quintum fines* (frontière

---

(1) Ces peuples de la Lyonnaise sont les Ségusiens, Eduens, Sénones, Auréliens, et Turones; leurs capitales étaient *Forum-Segusianorum* (Feurs), *Augustodunum* (Autun), *Agedincum* (Sens), *Genabum* (Orléans) et *Cæsarodunum* (Tours). On retrouverait encore cinq frontières en prenant pour la direction de la voie dont il s'agit, celle plus directe qui passait par *Avaricum* (Bourges) capitale des Bituriges, peuple de l'Aquitaine.

pour la cinquième fois). Ainsi le bourg antique dont on a trouvé des vestiges, qui correspond à Cinq-Mars, aurait pris le nom de la cinquième borne-frontière. Et ceci ne paraîtra que très naturel à tous ceux qui savent que, sur les voies romaines, de simples bornes milliaires ont donné leurs noms à des bourgs antiques dont elles marquaient le lieu, et souvent aux bourgs modernes qui les ont remplacés. Je juge inutile, pour le moment, de faire aucune citation à ce sujet (1).

L'explication que je donne me paraît simple et concluante. On y fera une objection en disant, avec La Sauvagère, qu'une charte du XIII^e^ siècle désigne Cinq-Mars sous le nom de *Sanctus-Medardus*, Saint-Médard, d'où, par corruption, serait venu le nom de Saint-Mars, employé quelquefois, et puis celui de Cinq-Mars, plus généralement admis. Oh ! non, ce n'est pas le mot de Saint (*Sanctus*) qui peut être ici le véritable, lorsqu'il est en présence du mot cinq (*quinque*), *qu'il n'a pu faire oublier.* Si celui-ci n'eût pas été le primitif, il n'eût jamais été inventé; tandis que, au contraire, l'on conçoit que, *inévitablement*, il a dû être remplacé souvent par le premier (*Sanctus*, Saint). En effet, sur mille personnes qui entendraient parler pour la première fois du village en question, pas une n'écrirait le mot cinq (*quinque*), mais toutes mettraient Saint (*Sanctus*). D'ailleurs, il me sera facile de prouver qu'un grand nombre de villes, bourgs et villages, dans les noms

(1) Mes premières recherches dans les itinéraires anciens seulement, m'ont fait découvrir seize exemples dans la Gaule, trois en Espagne et huit dans la Mœsie.

desquels on retrouve le mot allemand *mark* ou son dérivé *marca*, ont été ou sont encore situés sur des frontières de provinces. Plusieurs de ces noms sont formés du mot *Saint*, suivi d'un des dérivés en question, et notamment de celui-ci : *Mars*. Dans ces cas, le mot Saint, considéré comme le véritable, s'explique très naturellement par le sentiment religieux qui s'attache aux bornes-limites qui doivent être respectées de tous. Il s'accorde aussi avec l'idée du dieu Mark, protecteur des bornes-limites, qui correspondait chez les Gaulois au Therme des Latins, à l'Hermès des Grecs et au Thot des Égyptiens (1). Chez ces peuples, en effet, les bornes étaient consacrées à ces dieux, et n'étaient autres, quelquefois, que des statues plus ou moins grossières qui les représentaient.

Mais le mot cinq (*quinque*), qui pour le cas actuel a été adopté dans les meilleurs ouvrages de géographie, est une particularité bien exceptionnelle et qui confirme d'une manière très évidente le sens que je donne au mot Mars. Non, Messieurs, je le répète, Cinq-Mars ne saurait être la corruption du nom de Saint-Médard ou Saint-Mard, par abréviation; c'est plutôt ce dernier, s'il n'est pas le résultat d'une erreur, qui dériverait par corruption du nom de Cinq-Mars, qui n'aurait fait que reprendre sa place en faisant oublier celui de Saint-Mard ou Saint-Médard.

Qu'il me suffise, pour le moment, d'ajouter que je m'efforcerai, dès qu'il m'aura été donné de prendre connaissance des opinions contraires à la mienne et émises jusqu'à ce jour, de la faire prévaloir dans un

---

(1) Dulaure et Batissier.

mémoire où je donnerai tous les développements que comporte la question (1).

Il me reste à dire un mot des signes caractéristiques de la Pile, et qui doivent avoir un rapport immédiat avec sa destination, car ils ne paraissent pas avoir été mis uniquement dans un but d'ornementation. Je veux d'abord parler des cinq pilastres, dont quatre existent encore à la partie supérieure, aux quatre angles, et dont le cinquième existait, suivant la tradition, au centre même de la Pile, et qu'un ouragan a renversé en 1751. Ces cinq pilastres sont ici pour moi des chiffres qui marquent le numéro d'ordre de la borne. Sur des milliaires des nombres ordinaires suffisaient pour le voyageur qui passait à côté; mais, pour cette borne-frontière de province, placée à une assez grande distance de la route, tant pour être assise sur un emplacement favorable, que pour être vue de très loin, et notamment de la Loire, des pilastres formaient des unités. Les chiffres étaient ainsi écrits avec des assises de briques. Il serait facile de concevoir l'application d'un système de ce genre, jusqu'au nombre peu élevé que comportait l'étendue de la Gaule, ou plutôt de ses grandes divisions.

Quant aux onze mosaïques qu'on remarque sur la façade sud, et placées de manière que l'on en trouve d'abord six, deux à deux, sur trois rangs, la septième au milieu, et les quatre autres ensuite deux à deux, sur deux rangs, dans mon système seul, il est assez facile d'en trouver l'explication, au moins dans l'en-

(1) La plupart des antiquaires ont vu dans la Pile de Cinq-Mars un tombeau ou un trophée militaire.

semble, sinon dans les détails. L'idée qu'elles indiquent des provinces, ou des villes de part et d'autre de la frontière, s'est présentée d'abord à mon esprit; et ici, on peut envisager les mosaïques de deux manières, ou comme supérieures et inférieures à celle du milieu, ou comme se trouvant à sa droite et à sa gauche. Dans le premier cas, celle-ci en a six avant et quatre après. Ces mosaïques seraient alors pour moi des villes; et dans le deuxième, elle en a cinq avant et cinq après elle, et alors elle serait au centre de dix provinces qui pourraient être représentées par dix villes. Il y a en effet cinq provinces avant, ainsi qu'on l'a vu ci-dessus, et cinq après, c'est-à-dire, depuis Cæsarodunum jusqu'à Gesocribate (Brest) (1). Cette particularité, s'il y avait lieu de s'y arrêter, servirait tout à la fois à motiver l'importance donnée à la Pile ou Borne frontière placée sur le point central de la grande route de la capitale des Gaules, à l'extrémité N. O. de l'Armorique, et l'emploi d'un mode particulier pour l'indication de son numéro. En poursuivant les idées que je ne fais qu'indiquer ici, à défaut de la vérité, si difficile à trouver dans son entier, peut-être trouverai-je un système qui offrira quelque probabilité; j'en ai conçu l'espoir.

Veuillez agréer, Messieurs les secrétaires généraux, l'hommage de mes sentiments les plus distingués.

DE MATTY DE LATOUR,

INGÉNIEUR EN CHEF DE LA LOIRE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS.

---

(1) Ces dernières sont celles des Andes, des Pictaves, des Namnètes, des Venètes et des Osismes; leurs capitales étaient : *Juliomagus* (Angers), *Limonum* (Poitiers), *Portus Namnetum* (Nantes), *Dariorigum* (Vannes) et *Vorganium* (Carhaix).

NOTE.

L'explication que nous venons de donner de la destination de la Pile de Cinq-Mars, suppose que les Romains avaient sur leurs grandes voies des bornes-frontières. Nous en donnerons plusieurs preuves d'après l'itinéraire d'Antonin, la table Théodosienne et les auteurs modernes, en démontrant en outre, qu'il y a lieu de croire que certains monuments plus ou moins bien conservés, plus ou moins célèbres, dont la destination a été inconnue ou méconnue jusqu'à ce jour, n'ont été autre chose que des bornes-frontières. Et, si le village et la Tour de Cinq-Mars ont reçu leur dénomination d'une de ces bornes terminales, n'est-on pas conduit à penser qu'il est probable que dans la Gaule et aussi dans les autres provinces de l'empire romain, cet exemple n'était pas unique? Nous croyons avoir reconnu en effet qu'il en existe d'autres et nous les signalerons.

Le principal avantage résultant de l'existence de ces bornes-frontières, qui nous sera révélée et démontrée par les itinéraires anciens et les monuments, sera de déterminer quelques-uns des jalons des limites des divers peuples, et de rectifier ainsi cette partie de la géographie des anciens, qui nous est encore si peu connue. Il n'est personne qui ne conçoive aussi, au point de vue de l'archéologie, tout l'intérêt et la portée des recherches de cette nature, qui, dans quelques cas, auront en même temps pour effet de détruire des erreurs accréditées depuis longtemps.

15 février 1848.

M. L.

REVUE SCIENTIFIQUE N° 1er.

JANVIER 1849.

Messieurs,

Un de nos confrères, dont le zèle sans jamais s'attiédir puise abondamment à toutes les sources vives de l'érudition, est arrivé à doter d'une sorte d'intérêt d'actualité les séances de l'un de vos comités par la communication régulière de ses nouvelles archéologiques, qui, tout en nous initiant à la connaissance des faits généraux récemment acquis à la science, signalent plus spécialement ceux qui, constatés dans les limites du vieil Anjou, se rattachent plus intimement à l'histoire locale. Les progrès considérables qu'ont fait parmi nous les études archéologiques sous l'influence de ces révélations périodiques, de même que les résultats matériels qui en ont été le fruit pour l'accroissement du Musée d'antiquités sont si évidents, que les naturalistes de notre société ont dû se demander si dans l'intérêt de l'avenir auquel peut prétendre l'étude des sciences naturelles dans notre pays, il ne devraient pas, eux aussi, réclamer chaque mois pour les sujets de leurs études et l'exposé de leurs travaux, un peu de cette attention bienveillante qui n'a jamais fait défaut à notre heureux confrère.

A lui, se sont-ils dit, de poursuivre avec le même

bonheur ses doctes travaux, ses récits instructifs et attachants; mais à nous aussi d'être admis à vous soumettre une revue rapide des faits importants qui auront été observés dans les pages toujours entr'ouvertes du grand livre de la nature, pages mystérieuses, pleines d'énigmes dont sans doute l'esprit humain doit presque toujours désespérer de trouver le mot, mais qui du moins laissent lire et révèlent mieux que ne peuvent le faire les raisonnements de l'école, la toute-puissance sans limites d'une intelligence créatrice.

A notre savant confrère donc, à s'attaquer avec tous les avantages des forces de son esprit et des ressources de son savoir, aux difficultés que présente l'histoire de l'homme des temps passés et de ses monuments, et à rester souvent vainqueur dans cette lutte d'homme à homme, pour ainsi dire, à nous, humbles observateurs, qui ne poursuivons qu'un labeur d'exploration, lancés souvent sans boussole à la recherche de la vérité à travers tout un océan de faits en apparence souvent incohérents, à vous redire fidèlement et avec simplicité, quelques-unes de ces innombrables merveilles que l'œuvre de la création étale autour de nous.

Bien d'autres, et bien mieux surtout qu'il ne peut m'être donné de l'accomplir, auraient dû déjà essayer cette tâche : à cet égard, aucune illusion ne nous est possible; mais, Messieurs et chers confrères, vous nous avez appris à compter tellement sur votre bienveillance, chaque fois que, sans tenir compte de nos moyens d'exécution, nous avons voulu marcher vers un but utile, que nous avons cru devoir tenter l'entreprise.

Ce sera du reste un mérite aux yeux des amis des sciences, que d'ouvrir une carrière que d'autres viendront plus tard parcourir d'une manière plus brillante.

Nous sommes soutenus d'ailleurs par l'espoir qu'en enregistrant fidèlement sous les noms de leurs auteurs, les découvertes faites dans le domaine de l'histoire naturelle de nos contrées, nous offrirons un nouveau stimulant au zèle des naturalistes, par la publicité donnée à leurs travaux, à leurs observations, par la certitude qu'ils auront en y voyant ainsi fixer une date, de conserver le mérite de leurs découvertes, et en établissant aussi une sorte de lien entre des observateurs qui poursuivent encore solitairement leurs travaux, et qui, dès lors, pourront les faire converger vers un but commun.

Nous avons pensé qu'il ne serait pas sans intérêt au début de notre entreprise de vous présenter successivement l'historique et la description des divers établissements qui sont consacrés, dans notre département, aux sciences naturelles : peut-être y joindrons-nous plus tard quelques indications sur les collections privées de toute espèce.

Le Jardin des Plantes d'Angers, à raison de la date déjà reculée de sa fondation, du développement qu'il a atteint, de la réputation méritée dont il jouit au loin, de l'influence qu'il a exercée à différentes époques sur l'horticulture angevine, nous a paru devoir tout d'abord appeler votre attention.

Chacun de vous, Messieurs, le connaît ce jardin, demeuré jusqu'ici sans égal dans les départements;

mais beaucoup n'ont pu lire l'intéressante notice, qu'en 1810, l'un pe nos confrères, M. Pavie père, publia en tête d'un catalogue des plantes rares ou remarquables qui y étaient cultivées; cet ouvrage n'étant plus dans le commerce. Ce sera donc un motif pour moi de revenir sur les origines mêmes du plus ancien de nos établissements scientifiques.

Un mot d'abord sur ce que la nature a fait pour lui.

La variété de son sol et les accidents si pittoresques de ce terrain qui offre à la fois des pentes exposées à l'action du soleil de midi, et de longues plates-bandes au nord, des parties aérées ou couvertes, une terre aride ou humide, légère ou consistante, enfin, ce cours d'eau intarrissable où végète, dans les conditions de leurs stations natales, toute la tribu des plantes aquatiques, présentent un ensemble de circonstances spéciales, que nulle part l'horticulture botanique ne recontre peut-être si varié et si complet, et dont la douce température du centre de l'Anjou, permet à la culture de pleine-terre d'obtenir les plus étonnants résultats pour l'acclimatation des végétaux exotiques.

Ces avantages naturels, bien qu'ils ne fussent pas encore tous réunis, furent appréciés par une société de botanistes qui, en 1777, s'était formée dans nos murs sous l'impulsion et le patronage de cette ancienne société d'agriculture dont vous avez continué le nom et la sollicitude éclairée pour tout ce qui intéresse les sciences agricoles. Ces botanistes qui avaient formé un premier jardin d'étude dans le faubourg Bressigny, obtinrent la concession d'une partie du

terrain actuel, qui appartenait à la cure de St-Serge, et qui, baigué par les eaux abondantes qui coulaient des vastes enclos de la *Prée-d'Allemagne*, et de la manufacture Joûbert, s'appelait alors l'enclos *des Bassins*. Cet emplacement fut cédé à la Société par un acte du 4 mars 1789; mais il paraîtrait que, dès avant cet époque, la Société en avait déjà pris possession.

Cette réunion savante avait, dès son origine, ouvert des cours de botanique, dont avaient été chargés *Duttier de la Récherie*, membre de la Société d'agriculture, et le docteur *Burolleau*, sorti de la faculté de Montpellier, où il avait étudié à une époque où elle comptait parmi ses illustrations contemporaines *Sauvage* et *Gouan*. Enfin, lors de la mort de Burolleau, arrivée en 1787, La Revellière-Lépeaux le remplaça dans cette chaire de botanique.

Ce fut donc celui-ci qui présida aux premiers travaux d'établissement du nouveau jardin. Ce fut lui aussi qui l'inaugura en quelque sorte par l'éclat de ses cours, qu'une parole élégante et facile, une méthode logique dans l'exposition et le classement des faits, l'art des rapprochements ingénieux et piquants, durent rendre singulièrement attrayants. Aussi l'élite de la société angevine se pressait-elle à ses leçons; société fort ignorante sans doute des phénomènes naturels, mais spirituelle entre toutes celles de l'époque (1),

(1) Elle continuait la réputation que la haute société angevine s'était acquise sous Louis XIV. « Les quatre grands diseurs de » bons mots de notre temps, dit Ménage, étaient angevins. » Et l'on doit remarquer que bien que le savant affectât parfois des prétentions au bel esprit, il avait la modestie de ne pas se comprendre parmi ces célébrités des *belles ruelles* et des salons de Versailles.

travaillée de tous les ennuis de l'oisiveté, et avide de rencontrer un aliment quelconque à une activité sans but. Elle se montrait d'autant plus curieuse d'ailleurs de s'initier aux mystères de la nature que le philosophe de Genève, cette idole des libres penseurs du temps, et de tout ce qui, au sein d'une société blasée, tenait par mode à faire étalage de sensibilité et d'amour des plaisirs purs, que Jean Jacques, disons-nous, avait voué à la botanique une sorte de culte, et avait conservé pour elle, au déclin de sa vie, cette passion qui, à l'inverse des autres, bien loin de s'affaiblir avec l'âge, semble au contraire s'accroître de tout ce que gagne l'esprit à se détacher des choses du monde.

Cette impulsion donnée aux études botaniques dans la vieille capitale de l'Anjou semblait dès lors leur présager un heureux avenir parmi nous, lorsque le mouvement révolutionnaire vint à se faire sentir dans notre pays. Si nous en croyons les récits de nos pères, nulle part ne s'y associât-on, sans distinction aucune de position sociale, avec plus d'enthousiasme, un patriotisme plus éclairé et plus dégagé de vues personnelles, des intentions plus pures et plus élevées ! Dans ces premières aspirations de l'esprit public, dans ces moments d'entraînement général, où tous les intérêts sont généreux, où l'égoïsme n'a pas même le temps de s'interroger et de se poser, où par conséquent l'absence des passions mauvaises laisse à l'opinion publique sa spontanéité et son initiative, et par suite, à l'élection sa sincérité, Le Revellière-Lépeaux reçut l'insigne honneur d'être distingué par

ses concitoyens, et d'être appelé à s'asseoir comme député aux Etats-Généraux. Ce fut ainsi que notre jardin, à peine ébauché ou du moins réduit encore au dessin du boulingrin de l'entrée et des plates-bandes de l'Ecole, perdit son premier directeur, et passa en 1790 sous la direction de Merlet-Laboulaye.

A cet époque, si rapprochée de son origine, le jardin n'avait pas l'étendue que nous lui voyons. Il était borné, dans sa partie basse, au boulingrin de l'entrée et à cette portion de l'école qui s'étend jusqu'à la hauteur de la fontaine qui alimente le ruisseau. Il s'arrêtait au nord à une ligne qui passait à l'endroit occupé par les serres, et venait aboutir au mur de soutènement de la terrasse; mais ayant été bientôt déclaré propriété nationale, il fut augmenté du reste des dépendances de l'ancienne cure de Saint-Serge, dont le presbytère devint la maison du directeur, tandis qu'une portion des dépendances de la chapelle fut métamorphosée en orangerie et en serres tempérées.

La partie haute du jardin fut en grande partie plantée par M. Merlet, en 1792 et 1793, et cette date fixe l'âge de ces magnifiques cèdres et de ces énormes pins d'Alep et Laricio qui entourent la base du monticule.

M. Merlet s'était beaucoup plus occupé de beaux-arts que de sciences naturelles, ou du moins la botanique n'avait guère été pour lui jusques-là autre chose qu'un délassement agréable, mais c'était évidemment un homme de goût, et on le reconnaît au parti qu'il sut tirer du jardin haut qu'il dessina de la

manière la plus intelligente et la plus ingénieuse pour multiplier la promenade et dissimuler le peu d'étendue du terrain. Ce fut lui qui fit construire la serre-chaude qui a été détruite lors de la reconstruction de la grande serre. Ce n'était qu'une espèce de bâche de quelques mètres de longueur, mais qui eut le mérite d'être une des premières qui fut fondée en Anjou; un Allemand nommé Ruth, fut chargé de sa direction et de celle du jardin.

M. Merlet donnait ses cours dans une des salles basses du séminaire, devenu alors sans destination.

Il faisait bien rarement des herborisations, et ne nommait jamais aucune plante à ses élèves, sauf celles du jardin qu'il faisait déterminer à son cours. Ces leçons ne comprenaient guère que la partie descriptive des organes des végétaux, peu de physiologie végétale, et la démonstration de la méthode de Linnée. Néanmoins, l'impulsion que le système d'instruction adopté dans les écoles centrales donnait à l'étude de toutes les sciences physiques était si grande, que ce cours qui se donnait à sept heures du matin, avait toujours de nombreux auditeurs.

Bastard, Béclard, Chevreul, Guépin, Millet, cette pléïade de jeunes gens du même âge qui devaient plus tard devenir des auteurs ou des professeurs plus ou moins célèbres, s'y asseyaient comme élèves.

Merlet se retira en 1806, et laissa la direction du Jardin des Plantes à Bastard. Le jeune professeur augmenta les plantations et opéra de notables et d'heureux changements dans l'ordonnance générale du jardin, auquel il acheva de donner la forme qu'il a conservée jusqu'en ces derniers temps.

Les serres, bien que bornées encore à la petite serre-chaude et aux deux petites serres tempérées, se remplirent d'une quantité remarquable d'espèces exotiques, conquête d'autant plus précieuse alors pour la science, que la guerre maritime rendait plus rares les occasions d'en augmenter le nombre. Mais contraint par l'exiguité des serres, à mettre des bornes à ce genre de culture, le directeur dirigea surtout ses soins sur des végétaux moins délicats et peupla les compartiments de l'école d'une foule de plantes d'Europe.

Des herborisations incessantes dans le département, un voyage en Auvergne, fait en société de Decandolle qui l'honorait de son amitié et de son patronage, ceux des deux Thouins et de ce petit cercle de savants amis, au milieu desquels ils vivaient et où se retrouvait avec tout son amour pour sa ville natale, La Réveillère-Lépeaux, mirent bientôt le docteur Bastard en position de présenter aux amateurs la collection d'espèces botaniques de pleine-terre la plus nombreuse qui fût en France, après celles de Paris et de Montpellier.

C'est à cette époque qu'il faut faire remonter le développement que commença à prendre dans les établissements privés, la culture sur une grande échelle des plantes de serre et de toutes les espèces, d'agrément et forestières, de pleine-terre. Les chefs de nos principaux et de nos plus anciens établissements commerciaux, les Leroi, les Lebreton, qui commençaient à étendre au loin la réputation des pépinières d'Angers, et à la substituer à celle des cultures de l'Orléanais, et qui depuis l'ont rendue européenne, se rappellent encore combien leur furent précieuses les

relations qu'ils établirent avec notre jardin botanique, et combien d'espèces s'introduisirent ainsi dans leurs catalogues, tandis que l'activité du directeur, stimulant le goût des jardins paysagers qui, chez nous, ne faisait encore que de commencer à poindre, leur préparait un moyen toujours renaissant d'écouler ces nouvelles richesses végétales.

C'est à cette époque aussi qu'il faut reporter un projet qu'avait conçu M. Bastard, de joindre au jardin tous les terrains et carrières situés entre la rue du Bouillou et le pré Pigeon, en transformant en pépinière départementale pour la plantation des grandes routes et des bois de l'Etat, toutes les parties susceptibles de culture. Le préfet d'alors, M. Bourdon de Vatry, accueillit favorablement cette idée, qui répondait d'ailleurs aux intentions de l'Empereur qui avait prescrit la création de pépinières départementales, mais les événements politiques, en éloignant le préfet, empêchèrent la réalisation d'un plan si grandiose.

Chaque année de l'administration du docteur Bastard se signalait par quelques améliorations dans la tenue et la disposition du jardin, ou par l'enregistrement de nouvelles espèces dans le catalogue; mais il faut cependant reconnaître que vers l'année 1813, les progrès devinrent moins marqués, si même ils ne s'arrêtèrent tout-à-fait. C'est qu'à ce moment le docteur Bastard commença à se livrer à l'étude de l'entomologie, avec toute l'ardeur qu'il avait d'abord portée dans ses travaux botaniques, et qu'il préludait à la formation de cette admirable collection de coléoptères où la rareté des espèces le disputait à l'art de la

préparation. Hâtons-nous toutefois d'ajouter qui si le jardin ne sembla plus progresser, c'est qu'il ne restait plus guères non plus autre chose à faire qu'à le maintenir dans l'état prospère qu'il avait atteint.

C'est malheureux à penser, Messieurs, mais il est trop vrai qu'il en est de certains établissements scientifiques comme de ceux de l'industrie leur éclat, leur avenir sont essentiellement dépendants de l'homme qui préside à leur destinée. Cette prospérité de notre jardin botanique, si bien établie qu'elle parût, ne tenait cependant qu'au zèle ardent de l'homme qui, poussé par une vocation irrésistible, avait sacrifié à son amour pour la science une profession qui semblait lui promettre et l'aisance et surtout cette indépendance personnelle, le besoin le plus impérieux de sa nature; d'un homme qui, en toute occasion, n'hésitait pas à se raidir avec une énergie indomptable contre tous les obstacles qui surgissaient dans la carrière d'amélioration qu'il s'était tracée, carrière où il venait se heurter sans cesse contre la parcimonie méticuleuse, ou l'indifférence de l'administration de ce temps, si peu soucieuse de tout ce qui ne constituait pas exclusivement le bien-être matériel de la cité.

Il devait naturellement résulter de cet état de choses, qu'avec des talents égaux, des intentions aussi éclairées, une surveillance aussi active, nul n'eût pu, peut-être, succéder à Bastard, sans que le jardin n'en éprouvât un fâcheux contre-coup. Aussi, lorsque le savant qui, le premier, avait révélé par ses publications et notamment par la première Flore publiée dans l'Ouest, les richesses et les traits caractéristiques de

la végétation occidentale de la France, vint en 1816 à tomber victime d'une réaction impitoyable, le jardin d'Angers, privé de celui qui y avait porté la vie, ne tarda pas à subir les fatales conséquences de cette retraite prématurée, que ne purent empêcher ni l'intervention toute spontanée des premiers botanistes de la capitale, notamment de M. Gay qui ne connaissait encore Bastard que par ses ouvrages, et qui employa spontanément les bons offices de M. de Sémonville pour parer, s'il était possible, le coup qui le menaçait, ni les nobles refus de ceux à qui cette place fut d'abord offerte.

Arrivés que nous voici à la fin de cette première période, période et de naissance et de progrès dans l'histoire de notre jardin, nous la prendrons pour point d'arrêt, sauf à reporter à une prochaine séance la suite de ce récit, si vous ne vous trouvez pas trop fatigués de cet excursion à laquelle nous nous sommes hasardé de vous convier.

Disons maintenant quelques mots des observations qui ont pu être faites par les amis de la nature, au commencement de cette année.

Ceux qui étudient les phénomènes de la végétation ont fait une remarque qui ne manque pas d'intérêt. C'est que bien que la moyenne de température des mois de novembre, décembre et de la première moitié de ce mois soit plus élevée que dans les autres années, cependant l'on ne s'aperçoit pas que la marche de la végétation en soit sensiblement affectée. La sève dort encore dans tous les arbres qui ne s'éveillent qu'au printemps, et les quelques fleurs qu'on aperçoit

dans les friches et les haies ne sont que des rejetons attardés de plantes automnales, qui ont prolongé leur existence à laquelle les gelées mettent ordinairement un terme plus rapproché.

Je ne vois à faire exception en ce moment que les *Eranthis hymalis*, *Elleborus niger* et *Galanthus nivalis* (vulgairement *hellebore d'hiver, rose de Noël perce-neige)* dont les fleurs ont commencé à s'épanouir dans les bosquets plutôt que d'habitude. Mais ces plantes, ainsi que leurs noms vulgaires l'indiquent d'ailleurs, si elles fleurissent habituellement à une époque moins éloignée du printemps, ne sont pas néanmoins pour cela des plantes vernales véritables, mais bien plutôt des espèces hybernales, dont la végétation se prononce dès la fin de l'automne et par conséquent se trouve seulement plus ou moins ralentie par les froids de l'hiver. La douceur anormale de la température de cette saison ne l'a donc pas hâtée, à vrai dire, elle n'aurait fait que de ne pas mettre obstacle à son évolution, ce qui est bien différent au point de vue de la physiologie végétale.

A voir ce qui se passe dans la végétation de nos plantes indigènes vivaces et surtout pour les ligneuses, on serait porté à croire, que dans cet ordre de végétaux chaque espèce naturelle a des conditions de vitalité qui lui sont propres et qui se répartissent en deux périodes bien distinctes, l'une d'hybernation ou de stagnation de la sève, qu'on pourrait assimiler à l'engourdissement périodique de certains animaux, période qui aurait pour chaque espèce, sa durée et son époque plus ou moins fixes, que les accidents de température

ne pourraient modifier que faiblement comme nous le voyons cet hiver; et une autre période, toute d'action où la vie végétale s'éveille, se manifeste, accomplit tous les actes qui lui sont propres, et qui se termine par le plus important, celui qui assure la reproduction et la perpétuité de l'espèce dans la chaîne des êtres.

L'observation sur laquelle je viens d'appeler un instant votre attention et qui, au premier aspect, a du vous paraître d'une importance au moins contestable, a donc, comme je le disais et comme vous le voyez, Messieurs, un certain intérêt et prouverait au besoin qu'il n'est aucun fait, si chétif qu'il soit en apparence, qui soit vraiment indifférent dans l'étude des phénomènes de la nature. Sous un certain point de vue cette observation pourrait d'ailleurs devenir un des éléments de la solution d'une des questions les plus controversées par l'horticulture, celle de la faculté d'acclimatation que peuvent posséder les végétaux vivaces et ligneux, en donnant à ce mot sa véritable signification, c'est-à-dire celle par laquelle on concevrait que des plantes exotiques soumises à une succession toujours la même d'accidents atmosphériques, en éprouveraient dans leur nature une modification telle, qu'elles finiraient par pouvoir végéter sous leur influence, comme elles l'eussent pu faire dans des conditions toutes opposées qu'elles rencontraient dans leur pays natal.

Il est beaucoup de bons esprits parmi les théoriciens et les hommes pratiques qui n'admettent plus que l'acclimatation puisse exister en ce sens, et on ne

peut guères s'empêcher de se ranger à leur opinion, quand nous voyons que les arbres fruitiers et d'agrément qui, depuis les siècles les plus reculés, sont cultivés dans nos pays occidentaux, n'ont aucunement modifié leur manière de végéter et hâtent leur floraison sans que le retour périodique des mêmes conditions atmosphériques influe sur leur végétation et la plie aux exigences d'un climat qui n'était pas le leur. L'amandier est encore et sera toujours l'imprudent amandier des poètes.

Sans prétendre aborder autrement cette question, rapprochons de notre observation cet autre fait : c'est que dans les serres-chaudes où généralement la température est plus basse pendant l'hiver que pendant l'été, où surtout dans la première de ces saisons, la lumière solaire si nécessaire à la nutrition des plantes par l'élaboration du carbone leur fait défaut, une partie des espèces tropicales qui y vivent, exilées, s'obstinent à fleurir et à déployer leur plus riche végétation, précisément pendant cette saison brumeuse, et cela, semble-t-il, uniquement parce que c'est celle où elles eussent végété dans leur terre natale.

Si la botanique n'a rien cette fois à fournir à cette revue, il n'en est pas de même pour l'Ornithologie. L'un de nos zélés amateurs, votre confrère M. Raoul de Baracé, a pu se procurer au commencement de ce mois plusieurs espèces très intéressantes d'oiseaux de passage, destinés, comme toute sa précieuse collection, au musée d'histoire naturelle de la ville, et qui ont été confiés à son nouveau et habile préparateur, M. Deloche. Je citerai particulièrement une macreuse

(*anas nigra*) d'un noir velouté de la plus grande beauté, un faucon pèlerin (*falco peregrinus*) femelle, vieil individu de la plus forte dimension et de la plus parfaite conservation; deux plongeons imbrims (*colymbus glacialis*) qui, comme tous ceux qui sont tués l'hiver sur nos rivières, ont la livrée grise, qu'on n'attribue ordinairement qu'au jeune âge. Le faucon pèlerin a été tué à Ecoufflant où il chassait sur la rivière les canards comme l'eut pu faire un busard de marais. Les imbrims ont été vus en assez grand nombre. Le passage des barges et des pluviers a été très abondant, ainsi que celui des oies sauvages au commencement de décembre. Une troupe considérable de grands courlis (*numenius arcuata*) s'est abattue à Ecoufflant et y a laissé plusieurs des siens sous le plomb des chasseurs.

Je vous avais déjà dit que je m'arrêterais et je m'aperçois que je me laisse entraîner à une abondance de détails qui pourrait vous effrayer sur mes communications ultérieures : il ne serait cependant ni adroit, ni prudent à moi de surcharger outre mesure le lest de ce ballon d'essai, au risque d'en rendre la chute trop pesante et plus irrémédiable. Hâtons-nous donc d'en finir pour cette première fois.

Le secrétaire, T.-C. Béraud.

REVUE SCIENTIFIQUE N° 2.

FÉVRIER 1849.

Messieurs,

Dans notre revue du mois dernier, nous vous avons dit ce que notre Jardin botanique était à son origine et ce qu'il devint successivement sous la direction de M. Merlet de la Boulaie et du docteur Bâtard. Nous l'avons laissé au moment où sa direction fut retirée à ce dernier professeur, en 1816.

Plus cette destitution était injuste et portait l'empreinte d'une réaction politique qui violait le sanctuaire de la science pour atteindre un homme devenu désormais inoffensif, plus grande fut la difficulté de trouver un successeur au savant qui en avait été la victime. Nul surtout dans notre ville ne voulut consentir à recueillir cet héritage si prématurément ouvert; force fut donc de chercher au dehors, et après bien des propositions faites et refusées, le choix de l'administration s'arrêta sur M. de Tussac, homme d'un caractère honorable que recommandaient à la fois d'immenses malheurs et une publication plus brillante peut-être que véritablement savante sur la flore des Antilles, ouvrage de luxe commencé dans des temps de prospérité et à la continuation duquel il sacrifiait encore les précaires débris d'une des plus opulentes fortunes de Saint-Domingue. La tâche était

pesante pour qui débutait à cet âge dans la carrière de l'enseignement. M. de Tussac ne pouvait le méconnaître, et s'adjoignit pour la partager un botaniste connu par de nombreux travaux scientifiques, M. Desvaux qui bientôt devint titulaire de la place. (1)

C'est à cette époque que la ville se décida à doter le jardin d'une nouvelle serre-chaude et d'une plus vaste orangerie. Malheureusement l'administration parut oublier comme cela se voit trop souvent dans les constructions civiles, que le but principal que l'art doit se proposer, c'est l'appropriation la plus parfaite possible d'un édifice à sa destination. Si l'on se préoccupait avant tout d'avoir une fabrique svelte et gracieuse qui ajoutât un embellissement au jardin, un architecte, homme de goût, ne put manquer de satisfaire à cette dennée du programme, mais la serre-chaude ne présenta pas les conditions indispensables pour la culture des plantes intertropicales, l'accès prolongé des rayons solaires et la diffusion graduée et soutenue de la chaleur artificielle. La disposition de la serre tempérée ne fut pas plus heureuse, et son plancher sans épaisseur, sans plafond, démesurément élevé, la rend peu propre à soustraire aux atteintes de la gelée, les végétaux précieux que l'on est réduit à entasser sous cet abri inhospitalier.

Toutefois on doit reconnaître que, si insuffisants ou imparfaits qu'ils fussent, ces nouveaux moyens de conservation présentaient relativement à ce qui les

(1) M. Desvaux fut l'un des fondateurs de la Société d'Agriculture d'Angers et enrichit le recueil de ses travaux de plusieurs mémoires importants sur la botanique, la minéralogie et la géologie.

avait précédés, de notables améliorations, et le nouveau directeur sut en tirer partie pour donner un plus grand développement à la culture des plantes en pot. Aussi le nombre de celles-ci dut il augmenter, si par une compensation fâcheuse on vit diminuer celui des espèces de pleine terre, bien que les correspondances entretenues avec les autres jardins permissent au professeur de montrer chaque année un certain nombre de plantes nouvelles. Toutefois on est forcé de reconnaître que sous les alternatives de cette réciprocité de gains et de pertes, le chiffre total des cultures était loin de se maintenir en définitive au niveau qu'il avait pu antérieurement atteindre.

L'administration municipale de 1838, qui, entre toutes les autres, s'est fait remarquer par une sollicitude égale pour tous les services de la cité, crut devoir ranger au nombre de ses obligations la restauration de notre Jardin des plantes.

Un botaniste angevin, bien que contrarié dans sa marche, avait pu en opérer une première transformation, l'expérience du passé fut un enseignement pour le présent, et un autre angevin fut appelé, apportant avec lui l'autorité d'un nom déjà cher à la science. L'auteur d'un des ouvrages modernes des plusconsciencieux, et qui, par l'esprit judicieux de critique qui y domine, devait être placé au premier rang des premières productions scientifiques de l'époque; l'auteur de la flore du Centre, que nous devions bientôt compter parmi nos collègues, reçut le mandat de réhabiliter notre Jardin dans l'estime des savants, et de lui restituer en même temps ce charme qui en avait fait jadis la promenade la plus recherchée de la ville.

Il n'a failli, vous le savez tous, messieurs, devant aucune des possibilités de cette mission doublement réparatrice et d'autant plus laborieuse que, pendant que nous semblions faire un temps d'arrêt, nos émules avaient grandement progressé en augmentant et en châtiant de plus en plus leurs catalogues; d'autant plus difficile aussi, quant aux améliorations à introduire dans la tenue matérielle, que l'augmentation dans le nombre des jardins d'agrément et des artistes qui les dessinent, avait insensiblement formé et épuré le goût des amateurs, et nous rend tout autrement exigeants, que nous pouvions avoir la prétention de l'être il y a 30 ans.

Notre honorable confrère a su suffire pleinement à cette double et lourde tâche. Sous sa direction, le Jardin a subi une rénovation complète, et a pu arriver plutôt qu'il n'était donné à personne de le prévoir à ce que l'on pouvait désirer de plus satisfaisant.

Les travaux exécutés dans les premières années ont dépassé ce qui avait été fait de mieux jusque-là, et ont été considérables. La ville, par une acquisition récente, ayant ajouté environ 18 ares au jardin bas qu'occupe l'Ecole, cette extension nécessita un remaniement complet de tout ce qui la composait.

Une disposition nouvelle des plates-bandes en rendit l'accès plus facile, et nous permet maintenant de suivre sur de plus longues séries l'enchaînement des espèces, des genres et même des familles. De vertes et minces bordures de buis, des sentiers sablés et toujours fraîchement râtelés, donnent un air d'ordre et et de propreté à l'Ecole qui se présente repeuplée d'une multitude d'espèces rares, non seulement dans

les cultures, mais même à l'état sauvage. La partie la plus notable des plantes indigènes du bassin de la Loire viennent y figurer successivement. Des genres difficiles, tels que les *Rosa*, les *Carex*, *les Thalictrum*, etc., y ont plus de représentants qu'en aucun autre établissement semblable.

Mais auprès de ces travaux et marchant parallèlement avec eux, il en était un bien autrement important; travail tout de savoir, continu, immense, hérissé de difficultés parfois inextricables, insolubles, celui de la détermination des espèces; travail d'autant plus ardu que les ouvrages généraux deviennent chaque jour de plus en plus incomplets, et que les descriptions tout absolues qu'on eût originairement la prétention de les faire, tendent à se généraliser par des découvertes incessantes d'espèces voisines, et à devenir ainsi simultanément applicables à des objets réellement et spécifiquement distincts. Or, messieurs, le professeur a entrepris de placer vis-à-vis de chaque espèce, une étiquette portant son nom latin avec l'indication de sa patrie. Jamais peut-être chose semblable n'aura été effectuée sur une si grande masse de végétaux, et quand on réfléchit que celui qui veut l'accomplir fait autorité pour les espèces françaises, qu'il s'est imposé le long et fastidieux devoir d'inscrire ces noms de sa main, et de veiller chaque année à leur placement, ce qui, par les pertes continuelles qui déciment les espèces annuelles et obligent à recourir aux envois étrangers, devient un travail toujours renaissant, véritable tonneau des Danaïdes, l'on ne peut s'empêcher de croire que, lorsque les plantes de l'E-

cole seront ainsi authentiquées, il n'y aura plus un botaniste qui, en visitant l'Ouest de la France, ne regardera comme un complément nécessaire de ses études, l'examen prolongé et sérieux de nos richesses botaniques. Combien surtout ce moyen de vérification pourra t-il avoir d'intérêt, lorsque la mort d'André Thouin a apporté une si regrettable perturbation dans l'enregistrement des noms scientifiques au Jardin des Plantes de Paris! Je ne dois pas omettre de parler d'une innovation importante. Depuis 1841, le Jardin publie chaque année le catalogue de ses graines disponibles, et ce catalogue adressé aux principaux Jardins publics d'Europe, a servi à établir avec eux des échanges réguliers. Nous correspondons ainsi avec les jardins de Munich, Saint-Pétersbourg, Turin, Gênes, Pise, etc., et avec ceux de France et de Belgique, qui ont quelque réputation.

Les Angevins ne sauraient donc trop se féliciter de l'impulsion donnée à la direction du Jardin. L'œil du maître semble d'ailleurs pénétrer partout, même dans les parties les plus reculées et les moins fréquentées. Partout on retrouve les traces de l'ordre, des soins raisonnés, une végétation brillante, une propreté coquette et attrayante. Aussi la foule y est-elle revenue empressée et attirée qu'elle est par le charme de la promenade, comme le botaniste a pu l'être par l'attention qu'on met à lui présenter des objets d'étude constamment variés.

Après avoir donné à l'administration générale du Jardin et aux cultures de pleine terre, l'attention qu'elles méritaient, vous devez prévoir que nous ne

négligerons pas de vous dire quelques mots des serres qu'il possède.

Parlons d'abord des serres-chaudes :

Vous savez qu'elles sont disposées en forme d'ailes des deux côtés d'un pavillon italien en pierre de taille servant de serre tempérée et orné de colonnes accolées. Elles avaient d'abord été construites en bois, et tombaient de vétusté, lorsqu'on leur a substitué en 1847 et 1848 des serres d'une étendue double en surface et en élévation, construites en fer, avec ornements en fonte, dont le dessus forme une courbe à grand rayon. Quelques minces colonnettes placées sur une seule ligne au milieu de la serre, soutiennent cette charpente aérienne, et servent de supports à des plantes grimpantes qui, en s'enroulant autour d'elles, s'élèvent jusqu'au plus haut des vitraux, d'où ces lianes retombent en draperie légère, émaillée des plus vives couleurs. Le dessin de ces deux serres-chaudes est tout à la fois simple dans les détails, élégant dans son ensemble, et leur construction ne laisserait rien à désirer pour la facilité du service, si l'on eût ménagé une communication entre les galeries extérieures qui les couronnent. Toutefois il nous faut encore exprimer un regret, c'est que pour les chauffer on ait recours à la méthode vicieuse du chauffage par la fumée, au lieu d'employer les procédés perfectionnés employés dans les serres d'Orléans, qui permettent l'emploi successif de l'air chaud, sec ou humide, et son renouvellement constant sans avoir à craindre d'abaissement brusque dans la température, chauffage qui, sous le rapport de l'économie du

combustible, a en outre un avantage considérable sur l'ancien mode.

Heureusement qu'en attendant cette amélioration, qui n'est sans doute que retardée, l'art du jardinier, favorisé par la douceur inaccoutumée de ces deux derniers hivers, n'a pas permis que ses cultures souffrissent sensiblement des moyens incomplets mis à sa disposition. Aussi ne craignons-nous pas de recommander aux personnes qui n'ont vu jusqu'ici dans les serres chaudes que des végétaux rabougris et languissants, de visiter celles-ci. Elles jugeront de tout ce que l'on doit espérer de la pratique éclairée de celui qui les dirige, quand elle sera secondée par un meilleur mode de chauffage qui lui permettra de les peupler des plantes les plus délicates de serre chaude qu'on a été contraint d'en exclure jusqu'ici. Elles s'étonneront de voir sitôt transformés en arbustes et même en arbres de 6 à 8 mètres d'élévation, des rejetons ou des fragments de rameaux recueillis çà et là, des dons des amateurs et des horticulteurs de la ville ou des départements voisins. Il suffit de dire que nos serres renferment en ce moment près de 7,000 pots, et plus de 1,200 espèces botaniques.

Quant à l'orangerie, nous n'aurons rien à ajouter à ce que nous avons dit en commençant, si ce n'est qu'on remédierait facilement à ses vices de construction en abaissant son plancher qu'on revêtirait d'un plafond. Il serait du reste fortement à désirer que l'on réalisât la promesse faite par l'administration municipale précédente, de démolir cette ignoble masure qui masque l'extrémité de l'orangerie, pour y substituer

une serre tempérée, réservée pour la culture spéciale des Bruyères, Diosma, etc.

Enfin l'ensemble de nos cultures de serres serait complet si on leur adjoignait une petite serre chaude, dite de multiplication, qui permettrait en même temps la culture des Orchidées, à peu près inconnue dans notre ville. Ce serait une annexe indispensable pour entretenir de sujets les autres serres, et ce qui surtout devrait déterminer l'administration à faire cette dépense complémentaire qui ne s'élèverait qu'à quelques centaines de francs, c'est que le jardin botanique, avec son modeste budget toujours abtorbés par les dépenses d'entretien, n'a d'autre moyen que les échanges pour se procurer les espèces précieuses ou nouvelles, et que c'est cependant par son intermédiaire qu'elles peuvent le plus aisément se répandre chez les horticulteurs de profession, et augmenter l'importance de leurs établissements, dont un trop petit nombre peut encore rivaliser avec ceux du nord de la France pour la rareté et la quantité des espèces des serres chaudes et tempérées.

Si, comme établissement scientifique, notre jardin des plantes est si remarquable dans ses conditions actuelles, on ne peut s'empêcher de se demander à quel rang il pourrait prétendre comme jardin public si on lui donnait assez de développement pour que son étendue ne restât pas trop inférieure à celle de certains autres jardins, tel par exemple que celui, qu'à grands frais vient de créer la ville d'Orléans? Quand nous voyons disparaître les unes après les les autres, les promenades champêtres qui étendaien

autour de notre ville leur réseau de verdure, que ces sentiers où s'égara notre enfance, et qu'embaumaient les parfums de l'aubépine, et les fraîches émanations des grands arbres qui les ombrageaient, viennent à se tendre tristement de hautes murailles et se transforment en ruelles humides et tortueuses; quand notre vieux mail n'est bientôt plus qu'un impasse empesté, emprisonné entre des barraques de bois et de torchis; que dans les jours d'été l'on ne se meut plus sur nos boulevards qu'au milieu des tourbillons d'une poussière ardente ou des âcres nuages du cigarre, et que, grâce à la profusion de ces ruisseaux pavés en relief, dont ils sont coupés, l'on n'y peut marcher sans encombre qu'au prix d'une attention continuelle, Certes, si dans cet état d'annihilation successive de nos promenades publiques, il est un besoin senti de tous les habitants, c'est de donner au jardin botanique l'espace qui lui manque pour en faire une promenade vaste et salubre, ouverte à toutes les personnes qui, retenues par des occupations sédentaires, cherchent dans un exercice commandé par l'hygiène, autre chose que le bruit et le coudoiement de la foule. Ne serait-il donc pas temps en un mot que le jardin botanique devint pour le nord de la ville, ce que, grâce à notre nouveau préfet, le jardin de la préfecture est devenu pour le sud de la cité. Aussi, Messieurs, le projet d'agrandissement du jardin des plantes répond si bien à un besoin généralement senti, que lorsqu'en qualité de secrétaire d'une société qui porte un si constant intérêt à tous nos établissements scientifiques, je le soumis avec ses moyens de réali-

sation à l'un de nos collègues, alors maire d'Angers, M. Augustin Giraud, ce projet trouva, lorsqu'il fut présenté au conseil municipal une approbation générale, et que cet agrandissement ayant été admis en principe, l'administration d'alors reçut tous les pouvoirs nécessaires pour préparer des traités avec les trois propriétaires voisins. Avec ces annexes, le jardin eût reçu une augmentation de plus d'un hectare et demie. L'école proprement dite, trop resserrée, se fût étendue sur une partie des terrains bas qui la joignent au levant, tandis que la portion qui fût restée disponible eût été consacrée à des essais de culture des végétaux utiles qu'on pourrait espérer d'introduire en Anjou, à une collection de céréales, des plantes propres aux prairies artificielles, des espèces de choix à multiplier dans les prairies naturelles, des espèces dangereuses pour les animaux qu'il faudrait en bannir, des espèces légumières les plus recommandables ou les plus nouvelles, au fur et mesure de leur apparition, enfin à la culture, sur une plus grande échelle, des plantes médicinales que le jardin fournit aux indigents. Tout le terrain haut de l'enclos des Amandiers qui, surmonté d'un monticule élevé, eut présenté le panorama du nord de la ville et du cours de la Maine et de la Sarthe, se couvrirait de toutes les nouvelles espèces d'arbres et d'arbustes, tant d'étude que d'agrément, que l'on ne peut suffisamment apprécier dans les pépinières où elles n'atteignent jamais que des dimensions bornées, parce que au bout de quelques années elles sont obligées de céder la place à d'autres.

A ce projet, Messieurs, s'en rattache un autre qui sera sans doute mis à exécution dès que le directeur du jardin aura pris possession de l'hôtel Raimbault, dont l'acquisition avait été de la part de l'administration de M. Giraud, comme le premier acte de la réalisation du projet d'agrandissement du jardin Botanique. Notre confrère, Messieurs, aurait le désir de voir disposer la maison qu'il habite maintenant, de telle sorte qu'elle pût recevoir un musée botanique. Une semblable création n'est pas nouvelle pour la science. Nos relations avec l'académie des sciences de Genève, nous apprennent qu'il y existe, depuis peu d'années, un musée de cette espèce, sous le nom de Conservatoire botanique, pour lequel on n'a pas dépensé moins de 40,000 fr.

Dans le nôtre, qui n'exigerait que des frais très modiques d'appropriation, se trouveraient réunis : 1° Le cours public; 2° une bibliothèque spéciale dont le directeur a jeté les fondements par l'acquisition d'un certain nombre d'anciens ouvrages que l'on trouve rarement dans les bibliothèques privées, et qui s'élèvent déjà à près de 600 volumes; 3° une collection de tous les bois et de toutes les parties de végétaux employés dans les arts et dans la thérapeutique; 4° une collection des graines et des fruits susceptibles d'être conservés pour l'étude; 5° les herbiers, parmi lesquels on remarquera toujours le nombreux herbier d'espèces européennes, du docteur de Lens, que la ville doit à la magnificence d'un des membres titulaires de notre société, M. de Lens, professeur de philosophie au Lycée; 6° un herbier départemental

spécial maintenu au niveau des découvertes locales et des progrès de la science ; 7° enfin un herbier du jardin où l'on pourrait retrouver des traces de ses cultures annuelles, tandis que maintenant on ignore ce qui a précédé. A ce dernier recueil pourraient être jointes des annotations sur les difficultés qu'on souffertes certaines cultures, sur la perte de certaines plantes, sur les moyens à l'aide desquels on a assuré la conservation de certaines autres ; annotations qui deviendraient surtout précieuses en ce qu'il n'a rien encore été publié sur les procédés d'horticulture de notre pays qui ne peut cependant, ni pour son sol, ni pour le climat, être assimilé aux environs de Paris, pour lesquels tous les traités de jardinage ont été jusqu'ici exclusivement rédigés. Espérons que notre savant et laborieux confrère sera bientôt mis en position d'exécuter un projet à la nécessité duquel notre société ne peut, sous le double point de vue botanique et horticole, rester indifférente.

Ici, Messieurs, se terminera en ce moment la tâche que nous nous étions imposée et qui avait sa délicatesse, comme ses difficultés, pour être remplie dans les conditions de convenance en même temps que de sincérité dont nous ne voulions pas nous écarter pour qu'elle fût moins indigne de vous être soumise.

Nous nous occuperons dans une prochaine séance du musée d'histoire naturelle. Passons maintenant aux nouvelles scientifiques.

Un de nos confrères, M. Boreau, m'a suggéré à ce sujet une idée que vous accueillerez sans doute favorablement. Nous entretenons avec les autres sociétés

savantes des relations auxquelles nos publications, qui ont un mérite des plus recherchés, celui d'être originales, tendent à donner de plus en plus d'importance. Les communications que ces sociétés nous font de leurs travaux sont des plus variées, mais nous n'en retirons pas tout le fruit qu'on en devrait attendre, par la raison qu'il faut souvent feuilleter un trop grand nombre de pages pour découvrir, soit un procédé d'agriculture, soit une idée ou une observation scientifique, qui ne soient pas une redite ou une réminiscence. Beaucoup d'entre vous, Messieurs, dédaignent donc de fouiller une mine où ils auraient souvent trop à déblayer pour arriver au filon qui, dans la spécialité de leurs études, serait seul exploitable pour eux. Ce travail d'exploration seraitsingulièrement facilité pour qui l'embrasserait dans son ensemble, et ce serait sans doute faire une chose utile que de se borner même à vous signaler chaque mois les sujets les plus importants qui ont été traités par les autres sociétés vos émules. Je l'essaierai, Messieurs, chaque fois que mes loisirs me le permettront.

La lecture que j'ai faite du volume des mémoires de la société d'Agriculture, Sciences et Arts des Pyrénées-Orientales, années 1845-1848, m'a fourni quelques indications intéressantes.

Quant à la botanique, j'ai vu que la Flore française s'était enrichie de deux espèces nouvelles d'un genre des Papilionacées, encore peu nombreux le *sarothannus*, observées et décrites par M. Campanyo, directeur du musée de Perpignan; l'une sous le nom de

S. *Jaubertus*, l'autre sous celui de S. *Carlierus*, qu'il faudrait changer en *Jaubertianus* et *Carlieranus*, pour se conformer aux principes de la glossologie des sciences naturelles. La première de ces espèces a été publiée évidemment et la même année, dans les annales des sciences naturelles, par Webb.... à qui doit se rapporter le mérite de la priorité? C'est ce que nous n'entreprendrons pas de décider.

Ceux qui voudront connaître les caractères qui les peuvent distinguer des autres espèces voisines, devront recourir aux deux publications que nous venons de citer, savoir: 7e volume des mémoires de la Société Agricole des Pyrénées Orientales, et année 1848 des annales des sciences naturelles.

Ce même recueil renferme un mémoire du plus haut intérêt sur l'emploi de l'Ether, comme moyen thérapeutique. Sur 1200 individus qui forment la population de la petite ville de Salces, 296, au mois de décembre 1847, furent atteints de fièvres pernicieuses accompagnées des plus effrayants symptômes et des formes les plus variées. Tous ces malades furent sauvés, *moins trois* qui furent fatalement soustraits à l'action régulière de la nouvelle médication. Au moment où le choléra étend ses ravages, peut-être doit-on recommander ce mémoire à l'attention de ceux de nos confrères qui s'occupent de la science médicale, ainsi qu'à ceux qui ont étudié au point de vue physiologique seulement l'action des effluves éthérées sur l'organisme. Ceux-ci y trouveront des faits curieux dans la comparaison des effets produits par l'éther sur le système nerveux, lorsqu'il est administré par injec-

tion dans le tube digestif, avec les résultats obtenus par voie d'inhalation.

Enfin, ce volume contient un long travail sur les puits artésiens de Perpignan, dans lequel sont relatées des observations sur l'accroissement de la température des eaux jaillissantes en raison de leur profondeur. Les moyennes obtenues donnent pour ces eaux un accroissement de chaleur d'un degré par 32 mèt. de profondeur, ce qui se rapproche beaucoup des observations thermométriques faites dans les mines, etc., qui donnent 1 degré par 30 mètres. C'est une preuve de plus en faveur de la théorie du feu ou de la chaleur centrale, qui du reste paraît maintenant hors de discussion pour les géologues.

Si nous quittons les livres pour jeter un coup d'œil sur la nature au milieu de laquelle nous vivons, nous remarquerons que les progrès que la végétation a faits parmi les plantes véritablement indigènes, ne sont pas beaucoup plus marqués que dans le mois précédent. Si nous voyons dans les jardins, parmi les arbres, les amandiers, les coignassiers du Japon, le saule de Babylone, le peuplier blanc, le bouleau de Corse, et parmi les plantes bulbeuses, la jacinthe bleue, les crocus, et certaines narcisses, nous présenter leurs fleurs, nous n'oublierons pas, comme nous l'avons déjà fait remarquer, que ce sont là des hôtes étrangers qui ont conservé les habitudes du sol natal et qui ont hâte de se produire au grand jour dès que la rigueur de la saison ne leur devient plus un obstacle. Quant aux plantes que l'on peut considérer comme les habitants primitifs de notre sol, je

ne vois encore que les *Draba vernalis*, *Chamagrostis minima*, *Alsine media*, *Veronica hederacea*, et quelques autres qui, véritables vernales, apparaissent dès ces mois-ci, dans les hivers les plus rigoureux, dès qu'elles peuvent rencontrer une exposition un peu abritée. Le *Gagea bohemia* peut se ranger parmi elles, car nous voyons sa fleuraison se continuer en se suspendant selon les accidents de la température, depuis la fin de janvier jusqu'au mois d'avril et même de mai. Cette année, M. de Soland en a cueilli plusieurs pieds qu'il m'a communiqués le 15 janvier dernier, dans la commune de Mûrs.

Je ne sais si l'on a remarqué que cette charmante miniature des liliacées, ne se trouve ni sur nos calcaires purs, ni sur nos schistes ardoisiers, ni sur nos alluvions, mais uniquement sur des roches éruptives ou sur des schistes altérés par le contact de ces roches. Les localités de Mûrs, du Pont-Barré, d'Epiré, de la partie nord du plateau de la Baumette, sont là pour le prouver. Aussi devions-nous nous étonner que cette plante ne se retrouvât pas sur la rive droite de la Maine, dans des terrains analogues, lorsque nous venons d'apprendre de M. Huard aîné, qu'il l'avait rencontrée il y a peu de jours près de la Rive, sur le prolongement du banc de rocher qui passe au nord de la Baumette.

Je termine ici cette revue, pour reporter au mois prochain les autres documents que j'ai pu recueillir.

T. C. BERAUD.

ÉGLISE D'ANGERS.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉVÊCHÉ.

CLERGÉ D'ANGERS.

L'AUTEUR ANONYME DU MANUSCRIT DONT EST EXTRAIT CE QUI SUIT, VIVAIT SOUS M. DE LORRY, ÉVÊQUE D'ANGERS.

Extrait d'un registre in-folio de 57 pages, dans lequel se trouvent divers catalogues curieux de noms d'ecclésiastiques; notamment, d'abbés de Toussaint, etc., etc. En tête sur une feuille volante, on lit :

« Quelqu'un zélé pour l'honneur de l'Eglise et pour » celui de sa patrie, a fait autrefois des recherches » sur le clergé d'Anjou, dans les premières sources. » Il ne croit pas devoir mettre en d'autres mains le » fruit de ces recherches, qu'en celles du premier » Pasteur qui verra avec plaisir la suite des hommes » respectables à qui il succède.

» Pardonnez moi, Monsieur, si j'écris si mal, c'est » avec une vieille plume de votre portière. J'espère » que vous voudrez bien m'accorder une audience à » votre retour. »

PRÉLATS SORTIS DE L'ÉGLISE D'ANGERS.

PAPES.

— Innocent VI, Etienne Aubert, Limousin, élu pape en 1352, mort le 12 septembre 1362, avait été trésorier de l'église d'Angers, en 1300.

— Grégoire XI, Pierre Roger, Limousin, élu pape en 1370, fils de Guillaume Roger, Limousin, comte de Beaufort, en Anjou, avait été grand archidiacre d'Angers, en 1345. Il reporta le siége pontifical à Rome, en 1376, et y mourut le 27 mars 1378.

CARDINAUX.

1162. — Mathieu d'Anjou, cardinal, avait été doyen en 1162.

1282. — Guillaume de Braye, cardinal, avait été chanoine en 1282.

1330. — Raymond Goth, de Villandrau, cardinal, de la famille du pape Clément V, avait été grand archidiacre en 1300.

1300. — Raimond de Fargues, cardinal, avait été grand archidiacre en 1330.

1335. — Aimeri, cardinal en 1351, avait été chanoine en 1335.

1335. — Guillaume le Juge, cardinal en 1356, avait été chanoine en 1335.

1350. — Jean de Carmague (de Caro Magno), cardinal, trésorier en 1350.

1351. — Pasteur d'Aubenac (de Albenaco), cardinal, avait été archidiacre d'Outre-Maine, en 1351.

1355. — Jean de Rochechouart (de Rupe Cavardi), cardinal, avait été chantre en 1355.

1363. — Pierre Bertrandi, évêque d'Autun, puis cardinal, avait été maître-école en 1363.

1371. — Gilles de Belle-Mère (de Bella Mera), cardinal, avait été grand archidiacre en 1371, et professeur en droit.

1385. — Bertrand de Chanac, cardinal, avait été grand archidiacre en 1385, et professeur en droit.

1390. — Jean Flandrini, cardinal, avait été chantre en 1390.

1391. — Thomas Amatanus, cardinal, avait été trésorier en 1391.

1400. — Guillaume Philastre, cardinal, avait été chantre en 1400.

1434. — Jean de la Grange, cardinal, avait été trésorier en 1434.

1435. — Guillaume d'Estouteville, cardinal et archevêque de Rouen, avait été archidiacre d'Outre-Loire, en 1435.

1436. — Guillaume d'Auverse, cardinal en 1442, avait été chanoine en 1436.

1442. — Jacques Juvenal des Ursins, cardinal et archevêque de Reims, avait été chanoine en 1442.

1461. — Jean Balue, cardinal et évêque d'Angers, avait été chanoine en 1461, et trésorier en 1464.

ARTICLES A ÉCLAIRCIR

— Le cardinal de Frye ou Prye....

— Guillaume, cardinal et patriarche de Jérusalem, avait été chanoine en 1390.

— Raimond, cardinal et archevêque de Bourges, et patriarche de..... avait été.....

ARCHEVÊQUES.

ARCHEVÊQUES AUPARAVANT, ÉVÊQUES D'ANGERS.

1102. — Rainauld de Martigné, archevêque de Reims, en 1124, avait été évêque d'Angers, en 1102.

1499. — François de Rohan, archevêque de Lyon, en 1501, avait été évêque d'Angers, en 1499.

1588. — Charles Miron, archevêque de Lyon, en 1626, avait été évêque d'Angers, en 1588.

ARCHEVÊQUES SORTIS DU CHAPITRE.

1290. — Geoffroy de la Haye, archevêque de Tours, avait été archidiacre d'Outre-Loire, en 1290.

1295. — Etienne de Bourgueil, archevêque de Tours, avait été chanoine en 1295.

1375. — Geoffroy le Bouteiller, archevêque de Tours, avait été chantre en 1375.

1434. — Jean Bernard, archevêque de Tours, en 1441, natif d'Angers, avait été grand archidiacre en 1434.

1462. — Pierre de Laval, archevêque de Reims, avait été doyen en 1462.

1546. — Simon de Maillé, archevêque de Tours, avait été chanoine en 1546, évincé en 1548.

1557. — Philippe du Bec, archevêque de Reims, avait été doyen en 1557.

ÉVÊQUES.

ÉVÊQUES D'ANGERS SORTIS DU CHAPITRE.

1120. — Ulger, Angevin, évêque d'Angers, en 1125, avait été maître-école en 1112; archidiacre d'Outre-Maine, en 1113, puis grand archidiacre en 1120.

1120. — Normand de Doué, Angevin, évêque d'Angers, en 1149, avait été doyen en 1120.

1160. — Géoffroy le Mouche, évêque d'Angers, en 1162, avait été doyen en 1160.

1280. — Guillaume le Maire, Angevin, évêque d'Angers, en 1290, avait été pénitencier en 1280.

1313. — Hugues Odard, Angevin, évêque d'Angers, en 1314, avait été chanoine en 1313.

1319. — Foulques de Matheflon, Angevin, évêque d'Angers, en 1334, avait été trésorier en 1319.

1354. — Raoul de Machecoul, évêque d'Angers, en 1359, avait été doyen en 1354.

1357. — Guillaume Turpin, Angevin, évêque d'Angers, en 1359, avait été chanoine en 1357.

1367. — Hardouin de Bueil, évêque d'Angers, en 1372, avait été chanoine en 1367.

1430. — Jean Michel, évêque d'Angers, en 1438, avait été chanoine vers 1430.

1438. — Jean de Beauvau, Angevin, évêque d'Angers, en 1447, avait été chanoine en 1438.

1709. — Jean de Vaugirault, Angevin, évêque en 1730, avait été grand archidiacre en 1709.

AUTRES ÉVÊQUES SORTIS DU CHAPITRE.

1063. — Marbode, évêque de Rennes, en 1096, mort à Saint-Aubin d'Angers, en 1123, avait été maître-école en 1067, puis grand archidiacre.

1313. — Thomas d'Anast, évêque de Cornouailles, aujourd'hui Quimper, avait été doyen en 1313.

1314. — Raoul de la Flèche, évêque de Saint-Brieuc, avait été chanoine en 1314.

1339. — Guillaume de la Voute, évêque d'Alby, avait été chanoine en 1339.

1400. — Thibault le Moine, évêque de Chartres, en 1434, avait été grand archidiacre vers 1400.

1420. — Thibault de Lucé, évêque de Maillezais, avait été trésorier en 1420.

1434. — Gui Bernard, évêque de Langres, en 1454, avait été chanoine vers 1434.

1445. — Pierre Turpin de Crissé, Angevin, évêque d'Evreux, avait été chanoine en 1445.

1446. — Antoine Crespin, Angevin, évêque de Léon, avait été chanoine en 1446.

1502. — Pierre-Louis de Valtan, évêque de Rieux, avait été archidiacre d'Outre-Maine, en 1502.

1503. — Louis Pucelle, évêque de Meaux, avait été trésorier d'Angers, en 1503.

1518. — Michel de Savoye, évêque de Sisteron, puis nommé à l'évêché de Beauvais, avait été archidiacre d'Outre-Loire, en 1518.

1537. — Jacques Olivier, évêque de Lombez, neveu de Jean Olivier, évêque d'Angers, avait été archidiacre d'Outre-Maine, en 1537.

1599. — René Breslay, Angevin, évêque de Troyes, avait été grand archidiacre en 1599.

1621. — Daniel Duplessis de la Mothe-Houdancourt, évêque de Mende, avait été doyen en 1621.

1625. — Gabriel Boylesve, angevin, évêque d'Avranches, avait été maître-école en 1625.

1637. — Jacques de Montrouge, évêque de Saint-Flour, en 1642, avait été chanoine en 1637.

1646. — Pierre de Broc, Angevin, évêque d'Auxerre, avait été chanoine, abbé de Toussaint, en 1646.

1718. — François de Beaumont d'Autichamp, Angevin, évêque de Tulle, avait été doyen en 1718.

1722. — Jérôme Lefebvre de l'Aubrière, évêque de Soissons, Angevin, avait été archidiacre, d'Outre-Maine, en 1722.

1722. — Mathias Poncet, évêque de Troyes, neveu de Michel Poncet, évêque d'Angers, avait été chanoine en 1722.

1748. — Joseph de Saint-André, de Marnay, de Vercel, évêque de Conserans, avait été trésorier en 1748.

AUTRES ÉVÊQUES.

ARTICLES A ÉCLAIRCIR.

13... — Gui Barbot, évêque de Léon, en 1386, avait été chanoine en 13..., et professeur en droit.

1471. — Jean d'Amboise, évêque de Lavaur, puis de Dol, avait été chanoine en 1471.

ÉVÊQUES NOMMÉS ET NON SACRÉS.

1535. — Jean du Mar, Angevin, nommé évêque de Dol, en 1535.

1585. — René Benoist, d'Angers, nommé évêque de Troyes, avait été chanoine en 1585, puis curé de Saint-Eustache de Paris.

1600. — Georges Louet, Angevin, nommé évêque de Tréguier, avait été chanoine, abbé de Toussaint, en 1598, et doyen de l'église d'Angers, en 1600.

V. Godard-Faultrier.

NOTE

SUR DES FOUILLES PRATIQUÉES

AU TERTRE SAINT-LAURENT

d'Angers.

En mars 1849, par suite de travaux faits sur l'ancien cimetière du Tertre-Saint-Laurent, afin d'aplanir cette place, l'on découvrit, sous la direction de M. Prosper-Ferdinand Simonneau, piqueur de la ville, vers le milieu du côté *ouest* de ce Tertre, les traces de deux édifices qui, d'après certains souvenirs, avaient antérieurement à la Révolution de 1793, servi l'un de chapelle, et l'autre de chaire à prêcher en plein air. Sous les fondements de celle-ci, on trouva deux tombeaux en maçonnerie de la classe de ceux appelés *non apparents*. Ils étaient orientés chrétiennement, c'est-à-dire la tête à l'ouest et les pieds à l'est. Dans celui du nord, les os parurent très forts. On retira de l'autre, quatre pots à feu encore pleins de charbon; ces pots dont la destination vous est connue, étaient situés deux d'un côté de la tête, et deux de l'autre.

L'un de ces tombeaux avait sans doute renfermé Pierre du Fay, qui, en 1409, ordonna de construire ladite chaire à prêcher, ainsi qu'il résulte de son épitaphe, autrefois gravée en lettres gothiques sur une pierre d'ardoise, et dont Péan de la Tuilerie nous a conservé la teneur que voici;

C'est la chaire qui parle :

Dessous moy gist Pierre de Fay
Qui ne fut pas homme hay :
Natif était de cette ville
Secrétaire du roy de Sicile :
Qui vingt-huit ans n'avoit de l'âge
Quand mort de luy prist hommage.
Il trespassa j'en suis bien membre
Le cinquième jour de septembre
En l'an mil quatre cent et neuf.
Par lui je fus fait tout de neuf
Et m'ordonna en celui lieu
Pour y prêcher au nom de Dieu.

On retira des fondements de cette chaire, une moitié d'ardoise qui lui était probablement étrangère, mais dont les traits en creux méritent quelqu'attention; cette ardoise avait servi de pierre *tombale*, au moins avant 1409. Une seconde à peu près semblable a été rencontrée non loin de la chapelle. Comme elles peuvent être des types antérieurs au xv^e^, il conviendrait de les dessiner.

Il nous reste à dire, sur le compte de la chaire, qu'avant sa démolition, vers 1793, au témoignage du sieur Etienne Girard, aujourd'hui septuagénaire, et ancien choriste à l'église du Ronceray, elle avait environ 2 mètres d'élévation et trois marches pour y monter.

Au nord de cette chaire, à 4 mètres de distance, s'élevait avant la première révolution, la chapelle dont les fondements sont encore visibles; M. Simonneau, en les déblayant, y a trouvé deux bases de colonne, qui ont tous les caractères du milieu ou de la fin du XII^e^ siècle.

Ces divers objets déposés présentement au Musée Toussaint, ont été donnés à la ville, par les Hospices, sur la demande de M. Collet-Dubignon.

Revenons à la chapelle: Des documents recueillis de la bouche du sieur Etienne Girard, et de divers renseignements puisés dans Péan, ainsi que dans le manuscrit de feu M. Berthe, joints à l'inspection des lieux, résultent en somme et malgré certaines contradictions de texte, que cette chapelle était octogone, et qu'à chaque angle existait un faisceau de colonnes avec bases et chapiteaux sculptés. Jusqu'à 5 mètres de hauteur, cet octogone était clos de tous côtés; mais à partir de cette élévation, les faisceaux de colonnes dégagés des murs, s'élevaient gracieux et sveltes pour supporter la toiture, permettant de la sorte à la lumière de pénétrer au sommet de la chapelle par cinq arcades suivant Péan, et par huit, selon d'autres.

Cette chapelle, divisée en deux pièces, l'une supérieure, l'autre inférieure, par un plancher, avait 10 mètres environ d'élévation et 7 mètres de diamètre de dedans en dedans; l'épaisseur des murs à la base, était de 90 centimètres.

Dans la pièce basse vers l'*est*, se trouvait un autel dédié à Notre-Dame-de-la-Pitié, et contre le pan sud-est, un second autel dédié à Saint-Laurent; sous le

pan du nord, M. Simonneau découvrit un petit caveau carré, de 40 centimètres de profondeur et largeur, plein d'ossements. On descendait quatre marches pour entrer dans cette chapelle inférieure; la chapelle supérieure servait de lieu d'exposition au Saint-Sacrement le jour du Sacre; en effet, la procession, après être sortie de Saint-Maurice, vers sept heures du matin, arrivait sur le Tertre entre neuf et dix heures. Rendue à la chapelle, le célébrant montait dans la pièce supérieure, et plaçait le Saint-Sacrement entre les deux colonnes qui regardaient l'*est*. Cette exposition durait deux heures, pendant lesquelles un ecclésiastique prêchait au sommet de la chaire en plein vent.

Les prêtres attachés au Ronceray et à la Trinité, avaient seuls le privilége d'être enterrés autour de la chapelle.

M. Girard, de qui nous tenons ces documents, assure qu'étant choriste à l'église du Ronceray, il lui est arrivé de répondre durant plusieurs années, une messe qui se disait sous une voûte de l'église de Saint-Laurent. Mais il ajoute que cette voûte menaçant ruine, on fit de son temps transporter la statue de saint Laurent dans la chapelle octogone que nous venons de décrire, et dans laquelle, jusqu'à la Révolution, à la fête dudit saint, l'on continua de célébrer une messe. Nous pourrions nous borner à l'exposition de ces faits, toutefois vous ne serez peut-être pas fâchés, messieurs, de nous entendre vous proposer diverses conjectures.

D'après la forme octogone de cette chapelle, et sa

situation dans un cimetière; d'après son antiquité que deux bases de faisceaux de colonnes font par leur style remonter au milieu où à la fin du XII^e^ siècle, nous sommes fortement disposé à croire que cet édifice a été, primitivement du moins, une lanterne des morts, au même titre que les deux chapelles qui se voient à Fontevrault, et que celle qui existe encore à Saumur dans un jardin situé près l'église Saint-Nicolas. Voyons ce qu'a écrit M. de Caumont, sur la destination de ces étranges édifices.

« Au XII^e^ siècle et au XIII^e^, on érigea, dit-il, sou-
» vent, au milieu des cimetières, des chapelles sé-
» pulcrales.... au sommet desquelles on plaçait la
» nuit des fanaux où des lampes qui projetaient leurs
» rayons sur les tombes voisines.

. . . . . .

» Le fanal allumé, sinon toujours au moins dans
» certaines occasions.... était une sorte d'hommage
» rendu à la mémoire des morts, un signal rappelant
» aux passants la présence des trépassés.

» Suivant M. le Cointre-Dupont, le motif de cet
» usage était de préserver les vivants de la peur des
» revenants et des esprits de ténèbres dont l'imagina-
» tion de nos ancêtres peuplait les cimetières pendant
» la nuit, de les garantir de ce *timore nocturno* de ce
» *negotio perambulante in tenebris*, dont parle le
» psalmiste.... »

J'ajouterai que ces lanternes pourraient être dans la pensée de nos pères, comme des phares chargés d'apprendre aux vivants que les cimetières sont les ports éternels vers lesquels ils doivent tendre après leur navigation en ce monde.

M. de Caumont fait judicieusement remarquer que la forme arrondie de ces chapelles, était aussi celle du sépulcre à Jérusalem.

Quoiqu'il en soit, il est du moins certain que l'emplacement et les environs de notre chapelle octogone, ont été un cimetière, même avant l'an 1119, puisqu'à cette date, le pape Calliste II se trouvant à Angers, alla, suivi de l'abbesse et des religieuses du Ronceray, prêcher dans cet endroit sur une tombe.

« Papa vero posteà *tumbam* quæ in cimyterio sancti » Laurentii est sita ascendit; ibique populo verbi di- » vini pabulo refocillato, etc., etc., » lisons-nous dans la copie d'une charte manuscrite que nous possédons.

Cette citation nous invite à former d'autres conjectures. N'aurait-on point, à titre commémoratif, construit notre chapelle octogone à la place de cette tombe sur laquelle le pape prêcha les Angevins? Cette prédication eut lieu en 1119; or, le style des bases des faisceaux de colonnes de l'octogone est du même siècle et seulement de quelques années postérieures à la date précitée. Ce rapprochement ne vous frappe-t-il point, messieurs?

Ou bien encore, la chaire de pierre construite par Pierre Duffay en 1409, ne l'a-t-elle point été sur une plus ancienne, bâtie à la place même de la tombe d'où Calliste porta la parole?

Péan de la Tuilerie nous dispose à le croire lorsqu'il dit :

« Il est assez probable qu'il y avait déjà une chaire » dans le cimetière de Saint-Laurent, et qu'on y prê- » chait dès le commencent du XII^e^ siècle. »

Puis, parlant de la prédication de Calliste II en 1119, il ajoute : « Cette cérémonie se fit trente deux » ans après la mort de Béranger, qui mourut en 1088. »

Et Hiret écrit, page 194, de ses *Antiquités* : « Beren- » garius, archidiacre en l'église d'Angers, en l'an » 1041, prescha contre le Saint-Sacrement, depuis on » a fait feste du Sacre à Angers avec grandes pompes, » et dit-on qu'il n'est Sacre qu'à Angers. »

Une tradition, plus ou moins bien fondée, donnerait lieu de croire que le premier théâtre de l'hérésie de Béranger, aurait été sur ce même tertre Saint-Laurent, ou dans l'église de ce nom. Cette tradition n'est pas sans quelque vraisemblance, et paraît s'étayer de l'usage de faire en ce lieu la procession du Sacre; cependant, comme la charte relative à Calliste II en 1119, et l'épitaphe de Pierre Dufay en 1409, ne font aucune mention de la prédication de Béranger au Tertre Saint-Laurent, la certitude est incomplète, et nous laissons à votre prudence le soin d'accepter où de rejeter cette tradition.

V. Godard-Faultrier.

NOTE
SUR DES TOMBEAUX GALLO-ROMAINS

TROUVÉS

DANS LA GARE DU CHEMIN DE FER,

Faisant suite au rapport

Adressé à M. BORDILLON.

Messieurs,

Permettez-moi de vous présenter les plans et coupes de deux autres sépultures gallo-romaines, classées au Musée sous les numéros 3 et 4. Ces dessins sont de M. Malisewski, et je vous propose de les faire lithographier dans vos Bulletins, avec les lignes ci après :

Note de la sépulture numéro 3.

Le 17 décembre 1848, les ouvriers du chemin de fer découvrirent dans la gare d'Angers, côté de l'*est*, un troisième cercueil en plomb; la tête était tournée vers sud et les pieds vers nord. Sur le couvercle, au sommet de la poitrine, on voit une croix à six branches. Le défunt dans sa main droite, tenait une pièce de monnaie moyen bronze, représentant l'effigie de Constantin-le-Grand, entourée de la légende : *Imp. Constantinus, P. F. Aug.*

Le revers porte : *Princeps juventutis*, le champ *S A*, et l'exergue *P. T. R.*

Ce cercueil était en pleine terre, à 1 mètre 80 centimètres de profondeur. Il a légèrement plus de largeur vers la tête que du côté des pieds.

Note de la sépulture numéro 4.

Le 27 décembre 1848, toujours dans la gare du chemin de fer, mais du côté sud, vis-à-vis de l'octroi de la Croix-Renard, on découvrit un quatrième cercueil en plomb. Il reposait sous une crypte *A*, du plan, formée de briques, la plupart à crossettes. La tête était à l'*ouest* et ses pieds à l'*est*.

Ce cercueil de petite dimension, a 1 mètre 60 centimètres de long sur 34 centimètres de large. Une pièce de monnaie grand module, fut trouvée sous le bras droit, mais elle est complétement oxidée. Une masse de cheveux, ou plutôt un détritus de chevelure se voyait tombant sur l'épaule droite. Quelques traces de linceul étaient encore visibles. Evidemment, cette bierre renfermait une femme ou une jeune fille; la délicatesse des ossements, la largeur du bassin et cette chevelure le prouvent incontestablement. Aux quatre coins externes du cercueil, je retirai de gros clous, dont la présence indique assez qu'un cercueil de bois enveloppait celui de plomb. Toujours en dehors dudit cercueil, à droite de la tête, j'aperçus trois petits objets en ivoire ou en os, tournés, qui ont dû servir à la toilette.

Près de cette sépulture numéro 4, on distingue encore très bien une autre crypte gallo-romaine, mais qui a été fouillée à une date ignorée!

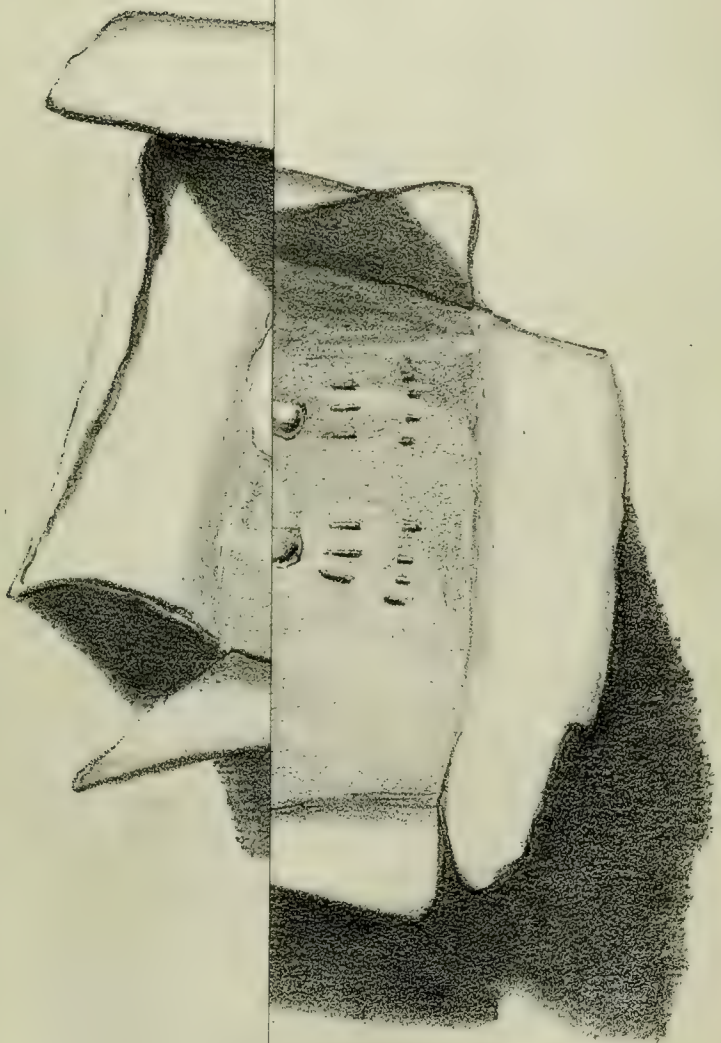

Lith. Cosnier et Lachèse

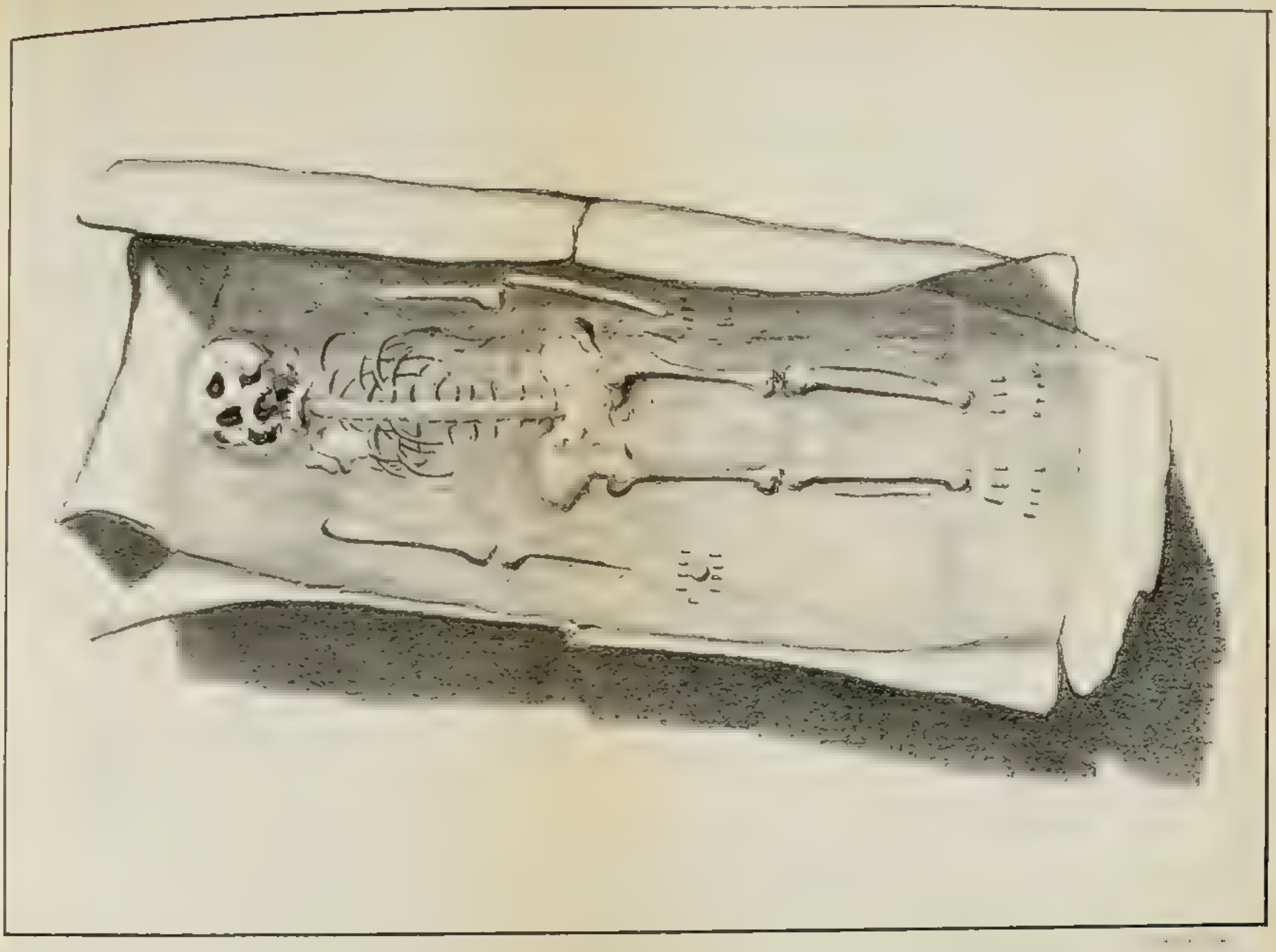

Cercueil en plomb , N ° 3

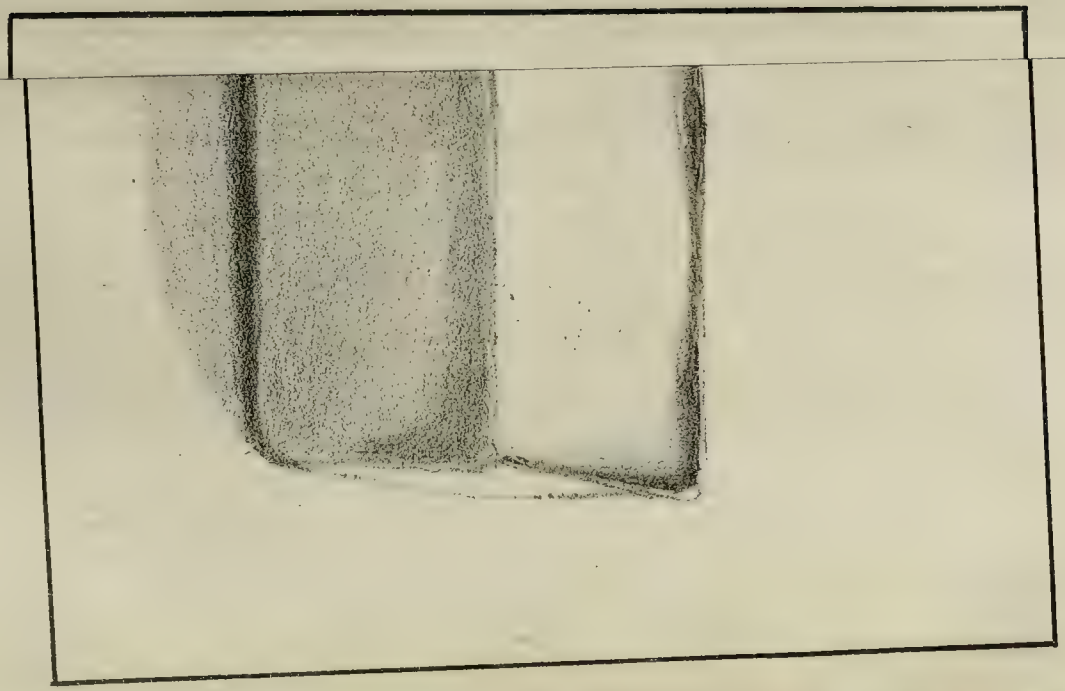

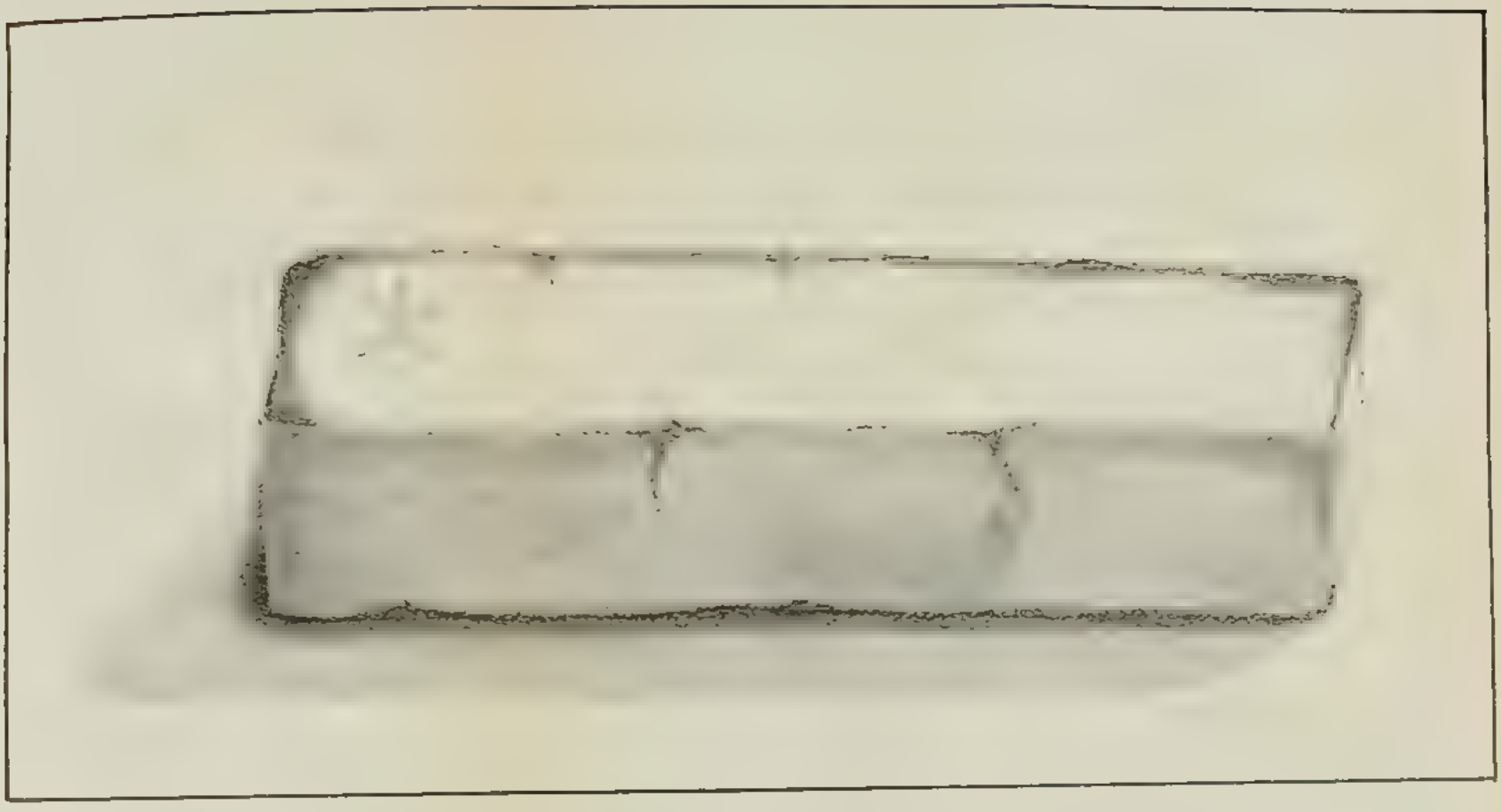

L'aspect du Cercueil en plomb , N° 3

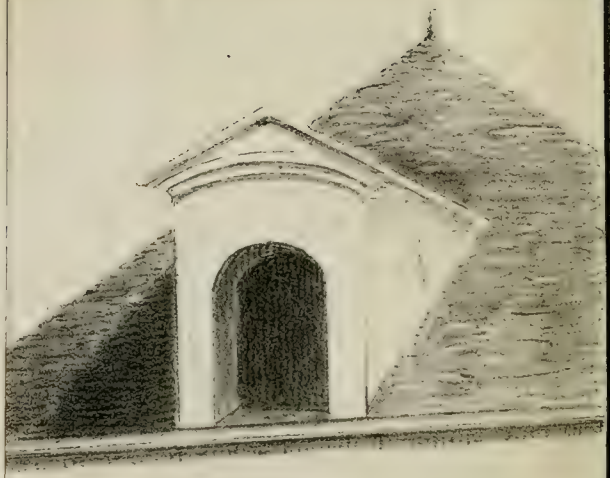

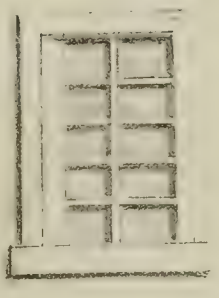

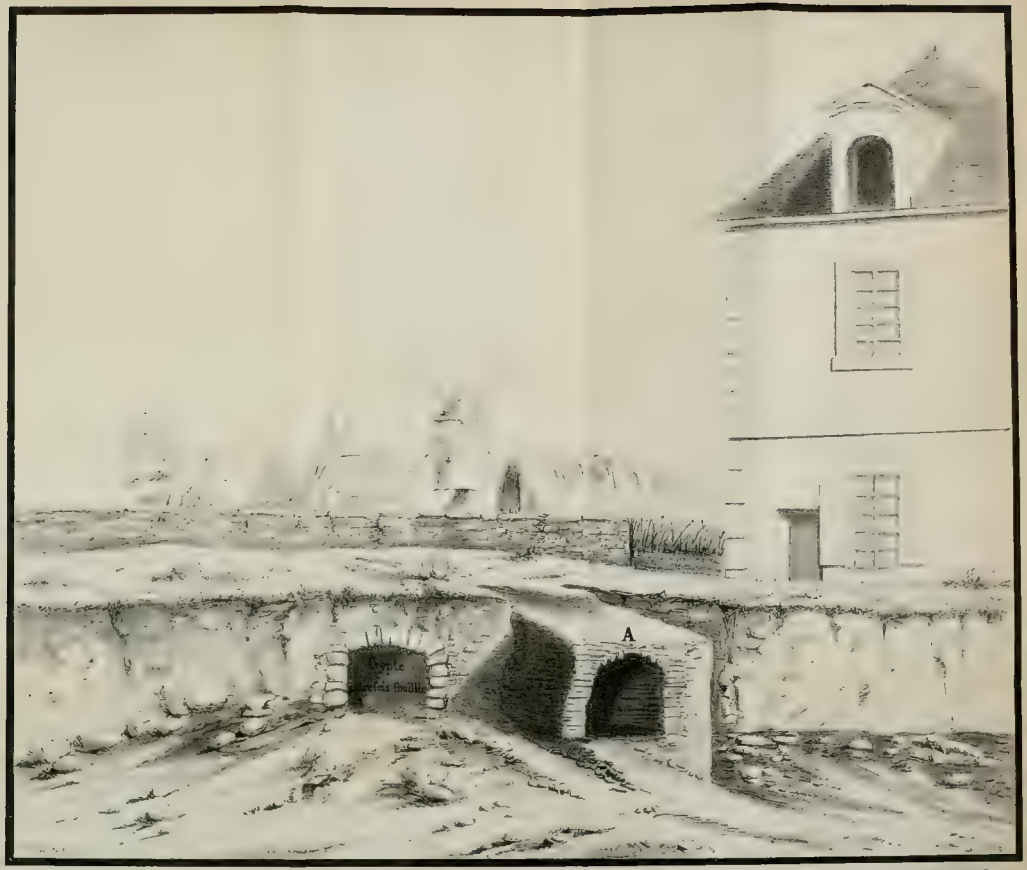

Entrée de la Crypte A du Cercueil en plomb N° 4

Depuis lors, c'est-à-dire vers la mi-janvier 1849, les ouvriers mirent à nu également vis à-vis de la Croix-Renard, un tombeau formé de quatre parois en moellons et d'un dessus en très épais ciment rose. Près de la tête, à l'ouest, en dedans de cette sépulture, fut trouvé un petit vase de terre grise; puis en dehors, et noyé dans le ciment de l'un des murs, également du côté de la tête, on découvrit encore un autre vase, en forme de bouteille d'argile jaune. Les pieds du défunt étaient à l'*est*. Du reste, aucune trace de cercueil en plomb.

Toutes ces sépultures, messieurs, nous ont suscité diverses considérations que nous avons consignées dans nos dernières nouvelles archéologiques, auxquelles nous vous renvoyons, afin de ne pas faire double emploi.

V. Godard-Faultrier.

MONOGRAPHIE

OU

NOTICE ARCHITECTONIQUE

DE NOTRE-DAME DE CHEMILLÉ

(MAINE ET LOIRE).

Par M. l'abbé F. COULON,

Lue à la Société d Agriculture, Sciences et Arts, dans sa séance du mois d'avril 1849.

L'Église de N.-D. de Chemillé est digne d'attirer l'attention des amateurs d'antiquités religieuses. Ce n'est point, toutefois, un de ces monuments grandioses qui étonnent l'imagination par les vastes proportions de leur plan, et ravissent l'admiration par la hardiesse de voûtes aériennes, ou le détail de sculptures habilement distribuées en pages symboliques. A N.-D., non rien de cela : alors l'âge poétique de l'architecture n'avait pas encore pris naissance parmi nous; mais c'est un autre genre de mérite, qui ne laisse pas d'avoir ses titres de recommandation. C'est, dans le corps de l'Église, la simplicité du roman, unie aux grâces et aux richesses du style *fleuri*, déployées dans la décoration de la tour. A N.-D., c'est l'antiquité; c'est plus, c'est l'antiquité dans toute sa pureté primitive, respectée par le temps, les démolisseurs et les restaurateurs, espèce de destructeurs

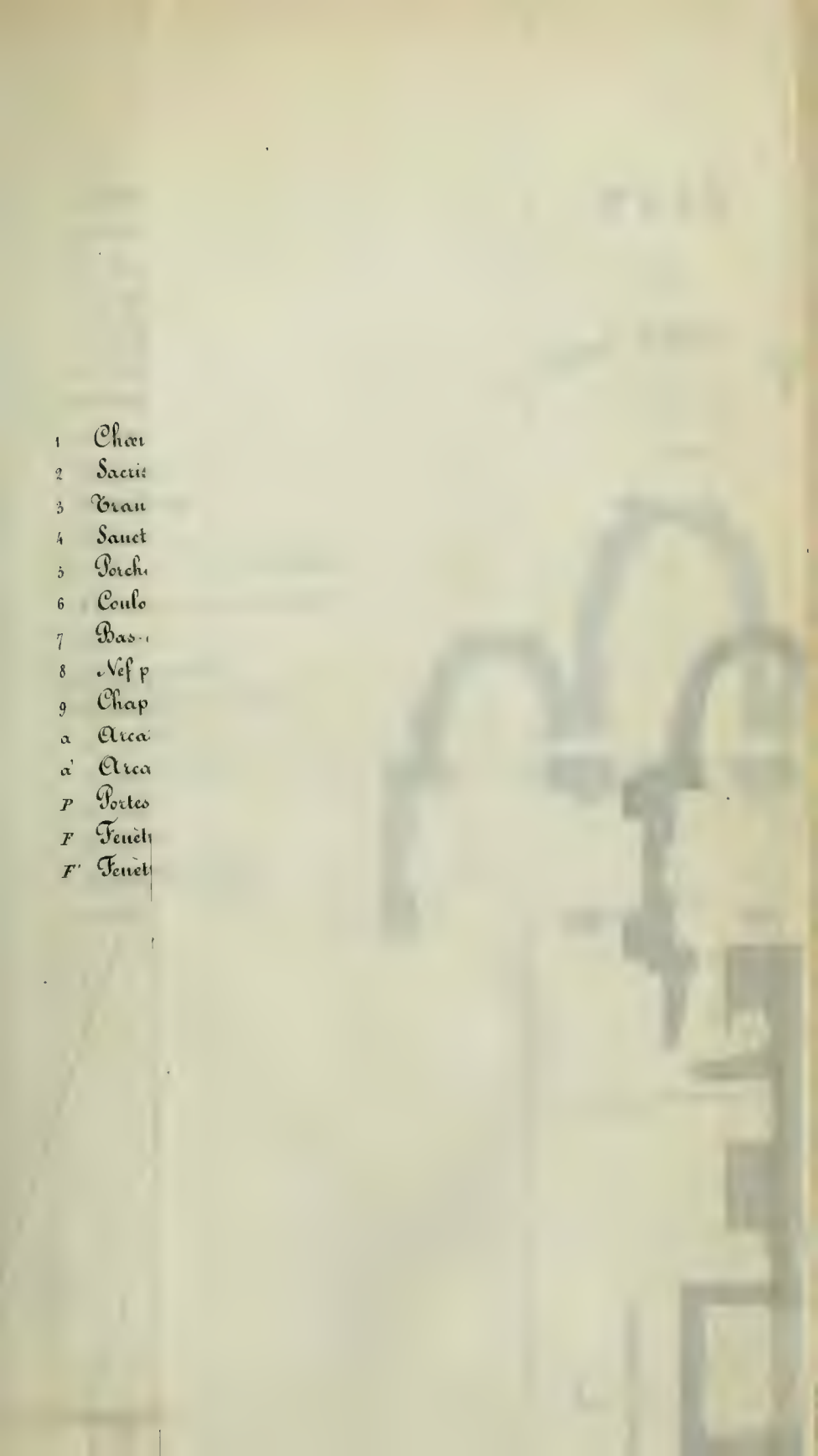
1 Chœr
2 Sacri
3 Tran
4 Sanct
5 Porch
6 Coulo
7 Bas-
8 Nef p
9 Chap
a Arca
a' Arca
P Portes
F Fenèt
F' Fenèt

PLAN

DE

L'EGLISE NOTRE-DAME

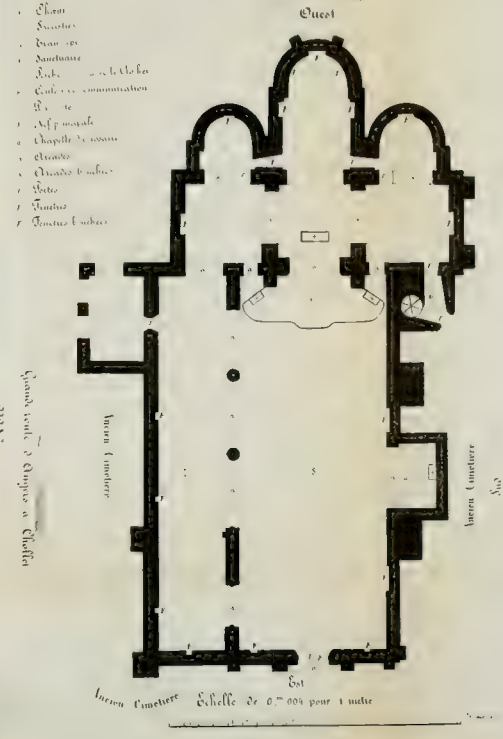

souvent non moins funeste, quand la bonne volonté seule est leur guide.

En voici la description et les caractères architectoniques.

L'Église de Chemillé appartient dans son ensemble au onzième siècle; sa forme est la croix latine, son orientation rappelle cette pensée chrétienne que nos pères aimaient à exprimer par la pierre, que l'astre du jour n'est qu'un reflet du vrai soleil de justice, dont le lever a dissipé les ténèbres du monde. Le prêtre et les fidèles y prient encore tournés vers la ville sainte.

Sa longueur totale est de quarante et un mètres. Les deux chapelles du transept et le chœur sont terminés par trois absides. Un bas côté, aux caractères les plus antiques, est adossé à la nef dont il vient malencontreusement troubler la régularité. Le clocher s'élève à la croisée du transept, au-dessus de l'autel, et semble, par une touchante harmonie, répéter au loin la voix du Christ, qui aujourd'hui, comme autrefois, invite les hommes à s'approcher de lui, et à venir puiser à la source dont l'eau jaillit jusqu'à la vie éternelle.

J'ai dit la forme générale du monument. Je vais successivement en parcourir les différentes parties, afin de mieux faire ressortir l'intérêt qu'il doit inspirer à ceux qui prisent les œuvres de notre passé.

Ne nous arrêtons pas à l'entrée, nous n'y verrions qu'un insignifiant portail bâti à la sortie de notre révolution; cependant ne laissons pas de remarquer à ses côtés, deux fenêtres bouchées, à plein cintre, ornées de pierres symétriques et d'un simple cordon se recour-

bant à la partie inférieure de l'archivolte; déjà nous avons la preuve acquise de la présence du onzième siècle.

La nef, de 28 mètres de longueur sur 10 de largeur, est éclairée par trois grandes fenêtres à double menau. Leur ogive émoussée, le style bâtard de leur tympan accusent la renaissance. Elles furent probablement ouvertes, lors de la restauration de l'Église, après les guerres de religion. Sous l'épais badigeon qui recouvre les murs de la nef, on aperçoit des traces de vieilles fresques dont le dépouillement pourrait peut être offrir quelque intérêt.

J'ai parlé d'un bas-côté, il s'étend au nord; ce bas-côté est écrasé et sans aucune régularité. La première des quatre arcades qui le mettent en communication avec la nef est basse et étroite. Les deux lourdes colonnes engagées qui en soutiennent le contour, semblables, par leurs chapiteaux de feuilles de laurier, à celles de St-Jean de Poitiers, et les fenêtres allongées, plus simples et plus petites encore que les ouvertures dont j'ai signalé la trace à la grande porte, prouvent surabondamment l'antiquité reculée de ces constructions et nous permettent, sans témérité, de les reporter au-delà du X^{e} siècle. Les trois autres arcades, évidemment postérieures au mur qu'elles percent, se distinguent par leur largeur et leur élévation. Elles retombent en fer-à-cheval sur des piliers ronds et courts, dont le milieu est orné d'un anneau, et le sommet d'un chapiteau assez peu saillant, historié de têtes plates.

De la nef on pénètre dans les trois travées du tran-

sept par trois arcades étroites et à plein cintre; la plus grande, celle de la résurrection, atteint à peine le tiers de la hauteur du vaisseau; les deux autres n'offrent qu'un passage d'un mètre environ de largeur sur trois de hauteur.

Passons par l'arcade du centre. Vous êtes sous le clocher; à vos côtés se présentent quatre énormes piliers sans base ni chapiteau; vous ne pouvez vous empêcher de penser au IX^e^ siècle. Aux extrémités latérales du transept, vous trouvez le cachet de la deuxième moitié du XIV^e^ et du commencement du XV^e^ siècle, dans les deux grandes fenêtres au style légèrement flamboyant. On voit sans peine, par le changement d'appareil et les crochets du gable qui surmontent ces ouvertures, qu'elles ont été surajoutées à la première construction.

Le chœur est un boyau de 4 mètres 50 centimètres de largeur sur 15 mètres de longueur, couvert d'une voûte de pierres noyées dans la chaux. Comme les voûtes de la première moitié du onzième siècle, celle-ci s'abaisse graduellement jusqu'à l'abside. Trois fenêtres rayonnent à la partie terminale; celle du chevet donne un assez beau jour, tandis que les deux autres se prendraient facilement pour deux meurtrières. Aussi à cette époque où l'on ne voyait jamais assez clair dans nos églises, on les a bouchées pour ouvrir à côté deux espèces de gueules de four.

Les absides du transept sont fermées par un mur et servent aujourd'hui de sacristies. Comme dans le chœur on y remarque cette allure incertaine, ces lignes inexactes, qui accusent des temps encore inha-

biles. L'une et l'autre, à une époque postérieure, ont été percées d'une fenêtre : celle de l'abside méridionale paraît du même temps que les ouvertures du transept dont j'ai parlé; l'autre, à plein cintre et surmontée d'une coquille, appartient sans doute à la renaissance.

Si l'intérieur du chœur a déjà révélé avec certitude son antiquité, les preuves en sont encore plus sensibles à l'extérieur, dans la bordure de modillons qui le couronne. En effet le long des murs latéraux, s'aligne une série de billettes étoilées et reliées ensemble par une petite arcade; et autour de l'abside s'ajuste une ceinture de masques humains dont la variété égale les formes grotesques. Le peuple, en les montrant, vous les donnera pour les fées qui ont bâti son église. Peut-être serait-il mieux de voir dans ces figures grimaçantes les dieux de la fable, condamnés à l'ignominie des gouttières. Dans cette hypothèse, Janus y serait facile à reconnaître avec son double visage.

Reste à parler du clocher, la partie la plus intéressante du monument, mais aussi celle qui réclame avec le plus d'instance, les secours d'une restauration; car c'est avec peine qu'on voit depuis longtemps des lézardes profondes déchirer le cintre de quelques-unes de ses fenêtres. Il a 35 à 40 mètres environ de hauteur. Il se compose d'une tour carrée, flanquée de huit contre-forts assez légers et surmontée d'une flèche octogonale. Sur les quatres angles de la tour, en guise de clochetons, sont plantés quatre oreillons dont le fronton triangulaire porte l'empreinte d'une ogive trilobée, et assigne le quinzième siècle pour date à la

partie supérieure du clocher. Sur l'un d'eux on aperçoit des traces de chiffres que je n'ai pu distinguer suffisamment pour les lire avec certitude. Trois ordres de fenêtres décorent la tour et croissent graduellement en grandeur et en richesse à mesure qu'ils approchent de son sommet. Au premier ordre, les fenêtres (1) sont nombreuses, petites et bouchées; une chaîne de lozanges, rehaussés chacun d'un anneau, et un cordon de zig-zag, leur servent de séparation et d'archivolte. Le deuxième ordre, sur chaque face, est de trois fenêtres construites à peu près dans les proportions de l'architecture grecque; leur cintre est soutenu par deux colonnes; leur archivolte en pierres symétriques est ornée, à la partie inférieure, d'une bordure de têtes de clous à jour, et à la partie supérieure, d'une guirlande fantastique, entrecoupée de lozanges, dont les inflexions viennent se reposer entre chaque fenêtre, sur une nouvelle colonne en saillie. Le troisième ordre, pour le nombre des fenêtres et la distribution des colonnes, ressemble au précédent; mais il le laisse bien loin derrière lui par la légèreté, je dirais presque le luxe de son ornementation. En effet, on n'y voit plus seulement des archivoltes en pierres symétriques, mais de magnifiques rosaces gracieusement enlacées et réunies en guirlande par des têtes fantastiques; ce ne sont plus seulement les corniches et les chapiteaux qui sont historiés, le fût des colonnes lui-même est souvent enrichi de lozanges, de clous,

(1) Peut-être serait-il plus exact de les distinguer sous le nom d'arcades d'ornementation.

de câbles et de torsades. Des entrelacs, des feuillages et autres dessins du même genre courent sur toutes les corniches, tandis que les figures d'animaux les plus variées et les plus bizarres grimacent sur tous les chapiteaux. Les plus remarquables représentent une tête de poisson avec une pierre dans la gueule, deux coursiers lancés au galop, un lion dont trois lionceaux rongent les oreilles, et un groupe de têtes humaines enlacées de serpents; peut être ces derniers sont-ils des images des supplices de l'enfer. Il est inutile d'ajouter que toutes ces moulures sont délicates et profondément fouillées. Des fenêtres au sommet de la tour, encore quelques cordons, et enfin un couronnement en arcatures la termine avec élégance.

Tel est le clocher de N-.D. de Chemillé, je ne crains pas de trop m'avancer en le donnant comme un des plus curieux du département de Maine et Loire; on voit que c'est la tour de Fontevrault, avec plus d'ornements encore; celle de Cunault, mais avec plus de régularité et de légèreté, et non moins de variété dans la décoration. Aussi le voyageur, qui s'est extasié devant nos magnifiques cathédrales, ne craint-il pas, en passant à ses pieds, d'ouvrir encore son album et d'y crayonner un nouveau croquis; aussi les auteurs de l'*Anjou et ses Monuments*, n'ont-ils pas cru déparer leur ouvrage en nous en donnant la gravure. Ils ont trouvé sans doute pittoresque cette vieille tour assise sur son transept, au milieu de ces chapelles et de ces absides d'inégale hauteur qui s'inclinent pour lui servir de base; cette flèche qui s'élance seule et dégagée dans les airs, et va se détacher dans le lointain

sur la verdure des peupliers et des chênes séculaires de la campagne : oui il est pittoresque cet aspect de la vieille église de Marie, il est surtout touchant pour le fidèle, lorsqu'à chaque heure du jour des voix argentines, comme la voix de ses anges tutélaires, entonnent ce chant si naïf et si pur de l'*inviolata*, et nous enseignent à tous l'innocence, en nous rappelant que nous sommes enfants de la Vierge immaculée.

Après les jouissances du cœur, que la pensée interroge l'histoire, et la grande figure de Pétronille apparaîtra bientôt pour nous dire que cette église, outre ses autres titres, se recommande encore par ses souvenirs historiques. Ce n'est point l'imagination qui me fait amener ici le nom de la fille de Robert d'Arbrisel, dans le dessein de rehausser, par une illustration étrangère, le peu d'intérêt de cette courte notice; car si la pierre de notre monument n'en porte pas l'empreinte, une tradition vivante dans le pays le conserve, et remplace abondamment une inscription, peut être effacée par le temps, pour faire hommage d'une partie des travaux de N. D. de Chemillé à la noble comtesse de Craon, femme de nos grands et féaux seigneurs.

ÉTUDES

SUR L'ANJOU,

Par M. Aimé de SOLAND.

L'histoire est dans la chronique, c'est aux chroniqueurs seuls qu'on doit avoir recours si l'on veut sérieusement étudier une époque, et non aux compilateurs qui, la plupart du temps, vous offrent des faits plus ou moins embellis de leurs commentaires.

L'auteur qui raconte ce qui s'est passé de son temps, qui donne la description exacte des lieux où il a vécu, sera toujours, pour ceux qui s'occupent d'études historiques, un guide plus sûr et plus fidèle que ces auteurs conpeurs de phrases et tondeurs d'idées, qui, comprenant mal une époque, vous la présentent toute déflorée.

Il arrivera souvent qu'un ancien narrateur ne nous apprendra aucuns faits nouveaux, mais il y aura toujours avantage à le lire, ne serait-ce que pour se faire une idée de la manière dont l'histoire a été envisagée.

En feuilletant nos vieux auteurs j'ai découvert beaucoup de faits qui intéressent l'histoire de notre ancienne province. Ainsi, j'ai trouvé dans la *Cosmographie universelle* d'André Thevet, cosmographe du roi, 1575, une histoire de la ville d'Angiers et succes

des comtes qui y ont commandé. Dans cette histoire il est dit : « Qu'en l'an mil deux cent trente, le roy » Louis neuviéme et la royne Blanche de Castille, sa » mère, estant advertis que Mauclerc, duc de Breta- » gne, avait suscité et appelé à son secours les An- » glais, assemblèrent bon nombre de gendarmerie, et » vindrêt assiéger le château d'icelle (1) par quatre » endroits, lequel ils prindrent à la fin par la force, » nonobstant la resistâce que feirêt les assiégés, et » ne demeura ne vieil, ne jeune, qui ne passa au fil » de l'espée. De quoy adverty le roi d'Angleterre » assez avant dedans le païs angevin, pensant secou- » rir les assiégez, gaigna la fuyte et s'embarqua en » toute diligence. Quant au duc Mauclerc (ainsi » nommé par son ignorance), s'il eust prins conseil » des hommes lettrez, il s'en fust mieux trouvé et » n'eust pas tant perdu de villes de son duché comme » il feit. Voilà les désastres advenus par plusieurs » fois en cette ville. En icelle, y a l'une des plus fa- » meuses universités de France après Paris et Tho- » lose, qui fut fondée par Loys, second du nom, duc » d'Anjou, roy de Sicile et de Naples, du temps que » l'Académie de *Heildeberg*, pays d'Allemagne, fut » instituée par Rupert Palatin, et aussi celle de Colon- » gne, au même païs, nommée des Allemands *Coeln*. » L'un des premiers qui se présenta pour lire en » cette université, fut Jean Wicklef, anglais de nation, » infecté d'hérésie, dont estant les Anglais advertis et » de son bannissement, peu s'en fallut qu'il n'y laissa » la vie. »

(1) De la ville d'Angers.

Nous allons aujourd'hui commencer nos études sur l'Anjou en donnant lecture à la société d'une histoire d'Anjou écrite par François Ranchin, natif d'Uzez en Languedoc, advocat à Montpellier. Nous présenterons ce travail dénudé de toutes observations, tel que l'auteur l'a écrit MDCXXXVII.

ANIOV.

NOMS.

L'aniov a pris son nom des peuples qui l'ont habité anciennnement.

Le nom *Ondicœoua*, ὀνδίκαιβαι, qui se trouve dans les anciens parmi les peuples de la gaule lyonnoise (1) est rendu *Andicani* en la version latine, *Andecaui* à Tacite, *Andegaui* à Pline, et le commun ou vulgaire latin *Andegauenses* ou bien *Andes* (2). Aucuns ont cru que l'Anjou a été appelé *Ayguade* à cause de l'abondance des eaux qu'il y a.

CONFINS.

Le pays commence au bourg de Chousay, et finit entre Moncontour et Héraut ; au levant il a la Tourraine et le Vendosmois; le long du Loire, au couchant la Bretagne et le bas pays du Maine; au midi le Poictou, et au nord le Maine, et Laval vers la Normandie. Selon le cours des rivières, qui vont la plupart

(1) Ptolem. in celto Gall. Lugd.
(2) Cœs. Luc. li 1.

du levant au couchant, le haut Anjou est celuy qui avoisine la Touraine et le Maine, et le bas sont les terres proches das embouchures du *Loire*. C'est un pays de petite estendue, montagneux et inégal. Il y a grand nombre de rivières grandes ou petites, qui seront mentionnées en décrivant les villes et lieux avec leurs situations.

ANGERS.

La ville capitale est Angers *Juliomagus* (1), *Andicavarum* (2), sur la rivière du Maine *Meduana*, et sur ses deux bords : elle y est séparée en deux par un pont de pierre, et le Maine se décharge dans *Loire*, a une lieue de là. Il y a un fort beau château garni de dix-huit grosses tours quarrées, et quelques *bouleverts*, avec siége d'évêché, bailliage, siége présidial et université, laquelle, après son fondateur Louis, second duc d'Anjou (3), Henri troisième, n'estant que duc d'Anjou, rétablit et y appela *François Balduin* qui le témoigne ainsi (4). Les colléges d'Anjou pour la philosophie, ceux de *Bueil* pour les boursiers normands, et de la Fourmagerie pour l'humanité, y sont aussi les officiers des cens et droits d'Anjou. *Des quintes* d'Angers, des eaux et forests, de l'élection et de la prévôté, y exercent justice pour le roi. Le maire y est annuel avec vingt-quatre eschevins à viage, à quoi se

(1) Ptolem.
(2) Merula in Gall.
(3) 1839 disc. gen. de la religion.
(4) Ad l sc Pact c de Pact.

joint pour la police, la juridiction du juge et consuls des marchands et la Monnoye, laquelle y est ouverte. La ville est ancienne et en a des marques hors de son enceinte, en quelques ruines qu'on nomme Grohan où était un théâtre ou *amphithéâtre* des romains, comme l'on croît : On y voit et remarque de vieilles murailles, et plusieurs antiques ou médailles s'y trouvent de même qu'en l'église cathédrale (de Sainct-Maurice) se voyent quelques reliques. On remarque aussi dans Angers la procession du jour de la Fête-Dieu, laquelle s'y fait avec grande cérémonie et affluence de peuple, où sont quatre mille habitans portans torches fort grosses et façonnées, on y accourt de vingt lieues pour la voir ou pour y assister. Cette grande solennité, plus éclatante qu'ailleurs, est particulière à Angers, à cause de l'action de Béranger, diacre de l'église, qui eut des opinions particulièrement sur le saint sacrement de l'Eucharistie. On a dit autrefois :

FESTE-DIEU D'ANGERS, ROGAISON DE POICTIERS ET MAIRIE DE LA ROCHELLE.

SAUMUR.

Les autres villes sont Saumur, avec chasteau et des faux-bourgs fort beaux et grâds de la Loire. A l'entrée d'un pont est un agréable promenoir et quelques isles qui sont habitées, le faux-bourg est entouré d'un fossé avec une tour fort grâde et épaisse. Au bout d'iceluy où passe Loire, est Notre-Dame des *Ardilliers;* du même costé, à un quart de lieue de là, on trouve des

carrières ou l'on peut aller sous terre près de demi-lieue. L'abbaye de Sainct Florian n'est pas loin de là, qui est forte et bien bastie. Il y a aussi des colléges dans Saumur.

PONT DE SÉ.

Le Pont de Sé, à une lieu d'Angers, est une longue rue dans une isle sur la rivière de Loire, avec deux grands pont d'un demy quart de lieue de long : celui du costé de Brissac est plus long d'un tiers que celui qui est vers Angers, et sur ces ponts il y a des ponts-levis, lesquels estant levés on ne peut entrer dans la ville que par bateau. Il y a un bon château qui est dans le dessus de l'isle et commande sur toutes les avenues des ponts. Hors du chasteau le restant est sans clôture de murailles. La rivière de l'*Aution* qui passe au port de Sorges, se jette dans le Loire à trois cents pas au-dessus du Pont de Sé : elle est creuse et noire, et se grossit de diverses rivières qui viennent de *Beaugé*, *Beaufort* et *Longué*.

LA FLECHE.

La Flêche est sur le Loir, ville et chasteau avec un collége des pères jésuites, fondé par le roy Henri quatrième, où le cœur de S. M. a esté enterré dans le chœur de l'église, suivant les conditions de la fondation. Audit collége y a érection de huit docteurs, quatre en médecine et quatre en jurisprudence, dont les escoliers sont tenus de recognoître le recteur des jésuites et le préfect de leurs études, qui a la direction

de l'université sans autres recteurs. Ce collége a trois basses courts et trois corps de logis, capables de loger le roy.

Outre les villes ja dites sont plusieurs autres lieux considérables savoir : Chasteau-Gonthier sur la Maine, Baugé siége royal, Beaufort autre siége ; le Lude comté sur le Loir, Malicorne, Durtal, Chantoceaux baronnie, Brissac avec chasteau et vivier à quatre lieues d'Angers, Douay, Clisson, Monstrueil-Bellay, Craon, Monsoreau ville et comté, Chasteau-Neuf, Montreveau et plusieurs autres. Le pays de Maugé est dans le bas Anjou, sur la rive gauche du fleuve de Loire, contient plusieurs bons lieux, et entr'autres Beaupreau, Tiffauges, Montjear et autres.

RICHELIEU.

Richelieu, duché et pairie, quoyque pour le spirituel il responde à Poictiers, pour le temporel est de l'Anjou. La terre est presque rôde et peut avoir huit lieues ou environ de diamètre, hormis quelques bourgs un peu plus éloignés. Les terres de *Sainct Vencent de Monts et la Motte* d'où dépendent cinq ou six bourgs, en accompliroient le rond. Les principaux lieux fermés sont Mirebeau et l'isle Bouchard. De Mirebeau ont autrefois dépendu le Puy Notre Dame et Doué, célèbre pour son amphithéâtre qu'on ne croît pas avec les critiques et antiquaires modernes (1) avoir été un ouvrage des romains. Ce duché aboutit à Môcontour et est à deux lieues de Lodun et

(1) Lips de amphith.

de Chinon; il n'y a point d'autre chasteau que celu de Richelieu qui est fort beau; la ville s'advance et accroist, pour être à l'avenir bien agréable; elle est bastie depuis quelques années par le soin et aux dépens de l'éminentissime cardinal, duc de Richelieu. La petite rivière qui y passe et remplit les canaux de Richelieu, ville et Chasteau, s'appelle l'Amable et tombe dans la Vede au-dessous du chasteau de Champigny en quoy l'on s'est mépris. L'Amable pourrait porter bateau en y faisant quelques dépenses, et la rivière de Vede, par conséquent, qui se décharge dans la Vienne, vers un lieu nommé la Rivière, à une lieue de Chinon.

QUALITÉ.

Bien que l'Anjou soit un peu montueux, le grand nombre des rivières qui l'arrosent, le rendent fertile et agréable, qui sont celles principalement qui entrent dans Loire, savoir : la Vienne, la Dive, le Touets, le Layion, l'Eure, Guynatte, laquelle avec la Sarte et Loir qui vient de Vendosme, près de Bonneval, s'assemblent toutes trois un peu au-dessus d'Angers, au port d'Espinay, dont elles baignent les murailles, et ne sont pas si petites qu'elles ne portent de gros bateaux.

Celles de l'Aution, Vrosée, Oudon, Irosne, d'Aubence, Huye, Touré, sont moindres, auxquelles on en peut joindre quantité d'autres, dont le pays est couvert, avec plusieurs lacs, estangs et sources d'eau qui forment de beaux viviers. Il y a aussi nombre de bel-

les forest et de grande estendue, savoir : celles de Chambières, Beaugé; Belle-Poule, la Flèche, le Marcha-Malpers, proche du Maine, Beaufort, Louguenes, des Fouillous, Ligueres et autres, peuplées et garnies de sauvagines et bestes rousses et noires. Par le moyen de tant de rivières et bois, le pais en ses valons et prés est abondant en fruits, bestail et paturages de bœufs, moutons, pourceaux, volailles, avec cerfs, biches, lièvres et toute espèces de poisson d'eau douce. Mais de tout temps, et encore aujourd'hui, le vignoble d'Anjou excelle sur celui de son voisinage en ses costeaux plantés de vignes, et là où le terroire un peu élevé ne peut bien recevoir le blé et le conduire à une parfaite maturité, il porte des vins blancs dont la réputation est allée fort loin et les traites et fermes d'Anjou pour le traffic qu'en ont fait les marchands du pays en ont été formées au profit du roy, On estime néanmoins que les habitants d'Anjou n'en font pas à présent un si grand commerce, comme cy-devant d'autant que les Bretons, et particulièrement ceux de Nantes ou des environs, ont planté des vignes et ne lèvent plus des vins d'Anjou qui ne peuvent pas être portez commodément par leurs rivières au pays du Mayne et ailleurs, ou la traite n'est pas establie. Les chanvres et lins croissent abondamment dans le pays, d'où vient le traffic que les habitans font des toiles faites chez eux. Il y a plusieurs carrières d'ardoises près d'Angers et ailleurs, les églises et les maisons des particuliers en sont couvertes et les champs mêmes en sont clos. Dans Angers on la fait entrer en ouvrage de maçonnerie. Près de Châteaugontier il y a des eaux sulfurées,

comme aussi près d'Angers, où l'on va au printemps et en automne; il s'y voit aussi de belles maisons, comme à Verger, à trois lieues d'Angers au prince de Guymené, et un jardin près de la mesme ville, avec une galerie, basty par René, roy de Sicile et duc d'Anjou, Vaujours au comte de Sancerre.

RICHESSES ET FORCES.

Il n'y a point d'autres garnisons en Anjou qu'ez chasteaux d'Angers, Saumur et Pont de Sé. Celui d'Angers est fort comme nous l'avons déjà descrit. La noblesse y est vaillante, et pour la richesse du pays elle ne peut provenir que du traffic qu'ils font des vins, chanvres et ardoises, pour quelques particuliers à qui les carrières appartiennent en propriété.

GOUVERNEMENT.

Les anciens angevins, sous le nom d'*Andes* dans César (1), ont eu leurs petits rois ou généraux. Le pays a eu depuis, sous les rois de France, ses anciens comtes, dont l'histoire en a été diversement recueillie (2) et la terre a passé en plusieurs mains après avoir été réunie à la couronne de France, et érigée en duché et pairie jusqu'à Henry, frère du roy Charles neufiesme, qui en jouissait pour son appennage. Le pays a son gouvernement particulier.

Il y a deux siéges présidiaux, scavoir : Angers et la

(1) Lib. 8 de bell Gall.
(2) Du haillan des comtes d'Anjou et autres.

Flêche, Saumur, Beaugé, Beaufort, Craon et Chasteaugonthier sont siéges royaux, et le tout ressortit au parlement de Paris. Il y a sept élections, savoir : Angers, Saumur, Beaufort, La Fleche, Candé, Ingrande et Chasteaugontier, dépendantes de la généralité de Tours. Il y a plusieurs maisons anciennes, savoir : Beaufort en Vallée, Monstreuil-Bellay, Mauleurier, Montejean, Monsoreau, Galerande, de Lezé et autres.

Les abbayes principales sont celles de Bourgueil et de Fontevraud, qui est de fondation fort ancienne. Bourgueil porte aussi titre de baronnie.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS.

Année 1848.

SÉANCE DU 14 JANVIER 1848.

Présidence de M. Courtiller, vice-président. Secrétaire M. Beraud.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le secrétaire met sous les yeux de l'assemblée un grand nombre de publications que les sociétés savantes avec lesquelles elle correspond lui ont adressées en reprenant leurs travaux dans les derniers mois de l'année qui vient de finir.

M. Courtiller communique une lettre de M. le ministre du commerce qui invite la Société à prendre part à une souscription ouverte pour élever à Geoffroy Saint-Hilaire père, un monument à Etampes, ville où naquit ce savant naturaliste. L'assemblée décide que la discussion de cette proposition n'aura lieu qu'après l'examen du budget.

M. le président fait observer que c'était ce jour même que le projet de budget pour 1848 devait être soumis à la Société, mais il pense qu'il serait con-

venable de reporter cette opération à la première séance, M. le président de Beauregard ayant pris part aux travaux de la commission chargée de l'apurement des comptes de 1848, et ayant ordonnancé les dépenses effectuées, il serait à désirer qu'il fut présent au rapport de la commission. L'assemblée partage cette opinion.

Les commissions chargées de l'examen des titres des quatre candidats proposés comme membres correspondants, font successivement leurs rapports.

M. Talon, avocat et propriétaire demeurant département du Morbihan, propriétaire de mines d'étain, présenté par M. Léon Cosnier;

Frédéric Schultz, de Deux-Ponts (Allemagne), docteur ès sciences, auteur de la Flore Morello-Rhénane;

Lagrêse-Fossat, avocat, auteur de la Flore de Tarn et Garonne, demeurant à Moissac, présentés l'un et l'autre par M. Beraud;

Trottier, colon de la Mitidja, présenté par le docteur Castonnet, sont proclamés membres correspondants.

M. de Soland ayant fait connaître qu'il n'avait pu rassembler les documents qui lui avaient été promis pour compléter son travail sur les Seigneurs de Briollay, et qu'il était contraint par ce motif d'en ajourner la lecture, la séance est levée.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1848.

M. de Beauregard, président. M. Beraud secrétaire.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Le secrétaire fait le dépouillement de la correspondance et fait connaître les titres des ouvrages dont il a été fait hommage à la Société.

M. le président dépose sur le bureau une lettre du ministre de l'instruction publique qui lui annonce que désormais les sociétés savantes pourront correspondre entre elles sans frais par son intermédiaire. La Société charge le président d'exprimer au ministre toute sa gratitude pour l'adoption d'une mesure qui lève un obstacle qui entravait de la manière la plus fâcheuse les relations obligées des Sociétés savantes.

Avant de présenter le compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année qui vient de s'écouler, le président croit devoir exprimer combien il a été sensible à la nouvelle marque d'estime et de bonne confraternité dont la Société l'a honoré en le maintenant encore à la tête du bureau.

Sans vouloir suivre M. le président dans son exposé des travaux de l'année, puisque tous ceux qui n'ont pas été imprimés dans les mémoires de la Société ont été analysés dans les procès-verbaux mensuels, il convient toutefois d'indiquer la fondation d'un cours de chimie appliquée, qui vient d'être arrêtée de concert avec la Société industrielle par les soins du bureau, et pour lequel le président annonce qu'il demandera dans le budget un crédit spécial de 200 fr., destiné à former la part contributive de la Société dans les frais généraux d'installation de ce cours.

Cet exposé terminé; il est donné lecture d'une lettre de M. Léon Cosnier, qui appelle la Société à se joindre à la Société industrielle pour fonder dans notre ville une Société des amis des arts.

M. Cosnier, sur l'invitation de M. le président, explique quels seraient les moyens d'exécution qu'il a conçus pour constituer convenablement et avec une espérance d'avenir, une association de ce genre. Il en existe déjà une semblable dans une ville voisine sur des bases analogues sinon identiques à celles que nous pourrions adopter. Ce serait un excellent modèle à se proposer en le ramenant à des proportions plus modestes et en harmonie avec les ressources que notre ville pourrait offrir. La Société s'empresse de manifester son assentiment et l'intention de faire tout ce que l'on peut attendre du zèle éclairé de ses membres pour assurer la réussite d'un projet qui se présente comme un moyen puissant de développer en l'épurant le goût des beaux-arts, et de rapprocher par le lien si attrayant des jouissances qu'ils procurent, les fractions trop longtemps restées désunies de la société angevine.

M. Cosnier, à cette occasion, annonce que d'après une ouverture qui aurait été faite au secrétaire de la Société, et à ce qu'il paraitrait au nom des amateurs de Rennes, si par suite de l'institution d'une Société des Amis des Arts, on venait à reconstituer des concerts mensuels pour la saison d'hiver, nous pourrions, en nous réunissant à la ville de Rennes et à trois autres avec lesquelles elle est déjà associée, participer, en faisant coïncider nos concerts avec les leurs, à l'heureux avantage qu'elles ont d'entendre à chacune de leurs réunions musicales quelqu'une des célébrités vocales ou instrumentales, qui, par une absence de quelques jours seulement hors de Paris, peuvent ainsi

se faire applaudir successivement dans chacune des villes de cette confédération musicale.

Le secrétaire parle aussi de l'influence que la fondation d'une Société des Amis des Arts pourrait exercer sur les progrès de l'art de la peinture et du dessin dans notre ville. Dans nulle autre peut-être en province, on ne rencontrerait un aussi grand nombre de personnes qui, comme élèves ou amateurs, s'adonnent à la peinture et surtout à la peinture à l'huile, et il en est peu cependant qui, sous le rapport des modèles offrent moins de ressources. Notre musée, par suite de la parcimonie avec laquelle presque toutes nos administrations ont reglé son budget, est quant aux tableaux de genre et aux paysages, c'est-à-dire, précisément dans ce qui fait la principale richesse de l'école moderne, d'une pauvreté si grande, quant au nombre du moins, que sauf le très petit nombre de personnes qui peuvent s'adresser aux cabinets des loueurs de Paris, le reste des amateurs manque de sujets d'étude. La Société des Amis des Arts, en celà suivant l'exemple donné par celle de Nantes, leur viendrait en aide, en exposant dans ses salons successivement les meilleurs toiles des magasins de Paris, qui, après qu'elles auraient été copiées par les Sociétaires ou les personnes de leur famille, pourraient être confiées aux amateurs non abonnés.

M. le président invite la Société à désigner le^{s} membres qui devront composer la commission chargée d'arrêter conjointement avec celle de la Société industrielle, les bases sur lesquelles pourrait être fondée une Société angevine des Amis des Arts.

L'assemblée nomme MM. de Senonnes, Beraud, Planchenault, de Beauregard et Pavie (Victor).

La commission chargée de vérifier les comptes de 1847 fait son rapport, et en concluant à ce qu'ils soient adoptés, demande qu'il soit voté des remerciements au trésorier. M. le président se fait l'interprète de la Société vis-à-vis de M. Lèbe-Gigun.

Le projet de budget de 1848 est ensuite soumis à l'assemblée qui, après en avoir discutés les principaux articles, déclare l'adopter. Il doit se solder par un boni de 230 fr., mais pour arriver à ce résultat, il y aura nécessité de restreindre les dépenses d'impression, en faisant porter cette réduction sur les dessins lithographiques, qu'on n'admettra désormais que dans une juste proportion avec l'étendue du texte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 12 MARS 1848.

Présidence de M. de Beauregard. M. Beraud, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le secrétaire présente les publications qui ont été adressées, dans le mois précédent, par les correspondants, et les ouvrages dont il a été fait hommage à la Société, et qui doivent prendre place dans sa bibliothèque.

M. le président donne lecture d'une lettre du ministre de l'agriculture, par laquelle il prévient la Société qu'il a fait mettre à sa disposition un certain

nombre de kilogrammes de sel marin pour être employés sous sa direction à des essais qui puissent constater, soit l'influence que le sel mêlé aux fourrages verts ou secs peut avoir sur la santé ou l'engraissement du bétail, soit le degré de puissance fertilisante que certains engrais pourraient acquérir par l'addition d'un mélange de sel marin. Cette lettre, qui indique les formalités à remplir pour obtenir gratuitement le sel qui peut être consacré à ces expériences, restera déposée chez le concierge du jardin fruitier, pour que les agriculteurs puissent en prendre connaissance. Comme elle présente en outre une série de questions agricoles sur lesquelles le ministre demande que la Société fasse connaître son opinion, M. le président nomme pour les étudier, une commission composée de MM. Chanlouineau, Corroy et Moreau Fresneau.

M. le docteur Hunault soumet à l'assemblée quelques réflexions sur les entrepôts départementaux destinés à recevoir les marchandises et les matières premières. Il voudrait que le bénéfice de ces dépôts, sur récépissés négociables, établi en faveur des négociants, fût étendu aux produits agricoles de toute espèce et aux cultivateurs. Il demande que la Société étudie cette question et formule un vœu à cet égard en proposant des moyens d'exécution.

M. le président désigne pour examiner cette proposition, une commission dont feront partie MM. Leclerc-Guillory, Allard, Hunault, Planchenault et Chanlouineau.

M. le président prend ensuite la parole au nom de la commission chargée d'examiner le perfectionnement

introduit récemment par M. Bianquin, de Saumur, dans le mécanisme du pressoir à vin, dit pressoir troyen. La commission a reconnu que par l'adjonction de rouages nouveaux, M. Bianquin est parvenu à augmenter considérablement l'énergie de la pression, si bien qu'avec les forces réunies de deux hommes seulement, elle est supérieure à celle que l'on obtient avec les autres systèmes de moteurs beaucoup plus puissants; supérieure même à celle que l'on atteignait avec quatre hommes dans le pressoir troyen primitif. M. le rapporteur fait toutefois observer que par suite de cette amélioration due à une augmentation dans les rouages qui, en distribuant la résistance sur un plus grand nombre de points, vient à l'atténuer, le temps nécessaire pour amener la pression à son terme a dû naturellement se trouver augmenté, mais dans une proportion trop peu sensible pour qu'elle puisse jamais être un obstacle à ce que l'on adopte le perfectionnement et l'économie de main-d'œuvre qui vient d'être signalé.

Un membre ayant demandé quel peut être le prix de revient d'un pareil pressoir, il est répondu qu'il peut varier entre 800 et 2,000 fr. selon les dimensions.

A cette occasion, M. le secrétaire croit devoir recommander aux producteurs de cidre un pressoir à vis en fer, récemment introduit dans quelques fermes du Lion-d'Angers. Deux hommes de force ordinaire le manœuvrent avec une étonnante facilité et peuvent pressurer ainsi à chaque tirée deux à trois barriques de cidre.

Sa construction n'exige que des pièces de bois de

chêne d'un faible échantillon, dont les plus longues n'excèdent pas deux mètres. Il occupe si peu de place qu'il n'est pas nécessaire de construire une grange particulière pour le recevoir, et il est si facilement portatif qu'au besoin deux hommes le pourraient charger sur une charrette. Dans ce système singulièrement simplifié, une maie avec un rebord saillant peu élevé, supporte une caisse à claires voies dont les barreaux sont perpendiculaires et au centre de laquelle est fixée une vis en fer verticale, implantée dans une poûtre placée sous la maie et portant à son extrémité supérieure un écrou mobile avec un levier. Le pressurage est rapide, et aucun accident n'est à craindre. Le prix est d'ailleurs des plus modiques, puisque la serrurerie et la main-d'œuvre du charpentier n'excèdent pas 150 fr. Quant au bois, il n'est pas à compter, car il n'est pas de ferme, si dénuée qu'elle en puisse être, où l'on ne rencontre celui qui est nécessaire et qui au reste est d'une mince valeur.

M. de Soland lit son mémoire sur la puissance féodale des seigneurs de Briollay. Ce travail offre un ensemble de faits curieux sur certains usages des temps féodaux, mais qui échappent à l'analyse.

M. Godard-Faultrier commence ensuite la lecture d'un travail fort étendu sur la famille Arnault dont l'Anjou adopta quelques membres au nombre de ses illustrations, et qui produisit comme une lignée d'hommes distingués par un éminent savoir qui occuperait près de deux siècles si nous la faisions partir de Antoine, fils de l'avocat-général de Médicis, né en 1560, et père d'Arnault d'Andilly, pour la clore à 1760, épo-

que de la mort d'Henri-Charles Arnault de l'académie des Inscriptions.

Le développement donné par notre savant confrère à l'ensemble des biographies des Arnault, le contraignant a en scinder la lecture qu'il ne pourra achever que dans une prochaine séance, nous y reporterons l'analyse de ce grand travail.

M. Cosnier demande à lire une notice rédigée par M. Bellanger fils, avocat à Angers, à l'occasion d'un tableau qui, en ce moment, se trouve exposé dans la grande nef de Saint-Maurice. M. Bellanger étant présenté comme candidat à une place de membre titulaire de la Société, le bureau autorise cette lecture.

La notice a du reste pour but principal de faire connaître la vie toute artistique d'un enfant de l'Anjou, M. Morin, originaire de Morannes, qui, tout plein des puissantes inspirations qui font souvent les grands talents, après avoir manié pendant dix-huit mois à peine le crayon et le pinceau, en est arrivé à produire dans une copie, aussi remarquable par la couleur que par le dessin, le chef-d'œuvre de Jouvenet, cette Descente de Croix, restée toujours admirable et originale par la réunion de l'élévation du style, de la hardiesse de la composition, de la puissance d'expression, de la magie des effets du clair-obscur, parmi toutes ces pages magnifiques que les grands peintres des derniers siècles nous ont à l'envie léguées sur le même sujet.

Les résultats qu'a obtenus M. Morin, après des études nécessairement encore imparfaites, puisque jeune soldat dans un régiment de ligne, il n'a pu don-

ner à l'art que le temps dérobé aux exigences du service militaire, décèlent en lui, non seulement une aptitude étonnante à s'initier au mécanisme de l'art du peintre; mais encore le germe de ces qualités précieuses qui, en se développant, constituent le sentiment de l'art.

On ne peut reproduire dès un début si rapidement improvisé, certain ordre de beautés sans avoir été organisé pour les comprendre. D'après ce que nous a pu révéler l'examen attentif de la copie de M. Morin, nous croyons avec l'auteur de la notice, que M. Morin peut être appelé à prendre place un jour dans cette pléiade d'artistes ou déjà célèbres ou pleins d'avenir, que notre ville a vue s'élever en partie sous les leçons fécondes du directeur de l'école municipale des beaux-arts d'Angers. Mais que M. Morin ne savoure pas avec trop de complaisance les louanges qui accueillent ses essais, si méritées qu'elles soient d'ailleurs, et qu'il n'oublie pas que parmi ses devanciers, ceux qui portent le plus haut le nom d'artiste auquel il ne fait encore que prétendre, tels que les Bodinier, les Lebiez, les Lenepveu, etc., ne l'ont acquis qu'au prix de travaux préparatoires pénibles, longs, sérieux. L'étude de la partie technique des beaux-arts, et plus particulièrement peut-être de la peinture, est ingrate comme tout ce qui n'est qu'analyse; c'est une nécessité fatale qu'il faut savoir subir et qui ne peut profiter à celui qui a le courage de s'y soumettre qu'autant qu'il a la sagesse de réfréner la passion qui l'entraînerait vers des jouissances prématurées de son art.

Ce n'est qu'en amassant laborieusement, avec la

froideur de la méditation, un ensemble suffisant d'observations et de matériaux recueillis pièce à pièce pour ainsi, dire que plus tard il pourra, se faisant créateur à son tour, ouvrir le champ à son imagination, sans avoir à craindre qu'elle se trouve empêchée dans les difficultés d'exécution, ou que dans ses écarts mêmes elle blesse jamais la vérité de la forme, vérité qu'une auréole de poésie que ne donne pas la nature dans sa réalité peut bien revêtir, mais qu'elle ne doit altérer jamais.

M. le président désigne la commission chargée de faire un rapport sur la candidature de M. Bellanger fils.

Le rapporteur de la commission chargée d'examiner les titres de M. Béclard, avocat à Angers, membre-adjoint de la commission archéologique de la Société, et présenté comme membre titulaire, ayant fait un rapport favorable, on procède au scrutin. M. le président, après en avoir constaté le résultat, déclare que le candidat est admis.

Avant de laisser clore la séance, M. le docteur Hunault demande que la Société charge le bureau de faire auprès des autorités compétentes, une démarche ayant pour but d'obtenir que la Société soit représentée désormais dans les cérémonies publiques.

Cette proposition ayant été appuyée par quelques membres, le bureau devra y donner suite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 14 AVRIL 1848.

Présidence de M. de Beauregard. M. Beraud, secrétaire.

Lecture est faite par le secrétaire du procès-verbal précédent.

M. Godard-Faultrier fait présenter à l'assemblée l'expression de ses regrets de ne pouvoir continuer, à cette séance, la lecture de son travail biographique sur les Arnault.

M. Béclard lit une notice sur deux monuments celtiques, d'une nature aussi rare que singulière, qu'il a observés dans le sud du département, aux environs de Montfaucon, et sur lesquels, pour la première fois, sans doute, se trouve appelée l'attention des archéologues angevins. Ce sont deux *Roulers*, c'est-à-dire deux de ces pierres gigantesques et mobiles que le vulgaire certaines fois a désignées sous les noms significatifs de pierres branlantes, pierres tremblantes, et que les savants ont nommées pierres divinatoires, pierres fatidiques. Elles ne sont distantes l'une de l'autre que de 500 mètres ; l'une, située sur la ferme de la Davière, est placée horizontalement au sommet d'un petit mamelon formé lui-même de pierres entassées évidemment par la main des hommes, et dont l'une présente un petit bassin ou cuvette, creusée pour une destination inconnue. Ce premier *rouler*, long de 5 mètres, et épais de 3, peut, tel est l'équilibre qu'il a conservé, être mis en mouvement au moyen d'une pression un peu prolongée de la main,

et ses oscillations deviennent alors sensibles même à l'œil.

Le second, placé dans des conditions analogues, n'a pas moins de 6 mètres de longueur sur 1 mètre et demi d'épaisseur, et cet énorme monolithe s'ébranle à la simple pression du doigt. Il porte à l'une de ses extrémités une cuvette semblable à celle que nous avons déjà indiquée.

Dans un champ du voisinage, un autre monolithe offre encore une cuvette semblable, de même forme et également creusée par la main de l'homme.

Notre confrère fait l'historique des opinions diverses qui ont été émises sur la destination de ces singuliers monuments, qui se rattachaient au culte druidique et qui n'étaient peut-être que des emblêmes, dont la signification est perdue pour nous, des phénomènes astronomiques.

La commission nommée pour donner son avis sur la candidature de M. Bellanger fils, n'étant représentée par aucun de ses membres, le scrutin est renvoyé à la première réunion, ainsi que les autres lectures qui étaient à l'ordre du jour mais que l'heure avancée ne permet pas de continuer.

La séance est levée.

SÉANCE DU 23 JUIN 1848.

Présidence de M. de Beauregard. M. Beraud, secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

M. le président annonce que le cours de chimie,

fondé sous les auspices communs des sociétés d'agriculture et industrielle, ne s'ouvrira désormais qu'au mois de novembre prochain. L'une des salles basses de l'hôtel de la préfecture a été mise à la disposition du professeur. Le bureau a acquis la certitude que le crédit ouvert par la Société pour sa quote part dans les frais d'installation du cours, ne sera pas dépassé.

Le cours de géologie, celui de taille et d'arboriculture, fondés par la Société, recommenceront à la même époque, et seront accompagnés de cours d'histoire et de littérature, professés également dans les salles de la Société et sous ses auspices. Après avoir fait de vains efforts pour provoquer l'établissement d'une faculté des sciences dans notre ville, la Société d'agriculture ne négligera du moins aucune occasion, aucun sacrifice, pour constituer un ensemble de cours scientifiques spéciaux, qui deviennent comme un complément des études universitaires, ensemble auquel se rattachent les cours de botanique et l'enseignement des beaux-arts, qui sont sous le patronage de l'administration municipale.

Le président rend compte des démarches qu'il a dû faire auprès des autorités afin d'obtenir, ainsi que l'avait demandé M. Hunault, une place dans les cérémoniès. publique Mais comme l'avait prévu le bureau, cette demande n'a pas eu de succès, les décrets et ordonnances qui ont pour objet de régler le cérémonial et de fixer le rang que les divers corps doivent occuper, les uns à l'égard des autres, étant restés muets sur les droits que pourraient avoir les Sociétés savantes de la nature de la nôtre, bien qu'elle ait une existence légale.

M. le président lit ensuite un mémoire qu'il a rédigé sur l'emploi exclusif des pierres brutes dans la construction des monuments druidiques. Le nombre incalculable, et l'importance de ces monuments, les dimensions colossales des pierres dont ils étaient formés et dont il en est qui atteignent le poids énorme de 500 mille kilogr, les distances souvent considérables que l'on dût leur faire franchir pour les conduire aux lieux où elles étaient dressées, révèlent un peuple nombreux chez lequel les arts mécaniques et les principes de la statique avaient dû faire des progrès qui impliquent des progrès correspondants dans l'art de bâtir. Si donc ce peuple, bien que parvenu à une civilisation déjà avancée comme elle l'était lors de l'invasion romaine, n'abandonna jamais pendant tout le cours de sa longue carrière l'emploi des pierres brutes dans les monuments consacrés à son culte, c'est certainement qu'il y attachait une pensée religieuse.

C'est en partant de ces principes que M. de Beauregard a dirigé ses recherches dans l'étude des plus anciens documents que l'histoire sacrée et profane nous ait laissés sur les usages des peuples primitifs. Sans avoir rien fait connaître sur l'idée symbolique qui pouvait s'attacher aux monuments celtiques, notre collègue est du moins parvenu à mettre hors de doute, tant par des textes empruntés au Pentateuque, à Esdras, au livre des Machabées, à Hérodote, etc., (auxquels on peut ajouter selon une observation de M. Godard, ce que dit Homère des usages des anciens Grecs), que si les Gaulois firent constamment un emploi exclusif des pierres et quartiers de roches dans

l'état où les leur offrait la nature, c'est qu'ils obéissaient à une prescription de leur culte, cette prescription qui se retrouvait la même chez le peuple Juif, et avait été formulée per Moïse.

M. de Beauregard rapporte à la même cause la préférence donnée aux pierres naturellement tranchantes, et aux couteaux de silex que l'on rencontre au voisinage des Dolmens, pour accomplir certains sacrifices, certaines pratiques religieuses. Des textes anciens prouvent qu'on les employait pour la circoncision à l'exclusion de ceux de métal.

Nous ferons observer que si l'on admettait avec les historiens modernes qui ont étudié les migrations de la race caucasique, que celle de ses branches qui vint peupler la Gaule, était d'abord descendue dans les plaines de l'Orient, on ne s'étonnerait plus de voir aux mains des Druides ces couteaux de pierres destinés aux sacrifices des victimes vivantes, couteaux que Pline disait être en usage parmi le prêtres de Cybèle, qu'Hérodote avait vu chez ceux d'Egypte, et dont Josué parle aux Juifs lorsqu'il les amène au mont Gagal.

En parcourant du reste l'ensemble curieux des faits recueillis par notre honorable président, on serait porté à croire que les peuples chez lesquels les pierres furent consacrées au culte dans leur état naturel, furent ceux chez lesquels le dogme du Dieu unique et créateur était le caractère primitif ou dominant de la religion ou au moins qui, dans certaines fractions du Panthéisme, avaient pu conserver cette idée si imposante d'un créateur non multiple. C'est une observa-

tion que nous croyons devoir soumettre à ceux de nos confrères qui font coïncider les études archéologiques avec celles de la haute philosophie religieuse.

La consécration des pierres brutes que le géologue, à raison de leur nature, peut même affirmer avoir dû se présenter isolées, c'est-à-dire n'avoir pas même été détachées par le travail de l'homme, aurait donc pu avoir un sens symbolique, et peut-être était-ce celui de la création lorsqu'elle était encore restée vierge de l'empreinte de la main de l'homme, telle enfin qu'on la conçoit au moment de l'enfantement de la nature, lorsque Dieu n'en avait pas encore soumis les éléments à la puissance intellectuelle et physique de son nouveau maître.

La Société s'est empressée de voter l'impression du mémoire de M. de Beauregard.

M. Godard-Faultrier achève la lecture de la biographie de Henri Arnault. C'est un récit aussi complet qu'animé de cette longue vie toute de vertus, d'action et de science; c'est un compte-rendu fidèle et lucide de tous les ouvrages théologiques et philosophiques comme de tous les travaux apostoliques du célèbre évêque d'Angers, mais qui se composant d'un nombre infini de détails peu saillants par eux-mêmes, et empruntant surtout leur intérêt à la liaison que le narrateur à su établir entr'eux, défient par cela même l'analyse, qui ne pourrait y faire choix qu'en les isolant. L'on ne peut donc qu'indiquer ici que la police ecclésiastique eut constamment dans Henri Arnault un surveillant vigilant et sévère; que de même que toute erreur sur le dogme qui tentait de s'introduire

au sein de son clergé le trouva toujours préparé à la discussion publique, et provoqua de sa part de nombreux écrits sous toutes les formes, de même aussi aucun abus ne put échapper à sa censure; qu'on le vit proscrire tour à tour, le cumul des bénéfices, la fréquentation des cabarets par le clergé, l'introduction des femmes dans les sacristies, les mariages que des prêtres autres que des curés faisaient clandestinement dans des chapelles, etc., etc.; que son catéchisme fut adopté dans plusieurs diocèses; qu'enfin, il doit être cité parmi les bienfaiteurs de la cité angevine, pour avoir en 1684, fondé notre Mont de Piété. Parmi les événements contemporains qui ont trouvé place dans cette biographie, on distingue l'inondation extraordinaire de 1651 qui, par son étendue et ses ravages, l'emporta de beaucoup sur celle qui est venue désoler notre pays en 1843. Quarante maisons s'abîmèrent sur les grands ponts; le pont des Treilles fut rompu par le milieu, toute la basse ville fut submergée, et les flots vinrent baigner les dalles de l'église de la Trinité et celles de la fontaine Pied-Boulet.

Ce travail important faisant partie d'un ouvrage que doit publier M. Godard, la Société ne peut qu'exprimer le regret qu'elle éprouve de ne pouvoir le faire entrer dans la collection de ses mémoires.

M. Hunault présente quelques observations sur la manière dont il paraît que l'on doit procéder à l'enquête ordonnée pour déterminer les causes des souffrances de l'agriculture. Il voudrait que les intérêts agricoles y fussent autrement représentés pour que la lumière se fît plus sûrement sur des questions vitales pour l'a-

gaiculture. Il termine par demander que la Société nomme une commission pour adresser, dans ce sens, des observations à l'autorité administrative.

M. le président, ainsi que le bureau, ne pense pas qu'il soit convenable que la Société prenne une initiative de remontrance.

M. Hunault demande qu'au moins il soit nommé une commission pour examiner si la part faite dans l'enquête aux représentants de l'agriculture est suffisante, sauf à prendre ensuite une décision quelconque sur le rapport de cette commission.

Sur de nouvelles objections de la part du président, il n'est pas donné suite à cet incident.

M. Godard, au nom de la commission nommée pour la candidature de MM. Textoris et Bellanger, ayant fait un rapport favorable, il est procédé au scrutin, et ces deux Messieurs sont proclamés membres titulaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 1848.

Présidence de M. de Beauregard. M. Beraud, secrétaire.

M. l'archiviste, qui remplissait les fonctions de secrétaire à la séance du mois d'août, étant absent, la lecture du procès-verbal est reportée à celle de décembre.

Les graves préoccupations de ces derniers temps ont étendu leur influence sur les publications des sociétés savantes, aussi la correspondance qui, habituellement, à l'issue des vacances, résume les prin-

cipaux travaux qui ont été imprimés dans les premiers trimestres de l'année, nous fait-elle aujourd'hui complétement défaut.

M. le président rend compte à l'assemblée des dispositions prises par le bureau, pour assurer la reprise du cours de taille, qui est désormais l'annexe obligée de son jardin fruitier. M. Nant, chef des travaux horticoles du jardin botanique, qui avait professé ce cours depuis sa fondation, a fait connaître l'impossibilité où ses occupations le mettaient désormais de continuer ses leçons.

La Société sait en effet que le jardin botanique a reçu de la munificence municipale deux vastes serres-chaudes, mais toutes les personnes qui s'intéressent aux progrès de la science botanique et de l'horticulture savent aussi que ces serres-chaudes n'en ont guères encore que le nom. L'absence de calorifère dans la serre qui a été terminée récemment, et l'appareil défectueux qui fonctionne dans la première exigent donc, de la part du jardinier, pendant l'hiver surtout, époque du cours de taille, une surveillance continue. Le bureau a dû naturellement chercher le nouveau professeur au sein du comice horticole, qui renferme l'élite des praticiens. Il y a rencontré un horticulteur de profession, qui se recommandait en outre par des études théoriques spéciales. M. Audusson aîné a déclaré qu'il acceptait les conditions pécuniaires qui avaient été faites à son prédécesseur. Il ne resterait donc plus, si la Société agréait ce choix, qu'à arrêter le programme des cours.

La Société donne son adhésion à cette proposition,

et charge M. le président de choisir une commission pour rédiger le programme des leçons. M. le président désigne MM. Allard et Hunault, qui se joindront à cet effet au bureau. Il est convenu que le cours, cette année, ne se bornera pas à la taille, mais qu'il comprendra toutes les opérations relatives à l'élevage des arbres, semis, pépinières et greffes.

M. le président annonce également l'ouverture du cours de chimie, et demande un supplément de crédit de 20 fr., pour la part contributive de la Société dans les frais journaliers du cours.

La Société vote la somme demandée.

Quant au cours de géologie, M. l'ingénieur Cacarié, par suite d'un changement de résidence, cessant d'habiter notre ville, ne pourra pas le professer cette année.

M. le président communique à l'assemblée une lettre de M. Bordillon, préfet de Maine et Loire, qui lui adresse un exemplaire du décret relatif aux fermes-modèles, accompagné d'un court commentaire émané du ministre de l'agriculture.

M. Allard, après quelques réflexions sur les résultats qu'on peut espérer de ces institutions publiques d'agriculture, émet le vœu que la Société d'agriculture soit représentée par quelques-uns de ses membres dans le jury qui est institué pour la mise en activité de ses établissements, et demande que ce vœu soit transmis à M. le préfet comme émanant de la Société.

L'assemblée consultée, donne son assentiment à cette proposition.

M. Hunault fait observer que le décret ne se borne pas à la création de fermes-modèles cantonales, mais qu'il admet encore des fermes régionales, sorte d'institut supérieur consacré à l'enseignement des sciences qui peuvent avoir une application plus ou moins directe à l'agriculture. Il fait observer que notre département, par sa position géographique et l'état avancé de son agriculture, a sans doute plus qu'un autre des droits à faire valoir pour réclamer une pareille institution. Il a vu avec regret que le conseil général n'ait pas encore pris l'initiative d'une demande qui, si elle était accueillie, aurait une influence si grande sur l'avenir de l'agriculture de l'Ouest. Il propose la nomination d'une commission qui examinerait les questions qui se rattachent à l'établissement simultané, dans notre département, de fermes cantonales et régionales.

M. Beraud justifie cette proposition par un aperçu rapide des ressources que notre agriculture locale offrirait dès le début de l'enseignement agricole supérieur, en présentant à l'étude les exemples les plus variés de toutes les cultures et de tous les systèmes de culture, et en donnant les moyens de propager rapidement les améliorations de toute espèce avec une facilité d'autant plus grande, que la théorie rencontrerait pour les faire adopter une pratique déjà éclairée, rationnelle et en voie de progrès.

Il fait observer que les systèmes qui sont la base la plus féconde de la culture moderne perfectionnée, à savoir : la culture alterne, et les assolements rationnels, à périodes plus ou moins longues, qu'on pré-

conise dans les livres écrits depuis 40 à 50 ans comme des importations des méthodes anglaise et belge, sont, depuis un temps immémorial, suivis dans les parties centrales du département; qu'il n'est pas jusqu'à la culture en grand du navet qui ne soit un emprunt que l'Angleterre a fait au Bocage vendéen, ainsi que les agronomes anglais le reconnaissent eux-mêmes;

Que l'on cultive en Anjou toutes les céréales, toutes les légumineuses, toutes les plantes textiles et toutes les oléagineuses, le houblon, la vigne, les prairies artificielles de toute espèce; que les récoltes saulées y occupent une place énorme dans la plupart des assolements;

Que l'Anjou possède toutes les variétés de sol;

Que les bêtes à cornes élevées dans l'Ouest du département vont peupler par milliers les herbages normands, tandis que les étables choletaises fournissent d'innombrables bêtes grasses aux marchés de Paris;

Que l'élevage du porc, du mouton, s'y fait également en grand, ainsi que celui du cheval de cavalerie légère, lequel a fait de tels progrès, qu'en 1846, le département a été classé en première ligne pour le nombre et la qualité de ses remontes.

Que si l'on ajoute à ces considérations que ce département est le centre de contrées analogues par le climat et le sol dont l'agriculture est encore fort arriérée par rapport à la sienne, on ne peut s'empêcher de reconnaître que comme moyen de diffusion d'un bon enseignement agricole, la création d'une

ferme régionale aurait une haute portée d'utilité.

La proposition qui a été faite de nommer une commission ayant été accueillie par la Société, M. le président en désigne les membres, qui auront en même temps à s'occuper des autres questions, soulevées par M. Allard. En feront partie, MM. Allard, Ollivier de Laleu, Millet, Boreau et Hunault.

M. le préfet a également adressé une circulaire avec un modèle à remplir, pour constater quelle a été la production agricole du département dans l'année 1848.

Cette communication donne lieu à quelques observations de la part de M. Allard. Les états statistiques qui ont la prétention de présenter des chiffres absolus, c'est à dire des résultats d'une certitude rigoureuse et mathématique, sont tous cependant plus ou moins erronés, et partant, fort dangereux, puisqu'au lieu d'éclairer la marche du gouvernement, ils tendent à l'égarer dans la solution de deux des questions économiques les plus graves, celles des subsistances et celles du commerce des grains, dont la dernière, en certains cas, est vitale pour l'agriculture.

Cette insuffisance de documents statistiques dépend en grande partie des fonctionnaires auxquels on a confié le soin de les recueillir : beaucoup de maires n'ayant ni les loisirs, ni l'aptitude nécessaires, M. Allard voudrait que ce fussent les contrôleurs des contributions directes qui fussent chargés de dresser ces états. Ils auraient à cet effet recours au cadastre, qui leur donnerait le moyen d'établir, par corps de ferme, les parcelles des terres arables avec leur contenance.

Chaque année, un récolement des parcelles ensemencées en céréales serait fait, opération prompte et facile; puis on établirait une moyenne de production pour chaque classe de terre sur la notoriété publique ou par experts. L'on ne pourrait jamais ainsi s'éloigner beaucoup de la vérité quant au résultat général, et l'on n'aurait pas à craindre des mécomptes statistiques aussi déplorables dans leurs effets que ceux qui aggravèrent la disette de 1846, par cela seul qu'ils n'en avaient pas même laissé entrevoir la probabilité.

M. le président renvoie à la commission précédente l'examen des renseignements demandés par M. le préfet, et les observations auxquelles ils ont donné lieu.

L'assemblée nomme ensuite une commission pour recevoir les comptes du trésorier. MM. Huttemin, Castonnet et Godard sont désignés à cet effet.

M. Cosnier communique à la Société une note de M. Mesnard, sur la conservation des viandes destinées aux usages culinaires, et demande qu'une commission soit chargée de vérifier l'efficacité du procédé découvert par M. Mesnard, procédé économique, simple et d'autant plus facile, qu'il ne serait pas même nécessaire de soustraire les viandes à l'action de l'air extérieur.

MM. Castonnet, Textoris et Allard sont désignés pour prendre connaissance de ce procédé et de ses résultats.

M. Maindron, statuaire à Paris, adresse ses remerciements à la Société qui, dans la séance d'août, lui avait décerné le titre de membre correspondant.

M. Godard clôt la séance par la biographie de l'abbé Antoine Arnault. l'impression qui en est votée, dispense d'analyser cet intéressant travail.

La séance est levée.

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1848.

Présidence de M. de Beauregard. M, Beraud, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire présente à la Société un certain nombre de publications, dont l'envoi est un heureux symptôme que les études scientifiques voient revenir à elles les intelligences que d'autres préoccupations en avaient éloignées. Elle accueille donc l'hommage de ces travaux récents comme un favorable augure.

M. le président annonce à l'assemblée que M. le ministre de l'instruction publique a accordé à la Société un crédit de 200 fr., en vue des cours publics et gratuits qu'elle a fondés. Un exposé de l'état des finances de la Société avait été présenté par M. le président à M. Freslon, alors qu'il était ministre de l'instruction publique, et bien que ce crédit ait été alloué par son successeur, notre honorable confrère, M. de Falloux, la Société n'en doit moins confondre dans sa gratitude nos deux concitoyens, qui, du reste, portent un égal intérêt à toutes les institutions éminemment utiles et libérales.

M. le préfet écrit de nouveau pour demander des renseignements qui puissent le guider dans le choix du lieu le plus convenable à l'établissement d'une

ferme-école. M. le président renvoie cette lettre à la commission précédemment nommée pour la ferme régionale et composée de MM. Ollivier de Laleu, Allard, Boreau, Hunault et Millet. Elle devra s'entendre et se réunir avec une commission nommée pour le même objet, par la Société industrielle. Les deux Sociétés étant animées pour les progrés des arts agricoles, d'une émulation assez généreuse pour qu'il n'existe entre elles aucun genre de rivalité.

M. Hunault rend compte des démarches faites par la commission instituée pour réclamer l'établissement en Anjou d'une ferme régionale. Le conseil général a pris en sérieuse considération le vœu formulé par la Société, l'a adopté et transmis au gouvernement.

M. de Soland fait un rapport sur la bibliothèque.

La Société arrête qu'aucun membre ne pourra désormais retenir les livres en lecture plus d'un mois.

Que l'archiviste fera réintégrer tous les ouvrages sortis enc e moment;

Que seul il délivrera les livres sur récépissé;

Que tout abonnement sera fait par ses soins.

M. Godard lit une note de M. Briot, conducteur des ponts et chaussées sur deux tombeaux gallo-romains récemment découverts dans les champs de la Visitation, lors des travaux de nivellement du terrain destiné à recevoir l'embarcadère du chemin de fer. Les cercueils sont en plomb, d'une épaisseur considérable, et se trouvaient enfermés dans une maçonnerie voûtée en briques cuites de grande dimension, liées avec du ciment. M. Briot, au zèle de qui les archéologues ne peuvent trop applaudir, a recueilli dans

ces fouilles, avec une attention aussi intelligente que scrupuleuse, un très grand nombre de débris de poteries antiques, vases, patères, amphores, etc., dont il a fait don au musée d'antiquités, et qui ont, ainsi que les observations qu'il a recueillies, beaucoup d'intérêt pour l'archéologie locale.

L'assemblée lui vote donc des remerciements pour la communication faite en son nom, et ordonne l'impression de la note qui constate cette dernière découverte, ainsi que la reproduction lithographique des dessins qui l'accompagnent.

L'assemblée procède ensuite au renouvellement du bureau. Sont élus :

Président	MM. de Beauregard;
Vice-président	de Senonnes;
Secrétaire-général	Beraud;
Secrétaire,	Textoris;
Trésorier,	Lèbe-Gigun;
Archiviste,	A. de Soland.

La séance est levée.

Lettre de Catherine de Parthenay, extraitte du Cabinet de Mr Bricha

Monsieur Ayant receu force nouvelles estrangeres à ce dernier
voyage de Paris je vous en ay bien voulu faire part non tant
pour penser vous apprendre quelque chose de nouveau que pour
savoir de vous ce que vous en jugez de vray ou de faux mesmement
sur le mariage du Prince de Galles sur lequel il y a tant de
divers advis qu'on ne sait à quoy s'en tenir. Ung advis de Lon-
dres du 14 de sept^{bre} dernier s'adresse à ma petite Anne et
vient d'une dame de ce pais là qui est fort de ses amies. D'autres
de Londres au contraire disent lettres que le mariage est rompu
et que le Prince s'en revient mal content. Mais je ne sçay pas le
lieu d'où cela vient bien certain. Je vous envoye la harangue de
l'Archevesque de Cantorbery au Roy d'Ang^{re} sur le restablissement
qu'il fait en son Royaume de la Religion Romaine encores que je
ne doute point que vous ne l'ayez veue non plus qu'un petit
livret que je vous envoye aussi d'une nouvelle secte qui s'estime
en Hespagne qui s'appellent les Illuminez par où il appert de
leur doctrine du dit qu'on leur en fait beaucoup accroire pour
les rendre odieux. Mais il me semble que si toutes les extravagances
en estoient ostées il n'y resteroit pas grand chose. Je vous supplie
me renvoyer ledit livret après l'avoir veu car je n'en ay que cestuy là.
Je vous envoye aussi une affiche des freres de la Roze croix qu'on m'a
envoyée de Paris. J'ay veu ma petite fille qui n'a demeuré icy

[illegible] en cour. Je n'ay pas appris beaucoup de choses d'elle car les affaires sont tousiours en un estat. Mons.r le Chancelier maintient la paix tant qu'il peut. Il se fait peu d'affaires en faveur de ceux de la religion point du tout. On nous retranche tousiours quelque chose et nous reduit on de plus en plus au petit pied. Mons. le Connestable parle d'aller en Dauphiné mais on dit que le Roy ne le desire pas. Vous savez il y a long temps la mort de madame de Nevers dont Madame sa fille est fort affligée. Je vous diray encores des nouvelles de mon fils aisné dont j'ay receu lettres du 15 de ce mois escrittes de Castres se portant bien Dieu mercy. Il me mande que les Presidents et Conseillers de Tholoze se devoient rendre le 25 du mois passé pour y establir la chambre avec ceux de la religion qu'ils attendoient il y avoit six semaines. L'affaire n'avoit passé au Parlement de Tholoze que de quatre voix. Mond. fils et mons. de [illegible] avec les autres deputez pour l'execution de l'edit se virent le 12 dudit mois et se departirent fort satisfaits les uns des autres ayants envoyé leurs proces verbaux au Roy sur la restitution des places. Ils sont tous piquez contre [illegible] qui [illegible] toute l'autorité qu'il veult mais [illegible] mons. de Montmorency c'est sincere chose toutesfois qui ne produit que quelque legere plainte. On s'engage fort a persuader a mon fils qu'il feroit mieux ses affaires s'il estoit a la Court. Ce n'est pas ma creance ny la sienne aussi. Il se resout de s'y [illegible] c'est s'exercer a lire monter a cheval courir la bague et autres tels exercices que je croy qu'il luy seront aussi propres que les [illegible] de la Court.

... J'ay esté ces
tout guery Mais il se porte bien

On murmure de deza de quelque remuement pour monseig. le Prince
& que mons. de Schomberg qui est tout a luy a intelligence avec
quelques autres seign. pour cest effect. Il y a si long temps que ces
bruits courent sans autre effect qu'on ne se peut imaginer qu'il en
esclatte rien non plus que par le passé. Ce qui donne contraire opinion
a plus. c'est qu'ils ne se peuvent imaginer qu'un premier Prince
du sang puisse mener une telle vie sans dessein. Mais la force de
l'inclination est bien puissante. Pour la fin il faut que ie face encore
un peu la folle grand mere. Je vous envoye donc le mauvais petit
vers qu'a faits ma petite fille des deux ponts lesquels elle donna a
mons. son pere le iour de la S. Jean a cause que c'est son nom comme
vous savez. Ce n'est pas grand chose mais ie say que vous aimez
tant ceste petite creature & le lieu dont elle vient que ie m'asseure que
vous aimerez tout ce qui vient d'elle. Il ne me reste plus rien a adiouster
a ceste lre sinon que ie plains avecques vous le mauvais traittement
que vous receuez autant que nulle autre de celles qui vous ont vraie
amitié & seruice & ie le plains dautant plus qu'il ne semble pas y
devoir avoir amelioration que par celuy des affaires generales qu'il
n'y a pas grande apparence d'esperer. Dieu y veuille mettre la main
s'il luy plaist & vous donne

Monsieur heureuse & tres longue vie que vous souhaitte

Vre humble & plus affectionnée cousine a vous
faire seruice Catherine de Parthenay

J'ay entendu Monsieur qu'un medecin nommé mons. du Bouig vous doit aller voir. S'il fait assez de seruice ie vous pourauoir loisir de m'enuoyer ie vous supplie me vouloir faire ce bien de m'en advertir car il y a de mes amis icy auprès qui n'auroient tort auoir son aduis. J'ay esté ces iours passez en peine de mon fils de Soubize qui a esté malade d'une fiebure tierce qui est encore du tout guery mais il se porte beaucoup mieux qu'il n'a fait grace a Dieu.

Du Parc ce 4e 7bre 1623

par le Sieur du Plessis

Responce au memoire envoyé 932326.9939926835882637889389399 2.6892 /

Sa Ma.té ayant veu par la lettre de mess.rs les deputez, et par le memoire qu'ilz ont envoye, ce qui a esté proposé par les deputez de m.r de mercure pour la delivrance des s.rs Quotanti, a l'arrestpoint d'instance qu'on fait les deputez de la ma.té pour a regard, sa ma.té a fort agreable ce qui a esté fait par lesd. s.rs deputez en ceste occasion, comme aussy l'instance et difficulté qu'ilz ont faicte pour la qualité qu'ont voulu prendre les deputes dud. s.r duc de Mercoeur, sa ma.té 8839888989 9588

insistent estant (acte qualité trop preiudiciable

6889666827926892 833927 83 3992 832327 03892 33768 +58339 9889238 9088339

a dire auctorité

83262093 93263068983 6883682332 803023 922 92 23 800320 2668 9339

Et parce qu'il semble que telles difficultez ne se font que pour prolonger les conferences et retarder indefinement que sa ma.té trouve bon que lesd. deputez ayant proposé de renouveler les estrangers d'une part et d'autre cependant accordée la trefve pendant laquelle le traicté se pourra continuer, Ceste ouverture estant tres utile pour le bien et repos de tous les subiectz de sa ma.té il est a

les peuples seront contentz et

presuppose que peu 893992 3589 2923 9262 92783 +9292 89083900

obligez mesmes ceux qui sont a present unie

398329 +889689635602 +33922 +3992 +839889 99 958809 2292 8323 9325

Monsieur de Mercoeur a desirer la paix et l'ayder

3992302 823230 +8 +0 3337 3002 682063 926 802362 0392 37737 3 02013

a l'advancement d'icelle

892337 882327 +5392 +392783 3 08 +8300 30 C'est pourquoy sa Ma.té

insistent sur le renvoy

desire que lesd. deputez 0827 0260 02 835027 8302 8826 8039 2039

desdits estrangers

27882977 3739 92 37 68 +3830 6399 2852 62327 50332 092 auparavant

au faict de la religion pour

que d'entrer 2388 +22308 +5833739 892 3263989 68656682 927 93298826

M. de Mercoeur de prendre

composition 4637300 32633 27372639 suject de rompre la conference

un l'article de ladicte religion

928826 892 3268368 +58939 de 892337 60 +1833 9 2039 9 685 582 927 et faire

ouption

plus advantageux pour le service de sa ma.té que la 2688938368 2927

se proposé pour le renvoy

+539 faire surce qu'en sa ma.té 0326293 29 9239 332 98826 le 263929 882

desdicts estrangers

77373992 37 6845 83 66 3992 832 62327 5639 2692 —

Lesd. s.rs deputez ne laisseront toutesfois a leur faire parler en sorte que

du faict de ladicte religion

a ce qu'ilz 37884223 68 +583 3739 892 337 68 +5833 2839 2683 66 829 2 de

faire congnoistre aux deputez de mons.r de Mercure que l'intention de sa ma.té est et a tousiours esté a l'esgard des subiectz en tout ce qu'elle

prejudicier l'Edict de

pourra faire sont esté 9326399 8837 08 +5 68392 2 3 8373937 6 0 18 75

l'an 1577 lequel

373989 2 327 977 8939 158 8 22 ayant esté establi par le feu Roy pour maintenir le repos en son Royaume, sa ma.té le Luy a aussy a present confirmé pour en ce que concerne l'exercice de leur religion entre ses subiectz

Lettre d'Henri IV,

[illegible]

par Mr Brichet, ancien Notaire

TABLE

par ordre de matières du sixième volume

AVIS AU RELIEUR. — Le faux-titre, PREMIÈRE PARTIE, doit être placé avant les recherches sur les Odonates. Le faux-titre, DEUXIÈME PARTIE, doit être intercallé entre le mémoire sur les haches celtiques, finissant à la page 195 et le rapport sur le congrès de Gênes qui recommence une pagination nouvelle.

1re SECTION. — SCIENCES AGRICOLES.

	Part.	Pag.
Nouveau pressoir Saumurois de M. Bianquin, rapport par M. le président de Beauregard, président de la Société.	2	150
Baratte horizontale mobile et sans volant, par M. le conseiller Béraud, secrétaire-général de la société.	2	153
Des usages ruraux du canton de Seiches, par M. Charles Giraud, compte-rendu par M. E. Lachèse.	2	100

2e SECTION. — SCIENCES NATURELLES.

Botanique. — Revue des espèces françaises du genre Fumaria, par M. le professeur Boreau, directeur du jardin botanique d'Angers.	1	87
Idem. — Salix rubra d'Hudson, découvert en Anjou, par le même.	1	94
Idem. — Sur deux plantes nouvelles pour la flore, le stellaria neglecta et le viola suavis, découvertes près d'Angers, par M. le conseiller Beraud.	1	95

	Part.	Pag
Idem — Jardin des plantes d'Angers et première revue scientifique, par le même.	2	181
Idem. — Suite de la notice sur le jardin des plantes et deuxième revue scientifique, par le même.	2	197
Entomologie. — Libellalidées de Maine et Loire, mémoire descriptif, par M. Millet.	1	1
Idem. — Considérations sur certaines localités entomologiques, à insectes méridionaux, dans le département de Maine et Loire, par le même.	2	157
Mollusques. — Station et nourriture de l'helix carascalensis des Pyrénées, par le même.	1	83
Mélange d'observations sur divers sujets d'histoire naturelle, par M. Hossard.	2	165

3e SECTION. — SCIENCES HISTORIQUES.

Histoire et Biographie.

Nouveaux documents sur le chiffre de la population protestante de Saumur au dix-septième siècle, par M. le président de Beauregard.	2	145
Vie d'Antoine Arnauld, par M. Godard-Faultier.	2	89
Ancien manuscrit sur la composition du clergé d'Angers, par le même.	2	214
Manuscrit de Lehorcau de 1692. Blasons et armoiries de huit évêques d'Angers, par le même.	2	110
Etudes sur l'histoire d'Anjou, par M. A. de Soland, archiviste de la Société.	2	240
De la puissance féodale des seigneurs de Briolay en Anjou, par le même.	2	68

ARCHÉOLOGIE.

Époque celtique.

Origine des Dolmens et emploi des pierres brutes pour ces monuments, par M. le président de Beauregard.	2	117
Roulers ou pierres fatidiques de la Davière et de Normandeau en Anjou, découverts et décrits par M. l'avocat Béclard, secrétaire de la section archéologique.	2	128

	Part.	Pag.
Dolmen observé à Corzé en Anjou, par M. l'abbé Allaume.	2	121
Sur les évolutions qu'à subies la forme des haches celtiques en bronze, par M. Courtiller, jeune, membre adjoint de la section d'archéologie.	1	193
ÉPOQUE GALLO-ROMAINE.		
Restes d'aqueduc et de voies romaines découverts en Frémur, décrits par M. Godard-Faultrier, président de la section d'Archéologie.	2	134
Tombeau antique découvert dans l'enceinte du camp romain de Frémur, par le même.	2	113
Tombeau gallo-romain des Terres Noires, près d'Angers, par le même.	2	49
Autre tombeau gallo-romain de la même localité, par le même.	2	64
Autres tombeaux gallo-romains du même lieu, par le même.	2	88
Autres tombeaux gallo-romains, par le même.	2	229
Chapiteau composite romain dans l'église d'Épiré, par le même.	1	177
Portion de la façade romaine de l'ancien capitole comprise dans celle du palais épiscopal d'Angers, par le même.	2	137
Objets antiques trouvés près Notre-Dame d'Alençon, par Raimbault fils, membre adjoint de la section d'Archéologie.	1	173
Ruines romaines de Membrey, par M. Matty de la Tour, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, membre titulaire.	1	118
Pile Cinq-Mars, près Tours, par le même.	2	174
MOYEN-AGE, ETC.		
Une sépulture mérovingienne en Anjou, par M. Godard-Faultrier.	2	1
Notre-Dame de Chemillé, par M. l'abbé Coulon, membre titulaire.	2	232
Fouilles faites au Tertre Saint-Laurent d'Angers. Chaire de l'archidiacre Béranger, par M. Godard-Faultrier.	2	222

	Part.	Pag.
Architecture du seizième siècle. Stalles sculptées, par M. E. Dainville, architecte, membre titulaire.	1	183
Architecture religieuse du quinzième siècle, Saint-Serges, par le même.	1	189

4e SECTION. — LITTÉRATURE.

Loisirs d'une femme, poésies de Madame de Loménie, par M. E. Lachèse.	1	101
Clefs des œuvres de Rabelais, par M. Léon Cosnier.	1	168

5e SECTION. — GÉNÉRALITÉS.

Rapport sur le Congrès scientifique de Gênes, par M. le conseiller Élie Janvier de Lamotte, membre titulaire et délégué par la Société.	2	1
Procès-verbaux des séances de la Société (années 1847-1848), par le secrétaire général.	2	251

FIN DE LA TABLE.

TABLE

par ordre de matières des six premiers volumes

DES MÉMOIRES

de la Société nationale d'Agriculture, Sciences & Arts

D'ANGERS.

	vol	part	pag.
Introduction historique aux mémoires de la Société....	1	»	v
Règlement constitutif de la Société.....	1	»	xxi
Discours d'installation, par M. le président Planchenault	2	»	214
— — du Bureau de 1842, par M. le président de Beauregard.....	5	»	7
Procès-verbaux des séances 1847-1848, rédigé par M. Beraud, secrétaire-général.....	6	»	251

(Voir à la fin, section 8, l'indication des matières traitées dans les séances de la Société, et mentionnées dans les procès-verbaux).

Section 1re. — SCIENCES AGRICOLES.

§. 1. Mécanique appliquée à l'agriculture.

Baratte horizontale. M. Beraud.....	6	2	153
Charrue Anglaise de Bayley, avec une planche lithographiée. M. le président de Beauregard.....	1	»	233
Pressoir à engrenage d'Héry. *Idem*.....	2	»	20
Rapport sur ce mémoire. M. Adville.....	2	»	25
Pressoir Saumurois ou troyen perfectionné, M. Blanqui. M. le président de Beauregard.....	6	2	150

§. 2. Arboriculture.

Abricot tardif, gagné par M.lle de Gennes.....	3	»	97
— Verdier, variété nouvelle d'Anjou.....	3	»	109

	vol	part	pag.
Amande géante, variété nouvelle d'Anjou	3	»	109
Arbres expédiés en long cours (Englumen pour les). M. Lebreton jeune	1	»	107
Arbres verts : leur transplantation. M. de Sarcé	2	»	34
Beurré Audusson, variété de poire nouv., gagnée en Anjou	3	»	105
Cerise, 3 variétés gagnées par M. Bougère	3	»	96
— tardive	1	»	36
Cèdre nain panaché, gagné par M. Lebreton aîné, pépin.	»	»	»
Coing, 3 espèces gagnées par M. Verdier, d'Angers	3	»	108
Mûriers, plantation de mûriers, rapport	5	»	27
Pêcher Guichet, nouvelle espèce d'Anjou	3	»	105
— 3 variétés gagnées par M. Leroy aîné	3	»	103
Plantation des rivages de la Loire pour maintenir le fleuve dans son lit. M. le président de Beauregard	2	»	5
Poire beurré Audusson, gagnée par Audusson aîné, hort.	3	»	105
— Moriceau, avec une planche lithographiée, gagnée par M. Moriceau, horticulteur	3	»	107
— Rufaldin, Bonchrétien d'automne et belle de Brissac, gagnées par M. Benoist, horticulteur	3	»	107
— Tavernier, gagnée par M. Joullain, horticulteur	3	»	210
— Auguste, gagnée par M. Delepine, *idem*	3	»	210
Poires inédites cultivées en Anjou (onze espèces)	3	»	109
Pommes inédites cultivées en Anjou (vingt-cinq espèces).	3	»	188
— Dérouineau, gagnées par M. Dérouineau, horticulteur à Pellouailles	3	»	188
Pommier nain, gagné par M. Lebreton aîné, pépiniériste.	3	»	99
Prunier sauvageon de Damas pour pépinière, *idem*	3	»	32

§. 3. Viticulture.

Vin, emploi du sucre pour l'améliorer, par M. le président de Beauregard	3	»	16
Vinification, appareil nouveau pour le cuvage, *idem*	1	»	213
Vigne, de sa greffe. M. Bourgoin	1	»	97
— méthode pratique pour sa greffe, avec deux planches. M. le baron Delaage	1	»	411
— de la bruyère pour la fumer. M. le président de Beauregard	1	»	227

§. 4. Horticulture.

* *Plantes maraîchères et économiques.*

	vol	part	pag.
Oignon patate. M. Desvaux	1	»	38
Orchidées, de leur fécule. M. Debeauvoys	1	»	395
Melon délicieux, avec une planche. M. Desvaux	1	»	59

** *Arbustes et plantes d'agrément.*

Nota. Pour abréger, nous avons désigné les horticulteurs d'Angers par *hort. ang.*

Cactus Desvauxii, hybride du speciosum	3	»	52
— monstruosus. Sa fleuraison au jardin botanique	3	»	219
Camellia, variété gagnée par M. Cachet, hort. ang	1	»	300
— 14 variétés *idem*	3	»	83
— 1 variété gagnée par M. Lebreton aîné, hort. ang.	3	»	167
Dahlia, 4 variétés gagnées par M. Besnier, hort. ang.	3	»	187
— 4 variétés *idem*	3	»	154
— 2 variétés *idem*	3	»	205
— 14 variétés gagnées par M. Rousseau, hort. ang.	3	»	157
— 2 variétés gag. par M. Audio, notaire près Angers.	3	»	206
Mimulus rivularis, variété gag. par M. Guérin, amat. ang.	3	»	41
Magnolia grandiflora, 2 variétés gagnées par M. Bidault, hort. ang	3	»	75
— 2 variétés gagnées par M. Cachet, hort. ang	3	»	83
Pavia, 2 variétés gag. par M. Lebreton aîné, hort. ang.	3	»	98
Nerium indicum, variété gagnée au jardin botanique	3	»	50
— oleander, 2 variétés gag. par M. Bidault, hort. ang.	3	»	168
OEillet Guinoyseau, gag. par M. Guinoyseau, hort. ang.	3	»	72
— Caliculé, gagné par M. Bizard	3	»	121
Pelargonium, 3 variétés gag. par M. Gentilhomme, h. a.	3	»	68
— 1 variété gag. par M. Morier-Desportes, hort. ang.	3	»	71
— 1 *idem*. M. Bougère, hort. ang	3	»	78
— 4 *idem*. M. Besnier, hort. ang	3	»	80
— 3 *idem*	3	»	153
— 3 *idem*	3	»	204
— 9 *idem*. M. Cachet, hort. ang	3	»	85
— 8 *idem*	3	»	163
— 2 *idem*	3	»	185
— 3 *idem*	3	»	216

vol part pag.

Pelargonium, 2 variétés gag. par M. Maillard, hort. ang. 3 » 90
— 1 *idem* ..... 3 » 218
— 8 *idem.* M. Rousseau, hort. ang..... 3 » 92
— 3 *idem* ..... 3 » 156
— 7 *idem* ..... 3 » 212
— 12 *idem* ..... 3 » 181
— 1 *idem.* M. Letemplier, hort. ang..... 3 » 187
— 5 *idem* ..... 3 » 207
Pivoine en arbre, 1 *idem.* M. Cachet, hort. ang ..... 3 » 165
Rhododendron, 1 *idem.* M. Lebreton aîné, hort. ang.... 3 » 100
— 1 *idem.* M. Besnier, hort. ang..... 3 » 80
— 1 *idem.* M. Rousseau, hort. ang..... 3 » 92
Rose pygmée, gagnée par M. Lebreton aîné, hort. ang.. 1 » 239
— thé Maréchal, gagnée par M. Marécbal, hort. ang. 1 » 49
— *Idem* ..... 3 » 54
— belle de Millepieds, et 27 autres variétes, gagnées par M. le conseiller Bizard, amat. d'Angers..... 3 » 5
— 16 variétés. *Idem*..... 3 » 123
— 2 *idem* ..... 2 » 91
— 4 *idem* ..... 3 » 173
— 29 *idem.* M. le baron Delaage..... 3 » 15
— 23 *idem* ..... 3 » 150
— 38 *idem.* M. Guérin, hort. ang..... 3 » 28
— » *idem* ..... 3 » 139
— 3 *idem* ..... 3 » 175
— 4 *idem* ..... 3 » 193
— 5 *idem.* M. Coquereau, amat..... 3 » 42
— 2 *idem* ..... 3 » 144
— 6 *idem.* M. Audio, notaire..... 3 » 44
— 1 *idem.* M. Morin, amat..... 3 » 47
— 2 *idem.* M. Mousseau ..... 3 » 48
— 2 *idem.* M. Gendron, amat..... 3 » 49
— 3 *idem.* M. Hamon, hort. ang..... 3 » 51
— 14 *idem.* M. Flon, hort. ang..... 3 » 56
— 2 *idem* ..... 3 » 176
— 3 *idem* ..... 3 » 195
— 3 *idem.* M. Potard, hort. ang..... 3 » 63
— 1 *idem.* M. Augeul, hort. ang..... 3 » 66
— 1 *idem* ..... 3 » 199
— 2 *idem.* M. Goubault, hort. ang..... 3 » 67

			vol	part	pag.
Rose, 3 variétés gag. par M. Goubault, hort. ang.			3	»	178
— 4	*idem.*	M. Gentilhomme, hort. ang.	3	»	68
— 2	*idem.*	M. Bidault, hort. ang.	3	»	74
— 2	*idem.*	M. Besnier, hort. ang.	3	»	79
— 4	*idem*		3	»	203
— 1	*idem.*	M. Rousseau, hort. ang.	3	»	91
— 1	*idem*		3	»	181
— 1	*idem.*	M. Bocage, amat.	3	»	95
— 1	*idem.*	M. André Leroy, hort. ang.	3	»	101
— 3	*idem.*	M. Leroy aîné, hort. ang.	3	»	102
— 1	*idem*		3	»	177
— 1	*idem.*	M. Marchesseau, amat.	3	»	165
— 1	*idem.*	M. Gaignard, amat.	3	»	166
— 3	*idem.*	M. Moiré, hort. ang.	3	»	215
— 1	*idem.*	M. Mansais, hort. ang	3	»	177
— 2	*idem*		3	»	198
— 3	*idem.*	M. Bougère, hort. ang.	3	»	179
— 1	*idem.*	M. Veau, hort. ang.	3	»	180
— 1	*idem.*		3	»	203
— 1	*idem.*	M. Buret, hort. ang.	3	»	181
— 1	*idem.*	M. Barbot, hort. ang.	3	»	195
— 1	*idem.*	M. Bellanger, hort. ang.	3	»	201
— 1	*idem.*	M. Lebreton aîné, hort. ang	3	»	201
— 1	*idem.*	M. Lepage	3	»	201
— 1	*idem.*	Letemplier, hort. ang.	3	»	207
— 1	*idem.*	M. Joulain, hort. ang.	3	»	209
— 1	*idem.*	M. Aubert, hort. ang.	3	»	218
Tropeolum majus à fleurs vertes, gag. par M. de Nerbonne père, amateur			3	»	77
— — variétés gag. par M. Bidault, hort. ang.			3	»	76

§. 3. Céréales.

Des diverses espèces de froment cultivées en Europe (histoire). M. Desvaux	1	»	302
Froment de Victoria. M. Hamilton	2	»	143
Du Teff des Abyssins. M. Desvaux	1	»	104

§. 6. Engrais, amendements, irrigations.

	vol	part	pag.
Sur le guano	2	»	328
De la marne employée dans le département de la Vienne.	2	»	41
De la bruyère employée pour fumer les vignes	1	»	227
Écobuage, ses effets. M. Desvaux	1	»	1
Irrigations dans les Indes. M. Th. Pavie	5	»	12

§. 7. Animaux domestiques.

Météorisation des bêtes à cornes, emploi du chlorure de chaux comme moyen curatif. M. Launay-Joubert	1	»	392
Supplément au même article. *Idem*	4	»	52
Météorisation, moyen facile de la guérir. M. Debeauvoys.	1	»	393

§. 8. Généralités.

Moyen d'exciter la faculté germinative dans les graines. M. le docteur Hamilton	2	»	143
École pratique d'agriculture départementale, réglement	4	»	5
— — rapport sur cette école. M. de Beauregard	4	»	1
— — autre rapport. *Idem*	4	»	49
Exposition séricicole de 1842	6	»	63
— — de 1844	6	»	195
Rapport sur les prix décernés pour l'exposition horticulturale de 1832	1	»	240
Idem de 1833	1	»	297

Section 2e. — SCIENCES NATURELLES.

§. 1. Zoologie.

Anodontes, deux espèces nouvelles de Maine et Loire, avec planches lithographiées. M. Millet	1	»	57
Harpya Erminea, sa chenille, avec figures. M. Courtiller jeune	1	»	261
Crustacé nouveau, avec figures. M. Millet	1	»	55
Helix carascalensis (fér.), sa nourriture. *Idem*	6	1	85
Libellulidées de Maine et Loire. *Idem*	6	1	1

vol part pag.

Localités entomologiques de Maine et Loire. M. Millet.. 6 2 157
Mélanges d'histoire naturelle. M. Hossard..... 6 2 163
Mollusques terrestres et fluviatiles, espèces nouvelles, figures. M. Millet..... 5 » 122
— Rapport sur ce travail. M. Beraud..... 5 » 127
Oiseaux, de leurs migrations. M. Th. Pavie..... 4 » 204

§. 2. Botanique.

Jardin des plantes d'Angers, notice. M. Beraud..... 5 » 326
— — — deuxième partie. *Idem*..... 5 » 358
Cesalpinia coriaria. M. le docteur Hamilton..... 2 » 145
Euphrasia Jaubertiana, avec planche lithographiée. M. Boreau..... 4 » 238
Fumaria, revue de ce genre. *Idem*..... 6 1 87
Graminées, genres et espèces nouveaux, avec trois planches. M. Desvaux..... 1 » 114
Jonidium, espèce nouvelle, médicinale. M. le docteur Hamilton..... 2 » 313
Linaria elatine et spuria, leurs organes sexuels. M. Beraud..... 5 » 338
Palo di vacca, analyse du lait végétal provenant de cette plante. M. Morren..... 5 » 128
Rosa borœana, nouvelle espèce sauvage d'Anjou. M. Beraud..... 5 » 358
Salix rubra (Hudson). M. Boreau..... 6 1 94
Stellaria neglecta (Weihe). M. Beraud..... 6 1 95
Thymbra, nouvelle espèce avec une planche. M. Desvaux..... 1 » 63
Teff des abyssins, par le même..... 1 104
Viola arvensis, de la coloration en bleu de ses pétales, et d'autres espèces de la section *melanium*. M. Beraud.. 5 » 326
Viola suavis (Bieb), nouvelle pour la France, découverte en Anjou. M. Beraud..... 6 1 95

§ 3. — Minéralogie et Géalogie.

Arragonite employée comme marne, dans le département de la Vienne. M. Lebreton..... 1 » 398
Eaux de la Loire, de la Mayenne, des puits d'Angers, analyses. M. Morren..... 2 » 12

	vol	part	pag.
Fer arsénical d'Angers, analyse. M. Lebreton	1	»	45
Fer météorique, analyse. M. Morren	2	»	344
Minéralogie de Maine-et-Loire. M. Desvaux	2	»	196
Minéralogique (nouvelle classification). Par le même	2	»	189
Naphteine. M. Desvaux	2	»	139
Note géologique sur la Vendée. M. A. Rivière	2	»	52
Quartz aventuriné. M. Desvaux	1	»	244
Stalactites hypogées ou fulgurites, avec une planche. Par le même	1	»	114
Stalactites hypogées, rapport sur cette notice. M. Desvaux	1	»	114
Terre à porcelaine, en Anjou. Par le même	1	»	406

Section 4e. — SCIENCES MATHÉMATIQUES, PURES ET APPLIQUÉES.

De la courbe nommée *Chainette*, sa description avec figures. M. Bobillier	1	»	41
Du plan principal des momens, par la théorie de *maximis* et de *minimis*. M. Penjon	1	»	255
Navigation de la Loire. M. Derrien	1	»	249

Section 4e. — SCIENCES HISTORIQUES.

§ 1. Histoire et Biographie angevine.

Nouveaux documents sur le chiffre de la population protestante de la ville de Saumur, à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. M. le président de Beauregard	6	2	149
Clergé d'Angers, sa composition ancienne. M. Godard	6	2	214
Evêques d'Angers, leurs blasons et armoiries, manuscrit de Lehoreau. M. Godard	6	2	110
Etudes sur l'Anjou. A. de Soland	6	2	240
Puissance féodale des seigneurs de Briolay. Par le même.	6	2	68
Armorial des Maires d'Angers.	5	»	160
Tigné, faits historiques qui s'y rattachent. M. de Soland.	5	»	181
Manuscrit inédit de Denis Chevalier, premières années du XVIIIe siècle. M. Godard Faultrier	5	»	183

vol part pag.

Réimpression de Bodin, premier rapport. M. Godard... 5 » 23
— — deuxième rapport. Par le même. 5 » 263
Présidial d'Angers. M. de Beauregard..... 1 » 256
De l'autorité municipale à Angers. M. Blordier Langlois. 4 » 15
Renseignements sur les inhumations des princes et princesses de la deuxième maison d'Anjou-Sicile dans la cathédrale d'Angers. M. Chanlouineau, avocat..... 4 » 37
Des femmes célèbres de l'Anjou. M. Blordier Langlois.. 4 » 70
Sur l'histoire et les principaux historiens des différents siècles. Par le même..... 1 » 127
Sur quelques écrivains de l'Anjou. M. Blordier Langlois. 1 » 423
Antoine Arnault. M. Godard Faultrier..... 6 2 89
Le surintendant Fouquet et sa famille. M. A. de Soland. 5 » 143
Abraham Lamy, mathématicien angevin au XVe siècle. M. Huttemin..... 4 » 52
Ayrault et les Jésuites. M. le président Planchenault... 4 » 62
Pierre Leloyer, magistrat, poète et auteur angevin au XVIe siècle. M. Victor Pavie..... 4 » 294
Huet de la Chenaie et sa femme (XVe siècle), seigneurs angevins. M. Godard Faultrier..... 5 » 287
Jacques Eveillon, théologien et auteur (XVe siècle). Par le même..... 5 » 290
Girard, abbé fondateur de l'église Toussaint d'Angers, et son tombeau. Par le même..... 5 » 273
Guillaume Legangneur, calligraphe célèbre (XVIe siècle). Par le même..... 5 » 392
Claude de Rueil, évêque d'Angers (XVIIe siècle). Par le même..... 5 » 397
Rogues, jurisconsulte et auteur angevin (XVIIIe siècle). Par le même..... 5 » 391
Leysener, sculpteur statuaire (XVIIIe siècle). M. Victor Pavie..... 5 » 89
Sur M. Cyprien Robert, voyez *littérature*.

§ 2. Nécrologie.

Billard, docteur médecin-professeur, membre de la Société d'agriculture. M. Gregoire Lachèse, directeur de l'école de médecine d'Angers..... 1 » 121

vol part peg.

Gontard la Chênaie père, propriétaire-agriculteur, membre de la Société d'agriculture. M. Desvaux..... 2 » 185
Le général baron Delaage, amateur horticulteur, membre de la Société d'agriculture, etc. M. Blordier Langlois..... 4 » 71
Aubin de Nerbonne père, amateur horticulteur, membre de la Société d'agriculture, etc. M. Louis Pavie père..... 5 » 245

§ 3. Archéologie.

Règlement de la section d'archéologie de la Société d'agriculture d'Angers..... 5 » 350
Discours d'inauguration de cette section. M. Godard Faultrier..... 5 » 382
Mélange archéologique. Par le même..... 5 » 491

ÉPOQUE CELTIQUE.

Médailles gauloises découvertes en grand nombre près d'Angers, notice. M. Toussaint Grille, bibliothécaire de la ville d'Angers, figures..... 1 » 82
Origine des Dolmens et emploi des pierres brutes dans les monuments religieux des anciens peuples. M. de Beauregard..... 6 2 117
Dolmen de Corzé, M. l'abbé Allaume, figure..... 6 2 121
Cromlech de la Boutouchère. M. A. de Soland..... 5 » 135
Pierres fatidiques ou roches branlantes de la Davière et de Normandeau, arrondiss.t de Beaupreau. M. Béclard 6 2 128
Monument sépulcral près de Saumur. M. de Beauregard. 2 » 349
Evolution de formes subies par la hache celtique. M. Courtiller jeune, figures..... 6 1 193

ÉPOQUE GALLO-ROMAINE.

Objets d'antiquité découverts près de Saumur, outils de charpentier et autres, *Tuba*, etc., notice. M. Courtiller 2 » 348
Monument romain découvert à Bagneux près de Saumur, notice M. le président de Beauregard..... 4 » 236
Objets antiques romains trouvés dans les terrains de l'ancien couvent de la Visitation, à Angers, notice. M. A. de Soland..... 5 » 137

vol part pag.

Rex-Tusenos et statuette avec cette inscription découverte à Lesvières, près Angers, notice. M. Godard-Faultrier..... 5 » 279

Lion gallo-romain en pierre de taille, trouvé dans les fondations du mur d'enceinte gallo-romain de la cité, à Angers, notice. M. Godard Faultrier..... 5 » 285

Sudatorium antique de Mûrs, Maine-et-Loire, notice, M. Godard, avec planches lithographiée de M. E. Dainville..... 5 » 304

Camp romain de Frémur, pont romain de Bouchemaine; existence d'un pont militaire sur la Loire, etc. M. Beraud..... 5 » 363

Restes d'aqueduc et voie romaine découverts en 1847, près d'Angers, dans les fouilles faites pour la construction du chemin de fer, notice. M. Godard, avec deux planches lithographiées..... 6 2 134

Tombeau antique découvert dans l'enceinte du camp romain de Frémur. M. Godard Faultrier..... 6 2 113

Tombeau antique découvert en 1848 dans les travaux faits pour l'emplacement de la gare du chemin de fer d'Angers. M. Godard Faultrier, une planche..... 6 2 49

Tombeau antique découvert à la même époque et au même lieu, notice. M. Godard, deux planches littographiées..... 6 2 64

Tombeau antique..... 6 2 88

Tombeau antique..... 6 2 229

Chapiteau composite romain servant de bénitier dans l'église d'Épiré, Maine-et-Loire. M. Godard Faultrier, avec planche lithographiée, par M. E. Dainville..... 6 1 177

Portion de la façade romaine de l'ancien capitole, comprise dans la partie du palais épiscopal édifiée au VIII^e^ siècle par Rainfroy, notice. M. Godard Faultrier. 6 2 137

Objets antiques trouvés près Notre-Dame-d'Alençon, Maine-et-Loire, M. Raimbault, avec un plan..... 6 1 173

Ruines romaines de Membrey (Haute-Saône) près de l'antique Ségobodium. M. Matty de la Tour, avec sept planches lithographiées, doubles..... 6 1 117

Pile de Cinq-Mars près de Tours. par le même, avec une planche lithographiée..... 6 2 174

De la ville de Mûrs en Anjou et de l'ancien cours du Thouet. M. le président de Beauregard..... 6 2 147

MOYEN-AGE.

vol part pag.

Architecture religieuse du XVe siècle, Saint-Serges à Angers. M. E. Dainville, une planche lithographiée... 6 1 189
Cheminée du XVe siècle du logis Barrault, à Angers. M. Godard-Faultrier, dessin de M. Lèbe-Gigun..... 5 » 133
Tertre Saint-Laurent, fouilles qui ont amené la découverte de la chaire dite de Béranger et d'une lanterne des morts. M. Godard-Faultrier..... 6 2 222
Notre-Dame de Chemillé. M. l'abbé Coulon, avec un plan. 6 2 232
Palais des ducs d'Anjou, à Angers. M. de Beauregard... 5 » 251
Peintures murales de l'abbaye des Bonshommes près d'Angers. M. Godard Faultrier, avec une planche lithographiée par M. E. Dainville..... 5 » 399
Peinture murale de l'ancienne église de Saint-Julien d'Angers. M. A. de Soland..... 5 » 139
Stalles sculptées du XVIe siècle avec planche lithographiée. M. Dainville..... 6 1 183
Stalles de Saint-Maurille des Ponts-de-Cé du XVIe siècle, avec planche lithographiée. M. E. Dainville..... 5 » 378
Tombeau de deux abbés de Toussaint d'Angers, des XIIIe et XIVe siècles, découverts le 10 mars 1845 dans des fouilles opérées par la Société d'agriculture, notice. M. Godard Faultrier..... 5 » 217
Statues de Fontevrault, réclamation contre leur enlèvement..... 5 » 348
Tombeau du roi René d'Anjou. M. de Beauregard..... 4 » 28
Sépulture mérovingienne en Anjou. M. Godard..... 6 2 140

SECTION 5e. — LITTÉRATURE.

Des différents âges du goût en France. M. Blordier-Langlois..... 1 » 441
Supplément à ce mémoire, par le même..... 1 » 455
Démonomanie de Jean Bodin, par le même..... 2 » 163
Discours de François Prévost au présidial d'Angers.... 4 » 227
Sur quelques discours prononcés à l'ancienne académie d'Angers. M. Blordier Langlois..... 4 » 241

	vol	part	pag.
Le chevalier de la Tour Landry et réflexions sur le moyen-âge. Par le même	1	»	267
Supplément aux réflexions sur le moyen-âge. Par le même	1	»	284
Orphée; deuxième livre de l'Orphée de Ballanche, traduction anglaise. M. Hawke	2	»	87
Sur cette traduction. M. Blordier Langlois	2	»	78
Souvenirs atlantiques de M. Th. Pavie (sur les). Par le même	1	»	282
Tableau de lecture. M. Blain; rapport sur ces tableaux, par une commission	1	»	410
Du théâtre en France au moyen-âge. M. Blordier Langlois	2	»	57
L'illustre hospitalier, chronique angevine. M. Louis Pavie	4	»	254
OEuvres du roi René, par M. de Quatrebarbes ; rapport. M. Godard-Faultrier	5	»	165
De l'étude des patois et de l'utilité d'un glossaire. M. L. Cosnier	5	»	312
Discours d'ouverture du cours de littérature slave de M. Cyprien Robert, rapport. M. Sorin	5	»	335
Fragments d'un voyage dans l'Amérique du sud. M. Théodore Pavie	5	»	1
Fragment du Mahabarata, traduit par M. Théodore Pavie et analyse de ce poème. M. de Lens	5	»	194
Clefs des œuvres de Rabelais. M. L. Cosnier	6	1	168
Loisirs d'une femme, poésies par Mme de Loménie, rapport. M. E. Lachèse	6	1	101

Section 6e. — BEAUX-ARTS.

Inauguration de la galerie David, au musée d'Angers; Discours. M. A. Gaultier	4	»	82
Projet d'une exposition de peinture et de sculpture anciennes. M. de Nerbonne fils	4	»	91
Programme de l'exposition de peinture et sculpture anciennes	4	»	102
Revue de cette exposition	4	»	106

vol part pag.

Rapport général sur cette exposition..... 4 » 186
Tableaux de M. Mesnard d'Angers. M. de Senonnes..... 4 » 268

Section 7e. — MATIÈRES DIVERSES.

Rapport sur le congrès scientifique de Gênes. M. Elie Janvier de la Motte..... 6 2 1
Procédé pour percer facilement le verre. M. Morren.... 2 » 141
Mémoire de M. Hossard sur les difformités dans l'espèce humaine, rapport. M. le docteur Billard..... 1 » 96
Lettres autographes de Catherine de Parthenay et de Henri IV, *fac-simile*..... 6 2 276

Section 8e — PROCÈS-VERBAUX.

Procès-verbaux de l'année 1848 rédigés par M. Beraud, secrétaire général de la Société..... 6 2 251

Indication des objets principaux qui ont été traités dans les séances de la Société.

Souscription à un monument élevé à Geoffroy-Saint-Hilaire..... » » 251
Réception de MM. Talon, Frédéric-Schultz, Lagrèze Fossat, Trottier. en qualité de membres correspondants. » » 252
Cours de chimie appliquée, fondé par la Société, de concert avec la Société industrielle..... » » 253
Projet et discussion sur la fondation d'une société des amis des arts à Angers..... » » 253
Entrepôts départementaux destinés à recevoir les produits agricoles..... » » 257
Rapport sur le pressoir saumurois à engrenage..... » » 257
Pressoir économique du Lion-d'Angers..... » » 258
Lecture sur les Arnault. M. Godard-Faultrier..... » » 259
M. Morin, jeune artiste angevin et sa copie de la descente de croix de Jouvenet..... » » 260

vol part pag.

Réception de M. l'avocat Béclard comme membre titulaire ..... » » 262
Notice sur deux Roulers découverts en Anjou. M. Béclard ..... » » 263
Continuation des cours de géologie, de taille et d'arboriculture, fondés par la Société ..... » » 265
De la place à laquelle la société d'agriculture d'Angers, etc., pourrait prétendre, dans les cérémonies publiques, comme ancienne société royale ..... » » 265
De l'emploi des pierres brutes dans les plus anciens monuments religieux ; lecture par M. de Beauregard, et réflexions qui l'ont suivie ..... » » 265
Analyse du travail de M. Godard-Faultrier, sur Henri Arnault .....
Réception comme membre titulaire, de MM. Textoris et Bellanger fils .....
M. Audusson aîné appelé à professer le cours de taille et d'arboriculture en remplacement de M. Nant ..... » » 271
Fermes cantonales et régionales, — discussion, -- proposition ..... » » 272
De la statistique annuelle des produits agricoles ..... » » 275
Procédé pour la conservation des viandes, découvert par M. Mesnard ..... » » 276
Biographie d'Antoine Arnault. M. Godard ..... » » 277
Vote de remerciements à M. de Falloux, pour un secours de 200 f., accordé à la Société, pour ses cours publics et gratuits ..... » » 277
Découvertes de tombeaux gallo-romains ..... » » 278

FIN.

Angers. Imprimerie de Cosnier et Lachèse.